LE DEVOIR

fais ce que dois

Le Caveau — *la petite boite française où l'on mange bien.*

au 2063 rue Victoria (Métro McGill) 844-1624

Vol. LXIX - No 61 | Ciel couvert. Pluie. Maximum 5. | Montréal, mardi 14 mars 1978 | Férie | 25 CENTS

La majorité giscardienne en bonne position

Replâtrage de l'union de la gauche pour le 2e tour

au sommaire

- Les trésors de l'Ange-Gardien: le diocèse n'a pas cru bon d'intervenir — page 3
- Si Gauche savait ce que Droite pouvait: un éditorial de Georges Vigny
- Des subventions discriminatoires: un commentaire de Jean-Claude Leclerc — page 4
- La bataille de l'amiante reprendra de plus belle après le vote en deuxième lecture — page 7
- À l'encontre de sa politique officielle, Ottawa a investi $17 millions dans un gisement de l'Arctique — page 11
- "Duplessis" aurait suscité un regain d'intérêt autour de l'Union nationale — page 13
- L'Hydro-Québec condamnée à forcer les ventes d'électricité ? — page 23

PARIS (d'après Reuter et AFP) — Les leaders communistes socialistes et radicaux ont procédé hier soir au "replâtrage" de l'union de la gauche leur permettant d'aller unis à la bataille du second tour des élections législatives françaises dimanche prochain, qu'ils n'abordent qu'avec une faible avance sur la majorité giscardienne.

L'accord "donnant-donnant" entre les chefs des trois formations, MM. Georges Marchais, François Mitterrand et Robert Fabre, a été conclu en un peu plus de trois heures au siège parisien du parti socialiste. L'accord stipule que les trois partis "décident le désistement réciproque de tous les candidats pour les candidats de gauche arrivés en tête au premier tour".

Dans l'éventualité d'une victoire de la gauche, la composition de son gouvernement "respectera la volonté du suffrage universel", déclarent les trois partis. Ceux-ci renvoient cependant à plus tard la question d'une "actualisation" du programme commun de 1972. Les trois partis s'engagent, "dès lors que le pays leur aura accordé sa confiance", à poursuivre "la négociation visant à mettre au point le programme qui deviendra le programme de législature que le gouvernement d'union de la gauche sera chargé d'appliquer".

La "désunion" de la gauche depuis la nuit du 23 septembre dernier lors de la rupture des négociations sur "l'actualisation" du programme commun, a très vraisemblablement joue un rôle dans sa demi-victoire au premier tour des législatives dimanche, les trois partis pris ensemble n'obtenant qu'un peu plus de quarante-cinq pour cent des voix et reconnaissant eux-mêmes qu'ils auraient dû faire mieux.

Leur "réunion" doit leur permettre de présenter un front uni face à la majorité au second tour. Les milieux politique français se demandent cependant si après tant de mois de querelles publiques les désistements s'opéreront aisément, notamment dans les quelque cent quarante circonscriptions où un candidat communiste est arrivé en tête au premier tour.

Compte tenu de la discipline au sein de l'électorat communiste, les mêmes milieux estiment que les candidats socialistes ont de meilleures chances dans les quelques deux cent cinquante circonscriptions où ils sont en tête.

Selon les chiffres officiels et définitifs publiés hier par le ministère de l'intérieur, la coalition de centre-droite sortante obtient 46,5 pour cent des voix,

Voir page 2: Replâtrage

Le CRTC réaffirme son opposition à la télévision à péage

par Lise Bissonnette

OTTAWA — Ce n'est pas demain que les téléviseurs, au Canada, seront changés en distributeurs automatiques. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), dans un rapport rendu public hier à Ottawa, ne démord pas: "il serait prématuré et impossible, dit-il, de recommander l'introduction d'un système national de télévision à péage à l'heure actuelle."

Pour décevoir ainsi les téléphages invétérés, le Conseil s'appuie sur l'analyse de 140 mémoires soumis en juin dernier, et sur une enquête d'opinion. Une majorité des mémoires rejetaient l'idée de la télévisionà péage, les abonnés potentiels n'en faisaient pas une "demande pressante", et les organismes intéressés, promoteurs éventuels pour la plupart, n'ont pas réussi à prouver au Conseil que ce nouveau gadget contribuerait à l'épanouissement de la "culture canadienne", au contraire.

Mais voyant venir l'heure où il ne pourra plus résister aux "pressions" pour la mise en place d'un réseau de télévision à péage, le Conseil se ménage une porte de sortie. Il indique les jalons d'une éventuelle "politique canadienne de la télévision à péage", qui supposerait la création d'un "réseau national exclusif", exploité par une agence privée, et dûment soumis à une réglementation touchant entre autres l'émission des permis, les taux, et surtout le contenu canadien obligatoire. Mais il serait "inacceptable" d'autoriser immédiatement la création de ce réseau, écrit le Conseil, qui tolérerait tout au plus des "projets-pilotes" pour l'instant.

C'est la seconde fois, en un peu plus de deux ans, que le Conseil émet un avis défavorable à l'entrée de la télévision à péage dans les moeurs canadiennes. Déjà, dans un énoncé de politique publié en décembre 1975, après une audience publique où il avait reçu une quarantaine de mémoires, le Conseil en avait écarté l'idée comme prématurée.

Mais à peine six mois après avoir rendu son verdict, il devait remettre son ouvrage sur le métier à la suite d'une déclaration surprise du ministre des Communications, Mme Jeanne Sauvé qui affirmait, devant l'Association canadienne de télévision par câble, chaude partisane de la télévision à péage d'ailleurs, que la chose devenait "inévitable" et que le gouvernement fédéral en était même à "élaborer actuellement des politiques visant à assurer que le réseau canadien de radiodiffusion tirera le meilleur profit de ces nouveaux services".

Voir page 6: Le CRTC

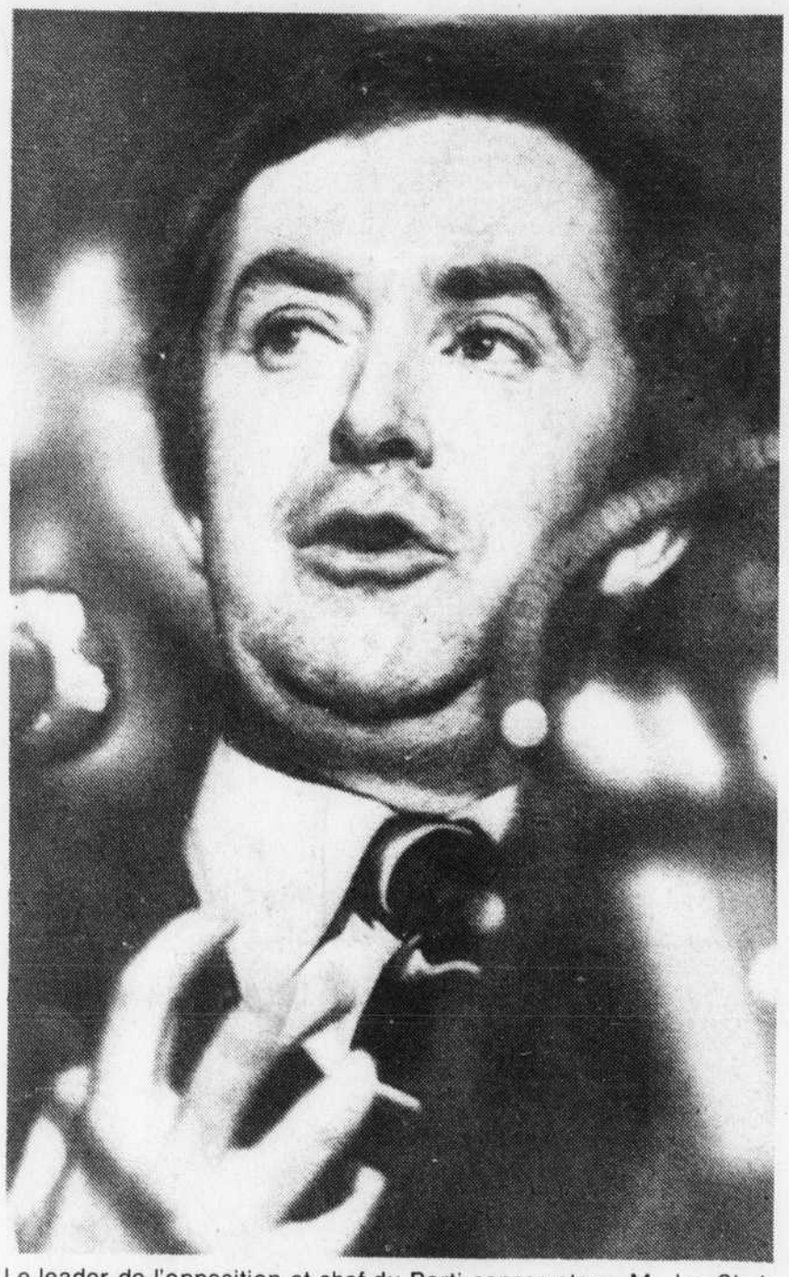

Le leader de l'opposition et chef du Parti conservateur, M. Joe Clark, a pratiqué sa prose électorale à Montréal hier, pourfendant le gouvernement libéral de M. Trudeau et tournant au ridicule sa performance en matière d'économie. (Téléphoto CP)

Les mineurs de charbon des États-Unis n'ont pas obéi à l'ordre de retour au travail qui avait été émis la semaine dernière par le gouvernement et quelques-uns d'entre eux seulement se sont présentés aux mines hier. (Téléphoto AP)

Joe Clark veut redonner aux Canadiens la confiance perdue

par François Barbeau

Même si la date de l'affrontement électoral n'a pas encore été fixée, le leader du Parti conservateur, M. Joe Clark, s'est lancé en campagne hier, choisissant comme cobayes de son discours électoral type les respectables membres du Canadian Club de Montréal.

Les Canadiens, a noté le leader conservateur, sont désabusés, frustrés et n'ont plus aucune confiance dans l'avenir de leur pays, dont le potentiel est pourtant remarquable. Cet état d'esprit, selon M. Clark, est le reflet du manque de confiance, plutôt de la méfiance, qu'inspire le gouvernement libéral aux Canadiens.

Le Canada tout entier traverse une crise d'insécurité, crise que le gouvernement cherche à calmer en proclamant qu'il a pris toute les mesures économiques nécessaires pour corriger la situation.

Personne ne croit plus ces belles paroles, soutient M. Clark, d'autant plus que les dernières prévisions budgétaires étaient erronées, que les économistes rejettent d'emblée les chiffres optimistes avancés par le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, que dans le seul secteur manufacturier plus de 100,000 emplois ont été perdus au cours des trois dernières années, etc.

L'efficacité des trois secteurs clés de notre société est mise en doute, de poursuivre M. Clark: on a perdu confiance dans le gouvernement, on ne croit plus à l'industrie et même le système parlementaire est remis en question par les électeurs.

Le devoir d'un gouvernement est de réagir et d'appliquer des réformes.

Le problème ainsi exposé, M. Clark propose des solutions, solutions qu'un gouvernement conservateur s'empresserait non de trouver, puisqu'il les connaît déjà, mais d'appliquer.

D'abord, présentation d'un budget. Il faut inspirer confiance, dit M. Clark, et cette confiance ne viendra que si le gouvernement prouve qu'il est prêt à faire un ménage dans l'économie, ménage en cinq étapes dont la première sera le gel de l'embauche dans la fonction publique pour une période d'au moins trois ans.

Un gouvernement conservateur s'appli-

Voir page 6: Joe Clark

Un commando moluquois prend 72 otages à Assen

LA HAYE (d'après AFP et Reuter) — Pour la cinquième fois en un peu plus de deux ans, un commando Sud-moluquois a pris des otages dans le nord des Pays-Bas. Au moins 73 personnes sont prisonnières depuis hier matin dans la prefecture d'Assen.

Arrivés en taxi, peu après 9 heures GMT, six terroristes sont entrés en tirant des rafales de mitraillete dans le bâtiment de trois étages de la préfecture d'Assen, ville du nord des Pays-Bas proche des endroits où en 1975 et 1977 des trains avaient subi des attaques analogues. Une partie importante de la communauté moluquoise qui compte 40,000 âmes aux Pays-Bas vit dans cette région.

En fin d'après-midi, les terroristes ont fait connaître leurs exigences dans une lettre au ministère de la Justice. Comme en mai 1977, ils réclament la libération de leurs compatriotes détenus dans les prisons néerlandaises pour avoir perpétré des actions terroristes du même type, ainsi que la mise à leur disposition d'un bus et d'un avion.

Les 72 otages enfermés depuis le matin dans la préfecture d'Assen ont pu téléphoner à leurs familles, ont indiqué les autorités.

Ils ont précisé que leur situation était "raisonnablement bonne" et n'ont pas fait état de morts ou de blessés parmi eux. On ignore toutefois si ces conversations étaient contrôlées par les membres du commando. C'est, précise-t-on, grâce à ces communications que les autorités ont pu établir à au moins 72 le nombre de personnes séquestrées.

M. Jacob de Ruiter, ministre néerlandais de la Justice, a d'autre part révélé que les terroristes se faisaient appeler "commando suicide sud-moluquois". Le ministre a révélé que le commando réclamait pour aujourd'hui 14 heures la libération de compatriotes détenus aux Pays-Bas pour avoir participé à d'autres prises d'otages antérieures.

Dans la soirée, les extrémistes ont ouvert le feu en direction des policiers et des photographes les observant à partir d'une patinoire située à proximité.

Ils ont également brusquement refusé que les autorités fassent enlever comme elles l'avaient demandé, un homme ou une femme gisant dans les jardins du bâtiment occupé depuis le début de cette prise d'otages. Les autorités ignorent si cette victime, qui aurait sauté d'une fenêtre, est morte ou encore vivante. Les Sud-Moluquois n'ont pas demandé de nourriture la cantine du bâtiment, bien approvisionnée, devrait il est vrai leur suffire pour le moment, dit-on.

La préfecture d'Assen abrite habituellement 600 fonctionnaires. À l'approche des terroristes, la plupart d'entre eux ont pu s'échapper par les fenêtres non sans mal.

La police néerlandaise pense que cette prise d'otages, est le fait d'un groupe de dissidents. Le Dr. Dick Mulder, un psychiatre néerlandais passant pour être un des experts mondiaux dans la négociation avec les auteurs de détournement, a été mandé d'urgence de

Voir page 2: Un commando

La requête Keable prise en délibéré

par Alain Duhamel

OTTAWA — La Cour suprême du Canada a pris en délibéré la requête du commissaire Jean Keable en vue de l'autoriser à poursuivre son enquête interrompue sur ordre de la Cour d'appel, en février dernier.

La Cour d'appel du Québec a jugé que le commissaire Jean Keable avait excédé sa juridiction en publiant des documents classés secrets et en exigeant de la Gendarmerie royale du Canada et du Solliciteur général du Canada le dépôt de certains documents. Le commissaire Jean Keable a obtenu, la semaine dernière, la permission d'interjeter appel de ce jugement.

Hier, à Ottawa, Me Michel Décary, procureur de la Commission d'enquête sur des opérations policières en territoire québécois, a demandé à la Cour suprême du Canada de permettre, avant même qu'elle n'ait jugé l'appel lui-même, la reprise "d'un débat démocratique" sur lequel le juge James K. Hugessen, de la Cour supérieure du Québec, s'était appuyé le 9 décembre 1977 pour refuser l'émission d'un bref d'évocation.

"Interrompre abruptement ce débat, alors que la Commission avait annoncé son intention de terminer ses audiences publiques le 31 mars 1978 et de remettre son rapport au moins préliminaire quant aux faits le 30 avril 1978, date à laquelle le lieutenant-gouverneur en conseil lui a demandé de faire rapport, c'est lui enlever sa signification profonde, c'est à tout le moins lui faire perdre toute continuité et contribuer au moins en partie à diminuer la qualité et l'efficacité de cette démarche" affirment les procureurs de la Commission dans leur mémoire à la Cour suprême.

Me Michel Robert, au nom du Solliciteur général du Canada, a noté que la requête du commissaire Jean Keable ne faisait pas allusion à l'urgente nécessité de reprendre l'enquête. "Il est possible que l'appel soit entendu à une date rapprochée, soit au terme du printemps, si l'appelant le demande. Le requérant pourra toujours poursuivre son enquête immédiatement après le jugement de la Cour, si ce dernier lui est favorable. Il n'y

Voir page 6: Requête Keable

au fil des mots

Langue écrite, langue chantée

par Louis-Paul Béguin

J'espère que vous me pardonnerez de vous parler encore de moi. Quand Paul Léautaud n'aimait pas la pièce qu'il avait dû voir pour en faire un compte rendu dans Le Mercure de France, il parlait de ses chiens et chats, et point du tout de la pièce. Au grand désespoir de Vallette, son patron. Je n'irai point jusque là. Toutefois, devant l'impossibilité de faire corriger certaines fautes de français malgré de nombreuses mises en garde, je vais, un moment vous parler d'une expérience qui, tout de même, concerne la langue.

J'écris des chansons. Eh, oui, on a son violon d'Ingres! J'ai toujours joué de la musique et j'ai, mais ne le dites à personne, travaillé dans les "clubs" aux États-Unis, comme pianiste-interprète. Frasques de jeunesse! Quoi qu'il en soit, j'écris en ce moment des chansons, le plus souvent les paroles seulement, pour un Québécois, menuisier de son métier, qui veut se lancer dans le domaine de la chanson. Il "met" la musique sur mes paroles. J'ai déjà mentionné son nom, car c'est lui qui me renseigna sur le langage de la construction. Morel Michaud a une belle voix, du talent, et il interprète donc mes chansons. J'en écris d'ailleurs pour son professeur, Jean Albert, ex-Compagnon de la chanson qui prépare son spectacle en ce moment et qui a intégré dans son tour de chant deux chansons dont j'ai écrit les paroles et la musique. Je les entends tous les deux chanter les mots que j'ai écrits et je ne reconnais pas ma pensée. Étrange! me suis-je dit d'abord. Il semble que ce sont leurs mots, leurs idées et non les miennes. L'interprétation, les nuances de la phrase musicale, le rythme, les gestes sublimés, tout conspire à modifier dans mes textes ce qui, dans la parole, est comme un halo qui entoure le simple fait de communiquer. Preuve encore une fois qu'il y a plus dans le langage que le simple besoin, le simple acte de communication. C'est Jean Albert qui s'émeut, proclame ses sentiments et qui les vit. Il arrive à me persuader, moi aussi, que ces sentiments sont bien les siens. Et ce sont les siens, car il les a modelés — malgré les contraintes de la musique et du style — à sa façon, les nuançant autrement que moi je le ferais si je les disais. Étrange pouvoir de dédoublement du chanteur qui s'approprie jusqu'à l'hypnose les paroles d'un autre; qui les prend et ne les rend plus. Après avoir entendu Jean Albert ou Morel Michaud interpréter mes chansons, je ne peux plus me rappeler quels étaient les sentiments, les élans, qui m'animaient quand je les écrivis. Reprenant à son compte les paroles d'un autre, le chanteur en change le sens. Sans le vouloir. Mais il y a influence de l'humain, unique et temporel, sur la structure de la langue, mécanisme intemporel, système bien imparfait pour exprimer l'Être. Cela n'a jamais été aussi évident pour moi que dans la parole chantée.

suites de la première page

REPLÂTRAGE

tandis que l'union de la gauche (partis socialiste, communiste et radical de gauche) obtient 45,1 pour cent.

Dans la majorité, le RPR gaulliste de Chirac obtient 22,6% des voix, ce qui en fait le premier parti de France. L'UDF (Union pour la démocratie française) giscardienne récolte 21,5%, Soutien au président de la République 2,4%, divers majorité 1%, divers droite 0,9%.

À gauche, le PS obtient 22,5%, le PC 20,5%, les radicaux de gauche 2,1%, l'extrême gauche 3,3%, divers opposition 1,1%.

Au total, la gauche et l'extrême-gauche obtiennent 49,5% des voix, tandis que le centre, la droite et l'extrême droite obtiennent ensemble 48,4%. Les écologistes, dont on estime généralement qu'ils sont au deux tiers favorables à la gauche, ont 2,1%. Ainsi, la gauche et l'extrême-gauche ont ensemble une très légère avance en voix, à supposer que tous leurs électeurs respectent au second tour la discipline de vote. On pense que l'écart entre l'opposition et la majorité sortante n'est pas suffisamment important pour permettre à la gauche de passer au second tour.

Cependant, il reste une grande marge d'incertitude. En matière d'élections, rien n'est jamais acquis jusqu'au résultat définitif, comme d'ailleurs doivent le constater la plupart des analystes politiques français qui donnaient, à la veille des élections, une confortable avance à la gauche.

Il reste en effet un élément qui pourrait être important: une éventuelle "démobilisation" de l'électorat de la majorité pour qui les résultats du premier tour pourraient apparaître comme suffisants pour "exorciser le spectre" d'une prise de pouvoir de la gauche.

Il reste que la coalition gouvernementale a senti passer le vent du boulet. Même si elle se maintient au pouvoir comme cela est maintenant probable, elle ne peut pas espérer continuer à bénéficier de la confortable majorité de quelque cent sièges (sur 490) qu'elle détenait dans l'Assemblée nationale sortante, élue en 1973.

C'est pourquoi on se garde de pavoiser au centre et à droite. C'est aussi pourquoi M. Jacques Chirac, président du parti gaulliste (RPR, devenu "premier parti de France" en nombre de voix obtenues), a invité ses partenaires de la majorité sortante à se concerter dès ce matin pour mettre au point une tactique électorale commune pour le second tour. En effet, sait-on jamais...

Jusqu'ici, l'Union pour la démocratie française (UDF), qui rassemble les autres formations "soutenant la politique du président Valéry Giscard d'Estaing" a répondu qu'elle était disposée à établir un premier contact. Le député-maire centriste de Rouen, M. Jean Lecanuet, a été chargé de prendre contact avec M. Chirac.

Ce dernier souhaite voir la majorité, dont il entend se présenter de plus en plus comme le chef de file, publier une "déclaration" invitant les Français à un "effort exceptionnel de mobilisation" faute de quoi il serait "illusoire et naïf de penser que la majorité gagnera" le 19 mars.

La déclaration comme figuré hier par les partis de l'union de la gauche de plus de quatre pages, définit les grandes lignes du programme de gouvernement de la gauche, si celle-ci remporte les élections dimanche prochain.

Elle reprend les thèmes exposés dans le programme commun de 1972, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'amélioration "urgente" des conditions sociales et notamment l'adoption du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) à 2.400 F.F. dès que possible.

"Pour appliquer cette grande politique nouvelle, les partis de gauche s'engagent à gouverner ensemble en prenant leur place dans le gouvernement de la gauche dont la composition respectera la volonté du suffrage universel et dont l'activité sera fondée sur l'activité des droits et des devoirs, la délibération et la solidarité", a souligné M. Mitterrand.

Le chef du PS a énuméré tout un train de mesures sociales qui devront être appliquées en priorité.

Il a également évoqué la création, à court terme, à la suite de négociations entre les parties intéressées et l'éventuel "gouvernement de gauche", de cinq cent mille emplois nouveaux et les nationalisations, notamment du crédit (banque d'affaires, etc). Aucune précision n'a cependant été donnée de façon précise sur le nombre de sociétés qui pourraient être éventuellement nationalisées si la gauche arrivait au pouvoir dimanche.

Les observateurs s'interrogent sur la rapidité avec laquelle l'accord s'est fait entre les trois formations. Avant le premier tour, rappellent-ils, le chef du PS s'était refusé à toute négociation sur le programme commun, le renvoyant à après le 19 mars, mais exigeant auparavant que les communistes s'engagent à respecter la "discipline de vote" concernant les désistements.

Le secrétaire général du Parti communiste, M. Georges Marchais, a fait droit aux socialistes sur la question des désistements. En échange, il obtient la participation de ministres communistes dans un éventuel gouvernement de gauche sur la base du "suffrage universel", la reconnaissance de "l'égalité des droits et des devoirs", des trois partis de la gauche, ainsi que le droit à la "délibération" de toutes décisions et à la "solidarité".

Ces concessions, interprétées au pied de la lettre, pourraient aussi bien s'appliquer à la Politique étrangère de la France qu'à la défense nationale ou le mot "délibération" prend tout son sens, estiment les observateurs.

Le Parti socialiste et, plus encore, le Parti communiste, nient au président de la république tout "domaine réservé", y compris en matière de politique étrangère et de défense. La "délibération" au sein d'un gouvernement de gauche pourrait dès lors s'appliquer à ces deux domaines.

UN COMMANDO

l'Alberta, où il était en voyage.

Au cours des précédentes affaires semblables, le gouvernement s'est efforcé de négocier avec patience avec les ravisseurs pour ne recourir à la force qu'une fois épuisés tous les autres moyens pour mettre fin au siège.

Cinq personnes au moins ont été blessés au début du siège. Il s'agit d'une personne souffrant d'une fracture à la cheville, d'un passant atteint d'une balle au pied, d'un écolier atteint d'une balle au poumon, d'un homme blessé d'un coup de feu à la jambe et d'un photographe atteint à l'estomac.

Selon les milieux moluquois d'Assen, l'opération visait a prendre en otage le commissaire de la reine (préfet) de la province de Drenthe, Mme Tineke Schilthuis. Celle-ci a pu s'échapper mais deux députés provinciaux sont parmi les otages, a indiqué le ministère de la Justice.

Dans les milieux moluquois d'Assen, on considère que cette opération a été "bâclée", indique l'agence néerlandaise de presse. Selon la radio, elle aurait été dirigée contre la préfeecture parce que Max Papilaya, le porte-parole du commando moluquois du train de Groningue en mai 1977, tué au cours de l'attaque des fusilliers marins et devenu une sorte de "héros national" moluquois avait travaillé dans cette administration et qu'il est enterré à cinq cents mètres de la préfecture.

La communauté sud-moluquoise aux Pays-Bas, est forte d'environ 36.000 personnes originaires d'un petit archipel situé entre les Philippines et l'Australie, à l'est de l'Indonésie, et qui compte à peine un million d'habitants.

Rejetant l'autorité de l'Indonésie, à laquelle leur territoire fut confié en 1949, lorsque les pays-bas abandonnèrent leurs possessions coloniales, les Moluquois proclamèrent leur indépendance le 25 avril 1950 à Amboine, la principale île de leur archipel.

Démobilises à ce moment là, 4000 moluquois qui appartenaient à l'armée néerlandaise, refusèrent de regagner leur terre d'origine qu'ils considéraient comme "occupée" par l'Indonésie. Autorisés en 1951 à séjourner pendant 6 mois aux Pays-Bas, ils firent venir 12.000 membres de leurs familles et forment à présent une communauté de 36.000 personnes totalement réfractaires à l'intégration.

Léger dénonce l'establishment qui contrôle l'information au Québec

par Gilles Provost

Irrité de voir le Dimanche-Matin tourner longuement le fer dans la plaie du Parti québécois en étalant sur quatre semaines la publication de bribes du dernier sondage de l'IQOP, le ministre de l'Environnement du Québec, M. Marcel Léger, a violemment dénoncé hier "l'establishment financier et fédéraliste qui contrôle l'information au Québec" ainsi que "tous les adversaires du peuple québécois qui tournent présentement leur harge contre le gouvernement qui incarne les aspirations de ce peuple".

Parlant devant une centaine d'étudiants en droit de l'Université de Montréal, M. Léger n'a pas directement contesté les résultats de l'IQOP selon lesquels la grande majorité des Québécois est opposée à la souveraineté-association mais, a-t-il dit, "la même maison de sondages et le même journal n'avaient-ils pas annoncé une victoire du parti libéral à quelques jours des dernières élections?"

"On aurait récolté une quasi-unanimité contre le statu quo constitutionnel, si on avait posé la question", soutient M. Léger. À ses yeux, on aurait aussi tort de penser que tous les adversaires de la souveraineté-association sont fédéralistes puisqu'on oublie ainsi ceux qui, surtout parmi les jeunes, sont partisans d'une séparation totale et définitive.

Il a pourtant reconnu que le Parti québécois peut subir une certaine baisse de popularité au moment où le gouvernement fédéral a lancé son "opération-charme" à l'approche des élections et où les mêmes médias qui hésitaient à parler des congrès du Parti québécois lorsqu'il était dans l'opposition, ne cessent de décrire les péripéties de la lutte entre MM. Ryan et Garneau.

Passant brièvement en revue certains titres de la dernière édition de Dimanche-Matin, M. Léger a soutenu que ce journal monte en épingle tous les événements défavorables au mouvement nationaliste comme la "bisbille" au congrès de la SSJB ou la contestation du PSBGM contre la loi 101.

"À force d'annoncer la catastrophe dans l'espoir de la créer, on finit par se prendre au sérieux et on est surpris si la réalité ne se conforme pas à nos préjugés, a-t-il lancé en brandissant une autre nouvelle qui qualifiait la reprise actuelle du marché immobilier dans l'ouest de la Métropole de "mini-boum surprenant".

Passant ensuite au référendum, M. Léger a souligné que la question exacte n'est pas encore déterminée. Il est donc surprenant, a-t-il dit, de voir les mouvements fédéralistes regroupés derrière M. Claude Castonguay répondre dès maintenant "non" à une question qu'ils ne connaissent même pas.

"Je trouve beaucoup plus logique et raisonnable l'attitude de M. Biron qui attend de connaitre la question avant de formuler sa réponse", a-t-il dit.

Rappelant que les Québécois sont massivement opposés à la poursuite du statu quo, M. Léger a indiqué que la question du référendum obligera certainement les Québécois à prendre position pour ou contre le progrès et l'épanouissement du Québec.

Il a aussi insisté sur le fait que même un vote en faveur de la souveraineté-association ne représenterait en pratiaue que l'ouverture des négociations avec le reste du Canada pour déterminer les termes exacts de cette association. Un "non" enlèverait tout pouvoir de négociation, a-t-il conclu.

14 mars

par la PC et l'AP

Il y a 32 ans aujourd'hui, le 14 mars 1946, le député travailliste-progressiste (communiste) aux Communes Fred Rose était arrêté à Montréal. Il fut plus tard condamné à six ans de prison pour complot en vue de transmettre à l'Union soviétique des secrets militaires. Il a été appréhendé après qu'Igor Gouzenko ait quitté l'ambassade d'URSS à Ottawa, à la fin de la guerre, pour révéler au gouvernement canadien ce qu'il savait sur l'espionnage soviétique au Canada et aux États-Unis. Après sa libération, Rose choisit d'aller vivre derrière le Rideau de Fer et il fut privé de sa citoyenneté canadienne.

1976 — Le président Sadate demande au parlement égyptien d'annuler le traité d'amitié égypto-soviétique, accusant l'URSS de ne pas avoir livré les armes qu'elle avait promises.

1968 — Le ministre adjoint de la Défense de Tchécoslovaquie, Vladimir Janko, se suicide après que son nom ait été cité relativement au passage à l'Ouest d'un général.

1883 — Mort à Londres de Karl Marx.

1879 — Naissance à Ulm du physicien allemand Albert Einstein.

1868 — Naissance de l'écrivain russe Maxime Gorki.

1825 — Naissance du compositeur autrichien Johann Strauss.

1800 — Luigi Chiaramonti devient pape sous le nom de Pie VII.

1714 — Naissance du compositeur allemand Carl Philipp Emanuel Bach, fils de Jean-Sébastien.

$25,000 dans la caisse électorale de Marchand

TORONTO (PC) — Un ancien président de la compagnie de dragage J. P. Porter a révélé à la Cour suprême de l'Ontario, lundi, qu'il avait versé $25,000 au fonds de la campagne électorale de M. Jean Marchand, en 1972, après avoir obtenu un contrat de $2.7 millions du gouvernement fédéral près de Trois-Rivières.

M. Marchand, qui siège aujourd'hui au Sénat, était à ce moment ministre fédéral des Transports.

Témoignant sous la protection du tribunal, M. Horace Grant Rindress a précisé qu'il avait émis le chèque au nom de la société montréalaise à la demande de M. Bruno Desjardins, administrateur de Porter.

Il a fait cette révélation au procès de onze cadres et de leurs neuf compagnies, accusés d'avoir fraudé les gouvernements fédéral et ontarien et les commissions des ports nationaux de Toronto et de Hamilton d'environ $4.2 millions.

L'ex-président de Porter a ajouté qu'il avait également versé $680,000 à trois autres sociétés de dragage pour qu'elles présentent des soumissions plus élevées et que Richelieu Dredging, une filiale de Porter, obtienne le contrat.

M. Rindress a poursuivi en disant qu'il avait demandé à un autre administrateur de Porter, M. Jean Simard, de faire quelque chose pour que le gouvarnement agisse, après s'être souvenu que M. Simard s'était déjà vanté "d'avoir M. Marchand dans le creux de sa main".

Au cours d'une assemblée du conseil d'administration, le frère de M. Jean Simard, Arthur, avait soutenu pour sa part que M. Marchand aurait besoin de beaucoup d'argent en vue de l'élection fédérale qui était prévue.

M. Jean Simard aurait affirmé que M. Marchand "pouvait être d'un grand secours pour nous".

Regardons les choses en face: les pré-arrangements.

Trop souvent, lors d'un décès, le conseil de la famille éprouvée se réunit à la hâte et décide, sous le coup de l'émotion, de funérailles souvent trop onéreuses.

Les pré-arrangements proposent une toute autre façon de procéder. Tout en soulageant vos proches de cette lourde et pénible responsabilité, c'est vous qui décidez de toutes les modalités à suivre. Payés à l'avance ou non (à compter de $297.00), les pré-arrangements permettent une décision posée et réfléchie. Il s'agit là de la meilleure façon de procéder.

Pour recevoir notre dépliant explicatif ou pour de plus amples renseignements, téléphonez à monsieur André Brazeau, ou postez le coupon ci-dessous.

Veuillez me faire parvenir, sans aucune obligation, votre dépliant sur les pré-arrangements

Nom_____

Adresse_____

_____

Tél_____

Alfred Dallaire INC.
23 salons dans la région métropolitaine
siège social:
6821, rue St-Hubert
270-3111

D-14-03-78

Il y a choisir... et choisir.

Vous cherchez la maison rêvée? Nous vous proposons un vaste choix de propriétés disponibles. Celle-ci vous offre une vue admirable, alors que cette autre vous plaît par son architecture. Il vous faut un certain nombre de pièces et vous préférez peut-être une certaine disposition de pièce. Vos préférences sont infiniment personnelles et d'une importance vitale.

Voilà pourquoi vous saurez apprécier le choix exceptionnel de maisons confortables et élégantes que vous offre le Trust Royal. Quant aux services de qualité de nos agents immobiliers, vous les apprécierez tout autant. Après avoir tout considéré, ils vous proposeront la propriété et les facilités de financement qui vous conviendront le mieux.

C'est maintenant, avant la saison de pointe, qu'il vaut mieux dénicher la maison rêvée. Et c'est maintenant, comme toujours d'ailleurs, que vous pouvez compter sur nous. Car nous vous offrons un choix exceptionnel et un service individuel.

Suivez l'exemple des gens astucieux. Portez votre choix sur le Trust Royal. C'est notre métier.

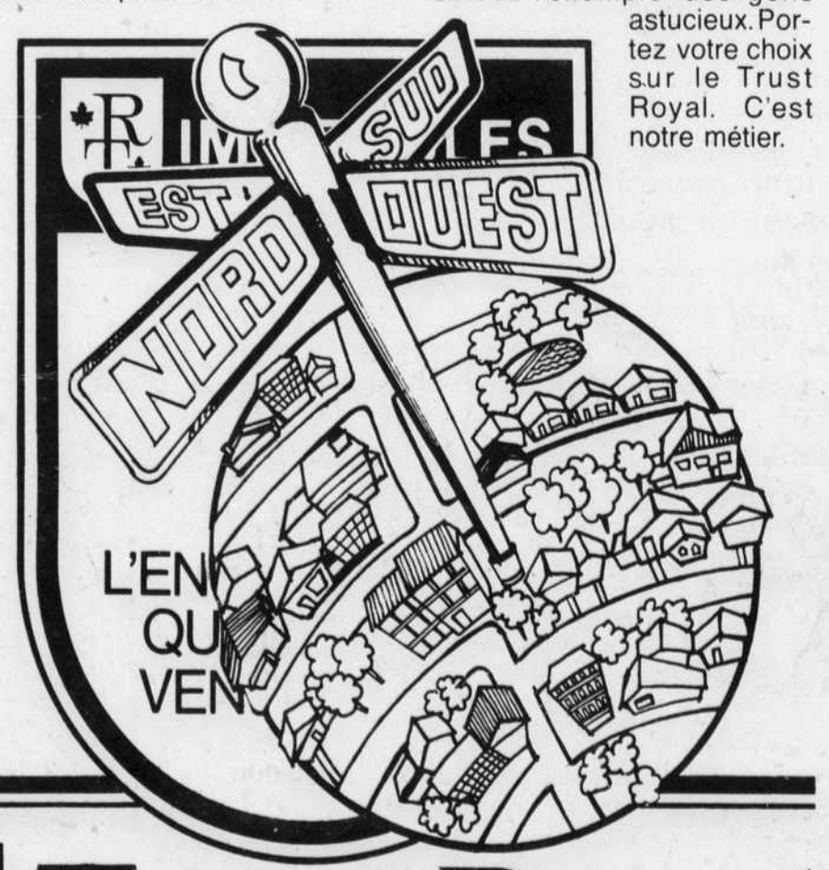

IMMEUBLES
Trust Royal
L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS

Les opposants sont tenus à l'écart des chasseurs

ST. ANTHONY, T.-N. (d'après Reuter) — Les adversaires de la chasse aux bébés phoques n'ont pu s'approcher hier de la banquise, au large du Labrador, où l'abattage annuel a commencé après trois jours de retard.

Selon le président de la fondation Greenpeace, M. Patrick Moore, les permis des manifestants ont été jugés non valides parce qu'ils ont déjà été utilisés une fois pour la plupart. Lui-même n'en a pas moins manifesté son mécontentement au bureau fédéral des pêcheries, situé dans un hôtel de St. Anthony, au point où il fut temporairement arrêté par des agents de la Gendarmerie royale du Canada.

M. Moore s'est toutefois déclaré satisfait en général, car le but de la campagne, qui était d'alerter l'opinion publique contre les massacres au Canada, aurait été atteint.

Dimanche, l'un des deux membres de la Chambre des représentants des États-Unis, venu sur place avec d'autres manifestants, avait été pris à partie par le ministre du Développement rural de Terre-Neuve, M. John Lundrigan, qui lui-même prend part à la chasse.

La chasse, qui a officiellement commencé le 10 mars, a été retardée par les glaces qui ont empêché les chasseurs de parvenir au troupeau. Or, les chasseurs doivent se dépêcher de tuer leur quota de 180,000 bébés phoques, car la précieuse fourrure blanche des jeunes animaux a tôt fait de tourner au gris, ce qui lui enlève presque toute valeur commerciale.

Les trésors de l'Ange-Gardien

Le diocèse n'a pas jugé bon d'intervenir

par Paul Bennett

QUÉBEC — Bien qu'elles aient été prévenues à plusieurs reprises de cas similaires à celui de l'Ange-Gardien, où des curés aliénaient sans autorisation des objets de culte anciens, les autorités du diocèse de Québec n'ont jamais cru bon d'exercer de sanctions contre ceux qui enfreignaient ainsi les dispositions du droit canonique.

C'est ce qu'a confirmé, hier, le témoignage du chancelier de l'Archevêché de Québec, Mgr Jean-Robert Hamel, à la reprise du procès intenté par la Fabrique de la paroisse de L'Ange-Gardien, dans le comté de Montmorency, contre certains musées et collectionneurs privés qui sont entrés en possession d'une partie des "trésors" artistiques de la paroisse.

On se souviendra que la première phase de ce progrès, amorcée à la mi-janvier, avait permis d'établir que l'ancien curé de la paroisse, l'abbé Joseph-Henry Gariépy, avait vendu ou cédé à des antiquaires et à des trafiquants, entre 1962 et 1963, divers objets de culte appartenant à la paroisse.

À la reprise des audiences, hier, Mgr Hamel, qui témoignait à titre d'expert en droit canon, a dû expliquer à la Cour les règles qui régissent l'allénation des biens ecclésiastiques, le Code civil étant muet sur cette question. Mgr Hamel a ainsi rappelé qu'aucun bien ecclésiastique, y compris un objet d'art sacré, ne peut être aliéné à moins d'une autorisation spéciale de l'Ordinaire du diocèse, autrement dit de l'évêque ou de l'archevêque.

Or, a-t-il admis au cours de son témoignage, le Comité d'art sacré du diocèse, qui était chargé entre autres de surveiller l'application de cette règle, a été avisé "à au moins quatre ou cinq reprises" du fait que certaines paroisses dilapidaient leur patrimoine artistique.

Pourtant, "le Comité n'a pas fait grand chose", d'avouer Mgr Hamel, sinon de rappeler aux fabriques des paroisses concernées les règles du droit canonique en cette matière, règles qu'avait reprises le cardinal, Mgr Maurice Roy, dans deux mandements datant de 1961 et 1964.

Aux questions des procureurs de la défense, Mgr Hamel n'a pu que répéter que le cardinal Roy n'avait jamais cru bon ni d'exercer des sanctions contre les curés qui avaient enfreint ces règlements, ni même de demander aux fabriques concernées de tenter de récupérer ces objets.

Un des procureurs de la défense a entre autres exhibé une lettre adressée le 19 mai 1967 à Mgr Hamel par M. Jean Trudel, alors conservateur de l'art traditionnel au Musée du Québec, demandant à l'archevêché de faire enquête et, si nécessaire, de prendre des sanctions contre la fabrique de la paroisse Saint-Augustin pour avoir aliéné sans autorisation certains biens. Cette demande n'a jamais eu de suite.

Quant au cas spécifique de L'Ange-Gardien, le même Comité d'art sacré recommanda, après enquête, de prendre des sanctions contre le curé Gariépy mais, faute de preuves suffisantes, l'archevêque de Québec préféra ne pas donner suite à cette recommandation.

Mgr Hamel n'a pas été amené, hier, à préciser les raisons pour lesquelles les autorités ecclésiastiques avaient préféré ne pas intervenir pour mettre fin à cette pratique, mais dans une entrevue qu'il accordait au DEVOIR le mois dernier, le chancelier du diocèse avait invoqué le manque de ressources financières et d'effectifs qui auraient été nécessaires pour faire appliquer ces règlements.

Par ailleurs, le témoignage de Mgr Hamel a permis de jeter un peu de lumière sur cette notion d'"objet sacré" qui est au centre de tout ce débat. Il s'agit en effet pour les parties d'établir si, oui ou non, les objets revendiqués par la fabrique de l'Ange-Gardien avaient toujours leur caractère sacré au moment où ils ont été aliénés par l'ancien curé de la paroisse.

Advenant le cas où ils auraient perdu ce caractère sacré au moment de la transaction, les défenseurs pourraient alors invoquer les dispositions du code civil en matière de prescription et réclamer d'être reconnus propriétaires. Or le droit canon stipule que pour perdre son caractère sacré, un objet de culte doit avoir subi une détérioration telle qu'il ne puisse plus servir à l'usage auquel il était destiné, ou avoir été aliéné lors d'une vente publique.

Cependant, il semble, d'après le témoignage de Mgr Hamel, qu'un curé puisse décider de ne plus utiliser tel ou tel objet de culte pour diverses raisons, mais qu'il ne puisse de son propre chef le "désacraliser". Autrement dit, le fait de ne plus utiliser un objet de culte ne lui enlève pas ipso facto son caractère sacré. Qui donc décidera si tel objet de culte est détérioré au point où il ne peut plus servir et doit perdre son caractère sacré?

Cette question, comme bien d'autres, est restée sans réponse et il semble bien que le droit canon ne soit pas très précis quant à l'interprétation à donner à toute cette notion d'"objet sacré". Il appert également qu'il n'existe à peu près aucune jurisprudence, même en droit ecclésiastique, sur cette question.

Avant de poursuivre le témoignage de Mgr Hamel et d'autres experts en droit canon, le Tribunal se déplacera aujourd'hui dans une salle de Musée du Québec où sont entreposées toutes les pièces qui font l'objet de l'action intentée par la Fabrique de l'Ange-Gardien. Des spécialistes en art ancien ont été appelés à en faire l'expertise et livreront à la Cour les résultats de leurs recherches. On sait que ce procès est présidé par le juge Paul-Etienne Bernier, de la Cour supérieure du Québec.

Les mutins gardent leur confiance aux négociations

SAINT-JÉRÔME — Le comportement des trois mutins de la prison de Saint-Jérôme, qui tiennent en respect six otages, a été qualifié hier de "calme" par un porte-parole de la Sûreté du Québec, qui faisait surtout allusion à celui que les forces de l'ordre voient comme le chef des rebelles, Edgar Roussel.

Ce dernier, condamné pour meurtre, avait promis la semaine dernière qu'il y aurait "massacre" si ses demandes et celles de ses camarades n'étaient pas exécutées. Roussel a déjà été impliqué dans deux autres prises d'otages, au Québec et au Nouveau-Brunswick.

Les pourparlers entre les autorités et les mutins se sont poursuivis hier par l'entremise des deux négociateurs choisis par les mutins, l'avocat Robert LaHaye et le journaliste Claude Poirier.

Ces derniers se sont entretenus avec les mutins dans la matinée, après quoi ils ont rencontré le capitaine Michel Lavallée, responsable des enquêtes criminelles à la Sûreté du Québec pour la région de Montréal. Dans l'après-midi, les trois hommes ont été conduits par hélicoptère à Montréal où présumément les négociations devaient se poursuivre.

Edgar Roussel, Lucien Jacques et Roland Simard ont fait savoir aux négociateurs qu'ils étaient satisfaits de leurs services et qu'ils désiraient les voir poursuivre leur travail. Il n'est plus question donc de leur adjoindre un autre journaliste, Georges Aubry, et le frère de l'un des mutins, M. Claude Jacques.

Les mutins ont également indiqué que l'intervention d'une tierce personne, Me Shoofey, dans les négociations, n'avait pour effet que de les ralentir. Ils prient donc Me Shoofey de se retirer de ces négociations et de s'abstenir de toute déclaration sur la prise d'otages.

La Ligue des droits de l'homme a dans la journée manifesté sa grande inquiétude devant la situation et prié le ministre de la Justice de promettre que les mutins et leurs otages ne seraient pas victimes d'une attaque surprise de la part des policiers massés en grand nombre aux abords de la prison de Saint-Jérôme.

Pour la Ligue des droits de l'homme, il faudrait qu'un observateur neutre puisse avoir accès aux abords de la prison pour assurer à tous les citoyens une connaissance directe de ce qui s'y passe.

"Nous demandons enfin, écrit la Ligue des droits de l'homme, que le gouvernement adopte une position de non-violence absolue, même si la présente situation perdure des jours et des semaines".

Les mutins réclament, en échange de la libération de leurs six otages, un sauf-conduit pour le Brésil, une somme de $100,000 pour leur permettre de refaire leur vie et le rapatriement au Québec d'une douzaine de prisonniers québécois qui purgent actuellement des peines dans des pénitenciers fédéraux d'autres provinces, notamment à Millhaven, en Ontario, et à Dorchester, au Nouveau-Brunswick.

Le juge ajourne sa sentence pour un prévenu en fauteuil roulant

Le juge Paul Bélanger, de la Cour criminelle, a ajourné hier au 17 avril la sentence qu'il doit imposer à un jeune homme de 23 ans, qui s'est amené devant lui en fauteuil roulant pour reconnaître sa culpabilité à une double accusation de vol à main armée et de tentative de meurtre.

C'est le 30 décembre 1976 que le jeune Pierre Thibodeau s'était rendu dans une bijouterie de Rosemère pour y rafler $30,000 de bijoux avec un comparse.

À la sortie de l'établissement, toutefois, des policiers étaient déjà sur les lieux, et un vive chasse à l'homme s'était aussitôt engagée.

Le compagnon de Thibodeau avait été tué mais le prévenu, qui a comparu hier, a survécu à l'échange de balles. Mais il est paralysé pour la vie, et doit être constamment sous les soins d'un médecin.

Devant le tribunal, le procureur de la Couronne, Me Andrew Barbacki, n'a pas voulu faire de suggestions quant à la sentence à prononcer, mais il a tout simplement expliqué les circonstances du vol, les deux prévenus étant masqués et armés de carabines tronçonnées lorsqu'ils ont pénétré dans le magasin.

Le père du prévenu a d'autre part expliqué que son fils avait dû passer huit mois à l'hôpital, et qu'il ne pourra plus jamais marcher.

Ses parents doivent constamment être à ses côtés pour ses moindres besoins.

Le jeune homme a lui-même expliqué qu'il devait souvent retourner à l'hôpital, à la suite d'infections qui se renouvelaient dans certaines plaies qui semblaient "inguérissables".

Son avocat a ajouté que tout le butin en bijoux avait été récupéré, et qu'aucun policier, fort heureusement, n'avait été blessé lors de cette fusillade.

Rondeau devant un juge seul

COWANSVILLE (d'après CP) — M. Gilbert Rondeau, ancien député créditiste du comté de Shefford siégeant aujourd'hui comme indépendant aux Communes, a choisi de répondre devant un juge seul à des accusations de crime d'incendie et de conspiration pour incendie dans un édifice dont il était propriétaire.

M. Rondeau, qui avait plus tôt refusé de subir une enquête préliminaire pour aller directement en procès, est accusé relativement à un incendie survenu le 20 décembre 1976, au cours duquel un édifice de la municipalité voisine de Bromont a été partiellement détruit.

Me Michel Robert, de Granby, a déposé un plaidoyer de non-culpabilité pour son client en Cour supérieure du Québec hier, choisissant en même temps un procès devant un juge. La date du procès a été tentativement fixée au 8 mai prochain.

aujourd'hui

À 10 h au pavillon de foresterie et de géodésie de l'Université Laval à Québec, M. Yves Bérubé, ministre des Terres et Forêts, inaugure la semaine des sciences forestières organisée par les étudiants de l'Université Laval.

●

À 12 h au Château Frontenac à Québec, M. Guy Dufresne, vice-président, marketing, de la société Consolidated-Bathurst, est conférencier au déjeuner du club Rotary de Québec.

●

À 12 h 30 à l'hôtel Mont-Royal, M. Robert Boyd, président de l'Hydro-Québec, est conférencier au déjeuner de la Chambre de commerce de Montréal.

●

À 14 h 30 à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, le père André Legault, c.s.c., animateur de la neuvaine à saint-Joseph, parle de "Jésus, le Fils de Dieu". L'office du soir à 20 h 30 est présidé par Mgr René Audet, évêque de Joliette.

●

À 18 h au Reine Elisabeth, Mme Hélène Cajolet-Laganière, de la Régie de la langue française, est l'invitée de l'Association nationale des secrétaires.

●

À 18 h à l'hôtel Le Quatre-Saisons, cocktail-bénéfice pour le candidat progressiste conservateur de Montréal-Saint-Jacques, M. Jean Chevrier. Invité: M. Robert Stanfield, député de Halifax et ex-chef du PC.

●

À 19 h 30 au pavillon d'éducation communautaire, rue de LaSalle, soirée d'information sur l'urbanisme organisée par le groupement écologique Maisonneuve. Invité: M. Pierre Larouche, de Sauvons Montréal.

●

À 19 h 30 à la salle Émile Legault du Cégep Saint-Laurent, conférence du Dr Alfred Tomatis, intitulée "L'oreille musicale et le rôle psychologique des sons".

●

À 20 h au pavillon des sciences sociales de l'Université de Montréal, conférence de M. Fernand Brunner, de l'Université de Neufchâtel, intitulée "Le mysticisme de Maître Eckhart: étude comparative".

●

À 20 h au département de philosophie de l'Université du Québec à Montréal, conférence de M. Georges-A. Legault, du Cégep Bois-de-Boulogne, sur les "problèmes d'analyse performatique du langage juridique".

●

À 20 h au Manoir Notre-Dame-de-Grâce, conférence sur le yoga avec M. Roger Moreau, organisée par l'Association Spirale-Amitié.

●

À 20 h à l'auditorium du pavillon Lafontaine de l'Université du Québec à Montréal, conférence du Dr Henri Laborit sur le "rôle social du communicateur".

●

Cliniques de la Croix-Rouge, à **Grand'Mère**, à la salle de l'âge d'or, de 14 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h; à **Montréal**, à la faculté de médecine de l'Université McGill, de 10 h à 18 h.

POINTS
HISTOIRE
Série dirigée par Michel Winock

Jean Touchard
Le gaullisme 1940-1969 $4.95
La gauche en France depuis 1900 $5.95
Philippe Ariès
Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Age à nos jours $3.50
SEUIL

Cours de Base de Fine Cuisine familiale
• 9 semaines •
1ère leçon à titre d'essai se répétant les 29 et 30 mars.
PROFESSEUR
henri bernard
PROSPECTUS 843-6481
Institut Culinaire Henri Bernard
culture personnelle
2015, de la montagne, montréal

L'Office de la Protection du Consommateur a maintenant quatre bureaux dans la région métropolitaine.
– Vous désirez mieux connaître vos droits de consommateur?
– Vous voulez des renseignements sur des sujets couverts par la Loi de la protection du consommateur tels:
• les contrats en général
• les contrats de crédit
• la vente à tempérament
• le dossier de crédit
• la publicité destinée aux enfants
• les ventes itinérantes
• les permis de vendeurs itinérants et ceux de vendeurs d'automobiles usagées?
– Vous désirez des informations sur certaines pratiques commerciales?
– Vous avez des plaintes à formuler concernant des infractions à la Loi de la protection du consommateur et à ses règlements?
N'hésitez pas à nous écrire, à nous téléphoner ou, mieux encore, venez nous rencontrer au bureau le plus près de chez vous.

Oui, l'Office de la Protection du Consommateur a quatre bureaux dans la région métropolitaine:
Montréal:
2020 University - tél.: 873-6460
7105 St-Hubert - tél.: 270-7216
Rive-Sud:
101 Place Charles-Lemoyne, suite 223
Longueuil - tél.: 463-1888
Rive-Nord:
85 de Martigny ouest,
St-Jérôme - tél.: 432-3110

CONSOMMER C'EST UN PENSEZ-Y BIEN!
Gouvernement du Québec
Office de la Protection du Consommateur
Ministère des Consommateurs Coopérative et Institutions financières

AGENTS D'IMMEUBLES
6 Bonnes raisons
POUR VOUS ASSOCIER À UN COURTIER DIFFÉRENT...
IMMEUBLES VIDEO COURTIERS
Cette offre s'adresse aux personnes âgées entre 30 et 50 ans possédant 2 ans ou plus de réussite professionnelle.
• Partage des commissions brutes annuelles de 90% en faveur de l'agent, garanti à partir de $30,000.
• Facilités optionnelles de bureau bien équipé.
• Association avec équipe de spécialistes (i.c.i.) dynamiques dont trois ont obtenu des commissions dépassant $100,000. chacun en 1977.
• Option de travailler les inscriptions en solo ou en équipe.
• Expertise optionnelle internationale et bureaux associés des U.S.A. et Europe.
• Régime d'assurance collective optionnel.
Téléphonez Jean Touchette 342-5223 pour rendez-vous
Immeubles Vidéo Inc. 5100 de la Savane, Montréal

La Chambre de commerce de Montréal
Déjeuner-causerie hebdomadaire
LE MARDI, 14 MARS 1978

M. ROBERT BOYD
Président de l'Hydro-Québec
Titre:
"Le rôle de l'Hydro-Québec dans la politique énergétique québécoise".
Hôtel Sheraton Mont-Royal
12h30
Le public est admis
Billets à l'entrée $8
Renseignements: 866-2861

éditorial

Si Gauche savait ce que Droite pouvait

L'évidence qui se dégage de toute une campagne faite d'incertitudes et ayant abouti à des résultats encore incertains est que les querelles au sein de la gauche ex-unitaire ont frustré cette "autre moitié de la France" d'une possible victoire.

Deux éléments contraires ont conjugué leurs effets, et que nul sondage n'est parvenu à cerner: alors que, d'une part, la rupture du Programme commun grignotait les positions des partenaires ex-unitaires, les risques de la victoire de cette même gauche, alimentés aux résultats des municipales et des cantonales, continuaient de faire peur à un certain électorat comme si la rupture n'était pas intervenue.

Le 4 mars 1973, au premier tour des législatives, 24,289,285 électeurs avaient voté en France métropolitaine, auxquels il faut ajouter le demi-million de l'électorat des départements et territoires d'outre-mer; le 12 mars 1978 (résultats de 490 sur 491 circonscriptions), ont pris part au scrutin 29,125,025 électeurs; dans le premier cas, on avait enregistré 18.7% d'abstentions, 17.2% dimanche. La participation s'est accrue dans une proportion supérieure à l'accroissement de l'électorat (qui est passé de 29.9 à 35.2 millions); toutes choses étant égales, cette participation accrue est celle d'une tranche davantage "motivée" qui a voté, faut-il croire, giscardienne.

Le fait est que les gaullistes, hier UDR aujourd'hui RPR chiraquien, reculent de 23.9% à 22.6%; les communistes reculent de 21.4% à 20.5%; en revanche, le Parti socialiste passe de 19.2% à 22.5%, augmentant son électorat de 1.89 million de voix et dépassant le Parti communiste de près de 580,000 voix; quant à l'UDF, qui n'existait pas comme telle en 1973 et qui regroupe le Parti républicain (giscardien), les centristes et le Parti radical, elle totalise 6,122,180 voix, soit 21.5%, surclassant même le Parti communiste. (Citons pour mémoire qu'en 1973, 60 députés avaient été élus sur 490, dès le premier tour; dimanche, 68 ont été élus sur un total de 491, se répartissant comme suit: UDF et majorité présidentielle, 33; RPR, 30; communistes, 4; extrême-gauche, 1.

Si on devait comparer "bloc à bloc" cette France bipolarisée, on constaterait que la gauche dite unie atteint 45.1% (avec 12,924,406 voix) et que ladite "majorité" atteint 46.5% (avec 13,258,614 voix). En cours de route, le PSF rate de 0.1% et de 1,320 voix seulement le titre tant envié de premier parti de France que détient le RPR!

•

C'est donc dire que même la victoire morale — ou psychologique pour éviter un mot perçu comme "petit-bourgeois" par certains — a échappé à la gauche naguère unitaire. Sans qu'on puisse dire pour autant que ladite "majorité" est victorieuse. On devine certes l'implacable lutte d'influence que se livrent d'ores et déjà RPR et UDF pour le leadership des contingents acquis à la cause présidentielle. Si l'UDF est signifiante en fonction de la personne du chef de l'État, à savoir Giscard d'Estaing, il n'en va pas de même pour le RPR, héritier gaulliste revu et dynamisé manière chiraquienne... Les négociations sur une "déclaration", qui commencent aujourd'hui entre formations de la "majorité" — Lecanuet est désigné au nom de l'UDF! — donneront l'occasion aux participants de comparer leurs panoplies respectives de longs couteaux; mais face à l'adversaire commun, l'objectif immédiat a déjà prévalu. Sortant de ce premier tour à la manière de quelqu'un qui vient d'entendre siffler les balles à son oreille, RPR et UDF auront principalement à éviter une démobilisation de leurs troupes rassurées d'avoir pu éviter le pire au premier tour. Et pour ce faire, la gauche vient de leur fournir des munitions.

Réunis hier en "sommet", les chefs des trois formations ex-unitaires de gauche ont en effet recollé les morceaux: le résultat obtenu est le plus efficace épouvantail qui soit!

MM. Mitterrand, Marchais et Fabre qui, tout au long de ces derniers mois, avaient jour après jour réservé leurs flèches les plus effilées aux partenaires d'hier, ont en trois heures accouché d'un néo-Programme commun supposé leur conquérir cette marge fuyante qui sépare défaite de victoire; qui plus est, un programme devant permettre de gouverner au lendemain du 19 mars! "Les partis de gauche s'engagent à tout mettre en oeuvre pour la réalisation d'une politique et d'un gouvernement de gauche", a déclaré François Mitterrand au sortir de cette réunion. Le PSF voulait coûte que coûte obtenir "le désistement réciproque de tous les candidats de gauche arrivés en tête au premier tour", et il l'a obtenu. Mais il l'a obtenu à un prix qui, paradoxalement, peut motiver l'adversaire et empêcher la victoire de la gauche. Le laïus décortiqué, on découvre sans surprise le SMIC à 2400 francs, ce qui ne fait plus problème pour personne, et la hausse des allocations familiales; mais c'est avec étonnement qu'on relève aussi la question des nationalisations, dont le crédit, sans qu'on précise toutefois le nombre de sociétés touchées. Qui plus est, la répartition des ministères dans un gouvernement de gauche se fera sur la stricte base du "suffrage universel", dans la reconnaissance de "l'égalité des droits et des devoirs" des formations participantes; de même, l'accord intervenu reconnaît le "droit à la délibération" valant pour toute décision et le "droit à la solidarité"! Certains chercheront à atténuer la portée de cette victoire idéologique du PCF sur ses partenaires socialistes et radicaux de gauche en relevant la nature vague et générale de l'accord conclu; mais c'est précisément par là que cet accord non-spécifique et non-limitatif inquiétera! Les partenaires de la gauche viennent, entre les deux tours, de rendre crédibles les thèmes d'une propagande adverse qui, jusqu'à présent, sentaient le mythe et la manipulation.

•

Si le premier tour du scrutin avait donné une majorité aux formations de gauche (de l'ordre de 52%, comme l'indiquaient des sondages), un tel accord aurait pu s'expliquer; on aurait pu parler d'un sprint final, d'une fuite en avant, d'une tentative pour forcer le destin, etc... Mais au vu des résultats décevants de la gauche au premier tour — si la droite ne pavoise pas c'est pour consolider sa victoire au second tour! — qui ont entraîné une hausse de 9% des valeurs à la Bourse de Paris et valu au franc français une remontée de 3.5%, force est de remarquer que la gauche semble se résigner à la défaite! On ne peut expliquer ce rafistolage et ces concessions générales aux communistes autrement que par la conviction des formations de la gauche unitaire qu'il leur faudra, encore cette fois-ci, rester probablement dans l'opposition. Promettre une distribution des ministères conformément au suffrage universel pour demain était impossible dans une perspective de victoire immédiate; mais pour une échéance dans cinq ans, ça n'engage à rien. La gauche a-t-elle donc choisi de rester pure et unie dans l'opposition?

Georges VIGNY

bloc-notes

Des subventions discriminatoires

Sous le couvert des droits des minorités linguistiques et de l'aide aux justiciables peu fortunés, le gouvernement du Canada vient d'annoncer une politique de subventions judiciaires à tous égards discriminatoire. On comprend qu'elle n'ait pas fait l'unanimité au cabinet; l'on doit néanmoins constater et souligner que pareille politique, d'où qu'elle vienne, a réussi à prévaloir.

Les "lourdes charges financières" que les justiciables doivent supporter devant les tribunaux et jusqu'en Cour suprême sont un scandale général au Canada et ne sont pas le fardeau des seuls contestataires linguistiques. Tous les droits fondamentaux et toutes les garanties constitutionnelles, et non pas les seules dispositions linguistiques ou confessionnelles, devraient pouvoir être pleinement invoqués par quiconque jusque devant la Cour suprême à l'aide, au besoin, des deniers publics. Mais à quelques-uns seulement ira la faveur des subventions fédérales.

Le programme est également discriminatoire à l'égard des gouvernements provinciaux. Avec une insolence qui ne se dément pas, le gouvernement fédéral se propose en effet d'aider la contestation non pas de toutes dispositions linguistiques ou confessionnelles, y compris les dispositions fédérales, mais des seules législations provinciales. Pourtant, en matière de langue des tribunaux, l'un des domaines qu'il veut subventionner, c'est en raison d'une "restriction" imposée par Ottawa, non seulement par Queen's Park, qu'un Gérard Filion se fait juger en anglais à Toronto.

Bien plus, même s'il feint de tenir pour fondamentaux et dignes d'être insérés dans la constitution les droits linguistiques au Canada, le gouvernement fédéral, en soutenant un test judiciaire pour les seuls articles 93 et 133, qui ne valent que pour lui-même et le Québec, s'en prend en pratique à une seule des provinces, comme si les minorités ne se plaignaient pas dans plusieurs.

Certes, Ottawa a décidé d'aider M. Georges Forest qui conteste l'abolition du français devant les tribunaux, décrétée au Manitoba il y a près d'un siècle (malgré la protection constitutionnelle accordée à la minorité française par une disposition qui "fait pendant" à notre article 133) aide financière qui malheureusement ne corrigera pas cent ans d'injustice dans cette province. Mais l'aide qui va véritablement compter est plutôt destinée à encourager la contestation de la loi 101 par la minorité anglophone au Québec. Un lapin au Manitoba, un cheval au Québec, et c'est pareil gouvernement qui s'inquiète du totalitarisme dans la province française de la confédération.

Finançant la contestation des lois des autres gouvernements mais non des siennes; se portant dans les faits à la défense non pas de toutes les minorités mais de la minorité anglaise du Québec; aidant non pas tous les justiciables mais une seule catégorie et qui compte les revenus les plus élevés au pays; le gouvernement central devait mettre le comble à l'indécence en rejetant sur les tribunaux en matière d'école confessionnelle une responsabilité que la constitution fait clairement reposer sur le cabinet fédéral lui-même. Depuis Laurier, rien n'aura donc changé!

En vertu de l'article 93 de la constitution, en effet, si les citoyens protestants du Québec ou les catholiques d'une autre province se font enlever des droits existant "lors de l'Union", le gouvernement fédéral doit, non pas leur donner des subventions pour aller se plaindre en Cour suprême, comme veut le faire le cabinet Trudeau, mais entendre leur "appel au gouverneur général en conseil", requérir un remède législatif s'il en est, et si une décision fédérale n'est pas respectée par une province, inviter même les Communes à édicter "des lois réparatrices".

Si cet article de la constitution est vétuste ou farfelu, pourquoi le gouvernement fédéral gaspillerait-il des subventions à en faire faire différents tests jusqu'en Cour suprême? Et s'il est encore valable, pourquoi le gouvernement et le parlement du Canada ne le respecteraient-ils pas? MM. Ron Basford et John Roberts n'invitent pas cependant les contestataires de la loi 101 à presser le gouvernement fédéral de prendre ses responsabilités. Ils préfèrent subventionner la guérilla judiciaire contre le gouvernement du Québec.

Ils ont l'effronterie de déclarer qu'il y a 60 ans l'article 93 a été testé pour l'Ontario mais que la question "n'a jamais été précisée pour le Québec". Ils poussent le respect de la Cour suprême jusqu'à lui demander de donner de ces protections des "définitions juridiques claires"! Après semblables contorsions, faut-il se surprendre si le gouvernement, dernière discrimination, se réserve de peser le "mérite juridique de chacun" avant de lui verser sa subvention!

Le temps d'un bon gouvernement serait-il venu à Ottawa aussi?

Jean-Claude LECLERC

Les articles 93 et 133

L'aide fédérale aux contestataires

■ **Le vendredi 10 mars, sous le titre "Le gouvernement fédéral va aider financièrement ceux qui contesteront devant les tribunaux toute loi provinciale imposant des restrictions aux droits linguistiques", le Secrétariat d'État a émis à Ottawa une déclaration annonçant une nouvelle politique fédérale d'aide aux minorités linguistiques. En voici le texte intégral:**

Le secrétaire d'État, John Roberts, et le ministre de la Justice, Ron Basford, ont annoncé aujourd'hui que le gouvernement fédéral allait prévoir des fonds spéciaux pour absorber les frais judiciaires de ceux qui, se réclamant ou de l'article 93 ou de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, chercheront à obtenir une décision de la Cour et lui demanderont de déterminer dans quelle mesure la loi provinciale contestée accorde la protection voulue aux minorités de langue officielle.

Le gouvernement accordera son appui financier dans les cas où il jugera que la décision de la Cour se répercutera sur un nombre de gens assez considérable au sein de la communauté minoritaire de langue officielle. S'il arrive qu'il y ait plusieurs causes de même nature, le gouvernement considérera la valeur juridique de chacune avant d'offrir son appui. Mais cela n'empêchera pas le procureur général du Canada d'intervenir là où il s'agira d'interpréter la notion des droits linguistiques aux termes de la Constitution.

On a remis en question, au cours des derniers mois, l'étendue de la protection offerte par l'AANB. L'Acte protège les minorités par son article 93, qui vise l'éducation et les écoles confessionnelles, et par son article 133, qui impose l'usage du français et de l'anglais à l'échelle fédérale et aussi dans les cours et à l'assemblée législative du Québec.

La Cour supérieure du Québec a soutenu dernièrement que la Charte de la langue française entrait en conflit avec l'article 133. On a interjeté appel de cette décision mais l'appel n'a pas encore été tranché. Il y a aussi une cause, **Forest v. Attorney General of the Province Manitoba**, dont sont saisis les tribunaux du Manitoba et dans laquelle la demanderesse affirme que la loi sur la langue adoptée au Manitoba en 1890 constitue un empiètement sur les droits auxquels l'article 23 de l'Acte du Manitoba, qui fait pendant dans cette province à l'article 133 de l'AANB, assure une protection constitutionnelle.

Le gouvernement a décidé d'offrir une aide financière à M. Georges Forest pour lui permettre de continuer les poursuites qu'il a entamées dans la province du Manitoba. Il a d'ailleurs déjà communiqué avec le gouvernement fédéral pour lui demander de l'aide.

Il y a plus de 60 ans, les tribunaux ont déterminé que l'article 93 ne fournissait pas de garanties linguistiques en matière d'éducation dans la province d'Ontario au regard des droits établis au moment de la Confédération. Mais c'est là une question qui n'a jamais été précisée pour le Québec par les plus hautes instances et certains membres de la minorité anglophone du Québec affirment que la loi 101 leur enlève des droits que leur assurait pourtant l'article 93 pour ce qui est des écoles confessionnelles. Le gouvernement fédéral estime qu'il est important que la protection constitutionnelle des minorités de langue officielle fasse l'objet de définitions juridiques claires.

Si un particulier ou un groupe décidait, après avoir fait une étude sérieuse de sa position sur le plan juridique, de contester les dispositions relatives à l'éducation de la loi 101 du Québec parce qu'elles vont à l'encontre de l'article 93 de l'AANB, le gouvernement serait disposé à lui offrir la même aide qu'à M. Forest.

Le gouvernement avait dit, en octobre 1977, qu'il aimait mieux ne pas porter la chose lui-même devant la Cour suprême mais s'en remettre plutôt au déroulement normal des poursuites judiciaires. Mais il est conscient que ces poursuites entraînent, pour ceux qui les instituent, de lourdes charges financières. Il sait aussi que ceux qui cherchent ainsi à obtenir une décision de Cour le font uniquement par principe car il est peu probable qu'ils en retirent des avantages financiers même s'ils ont gain de cause.

Le gouvernement n'a jamais cessé d'insister, depuis dix ans, pour que les droits des langues officielles soient insérés dans la Constitution. Il a formulé ces garanties linguistiques dans un exposé de principe qui s'intitulait "Un Choix national" et qu'il a diffusé récemment. Du reste, dans une lettre qu'il a adressée à chaque premier ministre provincial en septembre dernier, le premier ministre du Canada a présenté une proposition pour que la Constitution comporte des garanties relatives à la langue d'enseignement. Rappelons aussi que, dans le discours du Trône, au mois d'octobre, le gouvernement a réitéré sa conviction que la Constitution devrait protéger les droits linguistiques.

lettres au DEVOIR

Le cas de Claude St-Jean

Monsieur le directeur,

Permettez-moi de répondre à la critique formulée par votre chroniqueur "in-ondé" qu'est Gilles Constantineau (Lèpre, Cancer et Ataxie, févr. 78).

Reproche-t-il à Pierre Nadeau de perdre sa combativité du temps de "Format 60"? Alors pourquoi s'en prendre à la géographie du Québec? Est-ce de notre faute s'il n'est pas situé en Afrique? En fait, il semble bien que cette chronique ait été écrite sur le coup de la colère ou du désenchantement total, tant elle traite superficiellement d'une multitude de sujets sans rapport.

La lèpre est un grand mal mais comme la plupart des grands maux, seule la recherche fondamentale, avec l'aide de la technologie de l'avenir, peut en scruter les secrets. Et c'est justement ce que l'on fait ici: recherche sur l'atome, sur le laser, recherches fondamentales en biochimie, etc...

Mais alors notre auteur voulait-il dire que la recherche neurologique (car en fin de compte, la recherche faite pour le compte de l'ataxie de Friedreich sert à une multitude de maladies spino-cérebelleuses tant par la recherche fondamentale qui s'y fait que par ses applications, comme le dirait le Dr André Barbeau) se fait au détriment de la recherche sur le cancer ou l'hypertension?

Primo, une recherche, à moins d'être mal conduite, possède toujours un effet d'entrainement pour d'autres recherches, par les hypothèses qu'elle suscite chez les scientifiques avertis.

Secundo, la méthode employée ici est vraiment révolutionnaire: elle se fait avec plus de 60 spécialistes bénévoles (neurologues, cardiologues, généticiens, etc...) de manière que leurs recherches s'imbriquent selon un plan directeur; et même si c'est une première en Amérique, elle a déjà fait ses preuves (c.f. Journal Canadien des Sciences Neurologiques, Vol. 3, No. 4 et Vol. 5, No. 1, tous deux au complet) et doit donc être appliquée le plus tôt possible aux autres secteurs de la médecine, si possible.

Tertio, ce n'est un secret pour personne que la recherche traditionnelle (cancer, etc...) est sclérosée par sa hiérarchie vieillissante qui étouffe les initiatives, et par la diversité des sources de financement qui entretient la division et le dédoublement de la recherche, ce qui ne regarde en rien notre sujet.

Alors est-ce le manque d'information pertinente à la maladie de Friedreich qui frustre votre chroniqueur? Il n'aurait donc pas visionné les nombreuses entrevues qu'a données le Dr André Barbeau (Parle, parle, jase, jase..., Science-Réalité)? Cette information est toujours disponible au secrétariat de l'Association (5620, C.A. Jobin, Montréal, C.P. 3725, Succ. B, Montréal) ou en annexe de l'autobiographie "Le défi de Claude St-Jean". Ou alors est-ce la personnalité de Claude St-Jean, qui n'a rien d'un débile mental, mais qui ose déranger votre chroniqueur? Confortablement installé dans son beau monde, on comprend qu'il n'aime pas qu'on lui montre que d'autres, plus démunis, mais avec de l'acharnement et du courage, le surpassent en organisation, en dévouement et en appuis nombreux.

Ah oui, c'est la rareté de la maladie qui le choque! Combien y a-t-il de lépreux au Canada? En Occident? Pourtant, aux États-Unis seulement, il y a plus de 50,000 patients atteints de l'ataxie de Friedreich (comparativement à environ 400 au Québec) et il ne s'y fait que peu de recherche médicale les concernant; alors imaginez combien il y en a dans le monde, et quel est leur sort! Imaginez aussi le nombre de personnes atteintes de maladies spino-cérébelleuses. Or il se trouve que le Québec possède les meilleures compétences en la matière et que, par l'entremise d'un Claude qui se voit et voit des jeunes comme lui dépérir à vue d'oeil, réagit et alerte l'opinion publique pour ramasser des fonds. En tout cas, moi je mets de côté la jalousie et la mesquinerie, et je l'appuie.

Viateur EMOND
collaborateur pour l'A.C.A.F.
Saint-Léonard, le 8 mars 1978

Les campagnes immondes dans les pages du "Der Sturmer" n'ont pas suffi ?

Monsieur le directeur,

On voudrait comprendre mais on n'arrive pas. On lit les textes et on reste éberlué. Logiquement, il paraît incompréhensible qu'à la fin du XXème siècle un journal mensuel publié en langue française, au Québec, puisse diffuser les calomnies du type "Les Protocoles des Sages du Sion" ou des diffamations comme celles publiées dans le pamphlet anti-Dreyfussard 'La Libre Parole' d'il y a un siècle, substituant le mot 'juif' au mot 'sioniste'.

Comment peut-on expliquer cette niagara de mensonges et d'insinuations sinon que comme une incitation non-provoquée à la haine contre la Communauté juive du Québec enracinée depuis plus de deux siècles?

Dans quel pays civilisé du monde, qui plus est en Amérique du Nord, peut-on publier des slogans empoisonnés comme "le Sionisme: cancer de l'humanité" ou "l'État d'Israël, un poignard dans le coeur du monde arabe" sans être pénalisé par la loi et par l'opinion publique?

Qui autorise un brétailleur de la taille du directeur général d'ICI QUÉBEC, qui se réclame du souverainisme-association et se prétend être un porte-parole de l'indépendantisme, de bafouer un peuple tout entier, dans ses croyances religieuses, dans son attachement profond à l'État d'Israël et dans sa dévotion au Canada?

Que valent ces puériles affirmations: "Les Juifs s'avèrent être contre l'indépendance du Québec et, par conséquent, nous allons attaquer Israël et le Sionisme ainsi que les Juifs qui soutiennent l'idéal sioniste?"

Qui a donné l'imprimatur à cette campagne de dénigrement et d'incitation à la méfiance, voire de l'antisémitisme vulgaire? Est-ce que les campagnes immondes dont les Juifs furent les victimes dans les pages du "Der Sturmer" n'ont pas suffi? Est-ce que les holocaustes n'ont pas fait assez de morts? Faut-il encore alimenter les bas instincts humains en diffusant lentement mais directement le poison dans les coeurs grâce à des paroles et à des ronronnements inflammatoires?

L'immense majorité des Québécois doit se sentir profondément offensée par ce genre de journalisme; provoquée par la manière dont ICI QUÉBEC se réclame du nationalisme. Je suis persuadé que le sentiment d'honneur des intellectuels québécois rejettera cette campagne odieuse qui insinue, entre autres, que peut-être pour faire mousser les revenus des appels aux souscriptions des Bons d'Israël, les Juifs eux-mêmes auraient empoisonné leurs oranges.

J'espère que chaque Québécois, indépendantiste ou non, refusera sa caution morale à ceux qui se sont abaissés en calomniant ainsi le peuple juif et l'État d'Israël.

Cette réaction vigoureuse devra avoir lieu immédiatement afin de démontrer que le corps de la société québécoise est démocratiquement sain et ne tolère pas le microbe hitlérien à s'infiltrer chez nous. Cela servira aux aventuriers de tout acabit comme un avertissement. Ils sauront à l'avenir qu'on ne jouit pas impunément de la calomnie et que des campagnes montées pour semer la discorde seront flétries par la conscience collective d'une société civilisée.

Michel M. SOLOMON
Montréal, le 8 mars 1978

Les neveux des uns et des autres

Monsieur le directeur,

J'aimerais attirer votre attention sur l'article paru dans le Montreal Star du 8 mars 1978 "Duplessis drama stirs family feud.", suite à deux lettres parues dans LE DEVOIR du 3 mars et du 7 mars 1978.

Les deux neveux dont fait mention l'article n'ont aucun lien de parenté entre eux, sauf qu'ils sont tous deux mes neveux:

Seulement Yves Dufresne Jr. qui a écrit "De Duplessis au lavage de cerveau" dans LE DEVOIR du 3 mars 1978 est le petit-neveu de Maurice Le Noblet Duplessis.

Roger Langlois qui a écrit "On a le droit de déshabiller ceux qui ont joué à faire l'histoire" dans LE DEVOIR du 7 mars 1978, n'a aucun lien de parenté avec Maurice Le Noblet Duplessis. Moi non plus d'ailleurs.

Si un désaccord existe tel que mentionné dans le Montreal Star, c'est entre mes deux neveux mais non entre les neveux de Maurice Le Noblet Duplessis.

Kate DUFRESNE CHÊNEVERT
la tante de deux
neveux charmants

Trois-Rivières, le 10 mars 1978.

Franco-Manitobains et anglophones québécois: nouvelles précisions

Monsieur le directeur,

Un article intitulé "Peut-on comparer les francophones manitobains de 1890 aux anglophones québécois de 1978?" paru dans votre journal (le 8 février) a été porté à mon attention. Il peut induire le lecteur en erreur.

Parlant de la loi de 1890 qui faisait de l'anglais la seule langue officielle du Manitoba, Silvia Litvack signale qu'elle ne fut remise en question qu'une seule fois, en 1909, "devant un tribunal inférieur" (la cour de Comté de St-Boniface) et que la décision du juge (L.-A. Prud'homme) dénonçant l'invalidité de l'abolition du français "ne fut jamais rapportée et jamais utilisée jusqu'à la récente décision du juge Deschênes qui remit en lumière ce jugement perdu".

Personne au Manitoba n'a jugé bon de défendre le droit constitutionnel du français, demande Mme Litvack, qui répond à la question à sa propre façon sans situer ce "manque" de réaction dans son contexte. C'est que l'élément franco-catholique était accaparé par la lutte scolaire, considérée comme beaucoup plus importante que la contestation sur le plan juridique.

Ce n'est sans doute pas une coïncidence si le français a été aboli comme langue officielle (dans la législature et les tribunaux) la même année que la dualité du système scolaire confessionnel, qui était analogue à celui du Québec. La trop fameuse Question des Écoles du Manitoba devait inévitablement laisser l'autre dans l'ombre! À plus forte raison, après l'abolition de l'enseignement français en 1916...

Même alors, cependant, en 1916 précisément, peu après la formation de l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba, provoquée par l'amendement de la loi scolaire, un mouvement se dessina parmi un groupe de francophones pour contester en cour la constitutionnalité de la loi de la langue officielle de 1890. Mais l'Association et les principaux chefs trouvèrent que ce n'était pas opportun dans les circonstances. On avait bien assez à faire pour organiser une stratégie scolaire!

Dans une thèse sur l'enseignement français au Manitoba depuis 1916 (Université d'Ottawa, 1968), Paul-Émile Leblanc résume ainsi:

"On avait aussi décidé — en plus de s'intégrer tant bien que mal au nouveau régime scolaire — d'éviter tout recours aux tribunaux relativement à l'usage du français devant les tribunaux et les cours. Le député de St-Boniface, M. J.-P. Dumas, un Métis, prit l'initiative d'attaquer la constitutionnalité du français devant les cours. Lorsque le mémoire (dans une affaire de dette) rédigé en français par son avocat fut refusé par le protonotaire, il demanda un **mandamus** à la Cour du banc de la Reine. À la suite de pressions exercées par l'Association et l'archevêque, le litige fut réglé à l'amiable. Ces pressions eurent comme résultat d'aliéner plusieurs leaders métis qui voyaient cette action comme une condamnation de leur groupe en général."

M. Leblanc s'appuie sur des documents d'archives dont l'un est une lettre de Mgr Arthur Béliveau. "Il ne peut guère y avoir de divergences sur la question de principe, écrit ce dernier, nous tenons tous pour la reconnaissance officielle de notre langue, mais la question d'expédient nous divise... Je ne puis m'empêcher de croire que Mons. Dumas a voulu se faire un peu de capital en prenant une action que l'Association avait considérée dès le début de sa formation, mais s'était décidée à ne pas prendre par prudence, étant donné l'exiguïté de ses moyens financiers et l'attention qu'elle devait donner au point qui presse le plus..."

La presse franco-manitobaine condamna aussi l'initiative de Dumas, qui se rallia des appuis parmi les métis de St-Vital et de Ste-Anne, notamment. Les hebdos allèrent jusqu'à se demander si le projet d'intervention en justice n'était pas une manoeuvre du gouvernement Norris pour diviser les francophones. Et ils encourageaient ceux-ci à ne rien verser "dans cette tire-lire". "Ce qui presse le plus, comme le déclare en substance l'Association, c'est d'assurer l'enseignement du français à **l'école**" (**Le Manitoba**, 5 juillet 1916). Ce fut la politique subséquente de l'AECFM de temporiser et d'éviter l'affrontement.

Si l'affaire Dumas en resta là, on en voit facilement les raisons, que Mme Litvack semble ignorer complètement dans son article.

Quant à placer l'actuelle "affaire Forest" dans les suites de la loi **fédérale** sur les langues officielles, ceci me paraît tout aussi arbitraire. Je rappellerai seulement qu'à l'origine, M. Georges Forest, de St-Boniface, a refusé de s'acquitter d'une contravention en libelle unilingue en se réclamant d'un règlement **municipal** de la ville de Winnipeg. Et la suite n'a rien à voir avec la dite loi fédérale.

Rossel VIEN
St-Boniface, Manitoba, le 7 mars 1978

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910
Directeur intérimaire et
rédacteur en chef:
Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint:
Georges Vigny
Directeurs de l'information:
Jean Francoeur
Pierre Loignon
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $60 par année; six mois: $33; trois mois $21. À l'étranger: $65 par année; six mois: $36; trois mois: $24. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

La CEQ

Une idéologie de gauche, une pratique de droite

par JACQUES GRAND'MAISON

■ Dans cette libre opinion, Jacques Grand'Maison réplique à des propos récents de militants de la CEQ et, de manière plus générale, s'en prend à la politique de la Centrale de l'enseignement du Québec. Ce texte fera partie d'un livre à paraître chez Stanké sous le titre: L'École enfirouapée. Les sous-titres sont du Devoir.

L'équipe-école de la Centrale des enseignants du Québec nous a encore servi récemment, dans LE DEVOIR, le discours pseudo-marxiste de la C.E.Q. Celle-ci vient de découvrir le marxisme et en a déjà fait un petit catéchisme. Le diable capitaliste est partout, sauf chez les enseignants, tous dévoués à la cause prolétaire, libres de tout intérêt privé, écrasés par "l'appareil répressif de l'État". Les difficultés de l'école publique viennent des multinationales, du gouvernement petit-bourgeois (nous professeurs, nous n'en sommes pas!) et de l'école privée. Voilà pourquoi les fils des travailleurs sont évincés de l'école publique et maltraités à l'école. Avec cette grille, la C.E.Q. a tout expliqué scientifiquement, "objectivement" (sic)!

Vous arrive-t-il d'interroger la pertinence de cette explication apodictique, les nouveaux clercs vous accusent de pratiquer la chasse aux sorcières (et la leur?), le macarthisme. Vous êtes un réactionnaires, un conservateur, et même un anti-scientifique.

Je ne puis m'empêcher d'y voir l'expression la plus haïssable d'un héritage manichéen qui nous a profondément marqués. Eh oui! je suis de ceux qui, après avoir lutté contre la scolastique cléricale et ses prolongements politiques autocratiques, constatent avec effarement la remontée de ce vieux schème religieux étouffant sous un visage d'autant plus trompeur qu'il se dit laïque.

"La" science

Ils sont marxistes comme nous étions thomistes. De bien piètres thomistes, plutôt des scolastiques avec ce que tout cela comporte: un système mental aussi fermé que total, une logique dite infaillible, une orthodoxie manichéenne, une pensée totalitaire, autocratique. Grâce à une telle mécanique intellectuelle, grâce à cette grille dite exhaustive; nous savions tout. Nous avions la réponse, la vérité, le monopole "clérical" de la science.

Il a fallu "réagir"! Tant au nom de la vie étouffée qu'à celui des critiques scientifiques modernes. Nous avons d'abord appris à relativiser le pouvoir religieux, politique, économique. Nous avons appris la multidimensionnalité du réel. Nous avons appris que ce même réel, à niveau d'homme, ne pouvait être enfermé dans quelque système que ce soit: politique, économique, philosophique ou religieux.

Nous voilà aujourd'hui devant certains cadets qui reproduisent la scolastique cléricale de nos maîtres, en d'autres termes. Passage ahurissant de la scolastique idéaliste à la scolastique matérialiste identifiée à la Science. Pas une science, mais la Science, un peu comme on la concevait au siècle dernier. Tel un substitut de la religion comme réponse globale. D'Auguste Comte à Althusser, une même filiation scientiste.

Après nous avoir exposé les deux conceptions du monde: le matérialiste (la Science) et l'idéaliste, les nouveaux clercs scolastiques nous disent:

"Les idées s'expliquent en dernière analyse par les situations socio-économiques".

Et voilà, tout est dit. La réalité n'est qu'économique et le reste, un reflet.

En cela, le capitalisme et le communisme se ressemblent. Histoire et culture, individualité et socialité, liberté et pouvoirs, peuples et aventures personnelles s'expliquent par une seule mécanique: la lutte des classes ou bien la main invisible d'Adam Smith. Équivalent du providentialisme d'hier.

Plus totalitaires que marxistes

Il y a, dans le catéchisme de la C.E.A., un marxisme primaire, caricatural. Il suffit de relire "Critique de l'économie politique" du bon vieux Marx pour comprendre sa propre allergie devant pareil réductivisme. "Je ne suis pas marxiste", disait-il prophétiquement. Il avait une trop fine culture historique pour se fermer aux divers possibles de l'homme. Sa pensée sur la culture grecque est très révélatrice.

Moi non plus, je ne suis pas marxiste. Mais mon principal propos n'est pas de cet ordre. La plus profonde mystification d'une certaine gauche, ici, c'est d'être une crypto-droite, de latence fasciste. Étrange apparentée au vieil héritage de cléricalisme scolastique, d'absolutisme religieux, de corporatisme féodal, de pensée totalitaire. Sans compter une pratique de pouvoir qui fait revivre les manoeuvres politiques d'hier: batailles de clans, manipulations anti-démocratiques, autoritarisme interne à la troupe, unanimité clanique qui ne souffre ni la dissidence, ni l'auto-critique. Comme dans un certain catholicisme, tu prends tout le paquet ou tu pars. On a vu ça dans l'histoire récente de certains syndicats dits de gauche qui, fait notable, ont des racines dans la chrétienté d'hier.

Par delà cet humus historique et culturel toujours vivant, il faut aller jusqu'à la structure mentale pour cerner le schéma religieux manichéen: "Deux conceptions du monde", "deux conceptions de l'homme". La vraie et la fausse. La bonne et la méchante. Dans la mesure où vous prétendez monopoliser la réalité "objective" et son explication globale, vous êtes en position pour exclure tout autre point de vue et pour légitimer une politique totalitaire. Ici le communisme et le fascisme sont au même rendez-vous. Voyez leurs pratiques historiques. Tous ces régimes sont totalitaires.

Une pratique crypto-capitaliste

Voyons les applications de l'équipe-école. Je m'en vais prendre leurs propres instruments d'analyse, à savoir les **pratiques réelles** sous les discours, **la position sociale** des auteurs eux-mêmes, et l'occultation de leurs **intérêts privés.** Voyons une affirmation révélatrice:

"Par exemple un chômeur de saint Henri n'a sûrement pas la même représentation d'un grand hôtel que l'homme d'affaires de la rue Saint-Jacques." Quelle est la position sociale de la C.E.Q. et de la corporation enseignante dans ce schéma dichotomique? Quels sont les intérêts particuliers des enseigants? Pas un mot dans ce discours légitimateur et mystificateur. Le dossier de la C.E.Q., "Le livre vert vers quoi au juste?" nous l'apprendra. J'y reviendrai.

Pour le moment, notons l'occultation du vrai statut socio-économique des enseignants, de leur style de vie, de leurs pratiques syndicales et professionnelles. Mystification d'autant plus subtile que la C.E.Q. se prétend du côté du chômeur, en laissant entendre, sans le dire, que nous professeurs, nous participons à la condition prolétarienne, que nous n'avons rien à faire avec "cette société bâtie sur l'argent", que nous sommes victimes de la répression. En toute objectivité!

Le capitalisme avoué a une enseigne claire: le profit, l'intérêt privé. Mais attention, il y a plus. Dans le discours crypto-religieux des céquistes, ce même capitalisme agit d'une façon occulte comme le diable en train de manigancer une autre stratégie de corruption. Les clercs, jadis, savaient reconnaître le diable jusque dans les replis les plus cachés de son action invisible et souterraine. Serviteurs de la rédemption du peuple, ils se présentaient comme des sauveurs désintéressés, tous consacrés à la "cause". Cette cause noble et généreuse, opposée à celle des méchants clairement identifiés, légitimait un pouvoir qui se présentait comme n'en étant pas un. Aujourd'hui, le céquiste emprunte le même subterfuge en se disant serviteur désintéressé de la libération de la classe ouvrière. Peu importe, si comme le clerc, il est un bon petit bourgeois de classe moyenne extrêmement soucieux de son statut, de son ascension sociale, de son accès aux biens convoités. En ce domaine, le silence de la C.E.Q. est d'une tartuferie incroyable. Il n'est jamais question du **middle class outlook** dans une large section du syndicalisme public actuel. Laissons cela à la sociologie américaine intégrée au capitalisme, avec ses postulats de départ qui conditionnent ses instruments d'analyse et ses conclusions. Les céquistes, eux, n'ont pas d'intérêts particuliers au départ, ni de réponse toute faite! Virginité prolétarienne indiscutable et objective! Le Livre vert, émanation du capitalisme, a une "vision unilatérale des choses". Pas la C.E.Q., toute une avec le prolétariat québécois, contre l'autre camp: les parents de classe moyenne avec leurs écoles privées, les administrateurs publics et le gouvernement! La lutte est claire et précise, n'est-ce pas?

Deux confessionnalismes

"L'école n'est pas le choix d'un groupe de parents, mais celui de la société".

Qu'arrivera-t-il si cette société ne fait pas le choix de la C.E.Q.? Le respectera-t-elle? Quel défi pour des gens qui ne voient qu'une alternative, la bonne et la mauvaise: l'école prolétarienne ou l'école capitaliste! Soyons rassurés, la C.E.Q. possède la seule réponse objective, scientifique et infaillible!

Encore ici, on peut se demander ce que craint la C.E.Q. devant des perspectives de décentralisation, de divers types d'école, d'expériences collectives dites privées. Serait-ce la menace de ne pouvoir assurer un contrôle absolu sur ses troupes, entre autres raisons? Une pensée totalitaire exige l'uniformité!

Je tiens à la primauté du système public, mais en même temps je vais me battre pour une pratique démocratique qui me semble très menacée par ce néo-cléricalisme pseudo-progressiste pareil à l'ancien toujours présent au milieu de nous.

D'une part, une façon catholique d'enseigner les mathématiques, d'autre part, une façon marxiste d'enseigner ces mêmes mathématiques. Rappelez-vous le manuel du premier mai, réplique de l'ancien catéchisme. Même structure mentale de base. Même orthodoxie. Même schéma manichéen et clérical. Même "vision unilatérale des choses". Club privé ou école de parti, le vieux fond clanique est le même dans les deux cas.

Cette situation manichéenne s'accentue par la lutte de deux bureaucraties: la gouvernementale et la syndicale. Plus de 4,000 fonctionnaires à Québec, au ministère de l'Éducation. Proportionnellement, c'est entre deux fois et cinq fois le nombre des fonctionnaires en certains pays. Une énorme machine, une super-polyvalente. Toujours l'idée de la cathédrale. Super-centrale gouvernementale, super-centrale syndicale qui défient une véritable pratique démocratique à la base. Jeunes, parents, professeurs eux-mêmes, administrateurs locaux sont marginalisés de façon ou d'autre. L'activité éducative elle-même est noyée dans ces vastes appareillages au sommet, cristallisée dans une convention collective qui rend impossible tout changement important.

Du coup, c'est mettre en évidence les limites de la consultation en cours. Je ne m'en vais pas contester ce minimum. Le livre vert a bien des faiblesses, mais il reste "ouvert". Ce n'est pas le cas de la réponse céquiste dogmatisée. Voilà pourquoi j'ai voulu la prendre de front, parce qu'elle nous ramène à l'atavisme clérical le plus éculé, sous des dehors trompeurs de progressisme.

Égalité des chances et classes sociales

Les céquistes, avec raison, posent l'énorme problème des classes sociales. Bon gré mal gré, cet objectif d'un changement radical de société ne se fera pas demain matin. Il y a un je ne sais quoi de barbare dans la transformation de l'école des enfants en champ-de-mars. Les céquistes devraient avoir le courage de fonder un parti et de porter leur action sur le terrain spécifique des "causes profondes" qu'ils prétendent connaître. En attendant cette révolution céquiste, les travailleurs accepteront-ils une mise en échec de l'école publique par des mandarins qui prétendent parler en leur nom et qui calculent leurs sueurs au compte-gouttes?

Qu'est-ce que les céquistes sont prêts à faire concrètement dans l'école pour "un véritable service public", au-delà de leur lutte bureaucratique contre l'autre bureaucratie? Quels investissements en temps, en travail, en service, en argent? On ne trouve rien de cela dans leurs dossiers, bien au contraire, tout surcroît de travail semble aller contre les "droits acquis". Sous prétexte de ne pas être au service de la classe dominante, la C.E.Q. pratique une politique de refus dont les enfants de l'école publique sont les victimes impuissantes. En toute logique, l'abolition de l'école privée ne changera rien au problème de fond, puisque, au dire des céquistes, l'école publique est soumise à "l'appareil répressif de l'État". Quelle belle rationalisation pour en faire le moins possible, même quand on a en classe des enfants du milieu prolétaire. Mais non, c'est inutile de les aider, c'est d'abord le système qu'il faut abattre! Fumistes.

Il n'y a pas longtemps, un groupe de céquistes radicaux montraient leur dépit après la signature de la convention collective: "Avec encore quelques semaines de grève, nous aurions pu aller chercher "deux ou trois pour cent de plus". Drôles de révolutionnaires qui pressent le citron public au maximum de leur profit et de leur intérêt privé. Pour jauger l'esprit prolétaire des céquistes, je suggère une proposition au prochain congrès: 10% du salaire des enseignants pour un fonds au service de projets éducatifs en milieux prolétaires. Un beau test de vérité pour évaluer la pertinence de ce discours sur les "inégalités sociales, économiques et scolaires".

Il n'est pas question de désamorcer les combats de justice à mener, encore moins de faire l'apologie de l'école privée ou de la confessionnalité. Dans une perspective d'éducation et de démocratisation qualitative, je crains le tragique retour en force d'un même confessionnalisme en deux camps opposés, mais d'esprit aussi totalitaire l'un que l'autre. Je ne crois pas être le seul à penser ainsi. Je n'ai pas la solution en main. J'ai, moi aussi, ma part de crotte sur les mains, mes propres lâchetés et complicités. Ne pas le reconnaître, c'est retomber dans l'ornière cléricale. Voilà la chausse-trape d'une certaine gauche chez nous, avec sa pureté typiquement fasciste et crypto-religieuse. Une gauche folle appelle une droite folle, et vice-versa. L'histoire en témoigne. Je m'en vais le redire aux purs de la C.E.Q., incapables de deux lignes d'autocritique dans leurs discours de gauche et leurs pratiques de droite.

ANDRÉ MOREAU

VOUS PARLE TOUS LES MARDIS SOIRS

À 8.00h PM

à l'auberge
RICHELIEU Inn
505 Sherbrooke est
Montréal (Métro Sherbrooke)

Salle Athos-Aramis

renseignements:

525-3358

CE SOIR

Apprendre à rêver et à bâtir l'avenir"

Vers une revalorisation de notre vie publique ?

par ROBERT DÉCARY

La cote des hommes publics a monté d'une flèche la semaine dernière, lorsque le juge en chef Deschênes a confirmé le verdict d'un jury et condamné le quotidien The Gazette à verser une indemnité de $135,000.00 à M. Gerald Snyder, ancien vice-président du COJO. Le jury avait conclu que The Gazette avait, de mauvaise foi, diffamé M. Snyder et ne s'était pas rétracté de la manière exigée par la Loi de la presse.

Il est intéressant de souligner que l'indemnité de $135,000.00 n'est pas destinée à compenser quelque perte de salaire ou d'emploi mais à compenser exclusivement les "dommages moraux" subis par M. Snyder à la suite de cette humiliation publique; que l'indemnité n'a pas été réduite du fait que sept autres actions ont été intentées par M. Snyder et peuvent lui valoir, s'il triomphait dans l'une ou plusieurs d'entre elles, une indemnité additionnelle considérable; et que l'indemnité ne comporte aucun dommage punitif, ce genre de dommage n'étant pas reconnu par nos lois.

Écartant les décisions rendues par les tribunaux américains, au motif qu'elles accordent des sommes exagérées, ainsi que celles rendues par les tribunaux français, au motif qu'elles sont trop timides, et soulignant que la Cour d'appel du Québec a fait preuve, ces dernières années, d'un "conservatisme extrême", le juge Deschênes s'est plutôt inspiré de décisions rendues au siècle dernier au Québec et tout récemment en Grande-Bretagne. Constatant que nul n'était mieux placé qu'un jury pour évaluer la réputation d'un homme public, il s'est rallié sans hésitation au verdict de $135,000.00:

> "Le jury qui a entendu cette cause nous a donné une leçon. Le temps n'est déjà plus, où des dommages purement nominaux étaient considérés comme une punition suffisante en matière de libelle diffamatoire. Si la société veut — et elle se doit de le vouloir — que ses meilleurs citoyens se lancent dans la vie publique, elle doit leur faire savoir le grand respect qu'elle leur porte. Et ceux qui, par imprudence, s'aventureraient à détruire d'un trait de plume la réputation d'hommes si dévoués, devraient savoir qu'il pourrait leur en coûter très cher. La liberté de la presse ne se justifie que dans la mesure où la presse elle-même se comporte de façon responsable." (le jugement ayant été rédigé en anglais, cette traduction n'est pas officielle).

Que voilà un jugement rassurant et important! Non seulement le jury a-t-il su évaluer la réputation d'un homme public d'une manière qui n'aurait pas surpris s'il s'était plutôt agi de quelque chanteur ou athlète professionnel, mais également le juge en chef a-t-il su graver avec clarté et concision des principes qui devraient à l'avenir garantir tout à la fois un plus grand respect de la vie publique et un exercice plus responsable de la liberté de la presse.

L'importance des communications de masse orales et écrites est devenue telle que des réputations peuvent être détruites en un rien de temps, par quelques mots, quelques insinuations. L'homme public a déjà suffisamment de difficultés à protéger une vie privée qui ne devrait intéresser personne mais dans laquelle chacun aime bien mettre son nez, sans qu'on lui impose le fardeau additionnel de se défendre contre des accusations mensongères visant tant sa vie privée que sa vie publique. Sous prétexte du droit collectif à l'information, les droits les plus intimes des hommes publics sont constamment menacés, et il était grand temps que les tribunaux lancent un avertissement sévère à ceux-là qui mettent la réputation d'autrui à leur menu quotidien et qui oublient trop facilement que l'honneur et la réputation sont des droits consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Un jugement ne changera certes pas, à lui seul, les moeurs de la population et de la presse. Mais peut-être saura-t-il contribuer à relever, aux yeux de la population, le statut de ceux-là qui se dévouent pour elle et ne retirent souvent qu'ingratitude. Peut-être aussi saura-t-il convaincre les médias que leur droit d'informer n'est pas absolu et que leur liberté cesse là où commencent les droits les plus sacrés des individus.

Après les opérations
BRICOLE,
HAM
CATHÉDRALE,
PUMA, ETC...

voici:

L'OPÉRATION LIBERTÉ

de la Ligue des Droits de l'Homme

— Un large front commun de tous les citoyens et groupes, victimes de la "sécurité nationale" et de la police politique.
— L'élaboration du premier dossier jamais réalisé à ce sujet au Québec, en collaboration avec tous les citoyens et groupes concernés.
— La production et la diffusion d'une série d'instruments d'information et de mobilisation dont un audio-visuel.
— La tenue d'un colloque en mai, en collaboration avec la Faculté de l'Éducation Permanente de l'Université de Montréal.
— Des interventions ponctuelles et fréquentes auprès de l'opinion publique, à commencer par la campagne contre le projet de loi d'Ottawa en vue de légaliser l'ouverture du courrier.

Pour aider la **LIGUE DES DROITS DE L'HOMME** à mener l'**OPÉRATION LIBERTÉ...** en toute liberté, je contribue financièrement pour un montant de $ .....

Envoyez vos dons à 3836 rue St-Hubert, Montréal.

Nom.....

Adresse.....

Ville .....

En librairie

LE TRAITEMENT DE LA CRIMINALITÉ AU CANADA

A. Parizeau et D. Szabo

un inventaire complet du système canadien de la justice.

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Tél: 343-6321

Quand mon client de Bruxelles vient à Montréal, je lui réserve le Quatre Saisons. Rien de moins.

C'est un voyageur blasé, familier avec la classe exceptionnelle de quelques très grands hôtels à travers le monde.

Il aime le confort du Quatre Saisons. Son élégance raffinée. Le service attentif et discret de tout son personnel. Il aime être à quelques minutes de marche du Tout-Montréal-plaisir-et-affaires.

Bonne fourchette, il apprécie particulièrement le restaurant Pierre de Coubertin, classé quatre étoiles et demie.

Une des trois meilleures tables de la ville.

Quand il vient à Montréal, je lui réserve *son* hôtel: le Quatre Saisons.

Angle Sherbrooke et Peel
Montréal, Québec, H3A 2R6
Réservations, à frais virés:
(514) 284-1110

Four Seasons Hotel
Le Quatre Saisons
MONTREAL

Le très grand hôtel de Montréal.

la météo

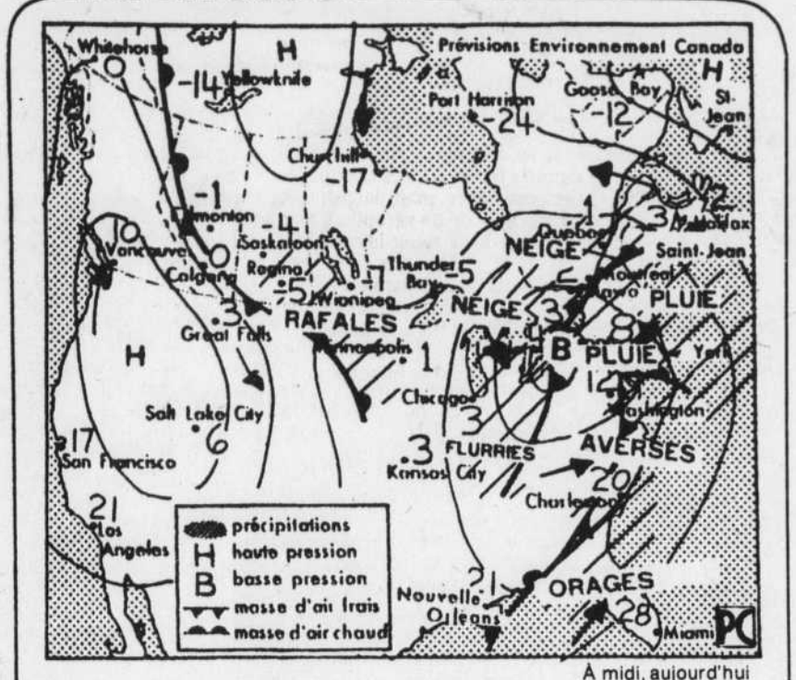

À midi, aujourd'hui

De façon général le Québec n'a pas connu de précipitations importantes depuis plusieurs jours déjà mais la situation météorologique évolue maintenant vers un changement important. En effet une dépression sur le centre des Etats-Unis prend de plus en plus d'ampleur ce qui renforce le flux d'air humide sur son flanc est et entraine l'expansion de la zone nuageuse sur toutes les régions au nord du golfe du Mexique et des Grands Lacs. Deux zones distinctes de précipitations se sont déjà formées. La première au nord des Grands Lacs est constituée de neige et elle glisse lentement vers l'est. Elle donnera des chutes de neige importantes sur nos secteurs du nord-ouest. L'autre au sud des Grands Lacs s'étendra vers le nord et déversera de la pluie demain sur le sud du Québec et la nuit prochaine sur le Bas St-Laurent. Après le passage du système dépressionnaire un dégagement s'amorcera sur l'ouest de la province.

●

Sud de l'Abitibi, Nord de Pontiac-Témiscamingue, Nord de la Haute-Mauricie: neige s'intensifiant. Accumulation jusqu'à 10 ou 15 cm est prévue. Vents modérés demain et maximum de −2. Aperçu pour mercredi: dégagement.

●

Nord de l'Abitibi, Chibougamau: couvert avec de la neige et des vents modérés. Accumulation de neige de l'ordre de 10 ou 15 cm demain. Maximum −5. Aperçu pour mercredi: dégagement.

●

Sud de Pontiac-Témiscamingue, Laurentides, Sud de la Haute-Mauricie: neige commençant en matinée puis se changeant en pluie. Vents modérés et plus doux. Maximum près de 2. Aperçu pour mercredi: dégagement.

●

Montréal, Outaouais: ciel couvert avec pluie commençant en mi-journée. Un peu plus doux demain avec des vents modérés, maximum de 5. Aperçu pour mercredi: dégagement.

●

Cantons de l'Est: ciel couvert avec pluie commençant en après-midi. Un peu plus doux demain avec des vents modérés. Maximum de 5. Aperçu pour mercredi: nuageux.

●

Québec, Trois-Rivières: ciel couvert avec neige commençant en après-midi et se changeant plus tard en pluie. Vents modérés et maximum de 2. Aperçu pour mercredi: nuageux.

●

Lac St-Jean: couvert avec de la neige et des vents modérés. Accumulation de neige de l'ordre de 5 cm. Maximum de −2. Aperçu pour mercredi: nuageux, quelques chutes de neige.

●

Baie-Comeau, Sept-Iles: ennuagement en matinée et possibilité de neige en fin de journée. Vents modérés. Maximum de −3. Aperçu pour mercredi: neige et/ou pluie.

●

Rimouski, Gaspésie: ennuagement progressif et vents modérés. Maximum de −2. Aperçu pour mercredi: neige et/ou pluie.

suites de la première page

LE CRTC

Pressée, Mme Sauvé poussait le CRTC à faire un nouvel appel de mémoires pour septembre 1976. Devant la protestation de plusieurs organismes, et entre autres un mémoire de la Société Radio-Canada s'opposant formellement pour le moment à la télévision à péage, le CRTC convoquait une audience publique en juin 1977, puis rendait hier l'avis que l'on connait.

Absente de la capitale canadienne hier, Mme Sauvé n'a pas commenté le rapport. On affirmait à son bureau, qu'elle n'avait pas encore eu le temps de le lire, et qu'elle ne communiquerait ses impressions que d'ici un jour ou deux.

La télévision à péage, qui peut se présenter sous plusieurs formes, consiste essentiellement en une distribution d'émissions contre paiement, par le téléspectateur, d'un taux fixe, soit à la pièce, soit par abonnement. C'est un service habituellement fourni par les câblodiffuseurs, mais qui pourrait l'être aussi par d'autres canaux.

Sauf un réseau de grands hôtels canadiens, qui offrent ainsi des films à leurs clients, et un immeuble en co-propriété à Toronto, qui utilise la télévision en circuit fermé, la télévision à péage (TVP, selon son sigle franglais) est inexistante au Canada. Aux États-Unis, signale le rapport du CRTC, plus de 11 millions de foyers y sont abonnés, et versent à cette industrie près de $10 millions par mois.

Des 140 mémoires qu'a reçus et analysés le CRTC, 42 n'exprimaient pas d'opinion définitive sur la télévision à péage, 48 en étaient partisans, et 50 s'y opposaient. C'est moins cette légère majorité d'opposants qui semble avoir convaincu le Conseil que leur provenance.

Parmi eux, on retrouvait en effet une majorité des groupes dits "d'intérêt public" qui se sont présentés devant le CRTC. Telle l'Association des consommateurs du Canada par exemple, et la majorité des radiodiffuseurs, dont la Société Radio-Canada et l'Association canadienne des radiodiffuseurs. Les plus chauds partisans de la télévision à péage étaient les exploitants de services de télécommunication, et la majorité des câblodiffuseurs et des producteurs.

Alors que les câblodiffuseurs pourraient être appelés à jouer un rôle de premier plan dans l'implantation de la télévision à péage, leur attitude a pu inquiéter le CRTC. Ceux-ci ont affirmé en effet que les exigences de contenu canadien n'étaient "ni nécessaires ni souhaitables", nié contre toute évidence les dangers de "fragmentation" des auditoires, se sont opposés en majorité à tout autre contrôle que celui de leur industrie propre, et ont rejeté l'idée d'une période d'essai.

Le CRTC, qui cherchait surtout à voir "si la télévision à péage peut apporter des contributions à caractère positif au système de la radiodiffusion canadienne", conformément à l'esprit de la loi sur la radiodiffusion, ne pouvait guère que reculer. "Si l'on veut que la télévision à péage soit couronnée d'un succès commercial, il faut qu'elle soit acceptable à un public averti, écrit-il dans son rapport. Cependant, le succès commercial ne peut être obtenu au détriment d'importants principes directeurs sur la radiodiffusion, quant à une programmation à prédominance canadienne."

Le Conseil semble s'être particulièrement scandalisé de ce que les futurs promoteurs de la télévision payante n'aient pas voulu garantir l'emploi de fonds canadiens et autres ressources du pays dans l'aventure. On proposait surtout d'investir une portion des revenus bruts du système dans la production de programmes canadiens, cette portion allant rarement au delà de 15%.

"Les objectifs de la radiodiffusion ne peuvent être atteints si la programmation canadienne est simplement tolérée et subventionnée par des fonds bien inférieurs à un certain niveau", dit le Conseil.

S'il avait besoin d'être autrement convaincu, le CRTC pouvait également étayer ses décisions par l'enquête d'opinion publique qu'il a fait mener sur ce sujet auprès d'un échantillon de 2,289 personnes, dont les deux-tiers étaient des abonnés du câble. La majorité des interrogés n'avaient jamais ou que très peu entendu parler de ce nouveau jouet, et les résultats de l'enquête, affirme le Conseil "font apparaître que les abonnés ne considèrent pas la télévision à péage comme essentielle; d'autre part ces résultats ne démontrent pas qu'il existe une demande pressante pour ce nouveau service éventuel de programmation."

Le Conseil reconnait toutefois qu'il faudra se résigner à la télévision payante un jour ou l'autre et affirme qu'il lui faut dès lors élaborer "une politique nationale de la télévision à péage avant que les ministères et les agences gouvernementales en considèrent l'adoption."

Il propose quatre grands principes: émissions à prédominance canadienne de haute qualité, profits mis au service de l'acquisition et du financement de programmes canadiens, programmation dans les deux langues officielles, expansion à travers le pays en respectant la prédominance canadienne.

Cette hantise de la "prédominance canadienne" vient non seulement des prescriptions de la loi sur la radiodiffusion, mais surtout des craintes, expriémes par de nombreux groupes, de voir la télévision à péage ajouter au "dumping" déjà dangereusement élevé depuis la progression de la câblodiffusion, d'émissions américaines dans les foyers canadiens.

Pour contrôler le développement de cette nouvelle industrie, le Conseil recommanderait la création d'un "réseau national exclusif de télévision à péage" qui serait administré par une "agence-réseau" que le Conseil préférerait être une compagnie privée. Plusieurs mémoires prônaient la formule d'agence mixte (gouvernement-intérêts privés) mais le Conseil se dit d'avis que les intérêts privés seront mieux convaincus" de la nécessité du succès commercial de la programmation, exigeant l'efficacité administrative, le contrôle des frais d'exploitation" et que cela "renforcera l'esprit d'entreprise."

Le Conseil propose dès maintenant certains éléments de réglementation: contenu canadien d'au moins 50%, réinvestissement d'un minimum de 35% des revenus bruts dans la production canadienne, interdiction de détournement vers le nouveau système d'émissions normalement disponibles via la télévision traditionnelle, disponibilité des émissions "à péage" au public non payant "après une période raisonnable".

Toute agence qui voudrait relever le défi de mettre en place ce "réseau national exclusif" devra soumettre une "promesse de réalisation" conforme à ces normes, indique le Conseil qui s'empresse d'ajouter qu'il ne saurait autoriser pareille aventure pour le moment et qui propose plutôt des projets-pilotes à mener d'abord par une "organisation publique à but non lucratif".

Dès hier après-midi, l'Association canadienne des radiodiffuseurs a fait savoir qu'elle accueillait "chaleureusement" le rapport du CRTC, et le ton de son communiqué suggère même un enthousiasme bouillant.

En renvoyant l'implantation de la télévision à péage à des calendes plus ou moins lointaines, le CRTC aura peut-être évité une querelle fédérale-provinciale qui accumulait ses munitions dans l'ombre.

On se souviendra en effet que le ministre québécois des Communications, M. Louis O'Neil, a déjà dévoilé en juin dernier les "éléments d'une politique" québécoise de télévision à péage qui elle, aurait eu bien sûr pour objectif "la promotion de la culture et de l'identité québécoise", donc la "prédominance québécoise de contenu", pour adapter le leitmotiv fédéral.

M. O'Neil affirmait alors qu'en s'intéressant à la télévision à péage, Ottawa pouvait "se mêler de choses qui ne le regardent pas". Mais les récents déboires du Québec, dont la Cour suprême a déclaré inconstitutionnelles les prétentions en matière de câblodiffusion, pourraient avoir tari ce conflit à sa source.

JOE CLARK

querait d'autre part à remettre à l'entreprise privée les responsabilités qui incombent à plusieurs sociétés de la Couronne, dans le domaine du pétrole et de l'industrie chimique par exemple.

Sous M. Clark, le gouvernement élaguerait cette jungle de réglementation qui paralyse l'industrie et l'entreprise, grosse, moyenne et petite; il amputerait les budgets de publicité et confierait plutôt à des fonctionnaires ces travaux que le gouvernement actuel fait réaliser à grands frais par diverses sociétés de conseillers.

Enfin, un gouvernement conservateur mettrait place les mécanismes qui permettraient au Parlement de contrôler les dépenses gouvernementales.

Le premier ministre, M. Trudeau, est l'architecte du statu quo, de dire encore M. Clark, en promettant qu'il serait, lui, l'artisan de la réforme constitutionnelle.

Les provinces, selon ce projet de réforme qui a déjà reçu l'assentiment des cinq premiers ministres provinciaux élus sous la bannière conservatrice, jouiraient de l'entière juridiction sur leurs ressources naturelles, seraient appelées à participer aux énoncés de politiques de certaines agences fédérales comme la CRTC, la Commission canadienne du blé, etc. Le principe de la péréquation serait passé en revue tandis qu'un projet de loi sur la liberté d'information serait rapidement déposé aux Communes.

Les conservateurs attachent une grande importance au rôle que le Parlement, et que l'Opposition, doit pouvoir jouer dans le contrôle des dépenses gouvernementales et, une fois au pouvoir, ils s'empresseraient de mettre sur pied le mécanisme permettant un tel contrôle.

Enfin, le Parlement serait doté de pouvoirs semblables à ceux dont jouissent aux États-Unis le Congrès et le Sénat pour lui permettre de mener ses propres enquêtes.

Pour réduire le chômage, le Parti conservateur promet notamment des réductions d'impôts pour les petits et les moyens contribuables, réductions totales de $2 milliards. Chaque travailleur bénéficierait de cette façon d'une augmentation de $300 de son revenu annuel et ce manque à gagner du gouvernement serait compensé par une réduction de ses dépenses.

M. Clark est engagé sur le sentier de la victoire. Les résultats d'un récent sondage donnant aux siens une bien faible cote de popularité ne l'inquiètent pas outre mesure.

C'est, explique-t-il, parce qu'au Québec on ne parle pas beaucoup de nous, mais la situation va changer puisque nous recrutons dans notre parti des figures connues et intéressantes, comme membres en règle et comme candidats.

M. Clark a déjà prévu que si ses candidats étaient élus dans les autres provinces mais non au Québec, il pourrait rétablir un certain équilibre en nommant plusieurs Québécois au Sénat, ce qui assurerait une présence québécoise au sein d'un prochain gouvernement bleu.

REQUÊTE KEABLE

a pas de péril en la demeure. Le requérant n'a d'ailleurs pas allégué urgence, encore moins un préjudice irréparable".

"Les événements qui font l'objet de l'enquête, a dit Me Robert, remontent pour la plupart à six ans et les documents ou les témoins ne disparaîtront pas dans les prochains mois. Si le requérant (le commissaire Jean Keable) poursuit ses travaux, d'autre part, les intimés (la GRC et le Solliciteur général) se retrouvent dans une situation juridique impossible, ne sachant pas quelle règle de droit doit les guider dans la production des documents et dans la conduite de l'interrogatoire des témoins".

Dans sa requête, le commissaire Jean Keable affirme qu'il n'exigera plus des intimés le dépôt de certains documents à moins qu'ils n'y consentent. "Dans ces circonstances, il est clair que la poursuite des travaux de la Commission n'affectera en aucune façon les droits de qui que ce soit, en ce sens que les documents visés par le jugement de la Cour d'appel sont soit déjà rendus publics, soit que le Commissaire n'en exigera pas la production avant que cette honorable Cour ne rende son jugement" affirme Me Michel Décary.

Me Robert ne tient pas ces engagements pour suffisants. Le commissaire Jean Keable pourrait encore obtenir des documents de la GRC à d'autres sources, dans les archives de la Sûreté du Québec ou du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) par exemple, et continuer à poser des questions sur des sujets que le Solliciteur général estime hors du mandat de la Commission d'enquête.

Me Décary, soulignant que tous les juges saisis de cette affaire, y compris ceux de la Cour d'appel, avaient reconnu la validité du mandat, soutient que la Cour d'appel du Québec abuse de sa fonction en ordonnant une interruption complète de l'enquête. Sur cet aspect du jugement rendu en février dernier, le juge Fred Kaufman avait exprimé sa dissidence.

"A l'heure actuelle tous les documents présumément secrets ont déjà été publiés, il n'y a plus lieu pour cette honorable Cour d'en interdire la publication. Pour satisfaire aux prétentions des intimés, il n'était donc pas nécessaire de rendre une ordonnance de sursis total. Ce faisant, la Cour d'appel a créé une injustice tout en ne protégeant pas davantage ces droits des intimés qu'elle croyait pouvoir être lésés".

Aux yeux de Me Décary, la Cour suprême du Canada a parfaitement le droit, soit en vertu de l'article 70 de sa loi, soit en vertu de ses pouvoirs inhérents à sa fonction de cour d'appel en matières civile et criminelle. Elle peut distinguer entre l'émission d'un bref d'évocation et l'ordonnance de surseoir qui l'accompagne. "On ne commet pas un outrage à bref, a dit Me Décary, on commet un outrage à un juge" dont l'ordonnance ne serait pas respectée.

Me Robert a soutenu que le code des procédures civiles en matière d'évocation conduit au sursis des procédures, que le juge en fasse explicitement mention ou non. "En fait, prétendre que l'appel à la Cour suprême suspend les effets du bref d'évocation, équivaut à dire que l'appel à la Cour suprême a pour effet de mettre de côté, temporairement au moins, le jugement de la Cour d'appel jusqu'à une décision de la Cour suprême. Il faut plutôt dire que l'ordonnance de la Cour d'appel et le bref sont en vigueur jusqu'à ce que cette honorable Cour confirme, annule ou modifie le jugement dont appel et qu'entre-temps, on doit s'y conformer".

De plus, si la Cour suprême du Canada devait juger cette requête, elle se prononcerait déjà en partie sur le fond de l'appel, sans même avoir entendu les parties en cause.

Dans l'hypothèse où la Cour suprême du Canada autoriserait le commissaire Jean Keable à reprendre son enquête, celui-ci poursuivrait ses recherches sur l'incendie d'une grange, le vol de dynamite, la diffusion d'un communiqué faussement attribué au FLQ, tous des actes reprochés à des policiers de la GRC.

Dans l'hypothèse d'un jugement défavorable au commissaire Jean Keable, l'enquête ne pourrait reprendre avant plusieurs mois. Les parties en cause devraient plaider l'appel à la fin d'avril ou au début de mai, et attendre ensuite un jugement au cours de l'été ou de l'automne.

La pêche: une hausse de 24%

QUÉBEC (PC) — La quantité de poissons capturés à des fins commerciales au Québec en 1977 a augmenté de 12 millions de tonnes par rapport à l'année précédente, soit une augmentation de 24 p.c.

C'est ce qui ressort des dernières statistiques des pêches maritimes du Québec, telles que publiées par le Bureau de la statistique du Québec.

Selon les chiffres, la valeur des captures a augmenté elle aussi, alors qu'elle est passée de $14.9 millions à $20.1 millions.

Des 14 pêches de poissons recensées, neuf ont vu leur quantité de prises augmenter en 1977 tandis que cinq autres ont diminué.

Les pêcheurs québécois ont pris plus de morue, de sébaste, de plie, de merluche, de turbot, de maquereau, de homard, de crabe et de crevettes en 1977 par rapport à l'année précédente.

Toutefois, les prises de flétan, de hareng, de saumon, d'éperlan et de pétoncles ont diminué par rapport à l'année précédente.

Au total, 49.9 millions de tonnes de poisson ont été comptées en 1977 contre 38 millions en 1976.

Ces chiffres ne comprennent que les captures de la pêche commerciale, et non pas les prises de la pêche sportive telle que pêche à la truite, etc.

Enfin, les statistiques de la pêche maritime indiquent que la capture des loups-marins a presque doublé en 1977, alors qu'on compte 15,866 prises par rapport à 7,939 l'année précédente. Les revenus ainsi générés sont passés de $173,000 à $268,000.

Postes Canada
Canada Post

La meilleure stratégie pour un meilleur service postal.

1re étape: Remplir et faire parvenir ce coupon aux Postes canadiennes pour recevoir de plus amples renseignements sur le code et les normes postales.

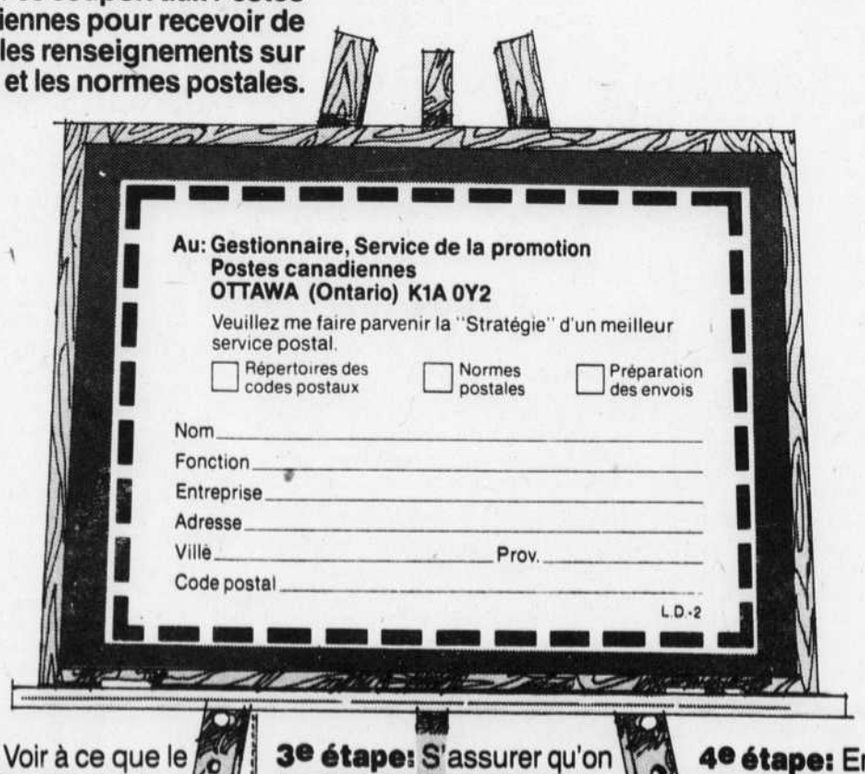

2e étape: Voir à ce que le personnel de votre entreprise chargé de la préparation des envois postaux soit informé des procédures postales. Les renseignements nécessaires vous seront expédiés sur réception du coupon.

3e étape: S'assurer qu'on insère le code postal sur les listes d'adresses et qu'on l'utilise sur chaque envoi.

4e étape: En bon stratège, être attentif à la préparation de l'envoi du courrier, respecter les normes postales et l'utilisation du code. Les communications d'affaires s'en trouveront améliorées d'autant.

Le code et les normes postales... ...la meilleure stratégie pour un meilleur service postal.

Les Postes canadiennes... trait d'union entre 23 millions de Canadiens.
L'hon. J. Gilles Lamontagne, ministre des Postes

La plus courte distance entre ici et la Grèce...

...c'est la ligne aérienne Olympic Airways.

La Grèce est le paradis touristique d'Europe. En Grèce, votre argent a conservé toute sa valeur. De plus, la richesse de ses attraits touristiques est tout simplement inégalée. Et quand vous volez par Olympic Airways, vous voyagez avec les gens qui connaissent le mieux la Grèce. Des gens qui vous donneront un avant-goût de l'extraordinaire hospitalité grecque avant même que vous quittiez le Canada!

OLYMPIC AIRWAYS
Lignes aériennes grecques
1200 avenue McGill College, Bureau 1250, Montréal, Québec. H3B 1X9 Tel.: 878-9881

La bataille de l'amiante reprendra de plus belle après le vote en 2ème lecture

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — A moins d'imprévus, c'est fort probablement aujourd'hui que l'Assemblée nationale adoptera en deuxième lecture le projet de la loi numéro 70 constituant la Société nationale chargée de l'application de la nouvelle politique de l'amiante.

Après avoir consacré plus de cinquante heures à l'examen de cette question, les partis d'opposition, libéraux en tête, qui, depuis le début, luttent farouchement contre l'adoption de ce projet de loi, devraient en effet avoir épuisé d'ici la fin de la journée leur liste de députés chargés depuis plus de deux semaines de mener une critique acharnée contre le type d'intervention que propose le gouvernement.

Du côté libéral, deux ou trois députés, dont M. Raymond Garneau, qui en sera d'ailleurs à sa première présence en Chambre depuis l'ouverture de la session, doivent encore prendre la parole tandis que chez les unionistes, seul le leader parlementaire, M. Maurice Bellemare, n'y est pas allé de son petit discours de 20 minutes, temps qui est alloué à chaque député au moment du débat de deuxième lecture.

Viennent ensuite MM. Camil Samson et Fabien Roy, qui sont eux aussi opposés au projet gouvernemental tandis que chez les péquistes, on a confié à MM. Gilles Grégoire, député de la région de l'amiante et au ministre Yves Bérubé, parrain du projet de loi, le soin de donner la réplique.

Aussi, si tout se passe bien, l'Assemblée nationale aura terminé dès ce soir l'étude des principes qui sont à la base de la création de cette Société nationale de l'amiante, société qui, notamment par l'achat de l'Asbestos Corporation, permettra d'assurer une présence gouvernementale très forte dans un secteur où les Québécois ont été traditionnellement absents en dépit du fait qu'ils contrôlent une bonne part du marché mondial de la fibre.

Toutefois, si l'issue du vote ne fait aucun doute, le gouvernement est loin d'être au bout de ses peines et la politique de l'amiante, qui constitue, à ses yeux, l'un des gestes les plus importants qu'il aura posés au cours de son mandat, est encore loin de devenir réalité puisque c'est maintenant en commission parlementaire que la lutte reprendra de plus belle.

A cette étape de l'examen article par article du projet de loi et où les règles parlementaires permettent de faire durer le débat presque indéfiniment, les partis d'opposition promettent une lutte aussi acharnée que celle qu'ils ont livrée aux lois 101 et 67, concernant la Charte de la langue française et la réforme de l'assurance-automobile. On se souviendra que, dans ces deux cas, le gouvernement avait dû imposer la guillotine pour mettre fin au filibuster des députés d'opposition.

Yves Bérubé (Photo Jacques Grenier)

Cette fois-ci cependant, il semble qu'il soit déterminé à agir autrement et à "endurer" l'Opposition tout le temps qu'il faudra. Toutefois et comme il tient absolument à ce que projet de loi soit adopté d'ici l'ajournement d'été, il demandera à la commission parlementaire de se réunir dès cette semaine pour débuter sans délais des travaux qui risquent d'être longs et orageux.

Du côté libéral, c'est le député de Saint-Laurent, M. Claude Forget, qui mènera le débat. Dès décembre dernier, M. Forget s'opposait farouchement à la politique gouvernementale, et particulièrement à l'achat de l'Asbestos Corporation, en affirmant qu'un tel achat ne garantissait en rien l'atteinte des objectifs proposés par le gouvernement.

En gros, M. Forget semble d'accord avec ces objectifs qui sont principalement d'assurer une présence québécoise dans "le club de l'amiante" et de maximiser la transformation sur place de la fibre.

Actuellement, les Québécois ne contrôlent aucune société d'amiante. Quant aux degré de transformation, niveau où les retombées économiques sont les plus intéressantes, il n'est que de 3%. À cet égard, l'objectif du gouvernement est d'atteindre graduellement une transformation de 20% de toute la fibre extraite. Pour ce faire, la Société Nationale de l'Amiante, une fois devenue propriétaire de l'Asbestos Corporation, sera habilitée soit à créer elle-même des entreprises de transformation, soit à s'associer dans de telles entreprises avec d'autres géants de l'amiante.

Or, si les libéraux se disent d'accord avec cet objectif de transformation, et également avec la nécessité d'augmenter sensiblement les normes de salubrité dans les usines d'amiante, ils ne veulent rien entendre de l'achat de l'Asbestos Corporation, actuellement propriété de la General Dynamics.

Essentiellement, ils font valoir que cet achat est complètement inutile et qu'il vaudrait mieux utiliser les sommes qu'il nécessitera (au moins $100 millions) à créer directement des emplois dans le secteur de la transformation. Ils estiment au surplus qu'une intervention gouvernementale du type de celle envisagée pour ce secteur est un nouveau pas vers l'étatisme, voire le socialisme.

Pour l'essentiel, l'Union nationale ainsi que MM. Camil Samson et Fabien Roy, champions inconditionnels de l'entreprise privée, partagent ce point de vue et se relaient pour brandir l'épouvantail d'une intervention gouvernementale qu'ils estiment abusive et contraire aux intérêts de la société québécoise.

Aussi, tous ces députés se préparent-ils à proposer amendements sur amendements en commission parlementaire afin notamment de modifier certains buts de la Société Nationale de l'Amiante et d'empêcher le cas échéant l'achat de l'Asbestos Corporation. Dans cette perspective, le débat pourrait s'éterniser jusqu'à l'été.

D'autre part, on se prépare tout aussi fébrilement du côté du gouvernement où on espère utiliser la tribune que constitue cette commission parlementaire pour faire valoir le bien-fondé de la politique gouvernementale et jeter un peu plus de lumière sur l'ensemble de la question, par le dépôt éventuel des études qui ont servi à prendre cette décision.

Parce qu'il est clair, ainsi que le soulignait jeudi dernier le premier ministre René Lévesque au cours de son intervention dans le débat de deuxième lecture, que le gouvernement n'entend pas reculer d'un pouce sur l'essentiel des objectifs qu'il poursuit.

Pour le premier ministre, dont l'intervention à elle seule marque bien l'intérêt que porte son gouvernement à cette question, la politique de l'amiante est aussi nécessaire aux Québécois que l'a été, en 1962, la nationalisation des compagnies d'électricité. Aussi comprend-t-il mal que, pour des raisons idéologiques ou autres, on puisse s'opposer à son projet.

"Il s'agit là d'une des politiques économiques les plus importantes que nous aurons à réaliser ces années-ci. C'est une politique dont l'évidence saute aux yeux depuis des années pour ne pas dire depuis des générations. C'est une politique qui, pour la région des Bois-Francs, de l'Estrie et pour toute l'économie du Québec, est pleine de perspectives nouvelles, de rentabilité et d'auto-développement, c'est-à-dire de dignité collective", d'affirmer M. Lévesque.

Selon lui, l'amiante est une richesse naturelle qui appartient de plein droit aux Québécois et il n'est que normal qu'ils cherchent à en tirer le plus grand profit, comme d'autres provinces canadiennes ont fait, soit avec l'électricité, le charbon ou encore la potasse.

Le premier ministre a de plus profité de son intervention pour nuancer passablement les perspectives pessimistes d'un Marché Commun graduellement en voie de bannir complètement l'utilisation de produits d'amiante.

M. Lévesque, s'il reconnait que tous les utilisateurs de ce produit, et notamment les États-Unis et les pays européens, prennent conscience des dangers potentiels de certains produits, n'en estime pas moins que les interdictions proposées n'affectent qu'une part infime du marché, évaluée au maximum à 15% de la production actuelle.

Aussi, le premier ministre s'est plaint de la dramatisation récente faite autour de cette question, particulièrement au Télémag de la semaine dernière, diffusé au réseau français de la Société Radio-Canada.

M. Lévesque a enfin affirmé que le gouvernement était bien résolu à acheter l'Asbestos Corporation, dût-il recourir à l'expropriation, mesure qu'il dit toutefois ne pas souhaiter, préférant que cette transaction se bâcle de gré à gré.

Il a à cet égard rappelé que les négociations n'étaient pas encore véritablement entamées avec le géant américain et a, bien sûr, refusé d'indiquer le prix que le Québec était disposé à verser pour faire l'achat de cette compagnie, soulignant cependant que les chiffres de $200 ou $300 millions soumis par l'Opposition étaient bien au-delà de la réalité.

Amende de $2,000 à une municipalité

La municipalité de Canton-Saint-Jean, près de Chicoutimi, a été condamnée hier à une amende de $2,000 pour avoir refusé obstinément de se conformer aux ordres répétés des Services de protection de l'Environnement du Québec qui exigeaient la fermeture immédiate d'une conduite d'eau non-chlorée pour éviter tout risque de contamination aux usagers.

Le juge Lucien Tremblay, de la Cour des sessions de la paix de Chicoutimi, a qualifié d'impardonnable le fait que la municipalité ne se soit pas davantage souciée de la santé et de la sécurité de ses administrés malgré les pressions du gouvernement.

Après des avis répétés, les Services de protection de l'Environnement avaient émis une ordonnance en juillet 1976 pour obliger cette municipalité à sortir enfin de son inaction. En décembre 1976, voyant que la municipalité ne réagissait toujours pas, le gouvernement du Québec lui avait fait parvenir une mise en demeure.

En désespoir de cause, on a dû se résigner à intenter une poursuite pénale en août dernier, poursuite qui vient de se solder par une condamnation.

L'amende de $2,000, quoique modeste pour une municipalité, est la plus sévère jamais imposée au Québec pour une offense semblable.

des quatre coins du PAYS

C'est la faute des hommes!

Si les femmes ne peuvent faire partie des unités de combat dans les forces armées canadiennes, ce n'est pas qu'elles ne peuvent combattre, mais parce que les hommes "sont émotivement incapables" de les accepter à leur côté. C'est du moins l'explication qu'a donnée hier le ministre de la Défense, M. Barney Danson, en répondant aux Communes à une question de M. David MacDonald, porte-parole de l'opposition sur les droits des femmes. Le député conservateur voulait savoir quand le gouvernement mettrait fin à la pratique discriminatoire de refuser des femmes pilotes dans l'armée. Il a souligné qu'il y a 65 ans que le premier permis de pilotage était accordé à une femme au Canada. M. Danson a dit que la question d'admettre les femmes dans les unités de combat est constamment à l'étude.

Réserves indiennes insalubres

Le ministre des Affaires indiennes, M. Hugh Faulkner, a déclaré hier qu'il n'a pas suffisamment de crédits pour améliorer promptement les conditions déplorables qui existent dans les réserves indiennes à travers le pays. Il commentait aux Communes un rapport selon lequel les conditions dans plusieurs écoles des réserves de la Saskatchewan sont insalubres et dangereuses à cause de la négligence du gouvernement fédéral. Dans certains cas, les égouts sont déversés directement sur les terrains de jeux des enfants. Le ministre a admis que la situation n'est pas meilleure dans plusieurs autres réserves du pays, où l'habitation et les services médicaux sont également insuffisants.

Retombées financières

Le ministère de la Défense a dépensé jusqu'à maintenant plus de $4,7 millions dans la recherche des débris du satellite soviétique qui s'est désintégré au-dessus du Grand Nord canadien, en janvier. Le ministre de la Défense, M. Barney Danson, a déclaré aux Communes que ce montant n'incluait pas les dépenses faites par d'autres ministères fédéraux qui ont aidé aux recherches, comme celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le gouvernement croit qu'il y aura aussi des dommages écologiques importants. M. Danson a ajouté que le Canada a demandé à Moscou d'être indemnisé pour les dommages et les frais de recherche et de récupération des débris du satellite, mais la facture n'a pas encore été présentée parce que les recherches ne sont pas terminees.

Des districts unilingues

Le conseil des gouverneurs de l'université de Moncton vient d'annoncer qu'il est en faveur de la création de districts scolaires unilingues au Nouveau-Brunswick et il demande au premier ministre Richard Hatfield de voir à l'application intégrale du principe des districts homogènes dès que possible. Récemment, les commissaires du district de Bathurst ont décidé de créer deux districts scolaires séparés, un francophone, l'autre anglophone, mais l'application de cette décision dut être suspendue à la suite de menaces et de pressions contre les commissaires.

Pas de candidats de la FFHQ

La Fédération des francophones hors Québec a annonce qu'elle ne présenterait pas de candidats lors des prochaines élections fédérales, mais consacrera plutôt ses énergies à obtenir des déclarations de principe fermes de la part des candidats en faveur des droits linguistiques des francophones. Cette décision a été annoncée durant le week-end par M. Hubert Gauthier, directeur général de la fédération, à Ottawa. Il a aussi révélé que la fédération pourrait entreprendre une bataille judiciaire en faveur des droits des francophones en Alberta et au Manitoba, mais que dans cette dernière province toute initiative devra attendre l'issue de la cause intentée par M. Georges Forest contre la loi de 1890.

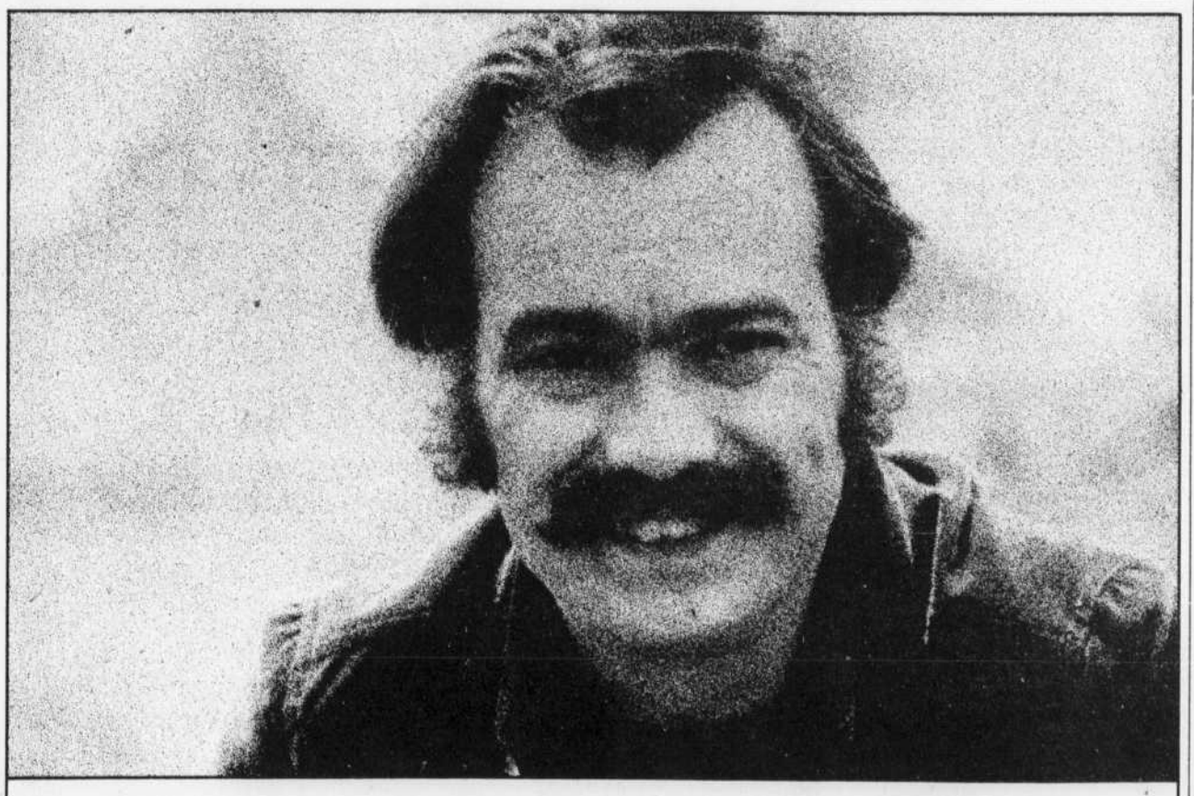

"Faites de vos épargnes des placements profitables"

Vous ne pourriez pas trouver de meilleur endroit que la caisse populaire pour épargner de façon efficace et profitable.

Parmi les nombreux types d'épargne, songez à l'épargne stable, à l'épargne à terme, au capital social. Songez aux taux d'intérêt hautement avantageux, ainsi qu'à l'assurance-vie sur l'épargne.

Songez aussi à **Placement-Boni,** une obligation à l'épargne que vous vous créez vous-même en fixant un montant que vous épargnez chaque mois pendant X années. **Placement-Boni** rapporte un intérêt particulièrement avantageux, plus un boni substantiel à l'échéance. Pas de frais d'administration, pas de frais d'adhésion ou de retrait, pas de commission.

Votre plan d'épargne sur mesure à la caisse populaire, c'est vraiment profitable pour vous!

LA CAISSE POPULAIRE C'est profitable... POUR NOUS, QUÉBÉCOIS.

desjardins

Une alternative abordable.

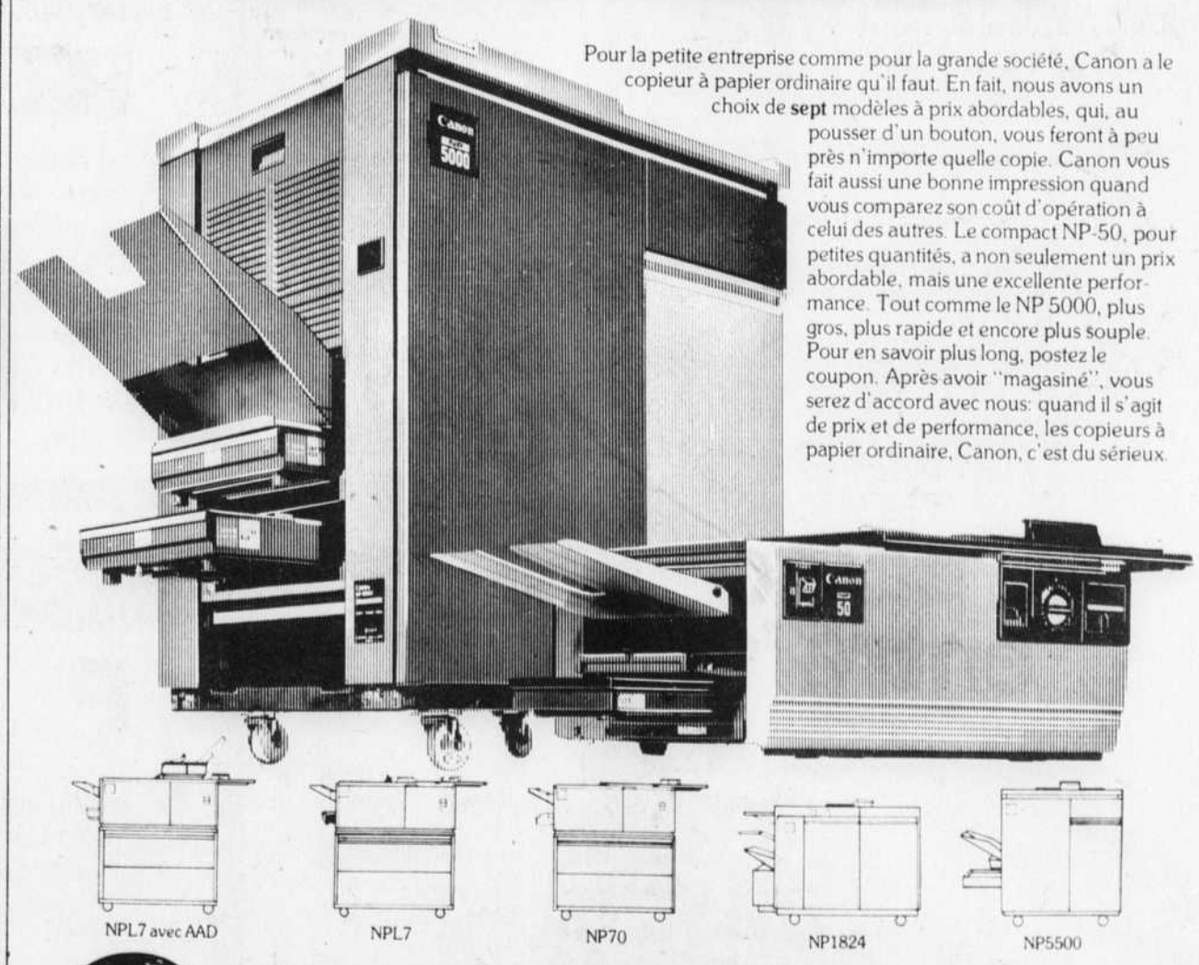

Pour la petite entreprise comme pour la grande société, Canon a le copieur à papier ordinaire qu'il faut. En fait, nous avons un choix de **sept** modèles à prix abordables, qui, au pousser d'un bouton, vous feront à peu près n'importe quelle copie. Canon vous fait aussi une bonne impression quand vous comparez son coût d'opération à celui des autres. Le compact NP-50, pour petites quantités, a non seulement un prix abordable, mais une excellente performance. Tout comme le NP 5000, plus gros, plus rapide et encore plus souple. Pour en savoir plus long, postez le coupon. Après avoir "magasiné", vous serez d'accord avec nous: quand il s'agit de prix et de performance, les copieurs à papier ordinaire, Canon, c'est du sérieux.

NPL7 avec AAD — NPL7 — NP70 — NP1824 — NP5500

Canon NP

COPIEURS À PAPIER ORDINAIRE

Copieurs, calculatrices, appareils photo et équipement micrographique

Canon Optics and Business Machines Canada Limited
3245 American Drive, Mississauga, Ontario L4V 1N4
(416) 678-2730

Comme Canon, j'aime ce qui est sérieux! Veuillez m'envoyer, dès que possible, des renseignements sur votre alternative abordable.

NOM _____
SOCIETE _____
ADRESSE _____
TELEPHONE _____

CIE CANADIENNE D'ÉQUIPEMENT DE BUREAU LTÉE
5990 Côte de Liesse, Montréal, H4T 1V7
Salles d'exposition: 600 Ouest Lagauchetière.

342-5151 GE

tribunaux

Un condamné affirme avoir été brutalité à Parthenais

Roger Dubois, 38 ans, qui purge présentement une peine de prison à vie pour le meurtre de la petite Mélanie Casselman dans son logis de l'est de la ville, a raconté devant le juge Maurice Rousseau, hier après-midi, comment il avait été "accueilli" au quartier de détention de la rue Parthenais, en juillet, peu après son arrestation pour le crime dont il était alors soupçonné.

Interrogé par le procureur de la Couronne, Me Léopold Goulet, le prisonnier qui est présentement détenu à Sainte-Anne des Plaines, a soutenu qu'au lieu de lui faire prendre l'ascenseur pour se rendre au 13ième étage de l'immeuble de la Sûreté du Québec, on l'avait fait monter par les escaliers.

Il était alors escorté de quatre gardes, un à l'avant, les trois autres à l'arrière.

Ces derniers, selon ses dires, le bourraient de coups de poing et de pied en montant les marches, puis, lors de l'arrivée aux différents paliers, c'est celui qui se tenait à l'avant qui lui décochait des coups de pied dans le ventre.

Ce n'est toutefois que le lendemain qu'il aurait été la victime d'autres sévices.

Un des gardiens, Jacques Rivard, 32 ans, l'aurait tout d'abord obligé à s'agenouiller sur un banc et à rester les bras en croix pendant une demi-heure ou trois quarts d'heure.

"Et chaque fois, dit-il, que mes bras tombaient par la fatigue, il m'ordonnait de les relever".

Le même gardien, après lui avoir demandé comment il avait commis son meurtre, aurait fait mine de l'étrangler avec une serviette, puis un de ses compagnons, Laurier Paillé, aurait fait le même geste par la suite, mais avec ses mains.

"Il serra si fort, dit-il, que d'autres gardes lui demandèrent de me lâcher.

Et le témoin d'ajouter: "Pendant une semaine, par la suite, je n'ai pas été capable de parler".

Il soutient également qu'on l'a fait agenouiller sur un banc pour tenter de le brûler avec une ampoule électrique et qu'après l'avoir fait déshabiller, on l'a obligé à se masturber.

Selon ses dires, un gardien faisait toujours le guet pendant que les autres agissaient de cette façon.

En cour, Dubois n'a toutefois pu identifier que deux des gardes qui sont accusés: Rivard et Paillé. Il n'a pu, même après avoir longuement regardé dans la salle, identifier le troisième prévenu, Richard Bilodeau.

Il a alors expliqué: "ça fait trop longtemps, je ne m'en rappelle plus".

Au début du procès, Me Goulet avait réclamé qu'un huis-clos partiel soit ordonné par la cour pour "assurer une meilleure administration de la justice", en soulignant que certains témoins pourraient fort bien être mal à l'aise pour déposer.

Cinq ans à un accusé, six mois de moins à sa femme

Des peines de cinq et quatre années et demie de pénitencier ont été imposées par le juge Jean-Paul Bergeron, hier après-midi, à deux autres membres de la bande qui avait "organisé" et exécuté le vol de $425,000 de cigarettes aux entrepôts de la compagnie Shenker, à Ville La Salle.

Ces peines ont été imposées à Georges Giroux et à sa femme Claire, qui avaient été récemment trouvés coupables de ce crime auquel seize personnes avaient participé.

Giroux, pour sa part, avait été celui qui avait pressenti un employé de la compagnie pour lui donner certaines indications précieuses sur la meilleure façon de réussir ce hold-up d'importance. Cet individu, qui avait été ligoté comme une véritable victime, lors du vol, subira lui-même son procès d'ici peu.

Quant à Claire Giroux, elle s'était affairée non seulement à conduire les gunmen sur les lieux, le soir du "coup", mais elle avait également servi d'entremetteuse lors du transport de la vaste cargaison de cigarettes vers diverses régions du Québec.

Alors que son mari a encaissé sa peine sans broncher, hier, elle a pleuré abondamment à plusieurs reprises pendant les plaidoyers sur sentence du procureur de la couronne et des avocats de la défense.

Témoignant à l'enquête McDonald

Un inspecteur nie avoir usé d'intimidation

OTTAWA (PC) — Un membre de la Gendarmerie royale du Canada a nié, hier, avoir retenu contre son gré un individu qu'il avait "invité" à monter dans une voiture de police et soumis à un interrogatoire de plus de 15 heures dans un motel isolé du Nord de Montréal.

"Il pouvait s'en aller, s'il avait insisté", a déclaré l'inspecteur Laurent Hugo qui, en 1971, était le policier responsable des enquêtes pour le recrutement d'informateurs au sein de la section G-4 du service de sécurité, à Montréal.

M. Hugo, qui depuis a été promu et s'occupe maintenant des éléments subversifs dans les syndicats et les institutions gouvernementales à la direction générale de la GRC, a nié que l'individu ait fait l'objet de menaces ou même de violence.

"Avez-vous fait usage de l'intimidation?" a demandé le procureur spécial de la commission McDonald, Me Ross Goodwin.

"Ça dépend ce que vous voulez dire par intimidation", a répliqué le témoin âgé de 40 ans.

Interrogé par Me Goodwin, M. Hugo a raconté comment la police avait "intercepté" l'individu qu'on avait tenté de recruter en tant qu'informateur sur les mouvements terroristes au Québec.

Le nom de cette personne n'a pas été dévoilé alors qu'on y a fait allusion en diluant le cas numéro un. Toutefois à un certain moment, Me Goodwin s'est échappé et a prononcé son nom de famille.

Plus tard, le juge David McDonald qui préside la commission d'enquête a demandé aux journalistes de ne pas publier ce nom, puisque la vie de l'individu pourrait être en danger. De plus, la commission ignore encore si cette personne témoignera devant elle, et si tel est le cas, si le témoignage sera public.

M. Hugo a dit qu'il avait eu une connaissance personnelle de deux "cas", sur les sept qui font l'objet de l'enquête McDonald. On sait qu'en janvier dernier le solliciteur général d'alors, M. Francis Fox, avait dit que quatre cas de ce qu'on avait appelé "le recrutement de sources humaines" permettaient de croire qu'il y avait eu usage de la violence physique ou morale. Depuis, on a trouvé trois nouveaux cas où le recrutement s'est fait par des moyens plus ou moins orthodoxes.

C'est ainsi que vers 14 h, le 4 octobre 1971, trois voitures de la GRC ont encadré la voiture de cet individu, sur l'avenue du Parc à Montréal. Forcé de s'arrêter, l'individu s'identifia à la demande de M. Hugo, qui affirme avoir indiqué qu'il était un membre de la GRC.

L'individu fut fouillé, mais n'était pas armé, a raconté le policier, qui a dû avouer que la GRC ne détenait aucun mandat de perquisition ou d'arrestation contre cette personne. La police croyait que l'homme utilisait un faux nom et avait fraudé la commission de l'assurance-chômage.

"Invité" à monter à bord de la voiture, M. Hugo et un autre agent le conduisirent dans un motel isolé le long de la route 11 en direction de Mont-Laurier.

M. Hugo, qui menait l'opération, a dit qu'il parlait sur un ton ferme et que l'individu n'avait pas protesté lorsqu'on l'avait "invité" à monter à bord de la voiture.

A la demande de Me Goodwin, le policier a expliqué que la voiture dans laquelle était monté l'individu n'avait que deux portes et ne permettait pas qu'il s'échappe.

Après une heure et demie de voiture, les trois hommes arrivèrent au motel "isolé" où l'interrogatoire devait se dérouler pendant 15 heures.

Tout au long de cette période, l'individu n'a rien mangé et tout au plus a peut-être bu une eau gazeuse.

"Il disait qu'il n'avait pas faim", a déclaré M. Hugo en disant qu'il lui avait offert d'aller lui chercher quelque chose à manger au restaurant voisin du motel.

Toutefois, les deux policiers ne l'ont pas invité au restaurant avec eux, alors qu'ils se sont remplacés à tour de rôle pour le surveiller.

"Il était assez tard, vers 3 h du matin, quand on était sûr d'avoir sa confiance", a précisé M. Hugo.

"Entre 14 h et 19 h, il était pas mal renfermé... il a commencé à répondre vers 19 h ou 20 heures", a expliqué le policier.

Vers 2 h ou 2 h 30 du matin, M. Hugo a dit qu'il rentrait dans le motel après avoir téléphoné au restaurant voisin et a trouvé l'individu debout, faisant face au mur. C'est alors qu'il s'est exclamé: "Qu'est ce que tu fais là, t'es pas un enfant, tu peux t'asseoir".

L'individu était resté seul à quatre ou cinq reprises avec l'un des deux policiers.

"De 3 h à 5 h du matin, il parlait pas mal librement... il voulait continuer à parler... il était pas mal coopératif", a dit le policier en affirmant que c'est lui qui l'avait arrêté de parler parce que l'individu devait se reposer avant de rencontrer, le matin même, le présumé chef d'une cellule terroriste.

A un certain moment — M. Hugo ne se souvient pas quand exactement — il lui a donné $5 devant, semble-t-il, servir à payer son petit déjeuner.

"L'interception" de cet homme était la première opération du genre à la suite de la création de la sous-section G-4 et le supérieur de M. Hugo, le sergent d'état-major Leduc, et le sien, le surintendant Donald Cobb, étaient au courant du développement de l'interrogatoire. M. Hugo téléphonait à M. Leduc qui était resté au bureau pour suivre l'affaire.

Après cet interrogatoire, l'inspecteur Hugo prépara son rapport. "La seule critique, à la suite de ce rapport, c'est que la direction générale semblait croire qu'on aurait dû lui donner de $200 à $300 pour garder un certain contrôle", a déclaré le policier de carrière, ajoutant avoir appris seulement l'an dernier que quelqu'un avait préparé un rapport à ce sujet en 1972 à la direction générale de la GRC.

Le deuxième cas dont M. Hugo eut connaissance était semblable au premier. Dans ce cas, un individu fut "accosté" alors qu'il rentrait du travail, vers 19 h, par deux policiers.

"Invité" à monter en voiture, il fut "invité" au restaurant où il mangea un demi-sandwich et fut ensuite conduit dans un motel isolé dans la région de Terrebonne.

Là encore, M. Hugo estime que l'individu était libre de le suivre et de rester dans le motel. Il était très nerveux, a-t-il commenté, mais n'a pas indiqué qu'il voulait s'en aller.

EATON

La Boutique du gourmet

Le rendez-vous des fines gueules

Les pâtés Eaton donnent un goût de revenez-y.

Dans le cadre de la promotion **"Féminin Présent"** chez Eaton, vous pourrez déguster au cours de la semaine les pâtés préparés par les cuisines Eaton. Fabriqués à partir des meilleurs ingrédients, ces pâtés vous surprendront par leur qualité et leur goût exceptionnel. Un délice du palais !

Dégustation des pâtés, ainsi que des salades des cuisines Eaton (salade suisse, grecque, etc.)

15 mars	12h à 17h
16 et 17 mars	11h à 18h
18 mars	11h à 16h

Les pâtés	
Pâté de foie	**2.59** lb
Pâté de foie truffé	**3.39** lb
Pâté Québécois	**2.99** lb
Les terrines	
Terrine au cognac	**3.79** lb
Terrine au madère	**3.79** lb
Terrine aux poivrons	**3.79** lb
Mini terrine	**1.99** ch.

Achats en personne seulement
Eaton Centre-ville (rez-de-chaussée) seulement. (381)

SOUS-LOCATION

MAGASIN AU CENTRE-VILLE

emplacement de choix dans le plus vaste centre commercial situé au coeur de Montréal. Relié directement au métro.

Pour de plus amples renseignements

Communiquez avec M. Yvon Marcotte à 395-2205

Télexer à Londres c'est une affaire de rien; ça ne coûte que $2.25.*

*Teleglobe Canada
rapproche les gens et les continents

*Télex d'une minute, de n'importe quel endroit au Canada.

Immatriculation 1978

Le ministère des Transports vient de réviser deux règlements touchant aux droits d'immatriculation pour 1978.

Des ajustements de coûts... à votre avantage

R

Il en coûte désormais $10.00 au lieu de $20.00 pour immatriculer une remorque privée dont le poids est inférieur à 1 000 livres. S'ajoutent à ce montant des frais d'administration de $2.00

RZ

Le coût d'immatriculation de la remorque de location régie par l'article 3,24 du règlement 3 est fixé à $20. Les droits payables à la Commission des transports s'établissent cette année, à 30% des droits d'immatriculation. Le montant minimal de $20. a été supprimé.

L,F,FZ,A

Les véhicules de transport privés et publics, à l'exception des taxis et des camions employés au transport en vrac, immatriculés selon leur poids total en charge, sont soumis à des droits d'immatriculation qui n'excèdent pas 33 1/3% de ceux qui ont été payés en 1977, y compris les droits payables à la Commission des transports.

Dans ce dernier cas, les droits d'immatriculation ne peuvent, cependant, être inférieurs à ceux de l'an dernier. De plus, la contribution versée à la Commission des transports a été réduite de 30 à 15% des droits d'immatriculation. Le minimum de $20. est toutefois exigé.

La même règle s'applique pour le calcul du coût d'immatriculation et des droits payés à la Commission des transports pour les autobus autres que les autobus d'écoliers.

Des assouplissements dictés par de nouveaux besoins

P

Le propriétaire de machinerie lourde dont le véhicule est immatriculé avec un « P » est autorisé à traverser un chemin public.

M,V

La motocyclette peut être immatriculée avec une plaque « M » ou une plaque « V », selon l'usage qu'en fait son conducteur.

La plaque « V » permet de circuler uniquement dans les zones où la limite de vitesse est inférieure à 70 km/h (45 milles/h) et à condition que les chemins situés dans ces zones ne soient ni une autoroute, ni une route à accès limité. La plaque « M » permet de circuler sur tout le réseau routier.

Les droits d'immatriculation sont fixés, dans les deux cas, à $20. plus $2. de frais d'administration. Pour le détenteur d'une plaque « M », la contribution à l'assurance automobile est de $85. tandis que pour celui de la plaque « V », elle est de $10.

Ces renseignements sont donnés à titre de référence et ne peuvent remplacer les documents légaux dont ils s'inspirent.

Gouvernement du Québec
Ministère des Transports

Les projets de l'hôpital Notre-Dame

Le directeur réaffirme que tous les intéressés ont été consultés

par Marie Laurier

Le regroupement des malades chroniques dans un hôpital de la taille de Notre-Dame, comme dans d'autres établissements de santé, n'est pas une idée nouvelle.

Entretenir l'ambition de faire de cette catégorie de patients des champs cliniques pour l'étude de phénomènes liés au vieillissement ou la science de la gérontologie, et la pratique d'une médecine de la vieillesse ou la science de la gériatrie, n'est pas non plus une idée nouvelle. Il apparaît évident que ces projets ont fait et devront faire l'objet de multiples consultations avec tous les intéressés.

Déjà deux quotidiens dont LE DEVOIR, dans sa livraison du 13 septembre 1977 et le lendemain dans La Presse, faisaient état de cette possibilité de regroupement des 160 malades en soins prolongés à l'hôpital Notre-Dame.

Sous le titre, "Un pavillon de l'hôpital Notre-Dame sera réservé aux malades chroniques", la signataire de cet article écrivait: "Ce pavillon, aux dires du directeur général, M. Gilles Gaudreault, deviendra un champ clinique en gériatrie et en gérontologie, de même que pour tous les autres professionnels spécialisés dans le traitement des personnes âgées dans cet hôpital universitaire."

M. Gaudreault qui accordait jeudi une entrevue au DEVOIR pour expliquer le réaménagement géographique de l'ensemble des spécialités et des patients de l'hôpital de la rue Sherbrooke, a repris mot pour mot ces propos et devant plusieurs de ses principaux collaborateurs. Il réaffirmait également que tous les intéressés ont été consultés, d'autant plus que cet entretien avait lieu immédiatement après une réunion générale d'information qu'il tenait auprès du personnel, y compris l'exécutif du Conseil des médecins et dentistes.

De plus, dans le bulletin de régie interne de l'hôpital Notre-Dame daté du 26 septembre 1977, le seul sujet traité porte justement sur le regroupement des malades chroniques. Le directeur général précise qu'un comité ad hoc a été constitué dans le but d'évaluer les implications d'une telle opération. Voici un extrait de son texte:

"Divers groupes furent consultés — l'exécutif du Conseil des médecins et dentistes, le comité des normes d'admission et de séjour, le Conseil des cadres, le Conseil consultatif du personnel clinique, les différents services, le syndicat des travailleurs de l'hôpital Notre-Dame — et tous ont eu la possibilité de s'exprimer, face à ce projet, ainsi que de formuler des suggestions."

Un peu plus loin et toujours dans ce même bulletin intitulé "L'administration vous informe", M. Gaudreault ajoute: "Ce regroupement permettrait, d'autre part, le développement de champs cliniques au niveau de la gérontologie et de la gériatrie, ce qui correspond à une réalité sociale de plus en plus évidente et aux besoins bientôt urgents qui en découlent."

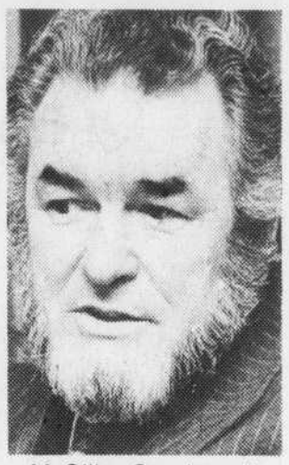

M. Gilles Gaudreault

Des enquêtes révèlent, en effet, qu'en 1980 une proportion de 15% de la population du Montréal métropolitain sera âgée de plus de 60 ans et consommera 45% des soins de santé et de service social. "L'hôpital Notre-Dame, prévenait alors M. Gaudreault, ayant entre autres un mandat d'enseignement et de recherche, se doit de faciliter l'accès aux professionnels de la santé à un milieu propice à de nouvelles découvertes."

Un champ nouveau s'ouvre donc à la pratique médicale. Encadré des multiples et compétentes spécialités qui existent à Notre-Dame, entre autres, voilà qui représente un défi intéressant à relever!

Président du Musée des BA

M. David M. Stewart, président de la Fondation Macdonald Stewart, a été élu président du Musée des Beaux-arts de Montréal. Il est aussi président de la Commission Jacques Viger. M. Stewart, qui porte un grand intérêt à l'histoire et à la vie culturelle, succède au Dr Sean B. Murphy.

Les négociations sont rompues entre le MAS et les internes

par Marie Laurier

Les 2,050 médecins résidents internes du Québec menacent d'employer des moyens de pression significatifs dans les prochains jours si la négociation de leur convention collective ne progresse pas. A l'heure actuelle elle est au point mort.

C'est ce que le président de la Fédération des médecins résidents et internes du Québec (FMRIQ), le Dr Beaudry a laissé entendre hier au cours d'une conférence de presse. Il a alors expliqué que les pourparlers avec le ministère des Affaires sociales et l'Association des hôpitaux de la province de Québec (AHPQ) achoppaient sur divers points importants. Ces derniers portent notamment sur la protection du statut des intéressés en milieu hospitalier, l'organisation des unités d'enseignement clinique qui laisse à désirer surtout dans les hôpitaux francophones, a-t-on précisé, de même que sur le système d'évaluation du travail accompli par les internes et résidents.

Les clauses salariales font aussi partie des points en litige.

La convention collective des médecins résidents et internes est échue depuis le 30 juin 1977, et ce n'est que le 21 octobre suivant que les parties ont été convoquées pour une première séance de négociation. Cette rencontre a toutefois été suivie de 18 autres sans en arriver à un consensus ou même une amorce d'entente sur les points relevés.

Les 600 internes et 1,450 résidents réclament une rémunération qui se rapproche un peu plus de celle versée aux médecins oeuvrant dans les CLSC. Il se disent lésés de faire plus d'heures de travail-semaine — une moyenne de 60 - 100 heures disent-ils — tout en étant payés beaucoup moins. L'échelle salariale d'un interne est de $14,000, celle des résidents répartie sur cinq ans se chiffre entre $17,500 à $24,900.

La partie patronale offre une augmentation de 6%, sans indexation la première année, alors que les médecins réclament une hausse de 5% la première année et 8% la seconde.

Les médecins internes et résidents s'expliquent mal que les négociateurs patronaux aient décidé de suspendre leurs pourparlers "de façon indéfinie le 3 mars dernier". Ils interprètent cette attitude comme se voulant une provocation ou le recours à une méthode traditionnelle d'affrontement, compte tenu de la politique de restrictions budgétaires favorisée par le gouvernement.

Les internes et résidents sont d'avis que tout moyen de pression utilisé pour avoir gain de cause pourrait perturber le fonctionnement normal des centres hospitaliers, puisque ce sont eux qui sont aux premières loges dans l'accueil des patients. "Notre absence se ferait lourdement sentir, a expliqué le Dr Beaudry, et les hôpitaux devraient alors avoir recours à d'autres médecins pour nous remplacer, ce qui au bout de la ligne coûtera encore plus cher."

La fermeture d'Action travail des femmes est irrévocable

par Renée Rowan

Alors que des manifestantes et des membres de l'équipe Action travail des femmes se préparent, une fois encore, à se rendre en délégation, ce matin, au bureau régional de la Main-d'oeuvre, rue Sherbrooke ouest, le chef de la section des programmes spéciaux, M. Jean-Claude Dufour, n'a aucunement l'intention de revenir sur sa décision: "Il n'est pas question, affirme-t-il au cours d'une entrevue, de renouveler l'entente de services avec les responsables de ce projet. Nous leur en avons déjà amplement expliqué les raisons et nous les maintenons."

Rappelons qu'Action travail des femmes (ATF), un service d'emploi qui s'est donné pour but de trouver du travail aux femmes "difficiles à caser", devra fermer ses portes le 31 mars, faute de fonds.

M. Dufour tient à préciser que la Commission de l'emploi et de l'immigration n'a pas décidé de fermer le projet Action travail des femmes avant terme, mais de ne pas renouveler l'entente de services conclue à l'intérieur du programme d'extension des services de main-d'oeuvre. L'entente qui était d'un an avait été prolongée de trois mois, c'est-à-dire au 31 mars, afin de permettre au comité d'évaluation de compléter son travail.

"Nous ne contestons pas la validité d'un tel projet puisqu'il répond à un besoin réel des femmes; ce que nous contestons, c'est la façon dont ce projet a été administré."

Dans une lettre adressée le 28 février aux initiatrices du projet, Jocelyne Chicoine et Christine Gordon, le directeur intérimaire des programmes d'emploi, M. Serge Bastien, souligne en effet que "l'évaluation a démontré que la gestion et la rentabilité du projet n'étaient pas suffisantes et ne pouvaient justifier un renouvellement." Au début de février, l'expert-conseil aux programmes spéciaux, Guy Tremblay, et le directeur du CMC-Montréal centre-sud rencontraient pendant plus de deux heures Mmes Chicoine et Gordon, précisant les raisons de ce non-renouvellement.

À l'occasion d'une rencontre avec la presse, Jocelyne Chicoine et Christine Gordon affirmaient que le projet ATF, au cours de ses douze mois d'existence, avait trouvé du travail à plus de 150 femmes séparées, divorcées, chefs de famille de 40 ans et plus, immigrantes ou sortant d'institutions de réhabilitation sociale et en avaient conseillé plusieurs centaines d'autres.

Or, M. Dufour affirme, se basant sur le rapport officiel des évaluateurs — évaluateurs dont les noms avaient été proposés par les initiatrices du projet — qu'il y a eu, au cours de ces douze mois, 301 inscriptions aux services ATF. De ce nombre, 111 femmes sont retournées ou se sont intégrées au marché du travail. Parmi elles, seulement 35 femmes avaient 40 ans et plus. Si on se base sur des projets semblables, le placement, en un an, est d'environ 300, ce qui laisse à ATF un taux d'efficacité de 37% environ, note M. Dufour.

D'autre part, entre juin et octobre 1977, le projet ATF disposait d'une banque d'emploi s'élevant à 234, alors qu'il n'y avait, dans le fichier d'ATF, qu'une centaine de clientes d'inscrites. Au centre de la main-d'oeuvre, il y a quatre fois moins d'offres d'emploi que d'inscriptions; à l'ATF, c'est le contraire, il y a 2.3 fois plus d'offres d'emploi que de clientes. "Connaissant les besoins dans la communauté, il est d'autre part incompréhensible qu'Action travail des femmes n'ait pas jugé bon de communiquer avec d'autres groupes ou associations de femmes pour les inviter à profiter de cette banque d'emplois. Le Centre d'information et de références pour les femmes reçoit, à lui seul, 150 appels par jour dont un certain pourcentage sont des demandes d'emploi."

M. Dufour note d'autre part que le placement pour ce projet coûte presque trois fois plus cher que la moyenne des placements dans les autres projets. "Comme nous l'écrivions dans la lettre du 28 février adressée à Jocelyne Chicoine et Christine Gordon, les limitations budgétaires du programme Extension nous obligent à tracer des priorités en fonction, entre autres, du niveau de rendement des projets."

M. Dufour reconnaît qu'il y a de la place pour un projet de ce type car cela répond à un véritable besoin — les difficultés de réintégration dans le monde du travail sont grandes pour cette clientèle-cible, c'est connu — mais cela doit se faire, dit-il, avec une équipe compétente qui peut donner des services efficaces.

L'entente de services n'étant pas renouvelée avec Action travail des femmes, une autre entente sera conclue d'ici quelques semaines, un mois au plus tard, avec une autre équipe: "Des démarches sont déjà entreprises auprès de deux organismes, souligne M. Dufour ajoutant qu'il est encore trop tôt pour en dévoiler davantage. Mais une chose est assurée: les femmes ne seront pas privées de ces services spéciaux où l'accent est mis sur l'approche personnelle. Ce que nous voulons, c'est de faire en sorte que ces services soient offerts au plus grand nombre de femmes possible."

Nouveautés Seuil

collection de poche
POINTS

Points
David Cooper
Psychiatrie et anti-psychiatrie
N° 88 - 192 pages $ 2.95
Edward Hall
La dimension cachée
N° 89 - 256 pages $ 3.50
Jean Ziegler
Les vivants et la mort
N° 90 - 320 pages $ 3.95

Points Sciences
Alfred Tomatis
L'oreille et le langage
N° Sa 12 - 192 pages $ 2.95

Points Sagesses
Walpola Rahula
L'enseignement du Bouddha
N° Sa 13 - 192 pages $ 2.95
Récits d'un pélerin russe
N° Sa 14 - 192 pages $ 2.95

Points Histoire
Jean Touchard
Le gaullisme : 1940-1969
(INEDIT) N° H 32 - 384 pages $ 4.95

Points Politique
Emmanuel Mounier
Communisme, anarchie et personnalisme
N° Po 3 - 192 pages $ 3.95
Julien Freund
Qu'est-ce que la politique ?
N° Po 21 - 192 pages $ 2.95
François Fejtö
Chine URSS : de l'alliance au conflit
N° Po 60 - 480 pages $ 4.95

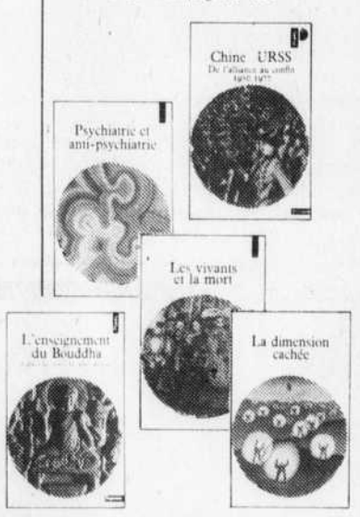

PREMIÈRE COMMUNION et CONFIRMATION

Chapelets, crucifix, Icônes
Missels, statuettes, Bibles

Grand choix chez

Desmarais & Robitaille Limitée

60 Ouest, rue Notre-Dame H2Y 1S6
tél.: 845-3194

Une demi-heure de stationnement gratuit pour nos clients.

JAGUAR

Peut-être n'y avez vous pas pensé.

Vous rêvez d'une voiture vous offrant luxe, confort et performance. Jaguar vous l'offre dans sa fameuse XJS à moteur 12 cylindres. Et c'est probablement moins cher que vous ne le croyez.

Profitez de nos spéciaux de fin d'année. Chez le plus important concessionnaire British Leyland de l'Est du Canada.

Coiteux Autos Ltée
5180, Ave Papineau — Mtl
526-9137

Un bon conseil

Ne fumez pas

LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU COEUR

MÊMES PRIX? OUI.

Une utilisation soutenue du service **Rapidex «Route»** permet aux Messageries CN de continuer à vous offrir, sans augmentation de prix:

1.	**Un service de porte à porte: nous faisons le ramassage et la livraison.**
2.	**Un service fiable: vous y gagnez en évitant les retards coûteux.**
3.	**Un service rapide: livraison le lendemain entre Montréal et Toronto/Hamilton.**
4.	**Un service souple: tarifs avantageux pour tous vos colis de 50 lb et moins établis selon le poids.**
5.	**Un service avec assurance, jusqu'à $50 sans frais, avec possibilité d'une couverture** *beaucoup* **plus élevée.**

Afin de vous faciliter la tâche dans l'estimation de vos coûts et afin de les maintenir aussi bas que possible, nous nous engageons à conserver les mêmes tarifs Rapidex «Route» en port payé au printemps.

Utilisez notre réseau national de ventes et services. Et n'oubliez pas que nous desservons plus d'endroits au Canada que tout autre transporteur. Un seul appel suffit.

Comparez les prix!

MESSAGERIES CN

NUMÉROS-ACTION: Renseignements 877-3622 • Tarifs 877-3570/3629 • Ramassage 877-4400

Les mémoires du CTC et de la FTQ divergent sur le bill C-8

par
Louis-Gilles Francoeur

La FTQ s'apprête à soumettre au gouvernement fédéral un mémoire qui s'opposera en plusieurs points fondamentaux à celui présenté la semaine dernière par le Congrès du Travail du Canada sur le bill C-8, amendant le code fédéral du Travail.

Ce mémoire, qui doit être déposé prochainement devant la Commission permanente du Travail, diffère en effet de celui du CTC dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Ses commentaires divergent aussi de ceux du CTC sur la définition des unités d'accréditations et sur le Conseil d'arbitrage, qui pourra déterminer le contenu des premières conventions collectives lorsque les négociations aboutiront à une impasse totale.

C'est en effet ce que LE DEVOIR a appris hier de source sûre à la FTQ, où l'on s'interroge d'autre part sur la volonté du gouvernement fédéral d'entendre les commentaires de cette centrale. La rumeur veut en effet qu'après avoir invité la FTQ à présenter un mémoire, certains membres du conseil des ministres auraient préféré ne pas mettre le CTC en contradiction avec son affilié québécois sur des questions de cette importance. Des rencontres en dehors de la commission parlementaire auraient alors été suggérées mais cette proposition n'a pas satisfait la FTQ, qui a investi beaucoup d'efforts en consultation pour rédiger son document.

Selon les informations obtenues, la FTQ entend demander au gouvernement fédéral d'accorder un droit "collectif" et non seulement "individuel" au débrayage en cas de danger grave sur les lieux de travail.

Le bill C-8 accorde aux individus le droit de cesser de travailler lorsqu'il y a risque grave d'atteinte à la sécurité physique ou à la santé. Le CTC a approuvé cette disposition du code fédéral mais sans soulever toutefois la nécessité d'accorder le même droit "collectif" à ses syndicats.

La FTQ, qui a consacré beaucoup d'énergies à la question de la sécurité au cours des dernières années, entend réclamer avec force au niveau fédéral ce même droit collectif comme elle en fait valoir la nécessité depuis un an et demi au gouvernement provincial. On se rappellera que la FTQ avait tenu l'an dernier un colloque à Québec où ces propositions en matière de sécurité avaient été élaborées puis présentées publiquement au ministre responsable de la révision des lois québécoises dans ce domaine, M. Pierre Marois.

Le mémoire de la FTQ se distingue fondamentalement d'autre part de celui du CTC dans la mesure où le mémoire de ce dernier organisme propose de favoriser comme par le passé la reconnaissance des accréditations "nationales". La FTQ, pour sa part, entend faire valoir la politique de reconnaissance des unités d'accréditation "naturelles", c'est-à-dire provinciales et si tel est le voeu des syndiqués.

Ce débat a donné lieu jusqu'ici à d'importantes batailles syndicales. On se rappellera que les autorités canadiennes avaient alors refusé d'accréditer les "gars de Lapalme" au sein d'un syndicat québécois, dont la création aurait obligé la fragmentation d'une unité canadienne existante. Plus près de nous, le cas des gens de l'air démontre que le code canadien favorise toujours les unités nationales au détriment des groupes qui, dans une province, voudraient fonctionner sur une base plus "naturelle".

Le mémoire du CTC mentionnait aux membres de la commission parlementaire du Travail que toute modification à cette politique traditionnelle pourrait "provoquer une forte réaction des unions" ("a strong reaction from unions could be expected").

En dernier lieu, la FTQ entend faire valoir qu'il faut accorder aux syndicats en train de négocier un premier contrat de travail le droit de demander à un conseil d'arbitrage de définir d'autorité les conditions de travail en cas d'impasse grave dans les pourparlers. Le CTC, de son côté, a admis le principe que les parties patronales et syndicales pourraient avoir également le droit de demander l'intervention du conseil.

Pour la FTQ, il importe de ne pas laisser aux employeurs un tel droit car, dans les secteurs non syndiqués, cela deviendrait une arme patronale pour empêcher un nouveau syndicat de modifier à la hausse le "modèle" des conditions de travail.

Enfin, dans le domaine de la sécurité, la FTQ s'oppose à ce que le ministre fédéral du Travail obtienne le pouvoir discrétionnaire de décider ou non s'il faut créer dans une entreprise un comité paritaire de sécurité. La FTQ veut que la création de ces comité soit rendue obligatoire et leur mandat défini dans la loi.

Aujourd'hui, à Ottawa, la CSN présentera son mémoire sur le bill C-8, destiné à amender le code fédéral du Travail.

La FTQ ne reconnaît pas l'"Union" des employés de la Commonwealth Plywood

(par Louis-Gilles Francoeur) — Le bureau de direction de la FTQ a pris la décision récemment de ne pas reconnaître l'Union internationale des rembourreurs et son gérant d'affaires, M. Donat Thériault, comme un organisme syndical qui répond à ses normes d'efficacité et de moralité.

L'Union internationale des rembourreurs et son gérant tentent présentement de regrouper sous son étiquette "syndicale" les personnes qui franchissent chaque matin les lignes de piquetage de la Commonwealth Plywood. La direction de ce syndicat a même fait signer des cartes d'adhésion syndicale à ceux que les grévistes de la CSN à la Commonwealth Plywood coiffent du titre peu flatteur de "scabs".

En obtenant l'accréditation officielle des employés de la Commonwealth Plywood, au début de l'automne, la CSN y délogeait l'Union des rembourreurs en place depuis près de deux décennies. Le syndicat se flattait d'avoir toujours signé ses contrats de travail sans grève.

Les dirigeants de la FTQ, selon les sources du DEVOIR, s'apprêtent même à dénoncer l'Union des rembourreurs sur la place publique et à tenir copie de leur décision aux dirigeants syndicaux en conflit.

Par contre, la FTQ a reconnu par la même décision le Local 402, de la même union. Le 402 a juridiction dans la région métropolitaine mais il ne regroupe pas les anciens syndiqués de la Commonwealth Plywood. Ce syndicat, selon une source bien informée à la FTQ, rejoint les critères d'efficacité et de moralité édictés dans les règlements de la FTQ.

En dénonçant du même souffle la direction canadienne des rembourreurs tout en confirmant la valeur syndicale des syndicats affiliés dans la région métropolitaine, la FTQ donne sans le dire un mandat moral à ses affiliés du rembourrage de prendre non seulement leurs distances vis-à-vis du centre de décision canadien mais à la limite une permission de les marauder. Si les syndicats du rembourrage affiliés à la FTQ décidaient de mener la lutte aussi loin, cela pourrait se traduire par une bataille éventuelle contre le directeur canadien de l'Union des rembourreurs, M. Donat Thériault.

La CSN conteste la valeur de l'injonction interlocutoire, qui a donné lieu aux accusations de la troisième série d'outrages.

EATON

La Boutique du gourmet

Le rendez-vous des fines gueules !

Petits paniers remplis de délices s'offrent bien à Pâques. Pensez-y !

3.59 à 20.00

Venez chez Eaton voir notre nouvelle variété de paniers de Pâques contenant oeufs, lapins, bonbons... tous délicieux. Que ce soit une petite attention ou une grosse gâterie, il y a le panier au prix que vous voulez payer. Les petits lapins savent ce qui s'offrent bien à Pâques... **Achats en personne seulement.** Eaton Centre-ville (rez-de-chaussée) et à ou par Anjou, Pointe-Claire, Laval, Sherbrooke et Ottawa seulement. (214). Utilisez votre carte-comptable Eaton.

CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI

CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI 5 ANS 9 1/4 %

Intérêts payables annuellement ou intérêts réinvestis annuellement au même taux.
Intérêts trimestriels: 9%
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et à la Société d'assurance-dépôts du Canada.
*Taux sujet à changement sans préavis.

Pour renseignements, écrivez ou téléphonez à: (514) 527-9257

FIDUCIE NORD-AMÉRIQUE

Une compagnie du groupe Prénor • 801 est, Sherbrooke, Montréal H2L 1K8

Cette monture en or jaune 14 ct a toujours été et demeure la plus populaire de nos bagues.

Vous n'avez qu'à choisir un diamant valant $250. ou plus et nous vous le monterons gratuitement sur cette bague en or. Vous ne payez que le diamant, rien de plus!

Tout achat comporte une garantie Birks, un nettoyage éventuel et une lettre d'estimation.

Aux magasins Birks suivants:
Square Phillips, Galeries d'Anjou, Centre Fairview, Carrefour Laval et Brossard.

BIRKS
JOAILLIERS

Le chauffe-eau consomme beaucoup d'électricité : sur demande, il doit satisfaire tous nos besoins d'eau chaude.

Il faut donc s'assurer qu'il est bien isolé et installé dans un endroit tempéré. Les conduits doivent être enveloppés d'isolant, ce qui empêche l'eau de se refroidir en cours de route.

Quand on sait qu'un seul robinet qui fuit à raison d'une goutte à la seconde, peut gaspiller jusqu'à 175 gallons d'eau chaude par mois, il importe de vérifier ceux de la salle de bains, de la cuisine, de la salle de lavage, du sous-sol . . . S'ils gouttent, les solutions sont simples : prendre la bonne habitude de les fermer après usage ou remplacer les rondelles usées.

Et pourquoi ne pas sensibiliser toute la famille au fait qu'il est plus avantageux de prendre une douche rapide qu'un bain extravagant ?

Il s'agit là d'un bon moyen de ménager l'eau chaude et d'économiser électricité et argent !

Eliminons le gaspillage d'électricité . . . là où ça compte vraiment et nous contribuerons à réduire la demande croissante d'énergie.

Economisons l'eau chaude.

Dans la mesure du possible, économisons l'électricité.

À l'encontre de ses politiques officielles

Ottawa a investi $17 millions dans un gisement de l'Arctique

par Gilles Provost

Une étude du Conseil des sciences du Canada révèle qu'à l'instigation de M. Jean Chrétien et à l'encontre de toutes ses politiques officielles, le gouvernement du Canada a investi $17 millions en 1974 dans l'exploitation d'un petit gisement de zinc-plomb-argent qui sera épuisé au bout d'à peine dix ans, sur l'île Baffin, loin au-delà du cercle arctique.

Sachant que cette mine rejetterait 375,000 tonnes par année de déchets hautement toxiques (arsenic, plomb, cadmium, etc), le cabinet a accordé son appui au projet sans exiger au préalable d'étude d'impact écologique ni même la moindre étude des caractéristiques biologiques et géographiques de cet endroit dont on ignorait tout. Aucune des techniques d'élimination des déchets proposées à l'époque n'offrait la moindre garantie d'efficacité.

Cette décision gouvernementale a aussi été prise sans qu'on ait consulté les Esquimaux (à qui on avait d'ailleurs fourni des informations rares et fausses) et sans qu'on ait fait d'abord la moindre étude sérieuse de l'impact social, sur les populations locales, d'un tel développement industriel destiné à disparaître au bout de quelques années à peine.

Quoique prise à la hâte, cette décision ne répondait à aucune urgence nationale puisque le Canada n'a aucun besoin de ce minerai. C'est d'ailleurs pourquoi le gouvernement a autorisé l'exploitant, Nanisivik Mines Ltd (filiale de Mineral Ressources International) à exporter intégralement toute sa production sans qu'il y ait au pays la moindre transformation de cette ressource non renouvelable.

C'est ce que révèle un dossier explosif que vient de publier en douce le Conseil des Sciences du Canada. Disponible en anglais seulement au prix de $8, cette analyse sobre, nuancée et implacable du processus décisionnel qui a mené à l'approbation du "Strathcona Sound Mining Project" est l'oeuvre de M. Robert Gibson, présentement en rédaction de thèse de doctorat à l'université de Toronto.

L'aspect le plus déconcertant de cette analyse est certainement la contradiction qu'il relève entre la façon dont le dossier a été traité par les responsables du Ministère des Affaires Indiennes et du Nord (alors placé sous la responsabilité de M. Jean Chrétien) et les déclarations officielles de M. Chrétien lui-même qui y voyait un "projet-pilote", un "modèle pour les projets miniers ultérieurs dans l'arctique canadien" et un "terrain d'essai de la nouvelle politique de développement du nord annoncée en mars 1972.

M. Chrétien lui-même avait alors proclamé, au nom du gouvernement, que les besoins des populations du Nord canadien priment sur l'exploitation des ressources et que le maintien de l'équilibre écologique est absolument essentiel.

Cette politique officielle prévoit, que le gouvernement cherchera d'abord à améliorer les conditions sociales des populations de l'arctique en fonction des souhaits qu'elles auront elles-mêmes exprimés.

Ensuite, au second rang, vient la protection de l'environnement naturel, lui-même suivi, en troisième lieu, par la mise en valeur des ressources renouvelables particulièrement adaptées aux besoins des Inuits (esquimaux).

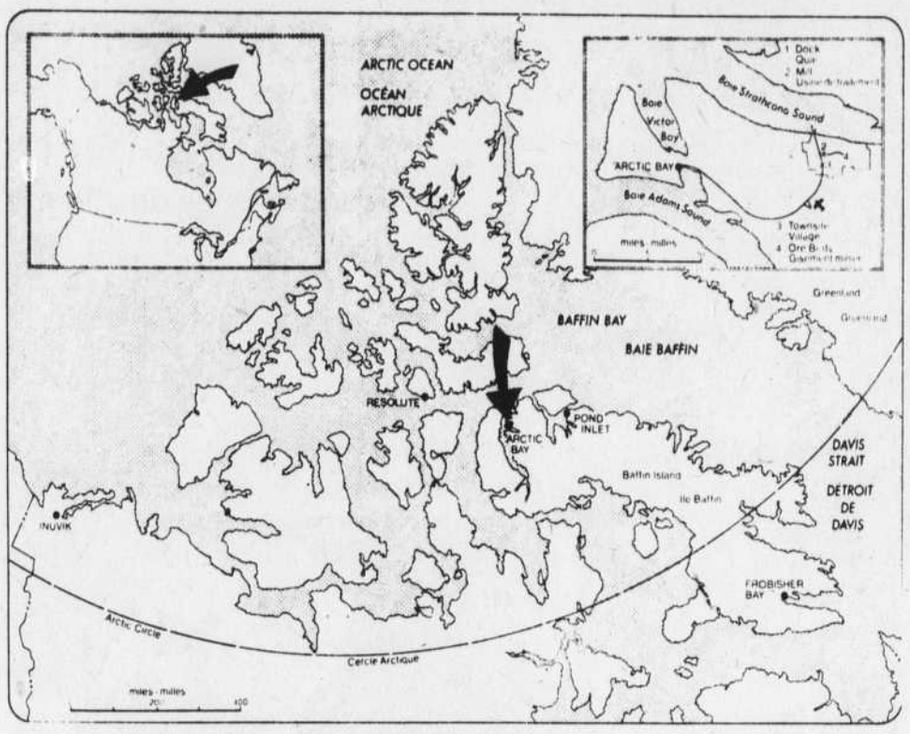

Seulement ensuite viennent les projets stratégiques d'exploitation des richesses non-renouvelables qui apportent des bénéfices économiques et sociaux évidents et qui jouent un rôle-clé dans la mise en valeur du nord. Enfin, au bas de l'échelle des priorités décrite par M. Chrétien, venaient les autres projets d'exploitation des ressources non-renouvelables qui peuvent être utiles à l'ensemble des Canadiens.

M. Chrétien promettait aussi à l'époque que tous les projets importants de développement de l'arctique seraient précédés d'une évaluation complète de leur impact économique et social. Il y a même eu, en décembre 1973, une directive du cabinet demandant à tous les ministères que l'on évalue les effets environnementaux possibles de tous les projets qui peuvent être nuisibles avant qu'une décision irrévocable soit prise.

Or l'analyse de M. Gibson démontre, dans les faits, que les priorités réelles du ministère des Affaires Indiennes étaient ordonnées exactement à l'inverse des priorités officielles.

Pour ce qui est du bien-être des autochtones, par exemple, ce document révèle que la communauté d'Arctic Bay, située à peine à 17 milles de la nouvelle mine n'ont appris qu'en 1974, plusieurs mois après l'accord de principe du cabinet canadien, que la mine serait accompagnée de l'érection d'une nouvelle ville (ce à quoi ils s'étaient formellement opposés) et que les déchets toxiques seraient rejetés à la surface du sol.

Dès novembre 1972, au moment des premières études de faisabilité, tous les adultes d'Arctic Bay avaient pourtant signé une lettre où ils demandaient à être consultés et s'opposaient à toute construction d'une nouvelle agglomération permanente.

On ne les a rencontrés qu'une fois l'étude de faisabilité terminée et on leur a fait croire que les déchets toxiques seraient simplement enfouis dans la mine elle-même. On ne leur a pas dit que la décision était déjà prise de construire une nouvelle ville et on a suscité une querelle artificielle entre la population locale et la Fraternité des Inuits (Inuit Tapirisat) en affirmant faussement que la Fraternité s'était déjà opposée au projet sans même consulter, les gens d'Arctic Bay.

Même le projet soumis au cabinet des ministres par M. Chrétien en février 1974 soulignait qu'une décision s'imposait d'urgence, "avant que l'attitude favorable des autochtones soit influencée par les discussions sur leurs droits territoriaux"...

De même, le document démontre que ni l'administration des territoires du Nord-ouest ni le ministère des Affaires indiennes n'ont tenu compte des demandes formulées par les Inuits ou par leurs propres fonctionnaires qui craignaient l'impact social de ce projet pour des populations nomades qui vivent en grande partie des ressources renouvelables (chasse, pêche, etc).

Tout cela n'empêchera pas le sous-ministre des Affaires indiennes, M. Digby Hunt, de souligner à la Chambre des Communes les "consultations extensives" menées particulièrement auprès du conseil communautaire d'Arctic Bay qui "a été pleinement informé des effets de la mine", disait-il.

"Toute la population, affirmait aussi M. Hunt aux Communes, a été pleinement consultée, par l'intermédiaire de l'administration des Territoires du Nord-Ouest sur la planification de la nouvelle ville et sur son aménagement concret." Cette affirmation, commente M. Gibson, est "tout simplement non fondée."

Sans qu'il soit possible ici d'entrer dans tous les détails, l'étude de M. Gibson montre aussi que toutes les évaluations environnementales ont été bâclées, les autorités du ministère des Affaires indiennes passant sous silence les constatations les plus défavorables de leurs propres experts.

L'analyse économique, qui a reçu la plus grande attention a aussi été mal faite, selon M. Gibson. Le ministère des Affaires indiennes estimait que l'aspect le plus favorable de ce projet tient au fait qu'il atténuerait le chômage élevé de cette région.

Pourtant, les experts du ministère des Affaires indiennes contestaient eux-mêmes cette affirmation, soulignant qu'elle était non fondée et même contraire aux données disponibles. La compagnie Panartic qui avait des postes disponibles au même endroit n'arrivait même pas à trouver du personnel...

Quoi qu'il en soit, le gouvernement a au moins exigé que la compagnie recrute au moins 60% de son personnel parmi la population locale, ce qui est, aux yeux de M. Gibson, l'originalité la plus intéressante de l'entente conclue avec la compagnie. Malheureusement, la mine est en opération depuis 1975 et, en pratique, moins de 10% de son personnel a été recruté sur place.

M. Gibson montre aussi que le cabinet a autorisé l'exportation totale de la production de cette mine à peine deux jours après que le ministre de l'Énergie de l'époque, M. Donald McDonald, eût réaffirmé devant un comité de la Chambre des communes que la première priorité du gouvernement est d'accentuer la transformation locale des matières premières et d'utiliser les richesses minières pour diversifier l'économie canadienne.

Pourtant, le gouvernement n'a même pas cherché à déterminer quels revenus le pays perdrait en autorisant, comme on l'a fait, l'exportation de ces matériaux bruts. On n'a pas davantage tenté d'étudier la possibilité d'augmenter la capacité de raffinage du pays pour tirer profit de cette richesse.

En somme, conclut, M. Gibson, les bénéfices économiques de ce projet ont été systématiquement surévalués et, même ainsi, le ministère des Affaires Indiennes et du nord devait reconnaître que l'analyse des coûts et des bénéfices quantifiables ne permettait "aucune conclusion ferme".

Le gouvernement est allé quand même de l'avant et il n'a pas oublié, au moment de signer l'entente avec la compagnie minière, d'inviter les représentants des Inuits d'Arctic Bay à rencontrer les journalistes. Ces derniers ont fait office de figurants puisqu'on n'avait même pas pris la peine de traduire l'entente à leur intention ou de leur en expliquer le contenu.

Dernière session à Fredericton?

FREDERICTON (PC) — C'est au milieu de rumeurs d'une élection provinciale avant la fin de l'année que s'ouvre aujourd'hui la quatrième session, que plusieurs considèrent comme la dernière, de la 48e législature du Nouveau-Brunswick.

La dernière élection remonte au mois de novembre 1974. Les progressistes-conservateurs détiennent actuellement 33 sièges, les libéraux 24 et il y a un siège vacant.

La session se ressentira sûrement, d'après les observateurs, de la lutte à la direction du Parti libéral, qui se terminera par le congrès des 5 et 6 mai.

Dix candidats s'affrontent, depuis la démission de M. Robert Higgins, dont les accusations d'ingérence du ministère de la Justice dans une enquête de pots-de-vin de la GRC ont été réfutées par une commission judiciaire.

Il est probable que le gouvernement progressiste-conservateur, pour consolider sa position, annonce justement des lois pour éviter les conflits d'intérêt chez les hommes politiques et les fonctionnaires.

On s'attend ainsi à ce que le message inaugural fasse allusion à des réformes dans la façon de financer les campagnes électorales.

Parmi les autres projets possibles, il y a ceux de la liberté d'information, pour déterminer quels documents gouvernementaux doivent être rendus publics, et de la réforme de la loi des consommateurs.

Le gouvernement doit également déposer à l'Assemblée législative des documents sur l'affaire Bricklin, cette usine de voitures de sport qui a fait faillite après avoir coûté plus de $20 millions à la province.

Du côté de l'opposition libérale, il est à prévoir que le taux de chômage de 14 pour cent au Nouveau-Brunswick fera l'objet de plusieurs interventions.

FLORIDE
Tous renseignements sur
Investissements
Maisons, Appartements
Terrains
Propriétés Commerciales
— Financement —
Monique de Vosjoli
SPADARO REALTY, Inc.
3024 E. Commercial Blvd.
Ft. Lauderdale, Fla. 33308
Tel. (305) 941-7457

IMMEUBLES GOULET COURTIER

OUVERT AUX VISITEURS

SALLE RECEPTION: 2 salles. 2 logements stationnement. 50 voitures. comptant $50,000. Cousineau 526-6655.
ST-HUBERT: Bungalow. 5 pièces. comptant $2,000. Lauzon 526-6655.
ST-LIN: Bungalow. grand terrain. comptant $5,000. Ethier 526-6655 M.L.S.
ST-PAUL L'ERMITE: Bungalow. sous-sol fini. bar. foyer. garage. piscine. Comptant $8,000. Ethier 526-6655.
THEODORE: 3 x 6. comptant $5,000. Gauthier 526-6655.
WAVERLY: 6 x 4. Revenu $4,644. Comptant $5,000. Lauzon 526-6655.

PIERRE CAULIN: Duplex-bachelor. comptant $15,000. Mayer 526-6655.
TERRE: 25 arpents. 41 milles Montréal prix $16,500. Cousineau 526-6655.
RESTAURANT: avec propriété. comptant $15,000. Boyer 526-6655.
MONTREAL-NORD: Bélair - 4 x 5 - Revenu $6,420. Comptant $8,000. Lauzon 526-6655.
BOUL. LEGER: Bâtisse commercial. Libre Mongeon 526-6655.
BOURBONNIERE: Triplex $35,000. Boyer 526-6655.
MONTREAL-NORD: Champlain Village. Bungalow 7 pièces. comptant $5,000. Lauzon 526-6655.
CENTRE EST: Duplex. Comptant $3,000. Huard 526-6655.
ROSEMONT: De Normanville - 6 x 4 - Revenus $5,844.00. Comptant $10,000. Dazé 526-6655.

CARRIÈRE EN IMMEUBLE
Joignez-vous à une des plus progressives compagnies québécoises. L'expansion est telle que nous cherchons des dames ou des messieurs, avec ou sans expérience. Les candidats devront avoir l'ambition, le sens de la communication et posséder une automobile et une 11ème année de scolarité.
MAURICE GOULET
526-6655

IMMEUBLES GOULET REALTIES
CECI EST NOTRE ÉCRITEAU FAVORI, PERMETTEZ-NOUS DONC DE FAIRE EN SORTE QU'ON LE POSE SUR VOTRE PROPRIÉTÉ

LASALLE-COTTAGE: Terrain 7500 p.c. stade olympique. comptant $15,000. Truteau 526-6655.
HENRI JULIEN: 19 logements. revenus $19,968.00. Comptant $15,000. Cousineau 526-6655.

JULES FOURNIER: Duplex-bachelor. piscine. comptant $10,000. Ethier 526-6655.
BEAUGRAND: Cottage. Grand terrain. Comptant $6,000.
JULES FOURNIER: Duplex. bachelor. garage. piscine. Comptant $10,000. Ethier 526-6655.
LASALLE-COTTAGE: Stade olympique. terrain 7,500 pi. carré. Comptant $15,000. Truteau 526-6655.
LONGUEUIL: Cottage. Comptant $5,000. Lauzon 526-6655.
LONGUEUIL (VIEUX): Bungalow 9 pièces. Comptant $5,000. Lauzon 526-6655.
LONGUEUIL: Duplex. bachelor. Comptant $10,000. Ethier 526-6655.

HÔTEL-MOTEL: 55 unités. 45 min. de Montréal. comptant $100,000. b/v vendeur. Truteau 526-6655.
MERCIER: Duplex. terrain 6,500 p.c. $41,000. Coulombe 526-6655.
NOTRE-DAME: Cottage bord de l'eau. garage. comptant $10,000. Coulombe 526-6655.
PIE-IX-GRAND: 9 pièces plus 5 revenus. garage double. stationnement 6 voitures. idéal professionnel. zonage-commercial. Gauthier 526-6655.
POINTE-CALUMET: Bungalow sous-sol. 7 pieds. Sundeck. piscine. Prix $25,500.
PAT: Cottage. Comptant $7,000. Cousineau 526-6655.
ST-HUBERT: 2 magasins - 1 - libre. Boyer 526-6655.
ROSEMONT: 3 x 4. bien situé. comptant $3,000. Gauthier 526-6655.
ROSEMONT: Triplex. 2 garages. $56,000. Comptant $7,000. Truteau 526-6655.
ROSEMONT: Bungalow. comptant $7,000. Truteau 526-6655.
ROSEMONT: Rivard. duplex. prix $18,900. Dazé 526-6655.
ROSEMONT: 5 logements. revenu $6,660. Comptant $10,000. Mongeau 526-6655.
ST-LAURENT: Fourplex. foyer. 2 garages. comptant $25,000. Coulombe 526-6655.
ST-LÉONARD: Bungalow. espace bureau. 9 pièces. $98,000. Coulombe 526-6655.

De quoi partir, voler et arriver... content

Vols quotidiens de Montréal

VANCOUVER	**7h30** et **10h45**	A Toronto, correspondance 747 sans escale (en DC8 le samedi). Bon premier à Vancouver. Petit déjeuner et déjeuner. Vol direct (même avion), l'avant-midi. Déjeuner.
Sauf le samedi, six autres vols hebdomadaires en soirée. Dîner servi.		
CALGARY	**7h30**	Vol direct. Première arrivée. Petit déjeuner et collation.
EDMONTON	**7h30**	Correspondance pratique à Toronto. Première arrivée. Petit déjeuner, déjeuner et collation.
WINNIPEG	**7h30**	Correspondance pratique à Toronto. Petit déjeuner et collation.
TORONTO	**7h30** et **10h45**	Pour les lève-tôt, vol sans escale. Petit déjeuner. L'avant-midi, vol sans escale. Rafraîchissements.
Sauf le samedi, vol quotidien sans escale en soirée.		

Nous sommes là pour vous servir selon la pleine mesure, celle que vous méritez, celle que chacun de nous vous a promise et que nos passagers ne cessent d'apprécier.

Un bon voyage dès le départ, en vol et jusqu'à l'arrivée. C'est votre désir. Nous nous employons à y répondre. A tout moment, comme toujours. Et partout où nous vous transportons.

"Partez content"

Appelez votre agent de voyages. Ou encore, CP Air: 931-2233 si vous êtes dans la région de Montréal. Dans certaines parties du Québec, composez: 1-800-361-8026 sans frais d'interurbain.

CP Air

Furieux, les Madelinots réclament la démission du ministre

par Paul Chantraine
collaboration spéciale

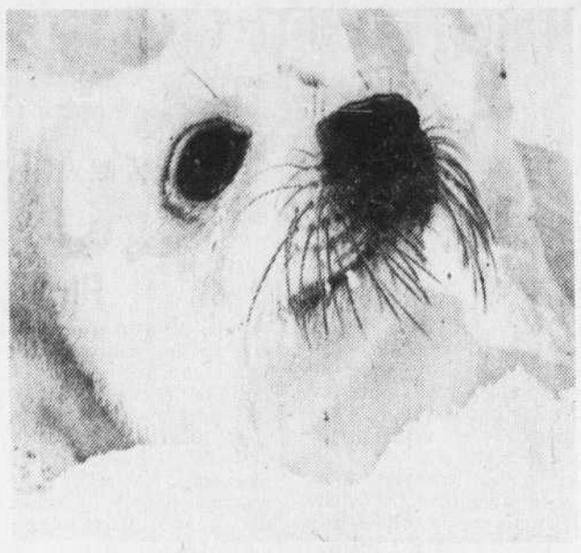

Le gouvernement du Québec a perdu "la bataille des phoques" dans le Golfe Saint-Laurent et la population des Iles-de-la-Madeleine n'est pas près de lui pardonner d'avoir baissé pavillon devant le fédéral, surtout après avoir fait courir tant de faux espoirs pendant plusieurs mois.

Le 27 février dernier, au cours d'une réunion entre les plus hauts fonctionnaires de Pêches et Environnement Canada et de la Direction générale des Pêches du ministère de l'Industrie et du Commerce provincial, Québec s'est vu refuser le droit d'émettre ses propres permis de chasse aux phoques pour des bateaux de 65 pieds hors-tout, en dépit du fait qu'une entente avait été conclue à cet effet entre les ministres Roméo Leblanc et Rodrigue Tremblay lors de leur rencontre du 22 décembre dernier. On se souvient que M. Tremblay revendiquait le droit du Québec d'administrer lui-même son secteur des Pêches — y compris le chalutage et la chasse aux phoques — en vertu d'un protocole fédéral-provincial datant de 1922. Depuis le 22 décembre, les fonctionnaires de la Direction générale des Pêches agissaient donc avec l'assurance de gens qui croyaient la question réglée et ils mettaient tout en oeuvre pour assumer leurs nouvelles responsabilités pendant la chasse aux phoques.

Suite à ce nouveau déboutement, M. Rodrigue Tremblay et le premier ministre René Lévesque ont tenu une conférence de presse pour dénoncer la fourberie d'Ottawa et promettre de mettre tout en oeuvre pour régler cette "querelle administrative" avant la prochaine saison de chasse aux phoques.

Aux Iles-de-la-Madeleine, la déception est immense. Curieusement, on semble moins porté à blâmer le gouvernement d'Ottawa de ne pas avoir respecté ses engagements du 22 décembre (de passage à Charlottetown il y a deux semaines, le ministre Roméo Leblanc avait déjà déclaré que "le communiqué du 22 decembre n'avait pas force de loi"), que celui du Québec, qui n'a pas pris les dispositions politiques nécessaires pour appuyer ses revendications. Les chasseurs de phoques reprochent acerbement au ministre Tremblay de ne pas avoir tenu ses promesses. Dans certains milieux, on le taxe ouvertement d'incompétence et on réclame sa démission. Cette question devait d'ailleurs faire partie de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Association des Chasseurs qui devait avoir lieu dimanche, mais qui a été remise à cause d'une tempête de quatre jours qui s'est abattue sur l'archipel.

Envisagée par des gens qui connaissent bien les intérêts énormes et les rapports de force qui sont en jeu dans la chasse aux phoques, la démarche poursuivie par M. Tremblay en vue de rétablir les droits du Québec dans ce domaine apparaît en effet puérile et naïve, surtout dans le contexte de la politique du bâton dans les roues que joue systématiquement Ottawa pour contrer les initiatives du Québec. Il a cru qu'il suffisait d'émettre quelques communiqués pour affirmer son autorité... Comme le font remarquer certains avec cynisme: "Le Québec ne pourra pas faire valoir ses droits en matière de pêche tant qu'il n'aura pas une marine susceptible de les faire respecter."

D'après ce que m'a déclaré Mme Denise Leblanc, le député des Iles, dans une interview téléphonique, il semble que ce soit précisément des arguments de ce poids qui ont fait reculer Québec: on voulait éviter un affrontement armé entre les chasseurs de phoques et les autorités fédérales qui seraient venues les arrêter.

Si tel est le cas (il nous a été impossible de rejoindre M. Tremblay pour en avoir confirmation), on s'étonne vivement que ce dernier n'ait pas porté la cause en appel afin de profiter du sub-judice pour respecter, sans risque de violence, les engagements qu'il avait pris envers les chasseurs de phoques madelinots. Dans les milieux péquistes des Iles, on a l'impression que tous les recours n'ont pas été épuisés et on estime que cette défaite du Québec aura de sérieuses répercussions sur l'issue du référendum, étant donné l'extrême importance que les Madelinots attribuent à la chasse aux phoques.

D'autre part, il ne fait aucun doute que M. Roméo Leblanc ait été soumis à de très vives pressions de la part de l'industrie phoquière et de la compagnie Karlsen en particulier, qui voient avec inquiétude les Madelinots affirmer leurs droits historiques sur le troupeau de phoques du Groëland du Golfe Saint-Laurent. L'option qu'il a choisie soit d'octroyer un seul permis à un bateau du Québec, le "Rallye II", et l'autre au "Martin Karlsen", en fait foi.

Mais, en dépit de ces pressions, il semble que l'objectif principal d'Ottawa était une nouvelle fois de contrer les visées du Québec. En effet, la chasse par gros bateaux phoquiers à l'intérieur du Golfe n'a été rouverte que l'an dernier et si le fédéral a alors émis le seul permis, il n'en demeure pas moins que c'était un précédent. D'autre part, selon un des capitaines qui devait obtenir un permis de chasse provincial, M. Marcel Hubert, l'attitude d'un fonctionnaire fédéral, M. P.A. Beauchesne, l'adjoint du directeur régional (Québec) de Pêches et Environnement Canada, est loin d'être claire. M. Hubert se demande en effet comment il se fait que M. Beauchesne ait communiqué avec lui par téléphone pour le dissuader d'accepter un permis provincial en lui offrant le capitainage du "Martin Carlsen", comme si c'était lui qui prenait les décisions dans l'entreprise du riche immigrant norvégien!

Irrités par le rôle de sous-fifres qu'on les force à jouer, les officiers de la Protection du MIC québécois, qui émettent tous les permis de chasse aux phoques, sauf ceux des gros bateaux, continuent néanmoins à collaborer avec leurs homologues fédéraux pour la surveillance de la chasse. Mais la rancoeur est grande: "Lorsqu'il s'agit de s'occuper des petits chasseurs côtiers", m'a-t-on déclaré, "on peut le faire, il n'y a pas de problèmes. Mais dès qu'il y a beaucoup d'argent en jeu, le Fédéral veille à ce qu'il tombe bien dans la poche de ses amis."

On doit permettre à un failli de se réhabiliter

Même si une faillite semble avoir été précipitée par le désir d'un débiteur de se soustraire aux effets d'un jugement en dommages-intérêts découlant d'un accident d'auto, il faut retenir qu'un des buts importants de la loi de faillite c'est de permettre à un failli de se réhabiliter dans la communauté. Réhabilitation qui ne saurait être possible, dans bien des cas, si sa "libération" fût-elle conditionnelle, lui est complètement refusée.

Quant à ces conditions, elles ne doivent par ailleurs pas être oppressives, ou de nature à rendre le débiteur dans l'impossibilité d'entretenir sa famille et lui-même quant à leurs besoins et nécessités.

C'est ce que vient de déclarer le juge Benjamin Greenberg, de la Cour supérieure, en libérant ainsi "conditionnellement" un monteur de lignes de l'Hydro-Québec, aujourd'hui âgé de 34 ans et qui, à l'âge de 17 ans, avait été conjointement et solidairement tenu responsable d'un accident de la route avec son père et l'un de ses frères aînés.

Ces deux derniers exploitaient une ferme dans les Cantons de l'Est et, le jour de l'accident, il ramenait à la grange, par la grand'route, une lourde pièce d'équipement, ne portant aucun signal lumineux.

L'adolescent venait alors d'effectuer dix-huit heures de travail d'affilée dans les champs et il était seul pour conduire son tracteur, tirant trois encombrantes herses.

Un autre adolescent de 17 ans, conduisant moto, avait alors heurté l'arrière de celle-ci et il avait été très sérieusement blessé, devant même avoir une jambe amputée.

A la suite de divers démêlés judiciaires, l'employé de l'Hydro se retrouvait donc, l'an dernier, seul à faire face à une dette de $67,500, avec, comme tout actif, une somme d'environ $480.

Son père et son frère aîné ne pouvant plus rien contribuer pour rembourser cette somme, il restait le seul à y faire face.

C'est dans ces conditions qu'il fit faillite, pour ensuite réclamer sa libération. Ce à quoi la victime de l'accident devait s'opposer.

Mais le juge Greenberg, remarquant que le jeune amputé avait déjà reçu, d'une façon ou d'une autre, $32,000, il se dit d'avis qu'obliger le "failli" à rembourser une autre tranche finale de $1,500 lui semblait une solution raisonnable.

Cette somme, il pourra par ailleurs la payer à raison de $60 par mois, pendant vingt-cinq mois, sans pour autant priver les siens de ce dont ils ont besoin. Et s'il le fait, eh bien il sera libéré définitivement de ses obligations.

. . . et ça respire le printemps!

les perce-neige, premières pulsations printanières, retour à la fraîche désinvolture.

Les élégantes boutiques des Galeries Westmount Square réjouissent l'œil; les toutes dernières créations-couture, aux tissus souples et vaporeux aux coloris exquis vous y attendent . . . c'est le rendez-vous des beaux jours.

Exposition d'art
La Galerie d'Art Westmount
vous invite à une exposition d'art majeure
mettant en vedette les plus grands noms de la peinture
canadienne tels, Cornelius Krieghoff, Suzor-Coté, Antoine
Plamondon, etc. . . . ainsi que plusieurs autres peintres européens.
13 au 22 avril 1978, Centre des Galeries Westmount Square

Image '78
Collections plein-été
Présentées par les Galeries Westmount Square
Déjeuner: 6 avril, 12h, Hôtel Ritz Carlton
Commandité par la Succursale Westmount des Auxiliaires
Hôpital Général de Montréal
Billets disponibles: Mme Hughson, 488-9493

Les Galeries Westmount Square

QU'EST-CE QUE LE BUENILUM?
Une petite merveille! C'est un remarquable alliage métallique très poli qui ne se ternit pas. Il ne requiert aucun astiquage; se lave simplement à l'eau savonneuse. Il ressemble à s'y méprendre à l'argenterie!

LES PIÈCES ILLUSTRÉES SONT PRÉSENTEMENT EN SOLDE CHEZ BIRKS. Dans le sens des aiguilles d'une montre, en commençant par l'article illustré en haut, à gauche:

	Prix courant	PRIX REDUIT
Légumier rond, 2 pintes	$33.00	$21.95
Réchaud et caquelon de 2 pintes	57.00	36.95
Légumier rond, 1 pinte	23.00	15.95
Plateau à trempette, 11 pouces	18.00	12.95
Beurrier avec couvercle	18.00	12.95
Plateau et ravier en 3 sections	20.00	15.95

BIRKS
JOAILLIERS

TD

Ça démarre bien...
avec un prêt pour auto neuve TD.

11 1/2 %

La toute première chose à faire avant d'acheter une voiture neuve, c'est d'emprunter l'argent nécessaire aux meilleures conditions possibles.
Et les conditions d'emprunt sont loin d'être les mêmes partout. À la Banque TD, vous obtenez un taux de 11 1/2% pour l'achat d'une voiture neuve pourvu que vous remboursiez la somme empruntée en 36 mois ou moins.
Avant d'acheter une voiture neuve, démarrez de la bonne façon! Avec un prêt pour auto neuve de la Banque TD.

Montant de l'emprunt	Durée (Mois)	Coût de l'emprunt	Montant à rembourser	Remboursement mensuel
$1,500	18 mois	$ 140.34	$1,640.34	$ 91.13
3,000	24 mois	372.48	3,372.48	140.52
4,000	30 mois	621.50	4,621.50	154.05
5,000	33 mois	855.85	5,855.35	177.45
6,000	36 mois	1,122.96	7,122.96	197.86

36 mois ou moins

Taux de crédit annuel nominal 11 1/2% par année

À LA BANQUE TD on veut t'aider

"Duplessis" a suscité un regain d'intérêt autour de l'UN

par Claude Turcotte

Se pourrait-il que près de 20 ans après sa mort, Maurice Duplessis réussisse encore à attirer des gens à l'Union nationale?

Le dernier de ses successeurs, M. Rodrigue Biron, le croit. Ainsi la semaine dernière en quatre jours, l'Union nationale a accueilli 1,500 nouveaux membres, surtout des jeunes d'un peu partout à travers la province. Selon M. Biron lui-même, il y avait longtemps que les adhésions avaient été aussi nombreuses.

Le chef de l'Union nationale attribue une partie de ce phénomène à la série télévisée de Radio-Canada sur Duplessis. Il reconnait que cette série suscite un très grand intérêt et qu'il lui est présentement impossible de tenir des réunions le mercredi soir ailleurs qu'à un endroit où il y a un appareil de télévision.

Que pense M. Biron de cette série? "Réduire 30 ans d'histoire en sept heures donne forcément lieu à une caricature, mais l'orientation politique qui se dégage est pas mal juste et reflète bien ce qu'est l'Union nationale d'aujourd'hui. Quant à la vie privée, c'est autre chose".

M. Biron a fait ces commentaires hier matin à l'occasion d'une visite qu'il effectuait au DEVOIR. Simple façade ou réalité profonde, M. Biron manifestait hier un optimisme à toute épreuve en ce qui concerne l'avenir de son parti.

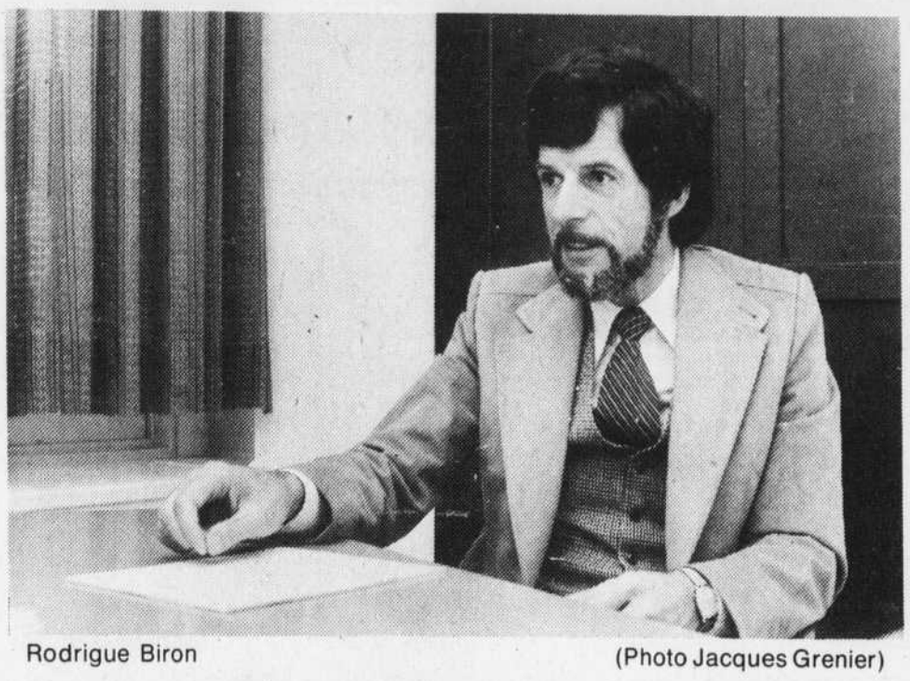

Rodrigue Biron (Photo Jacques Grenier)

On aurait pu croire que les plus récents sondages allaient démoraliser M. Biron après avoir atteint près de 20% de l'électorat le 15 novembre 1976 pour redescendre à 11%. M. Biron explique que les sondages pré-électoraux donnaient 11% du vote à son parti, de telle sorte qu'il se trouve encore à 11% même en perdant une partie des anglophones qui sont retournés à leur choix traditionnel, le parti libéral.

M. Biron en tire la conclusion qu'un plus grand nombre de francophones est venu à l'Union nationale, ce qu'il interprète comme un signe encourageant pour l'avenir. Il estime aussi que ceux qui restent ou viennent à l'Union nationale ne sont plus des anti-Bourassa, mais des pro-unionistes.

Quand on lui fait remarquer que les dernires sondages ont été faits alors que le parti libéral n'avait pas de chef permanent, M. Biron répond que la course à la chefferie suscite actuellement un membership artificiel qui retombera à son niveau normal une fois cette campagne finie.

Au cours de l'entretien, on a effleuré aussi la place qu'occupe l'Union nationale dans l'éventail des partis politiques au Québec. Sur le plan constitutionnel aussi bien qu'économique, M. Biron se situe en plein centre et prétend que les autres formations s'alignent progressivement sur ce centre qu'il défend depuis le début, ce qui, il le reconnait volontiers, a suscité des "débats virils" à l'intérieur de l'UN.

Le départ du député William Shaw est perçu par M. Biron beaucoup plus comme un accident de parcours que comme la manifestation de l'échec de ses politiques.

"Qu'est-ce que vous voulez, dit-il, il n'y en a plus de fédéralistes à tout prix au Québec". Puis il affirme que le Québec doit être français, mais en respectant les droits acquis des anglophones.

Touchant à l'un des principaux problèmes de l'actualité, M. Biron rappelle son opposition à la nationalisation de l'Asbestos Corporation. Il préconise plutôt une taxe sur l'amiante exportée avant d'être transformée. Une taxe de 4% ou de $10 la tonne donnerait au gouvernement $13 millions par an.

Si l'industrie de l'amiante apportait une somme équivalente, cela ferait $250 millions après 10 ans. Cet argent pourrait servir à des fins de recherches pour trouver des applications concrètes et nouvelles à l'amiante dans le secteur manufacturier.

A l'Assemblée nationale, M. Biron considère que son parti reprend du poil de la bête depuis le retour de M. Maurice Bellemare, ce qui lui permet de consacrer plus de temps à des tournées et à des visites.

"L'an dernier dans les écoles, on se faisait engueuler si l'on était pas séparatiste, mais plus maintenant; les jeunes sont très nationalistes et québécois mais de moins en moins séparatistes; ce qui les inquiète présentement, c'est l'emploi qu'ils pourront trouver en quittant l'école".

M. Biron en tire une conclusion. L'Union nationale doit travailler. Cette année, on mettra un peu plus l'accent sur les villes de Québec et de Montréal, mais comme ses prédécesseurs, M. Biron admet que ce n'est pas facile pour son parti dans la grande métropole.

QUÉBEC

Plus que jamais

Un nouveau Québec avec des défis à la mesure de l'homme d'affaires.

Journée d'étude à l'intention des cadres responsables de l'administration, des finances et du marketing.

Quel est l'avenir de l'industrie de la communication au Québec? Quel est celui de l'enseignement de l'administration? Où s'en va l'industrie du tourisme? Autant de questions qui seront débattues au cours du seminaire d'une journée pour les hommes d'affaires et les administrateurs en marketing, le 22 mars. Cette rencontre fait partie du programme d'information offert par le Advertising and Sales Executives Club of Montreal. Soyez des nôtres ... ça promet d'être une journée fort enrichissante.

- Neuf conferenciers principaux traitant de sujets aussi cruciaux que la strategie industrielle jusqu'à l'importance économique des bureaux chefs à Montreal
- Dejeuners-causerie avec l'Honorable Warren Allmand, M.P., Q.C., Ministre de la Consommation et des Corporations
- Cuisine québecoise, divertissement et prix de presence
- Le mercredi 22 mars 1978, de 9 heures à 17 heures à l'hôtel Windsor.

Cette réunion a pour but de jeter une base solide pour un dialogue positif et significatif entre le gouvernement et les hommes d'affaires. Nous promettons de vous informer de vous stimuler, de vous motiver à relever le défi du monde des affaires dans cette nouvelle société. Parce que nous croyons au Québec ... PLUS QUE JAMAIS.

Pour plus d'informations ou pour réservation, appelez le "Advertising and Sales Executives Club of Montreal" à 866-1668

Un accord intervient aux Chantiers Davie

LAUZON (PC) — Les Chantiers Davie Limitée, de Lauzon, pourront dorénavant présenter des prix plus fermes pour regarnir leur carnet de commandes et tenter d'obtenir le contrat de construction d'un super brise-glace de $125 millions pour le compte de la compagnie Dome Petroleum.

Les travailleurs syndiqués du chantier maritime ont en effet approuvé par un vote de 93 pour cent, en fin de semaine, les termes d'une entente de principe intervenue, mercredi dernier, en vue du renouvellement de leur convention collective.

Il s'agit là d'un précédent, puisque cette entente survient quelque neuf mois avant l'expiration du présent contrat de travail.

La nouvelle convention collective d'une durée de deux ans entrera en vigueur le 1er janvier 1979 et viendra à échéance le 31 décembre 1980.

Le vice-président du Syndicat des travailleurs des chantiers maritimes de Lauzon (CSN), M. Paul-Émile Vachon, a déclaré que les syndiqués avaient obtenu un régime de pension grandement amélioré et des hausses salariales qui porteront le salaire horaire moyen à $8.62 ou $8.75 au 31 décembre 1980.

En vertu du nouveau contrat, tous les travailleurs toucheront une hausse de $0.45 le 1er janvier 1979, de $0.47 le 1er janvier 1980, de $0.25 le 1er juin 1980, et une augmentation additionnelle de $0.13 si l'entreprise obtient le contrat de construction du super brise-glace.

Comme les autres chantiers maritimes, la compagnie Davie traverse une période difficile depuis quelques mois et a dû réduire progressivement son personnel de 2,300 à 800 travailleurs.

Concours provincial d'artisanat

SHERBROOKE (PC) — Pour la deuxième année consécutive, le Festival des Cantons lance son concours provincial d'artisanat.

Ce concours s'adresse à tous les artisans du Québec, amateurs et professionnels, désireux de produire une interprétation personnelle du thème: Le Temps des sucres, thème que l'artisan pourra traiter comme un tout ou choisir d'élaborer sur un des éléments du Temps des sucres.

L'artisan devra réaliser sa pièce avec des matériaux dits "naturels" tels cuir, bois, terre, coton, soie, etc... Les pièces gagnantes seront jugées selon l'originalité dans le traitement du thème ainsi que l'excellence de l'éxécution de l'artisan.

Les pièces devront parvenir au bureau du Festival des Cantons, à Sherbrooke, avant le 19 mai 1978 et tous doivent demander le formulaire d'inscription obligatoire. La sélection, qui aura lieu le 20 mai, déterminera les pièces gagnantes.

CKOI 102

La grande radio

Au Québec, faut se tenir...en santé

Vous y dégusterez notre cuisine libanaise et celle du Moyen-Orient, ainsi que le "ARAK", la boisson nationale libanaise.

Aussi, les Jeudis et Vendredis à partir de 9.00 du soir, et les Samedis et Dimanches à partir de 8.00 du soir, vous pourrez souper dans une ambiance mi-orientale, mi-occidentale au son de la musique de l'homme-orchestre, M. Georges Messika qui vous chantera du Enrico Macias, Charles Aznavour, etc.

Restaurant Hamra

7288 rue St-Hubert (coin De Castelnau) Montréal, P.Q.

Tél.: 274-6363

1•2•3•4

Encaissez vos chèques personnels à l'une de nos 1 234 succursales au Canada. Le temps de dire 1•2•3•4...c'est aussi simple que ça!

La Banque de Montréal inaugure un tout nouveau service d'encaissement de chèques. Vous pouvez désormais encaisser vos chèques personnels à toute succursale de la Banque de Montréal au Canada...sans histoires. Le temps de dire 1•2•3•4...c'est aussi simple que ça!

1

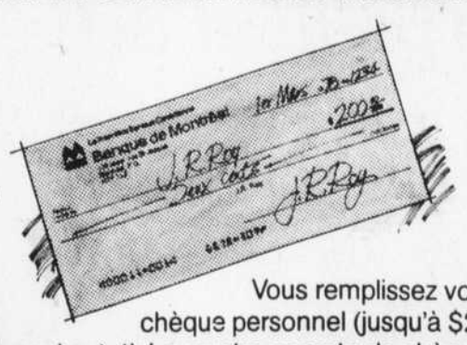

Vous remplissez votre chèque personnel (jusqu'à $200 par jour), tiré sur votre compte de chèques véritable ou compte d'épargne (avec chèques) de la Banque de Montréal. Si vous n'avez pas encore l'un de ces comptes, il suffit de passer à l'une de nos succursales et l'on vous en ouvrira un.

2

Pour vous identifier, ayez avec vous votre carte valide Master Charge de la Banque de Montréal (bien sûr, le compte Master Charge ne doit pas être en souffrance). Si vous n'avez pas encore cette carte, entrez faire une demande.

3

Présentez votre chèque personnel ainsi que votre carte Master Charge de la Banque de Montréal, à l'une de nos 1 234 succursales au Canada. Puis, signez l'autorisation nécessaire.

4

Vous touchez immédiatement votre argent. Pas de pièce d'identité...pas d'histoires. C'est aussi simple que ça!

Votre chèque sera acheminé de la manière habituelle. Au cas où son montant dépasserait le solde de votre compte de chèques, une avance de fonds sur votre compte Master Charge pourrait alors être faite pour couvrir la transaction, ainsi que vous l'avez autorisé sur votre chèque. Vous pouvez obtenir d'autres détails à toute succursale de la Banque de Montréal.

Vous avez déjà une carte Master Charge de la Banque de Montréal et un compte personnel de chèques? Alors parfait, vous pouvez faire appel à ce service tout de suite. Vous verrez combien il est commode et facile d'encaisser vos chèques personnels dans nos succursales, aussi bien dans votre localité qu'à l'autre bout du pays.

Un compte chez nous, c'est un vrai passe-partout! Ne tardez pas à venir ouvrir le vôtre.

Encore première!

Banque de Montréal

des quatre coins du MONDE

Léger reçu par Juan Carlos

MADRID (AF — Le gouverneur général du Canada, M. Jules Léger, en visite officielle de deux jours en Espagne, a été reçu hier par le roi Juan Carlos. L'entretien s'est déroulé au palais royal dans une ambiance de grande cordialité, indique-t-on de source proche du palais royal. M. Léger s'est ensuite rendu à l'hôtel de ville où il a été salué par le maire de Madrid, M. Alvarez Alvarez, et des hauts fonctionnaires de la municipalité qui lui ont remis les chefs de la capitale. M. Léger se trouve à Madrid depuis vendredi soir accompagné d'une dizaine de personnes, dont trois parlementaires et M. Don Jamieson, ministre des Affaires extérieures.

La malnutritrion augmente

ROME (AFP) — Le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde est passé de 400 millions en 1969-71 à 455 millions en 1972-74, estime la FAO dans sa quatrième enquête mondiale sur l'alimentation publiée hier à Rome. Le problème de la faim, indique cette enquête, recouvre en grande partie un problème de distribution des disponibilités alimentaires. On pourrait satisfaire les besoins nutritionnels de la population mondiale si la répartition des disponibilités était idéale, souligne l'enquête. Parmi les groupes les plus vulnérables à la malnutrition, le sort des enfants est particulièrement cruel, note le document.

Un sac pour la reine

LONDRES (AFP) — Une femme quinquagénaire, apparemment déséquilibrée, a tenté de frapper hier la reine Elizabeth de son sac, dans l'abbaye de Westminster. L'incident s'est produit au début d'un service en l'honneur des morts du Commonwealth réunissant près de 2,500 personnes. Une femme pauvrement vêtue s'est approchée de la reine et du prince Philip et a été arrêtée à quelques pays de la souveraine au moment où elle allait lancer son sac vers le couple royal. Un porte-parole de la police a indiqué qu'il s'agissait d'une déséquilibrée.

Bébé pris pour un bombe

JOHANNESBOURG (Reuter) — Un bébé abandonné sur les marches d'une église est mort parce qu'on l'avait pris pour une bombe. Enveloppé dans du papier-journal, le nouveau-né, un garçon de race blanche, avait été placé dans un sac à provisions et abandonné sur les marches de l'église hollandaise réformée de Germiston, localité située à l'est de la capitale sud-africaine. Une femme employée par la paroisse, pensant qu'il s'agissait d'une bombe, a appelé un collègue qui a mis le sac dans une poubelle. Ayant entendu du bruit, la femme ouvrit le sac et découvrit l'enfant. Celui-ci est décédé à l'hôpital.

Les ressources de l'espace

GENEVE (AFP) — Les juristes de 47 pays ont repris hier l'examen d'un traité sur l'exploitation des ressources de la Lune et de l'espace. Réunis dans le sous-comité juridique de l'ONU pour les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ils vont également discuter de la télédiffusion directe par satellites et de l'utilisation des indications recueillies sur la terre par les satellites. Ces deux problèmes ont d'importantes implications politiques, nombre de pays refusant que l'on autorise la télédiffusion directe qui permettrait à n'importe quel pays disposant d'un satellite "d'arroser" un autre État sans l'autorisation de ce dernier.

Les mineurs refusent de rentrer au travail

NEW YORK (AFP) — Un nombre infime de mineurs a répondu hier à l'appel de leur syndicat de reprendre le travail conformément à la loi Taft-Hartley invoquée par le président Jimmy Carter.

En Virginie occidentale et dans le Kentucky notamment, où certaines mines devaient être ouvertes après dimanche minuit, le nombre des mineurs répondant à l'appel a été jugé trop faible pour que les puits soient remis en activité. Selon les autorités locales, le plus grand calme régnait dans l'ensemble des Appalaches et aucun incident n'était à signaler.

La réponse des mineurs, en grève depuis plus de trois mois, à la loi Taft-Hartley qui les oblige à reprendre le travail pendant 30 jours, était prévisible. Dès l'annonce de la décision du président Carter, les mineurs avaient fait savoir dans leur grande majorité qu'ils ne se plieraient pas à une telle injonction.

Dimanche toutefois, ainsi que la loi les y oblige, les responsables des sections locales des United Mine Workers (UMW), le syndicat des mineurs, ont donné lecture des ordonnances judiciaires, la plupart du temps sans grande conviction.

Pour une grande majorité des mineurs, seule une saisie temporaire des mines par les autorités fédérales pourrait leur faire reprendre le travail. Selon certaines indications, cette possibilité pourrait être envisagée par l'administration Carter si la loi Taft-Hartley n'est pas suivie d'effet.

Dans l'immédiat, les autorités se préoccupent surtout des risques d'affrontements qui pourraient surgir dans le cas où des mineurs tenteraient de forcer des piquets de grève pour pénétrer dans les puits. Des dispositifs d'urgence ont été mis en place dans les principaux états charbonniers pour prévenir de tels incidents. Ceux-ci sont toujours possibles. Toutefois, il est de tradition chez les mineurs de respecter les piquets de grève.

Entre-temps, les négociations entre l'UMW et le patronat, qui avaient repris vendredi pour tenter d'élaborer un nouveau contrat de travail qui soit acceptable pour la base, ont été suspendues dimanche soir sans qu'une solution ait été trouvée.

88% des finissants de cegep trouvent un emploi

QUEBEC (PC) — Plus de 88 p.c. des étudiants qui s'inscrivent sur le marché du travail à leur sortie du cégep trouvent de l'emploi.

C'est ce qui ressort de chiffres rendus publics la semaine dernière à l'Assemblée nationale par le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin.

Selon les statistiques de 1977, 24,018 des 27,292 étudiants qui se sont inscrits sur le marché du travail à la fin de leur cours collégial se sont trouvé de l'emploi.

Les trois-quarts d'entre eux, soit 17,377, ont trouvé un emploi à plein temps tandis que 6,641 ont décroché un emploi à temps partiel.

Seulement 3,274 se sont cherché du travail sans succès.

Il faut ajouter au groupe deux autres catégories de finissants de Cégeps: les 5,003 qui ont décidé de poursuivre plus loin leurs études et les 1,424 qui ont cessé leurs études sans s'inscrire pour autant au marché du travail.

13e SAISON !

PROGRAMME D'IMMERSION ANGLAISE

POUR GARÇONS ET FILLES DE 4 À 13 ANS

ÉQUITATION

NATATION

TREMPOLINE

CAMP DE JOUR GREEN ACRES

Pour une brochure explicative gratuite, téléphonez **488-9148**

- Le camp est situé à environ 15 à 20 minutes au nord de Montréal.
- Le transport quotidien à domicile est fourni.
- Vaste série d'activités incluant la natation, les sports, l'artisanat, expression dramatique, sciences naturelles, équitation.
- Une bonne occasion d'apprendre l'anglais au contact de 300 enfants Anglophones.

Une histoire d'amour

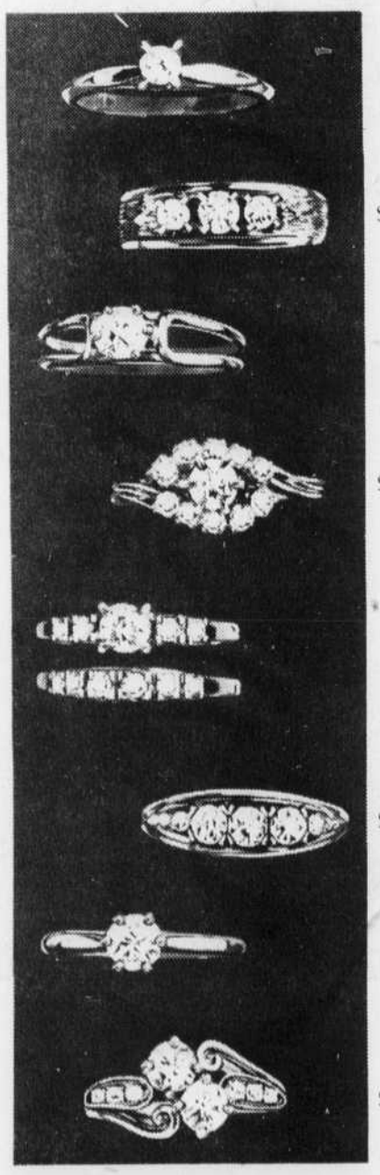

Nos bagues à diamant racontent une belle histoire d'amour. Les facettes de chaque diamant reflètent toutes les nuances et toutes les subtilités de vos sentiments amoureux.

Chez Birks, vous découvrirez que le romantisme des montures, la qualité et les prix vont de pair. Qualité et bas prix, c'est l'agréable surprise qui vous est réservée quand vous achetez votre diamant chez Birks.

Des dépliants sur les diamants sont à votre disposition. Prenez-en un.

les Diamants Birks

Isolez votre maison et profitez de notre subvention de 25% sur le coût des matériaux et de la main-d'oeuvre!

Nous avons également négocié pour vous un prêt à un taux préférentiel!

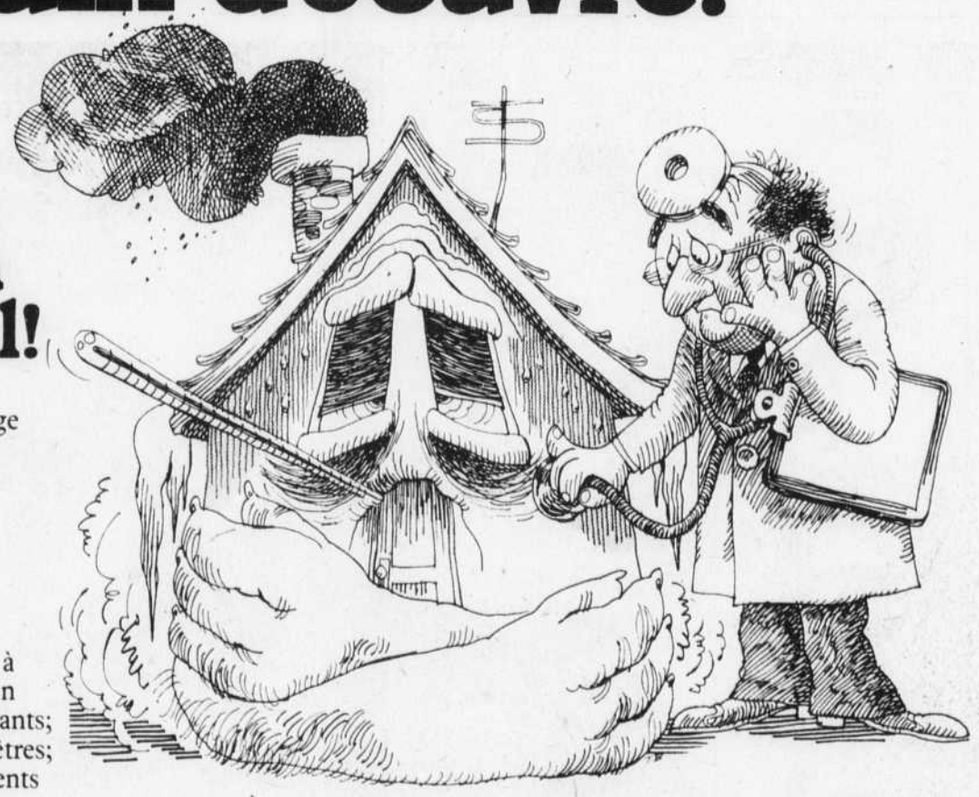

Economisez de 20 à 30% sur vos factures de chauffage dès l'hiver prochain, en participant au programme québécois d'isolation des maisons.

Quand?
Cette offre entre en vigueur le 8 mars 1978.

Quoi?
Notre offre couvre des montants allant de $750 (minimum) à $2 000 (maximum) affectés à l'achat et à l'installation des matériaux par un entrepreneur ou un entrepreneur artisan. Sont éligibles: les matériaux isolants; les portes et contre-portes; les fenêtres et contre-fenêtres; les matériaux de calfeutrage et les coupe-bise; les évents d'aération et les appareils de réglage thermostatique.

Comment?
Nous vous offrons une subvention non-imposable de 25%. Le Gouvernement du Québec s'engage à vous rembourser en un seul versement, dès que les travaux seront terminés, 25% de vos coûts sur présentation de vos factures.

Nous vous offrons également un prêt-isolation. Si vous avez besoin d'un emprunt pour financer les travaux que vous avez décidé d'effectuer, le Gouvernement du Québec a négocié pour vous, un prêt à un taux préférentiel. Dans le cadre de ce programme, vous pouvez emprunter à une Caisse populaire ou à une banque participante, de $750 (minimum) à $2 000 (maximum) pour une période n'excédant pas quatre ans.

Qui?
Pour bénéficier de cette offre, il faut que votre maison soit une maison unifamiliale détachée, jumelée ou en rangée, construite avant 1946 et que cette maison soit votre résidence principale.

Si vous désirez recevoir notre dossier complet de renseignements sur le programme québécois d'isolation des maisons ainsi qu'une formule de demande de subvention, remplissez et retournez le coupon ci-joint ou téléphonez, sans frais, au 873-7121 à Montréal, ou au 1-800-361-5600, pour les gens de l'extérieur de Montréal.

Pensez-y bien. Si votre maison a été bâtie avant 1946, son isolation a besoin d'être corrigée pour faire face à la hausse des prix de l'énergie. Elle résiste mal au froid mais il vous est désormais possible de remédier à cet état de fait. Isolez votre maison, c'est dans votre intérêt: vous y gagnerez argent et confort!

Évitez la cohue de l'automne et prévoyez dès aujourd'hui les travaux que vous voulez effectuer.

Adressez ce coupon à:
Bureau des économies d'énergie
Programme d'isolation des maisons
Case postale 91
Succursale Desjardins
Montréal, Qué. H5B 1B2

L'isolation, ça m'intéresse.
- ☐ Cette maison est ma résidence principale
- ☐ Ma maison est une maison unifamiliale
- ☐ Ma maison a été construite avant 1946

Veuillez me faire parvenir sans obligation de ma part, votre dossier complet de renseignements ainsi qu'une formule de demande de subvention.

Nom
Prière d'écrire en lettres moulées
Adresse
Ville
Code postal

L'isolation des maisons, un programme pour ceux qui surveillent leurs intérêts

Gouvernement du Québec
Bureau des économies d'énergie
Programme d'isolation des maisons

Nouveau chef aux Brigades rouges ?

TURIN (AFP) — Le procès des "chefs historiques" des Brigades rouges, à Turin, a été suspendu pour une semaine à l'issue de sa quatrième audience, hier.

Cette suspension, décidée après que chaque accusé eût enfin été pouvvu d'un défenseur — le président ayant pour cela dû commettre d'Office le bâtonnier —, doit permettre aux avocats de préparer la défense de leurs clients.

D'autre part, l'enquête sur l'assassinat, vendredi dernier, du brigadier Berardi se poursuit dans le plus grand mystère, les policiers ayant décidé, chose inhabituelle, de garder le silence sur leurs recherches. Il semble, en fait, que les récits des témoins du crime aient été contradictoires et les enquêteurs n'ont pas la certitude que l'assassin soit Corardo Alunni, le successeur présumé de Renato Curcio à la tête des Brigades rouges, déjà recherché pour l'assassinat de l'avocat Fulvio Croce, l'an dernier à Turin.

Cette incertitude met en évidence l'ignorance quasi-totale des autorités quant à la nouvelle structure des Brigades rouges, depuis l'arrestation des "chefs historiques", il y a environ deux ans. Les observateurs soulignent à ce propos que très peu d'arrestations de "brigadistes" ont été opérées depuis lors et que pratiquement aucune nouvelle cache d'armes de l'organisation clandestine n'a été découverte.

Ainsi, les chefs historiques des Brigades rouges pourraient avoir des successeurs dont la ligne, plus dure encore que celle de Renato Curcio et de ses co-inculpés, risquerait de réduire à néant le travail de démantèlement entrepris depuis cinq ans par la police.

Considérant qu'ils ne savent plus rien sur l'organisation clandestine depuis l'arrestation de Curcio et de ses amis, les policiers craignent que les Brigades rouges ne soient redevenues aussi puissantes que sous la direction de Curcio, maintenant remplacé par Corrado Alonni. Ce dernier, considérant que Curcio et ses co-inculpés sont désormais définitivement hors-circuit, serait passé à l'action sans même tenter de les consulter.

Si cette hypothèse se vérifiait, cinq ans de travail de police serait en grande partie anéanti. L'arrestation des chefs historiques n'avait été possible que grâce à l'infiltration dans les Brigades rouges d'un personnage, Frère Mitraillette, indicateur de police.

Il semble que la restructuration de l'organisation ait été telle qu'une opération semblable ne serait plus possible.

Ces considérations créent un malaise chez les policiers turinois qui contestent certaines mutations de spécialistes de la lutte antisubversive. A cet exode des cerveaux s'ajoute le fait que les policiers, actuellement largement utilisés pour la protection de différentes personnalités, ne peuvent se livrer à aucune action d'envergure et doivent rester sur la défensive.

Le cabinet Andreotti investi

ROME (Reuter) — Le nouveau gouvernement de M. Giulio Andreotti a prêté serment hier devant le président Giovanni Leone. A deux exceptions près, ce gouvernement de vingt membres se compose de ministres qui ont fait partie du précédent gouvernement Andreotti, tombé il y a huit semaines après avoir été en place pendant dix-sept mois.

La constitution de ce quarantième gouvernement italien de l'après-fascisme a été rendue possible en conférant aux communistes un rôle gouvernemental officiel pour la première fois depuis trente-et-un ans. Le Parti communiste fera partie de la majorité théorique de 576 sièges sur 630 dont M. Andreotti disposera à la Chambre des députés.

La chute de l'ancien gouvernement Andreotti le 16 janvier, avait été provoquée par les communistes, qui insistaient sur la création d'un gouvernement d'urgence auquel ils auraient participé.

Les démocrates — chrétiens, qui n'ont recueilli que 4 pour cent de voix de plus que les communistes aux dernières législatives il y a deux ans, s'y sont refusés. Ils se sont contentés de proposer aux communistes, aux socialistes, aux socio-démocrates et aux républicains une alliance assez lâche constituant une majorité parlementaire.

L'accord qui a abouti à la formation de cette alliance a été salué par les communistes comme une étape importante vers la réalisation de leur objectif de partager le pouvoir en Italie.

Les communistes espéraient cependant obtenir davantage et, depuis deux jours, critiquent vivement la composition du nouveau gouvernement. Leur organe, le quotidien Unita s'est plaint hier de ce que les démocrates-chrétiens aient "produit une galerie de vieux visages" et n'aient pas procédé à des remplacements de personnalités.

De fait, les observateurs qualifient ce gouvernement de solution intermédiaire témoignant d'une trêve entre les forces opposées du conservatisme catholique et du marxisme.

Grigorenko demande à être jugé en URSS

NEW YORK (AFP) — Le général Piotr Grigorenko, qui vient d'être privé de la citoyenneté soviétique, a appelé hier à New York tous les chefs de gouvernement "qui ont signé les accords d'Helsinki" à protester contre cette décision des autorités soviétiques.

Il a dénoncé "l'arbitraire" de cette décision et le fait que "quelques irresponsables, usant de leur pouvoir illimité, puissent disposer complètement de la vie et du destin d'autres hommes".

"Je réclame le droit de revenir dans mon pays, pour pouvoir prouver dans un procès public, ma complète innocence", a ajouté le général.

Piotr Grigorenko, qui a appartenu pendant 33 ans à l'Armée rouge, a été officiellement privé de sa citoyenneté pour "activité constante contre le prestige de l'Union soviétique".

Le général, qui avait obtenu en novembre dernier un visa pour venir subir une opération aux États-Unis, a noté que Moscou avait attendu la fin de la conférence de Belgrade pour annoncer cette mesure.

Sakharov n'a plus de téléphone

MOSCOU (Reuter) — Les autorités soviétiques ont coupé la ligne téléphonique au domicile du professeur Andrei Sakharov. Le porte-parole des défenseurs des droits de l'homme en URSS l'a annoncé lui-même hier en téléphonant d'une cabine publique aux correspondants de presse occidentaux.

Une femme qui a refusé de révéler son identité a téléphoné hier à son épouse Yelena Bonner pour lui dire que la ligne était suspendue, parce que les Sakharov n'avaient pas payé des communications avec l'étranger et avec d'autres villes d'Union soviétique.

L'ancien prix Nobel de la paix s'est alors rendu, en compagnie de sa femme, au centre de redevances téléphoniques pour s'entendre dire par un employé qu'il n'y avait aucune raison pour que la ligne ait été coupée. Plusieurs dissidents ont déjà eu à subir de telles mesures, mais le professeur Sakharov avait jusqu'à présent été épargné.

Shangai: 10,000 réhabilités

PEKIN (AFP) — Une réhabilitation massive de plus de 10,000 cadres dirigeants ou citoyens chinois des milieux ouvriers, administratifs, intellectuels et artistiques a été opérée, parfois à titre posthume, par le nouveau régime dans la seule ville de Shanghai depuis le limogeage de la "bande des quatre" en octobre 1976.

L'organe du parti, le Quotidien du Peuple, qui a fait cette révélation hier en première page, condamne en termes très durs la "domination fasciste" exercée par la bande des quatre dans son "fief" de Shanghai, en particulier par l'ancien maire de cette ville, Chang Chun-Chiao (ex vice-premier ministre, membre des quatre). L'auteur de l'article laisse entendre que la bande des quatre avait recours à la torture pendant la Révolution culturelle (1966-69).

Il rapporte que dans les seuls milieux de l'enseignement supérieur 3,000 personnes furent victimes de la "terreur blanche" à la suite d'une instruction de Chang Chun-Chiao le 5 septembre 1968, arrêtées, et incarcérées.

La Boutique du gourmet

Le rendez-vous des fines gueules!

Les paniers de fruits
Une bonne idée-cadeau
pour Pâques !
de 12.00 à 50.00

Une pensée à ceux qui nous sont chers ! Nos paniers plairont par leur apparence somptueuse et créeront des joies au palais. A offrir pour les occasions spéciales ! Nous effectuons la livraison partout à Montréal, y compris les hôpitaux. Composez **842-9331,** poste 361 ou 362 et commandez le panier de votre choix. Eaton Centre-ville (La Boutique du gourmet, rez-de-chaussée) seulement. (379)

EATON

EATON

La Boutique du gourmet

Le rendez-vous des fines gueules

La Boutique du gourmet, la plus grande du genre à Montréal, vous offre des produits de la plus grande qualité... et c'est ce qui en fait la boutique des grands gourmets.

Les produits Hédiard de France

Reconnus pour leur qualité exceptionnelle, les produits Hédiard se trouvent exclusivement chez Eaton et comprennent entre autres confitures, thés, sirops de fruits, moutardes, légumes.

Les produits Fortnum and Mason

De Londres, la Boutique du gourmet vous offre les produits Fortnum and Mason. Que ce soit confitures, marmelades, condiments, thés, cafés, moutardes, ces produits sont sûrs de plaire.

Achats en personne seulement.
Eaton Centre-ville (rez-de-chaussée) seulement. (379)

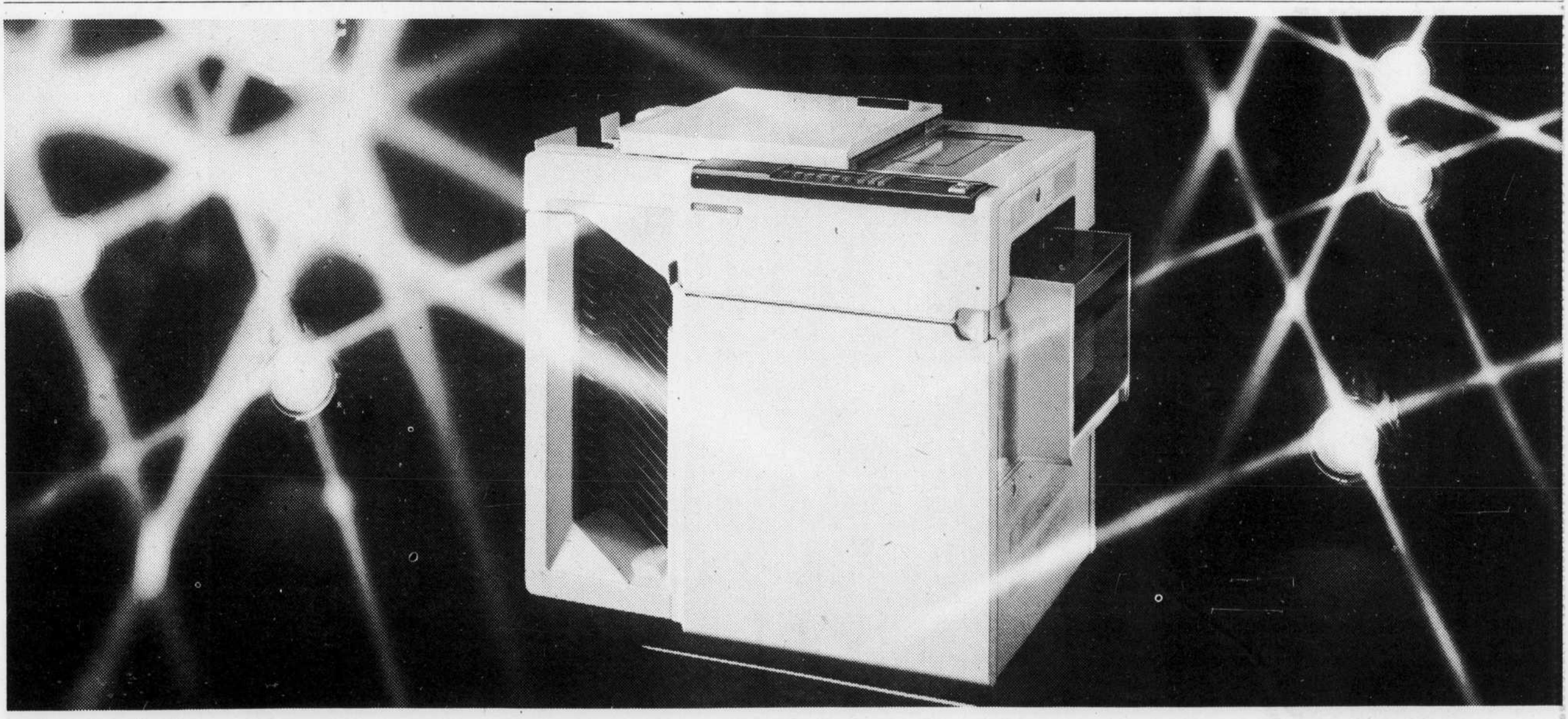

La nouvelle Xerox 3400.

Un copieur compact tout plein d'impact.

Une primeur pour 1978!

Tout compact qu'il soit, le copieur Xerox 3400 peut vous satisfaire en plusieurs points; et sans qu'il vous en coûte plus cher.

Un amenage-document semi-automatique pour vous sauver temps et effort.

Deux paniers pour la sélection automatique du genre de papier ou de son format.

Une trieuse pour vous permettre d'assortir en quelques minutes jusqu'à 15 jeux de documents.

Et une qualité d'impression irréprochable à partir d'originaux au crayon et au carbone, pâles ou foncés.

Quel autre petit copieur de bureau peut en faire autant?

Passez vous en convaincre en notre salle de montre. Ou bien appelez-nous pour une démonstration.

D'accord, elle est compacte notre nouvelle Xerox 3400... Mais avec quel impact!

Xerox du Canada Limitée

XEROX

XEROX est une marque déposée de XEROX CORPORATION utilisée par XEROX DU CANADA LIMITÉE en tant qu'usager inscrit.
3400 est une marque de commerce de XEROX CORPORATION. N'existe qu'en certaines régions.

Rhodésie: gouvernement de transition la semaine prochaine

SALISBURY (d'après Reuter, AFP et AP) — M. James Chikerema, vice-président du Conseil national africain unifié de Mgr Abel Muzorewa (UANC), a déclaré hier, au cours d'une conférence de presse, qu'un gouvernement de transition chargé de conduire le pays à la majorité noire serait formé la semaine prochaine.

Des entretiens auront lieu au début de la semaine prochaine pour répartir les portefeuilles entre Blancs et nationalistes, a-t-il dit.

Le dirigeant nationaliste a également rejeté le projet des États-Unis et de la Grande-Bretagne de réunir une autre conférence à laquelle participeraient les dirigeants du Front patriotique. M. Chikerema a invité ces derniers à revenir en Rhodésie pour y négocier leur participation au gouvernement de transition avec les signataires de l'accord de Salisbury.

Pendant ce temps, le secrétaire au Foreign Office, M. David Owen, et l'ambassadeur des États-Unis à Londres, M. Kingman Brewster, ont vainement essayé d'amener MM. Joshua Nkomo et Robert Mugabe, co-présidents du Front patriotique à participer à un nouvel effort en vue d'un réglement pacifique en Rhodésie, indique-t-on de source officieuse dans la capitale britannique.

Pour M. Owen, il s'agissait de situer ces entretiens dans le cadre de la nouvelle tentative anglo-américaine de réunir tous les dirigeants rhodésiens. MM. Nkomo et Mugabe ont déjà rejeté samedi une telle initiative au cours d'une entrevue avec M. Cyrus Vance, secrétaire d'État américain.

À son arrivée à Londres, M. Nkomo a même précisé que les conversations avec M. Owen n'étaient que la poursuite de la conférence de Malte, qui avait réuni, fin janvier les deux dirigeants nationalistes, M. Owen et l'ambassadeur américain à l'ONU, M. Andrew Young.

Le gouvernement britannique y avait accepté la proposition du Front sur la création d'un "conseil de gouvernement" pendant la période de transition et sur une présence de l'ONU mais l'accord avait buté sur le rôle de ce Conseil.

Par ailleurs, la Zambie envisage de demander une aide militaire aux pays d'Europe de l'Est après l'attaque rhodésienne la semaine dernière, a déclaré hier au cours d'une conférence de presse le président zambien Kenneth Kaunda.

Le président zambien a précisé qu'il songeait à faire appel aux pays de l'Est parce que les pays occidentaux étaient "du côté" de la Rhodésie.

M. Kaunda a indiqué d'autre part qu'il avait demandé au gouvernement américain de vérifier son matériel d'avions de guerre car certains d'entre eux avaient été utilisés par la Rhodésie durant l'attaque contre la Zambie.

Le président Kaunda a précisé que quatre avions rhodésiens dont trois Chirookee et un hélicoptère avaient été abattus. Il a ajouté que le bilan de l'attaque était de 22 morts dont 12 civils.

On note enfin que les spécialistes de questions africaines du département d'État estiment que des soldats soviétiques et cubains sont susceptibles de participer aux combats en Rhodésie.

En privé, les milieux officiels se déclarent généralement pessimistes sur la possibilité de la diplomatie américaine de favoriser l'émergence d'un gouvernement noir stable et modéré en Rhodésie.

On estime dans ces milieux que les mouvements nationalistes noirs modérés vont maintenir leur intention de participer aux élections et de prendre le pouvoir le 31 décembre prochain, comme l'a accepté le premier ministre Ian Smith.

Cependant l'opposition extérieure, le Front patriotique, pourrait intensifier la guérilla depuis les bases dont elle dispose dans des pays sympathisants tels que la Zambie et le Mozambique.

De son côté le gouvernement de M. Smith a indiqué qu'il allait intensifier sa tactique d'incursions en Zambie et au Mozambique afin de porter des coups préventifs aux bases de la guérilla. Ces pays, comme le Front patriotique, pourraient réclamer de l'aide aux Soviétiques et aux Cubains.

Ogaden: 100,000 réfugiés fuient en Somalie

MOGADISCIO (d'après AFP et Reuter) — Le nombre des réfugiés fuyant devant l'avance des forces éthiopiennes dans la province du Harrarghe et notamment dans le Sud — Ogaden atteindrait plus de cent mille, selon des informations recueillies hier de bonnes sources à Mogadiscio.

Aucune information sur la situation dans cette région n'est publiée depuis six jours et les observateurs s'interrogent sur le nombrd exact de ces réfugiés, alors que Addid Abeba fait état de la reprise de nombreuses localités du Sud-Ogaden où la population est en majorité d'origine somalie.

Les troupes éthiopiennes ont poursuivi leur progression dans l'Ogaden en reprenant hier les villes-clé de Werder et Walwal, dans l'est de la province, annonce ainsi la radio éthiopienne.

La radio, citant le commandement national révolutionnaire des opérations, précise que les "forces d'occupation" des deux villes, qui se trouvent à 160 km de la frontière somalienne, ont été "complètement anéanties".

La ville de Walwal, rappelle-t-on, a servi de base de départ pour les troupes d'invasion au cours de la guerre italo-éthiopienne.

L'Éthiopie, précise-t-on d'autre part, a réoccupé au cours du week-end les villes de Aware, Segag, Kebri Dehar et Korahe.

Les troupes éthiopiennes ont également pris le contrôle des villes d'Aiscia et Daouenle situées au nord-est du pays sur la ligne de chemin de fer reliant Addis-Abeba à Djibouti qui sera bientôt mise en service.

D'autre part, les soldats somaliens ont incendié hier matin la localité éthiopienne de Malka Suftu — située à proximité des frontières kenyane et somalienne — avant de l'évacuer, annonce l'agence gouvernementale kenyane KNA dans une dépêche datée de Mandera, à l'extrémité nord-est du pays.

Selon l'agence, avant de se retirer en application de l'ordre d'évacuation donné jeudi dernier par le gouvernement de Mogadiscio, les soldats somaliens ont mis le feu à cette localité qu'ils occupaient depuis plusieurs mois.

Les habitants de Mandera, située de l'autre côté de la rivière Daua qui constitue la frontière entre les deux pays, pouvaient voir des hommes en uniforme de l'armée somalienne et d'autres en civil incendier les maisons, tandis qu'une épaisse fumée recouvrait la région et qu'on pouvait entendre les explosions des munitions abandonnées, écrit l'agence. Les soldats somaliens se sont repliés sur la ville de Bulla Hawa, en territoire somalien.

ÉPARGNEZ 20%

sur votre service de VAISSELLE entièrement fabriqué au Québec par les artisans de la CÉRAMIQUE DE BEAUCE. Nous avons un bon choix de modèles et couleurs en magasin.

Le Cache-Pot

décoration

288-5330

5055 St-Denis (entre Laurier et Boul. St-Joseph)

Stationnement facile

De Paris... les nouveaux manteaux tout temps

...une exclusivité

du Salon Vendôme

Rayon 308 au troisième. Une sélection aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.
Pour achat en personne seulement.

Manteau "chauve-souris" en léger nylon/polyester. Taille élastique. Poignets minuscules. Ton noir, vert ou sable. 6-12. **$185**

Manteau genre sarrau en nylon/polyester à doublure acétate. Garniture "nid d'abeiile". Ton jaune citron, sable ou noir. 6-12. **$185**

Manteau avec fronces aux épaules et pli creux au dos. Toile coton ton sable ou tan. 6-14. **$185**

Simpsons

Hennessy vous propose son cognac V.S.

Pour vous l'offrir, Hennessy a puisé dans ses réserves de cognac les plus vieilles et les plus grandes au monde.

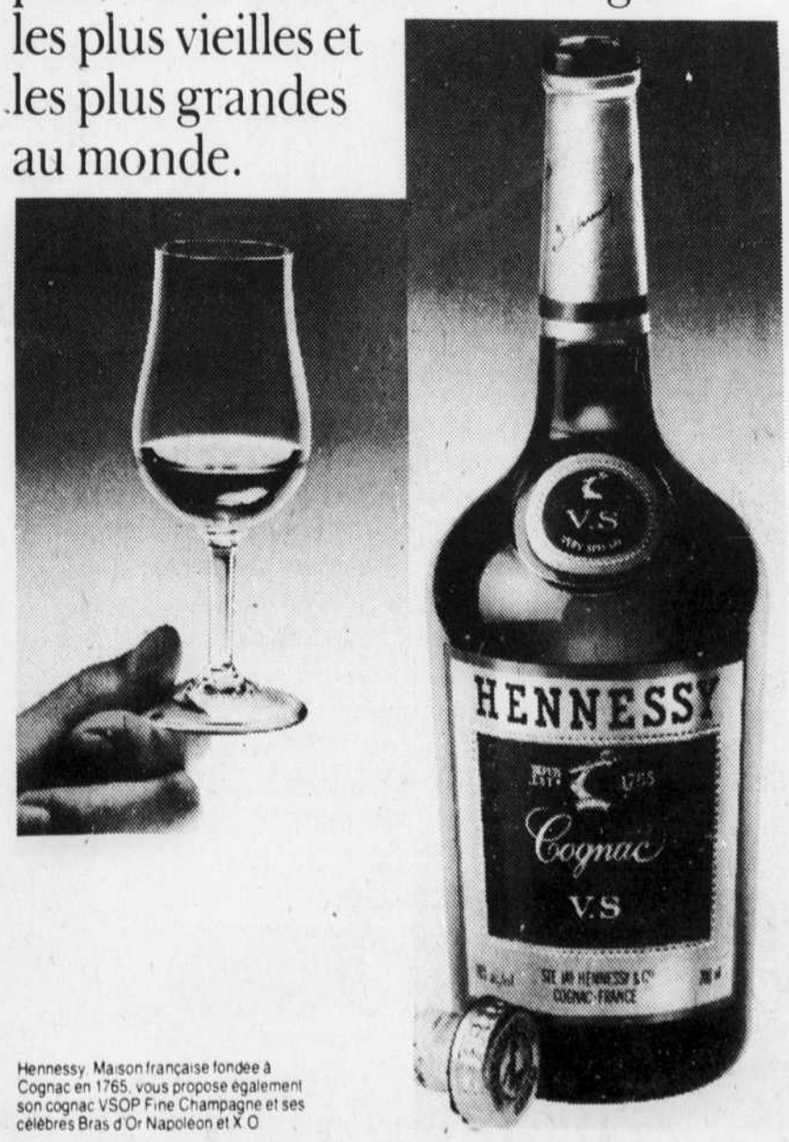

Hennessy. Maison française fondée à Cognac en 1765, vous propose également son cognac VSOP Fine Champagne et ses célèbres Bras d'Or Napoléon et X.O

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, mardi 14 mars 1978

Begin promet de "trancher le bras malfaisant"

JÉRUSALEM — M. Menachem Begin a déclaré hier devant la Knesset qu'après le coup de main meurtrier du Fatah samedi en Israël "ceux qui répandent du sang innocent ne jouiront pas de l'immunité".

Nous défendrons nos citoyens, nos femmes et nos enfants. Nous trancherons le bras malfaisant et ne permettrons en aucun cas que la main du mal soit levée contre la femme ou l'enfant juif", a dit le président du conseil israélien, tout en s'abstenant d'annoncer expressément des représailles comme une grande partie de l'opinion israélienne le souhaite.

Peu après, la Knesseth a adopté à l'unanimité, moins les députés communistes une résolution appelant à une lutte sans merci contre l'OLP, "organisation dont le seul but est de tuer des Juifs parce qu'ils sont Juifs". La Knesseth a également lancé un appel à tous les Parlements du monde leur demandant que tous les bureaux de l'OLP soient fermés et que les représentants de l'OLP soient expulsés.

Cependant, des orateurs de l'opposition et même du parti Dash du Pr Yadin (membre de la coalition gouvernementale) ont recommandé au gouvernement d'être prudent dans les actions qu'il pourrait entreprendre contre l'OLP, afin de ne pas porter atteinte aux efforts de paix.

En effet, le monde arabe, le monde entier attend et redoute les représailles que pourrait lancer Israël sur l'un de ses voisins à la suite de l'attentat palestinien de samedi dernier.

Au cours d'un raid du type "kamikaze", une dizaine de fedayine avaient attaqué des autobus et des voitures particulières, causant la mort de 32 Israéliens et en blessant 81 dans la banlieue de Tel-Aviv.

La perspective d'une réaction israélienne violente est envisagée depuis 36 heures pour plusieurs raisons: parce que d'ordinaire Israël n'accepte pas sans riposte ce genre d'opération, parce que l'actuel premier ministre israélien, M. Menahem Begin, réclamait à tous coups de cinglantes représailles lorsqu'il siégeait sur les bancs de l'opposition, parce que, enfin, M. Begin, qui devait partir pour Washington le 12 mars a retardé son voyage jusqu'au 21 mars.

La Knesseth a observé hier une minute de silence à la mémoire des victimes de l'attaque terroriste de samedi au nord de Tel Aviv. De gauche à droite, le ministre des Finances Simcha Ehrlich, le premier ministre Menahem Begin, le vice premier ministre Yigael Yadin et le ministre des Affaires étrangères Moshe Dayan. (Téléphoto AP)

Quoi qu'il en soit des bonnes intentions des uns et des autres, le ton n'a pas cessé de monter à Jérusalem, où M. Begin a déclaré à la Knesseth (Parlement): "Les temps où l'on pouvait impunément verser le sang juif sont révolus".

Après avoir laissé entendre que des mesures appropriées allaient être prises, le chef du gouvernement a observé que "l'OLP veut briser Israël moralement pour nous obliger à quitter notre terre, mais l'ennemi ne réussira pas et nous défendrons notre peuple par tous les moyens dont nous disposons". M. Begin a accusé en outre l'Union soviétique de collaborer avec l'OLP, notamment en lui fournissant des armes.

Tout en demandant lui aussi des "mesures concrètes", l'ancien ministre des Affaires étrangères Yigal Allon, a invité les dirigeants israéliens à ne rien entreprendre qui puisse nuire aux "efforts de paix".

Les Etats-Unis ont engagé pour leur part les parties en présence dans le conflit du Proche-Orient à se prêter à un règlement de paix malgré le raid palestinien de samedi. L'action palestinienne visait à compromettre les efforts en vue d'un règlement négocié, a déclaré le porte-parole du département d'Etat, M. Hodding Carter.

Prié de dire si les Etats-Unis recommandent actuellement la prudence à Israël dans sa réaction à l'attaque palestinienne, le porte-parole a répondu que cet "acte terroriste place Israël devant un dilemme sérieux et douloureux. Israël doit sauvegarder sa sécurité, mais personne ne veut ajouter aux souffrances, ou que ce soit".

En dépit du raid, les Etats-Unis demeurent convaincus de la nécessité de la création d'un foyer palestinien dans le cadre d'un accord général, a poursuivi le porte-parole.

"Les Etats-Unis penchent pour la création d'un foyer palestinien sur la rive occidentale du Jourdain et dans la bande de Gaza, relié à la Jordanie".

Pour ailleurs, l'inspecteur général de la police israélienne, M. Chaim Tabori, a révélé hier au cours d'une conférence de presse que deux autres Palestiniens, à bord d'un troisième canot, s'étaient noyés en mer et que leur bateau pneumatique flottait près des côtes.

Les treize Palestiniens, a-t-il déclaré, avaient quitté un petit village libanais à bord d'un bateau grec et embarqués le 7 mars dans trois dinghies sur les eaux territoriales israéliennes.

Mais, par suite du mauvais temps, ils se sont perdus et n'ont trouvé la côte israélienne que le 11 mars près de la plage de Maagan Michael. Après avoir accosté, ils rencontrèrent une jeune femme américaine et lui ont demandé où ils se trouvaient. Ne se méfiant de rien, elle répondit qu'ils étaient en Israël. Ladessus, ils la tuèrent et commencèrent leur carnage.

Le chef de la police israélienne a déclaré souffrir d'un manque d'équipement. Il est possible d'obtenir des hélicoptères en cas d'urgence a-t-il expliqué, mais seulement après une procédure qui prend plus d'une demi-heure. la police a fait malgré tout un "travail remarquable", a-t-il ajouté.

Il n'y avait qu'une seule femme parmi les onze fedayine qui ont accosté, a-t-il dit par ailleurs. Elle a été tuée dans la fusillade finale. Israël détient actuellement deux fedayine, dont un est blessé.

Le but du commando était, semble-t-il, d'arriver jusqu'au pied des grands hôtels de Tel Aviv et, dans l'un d'eux, de procéder à une prise d'otages. Il semble en tous cas que les attaques menées sur la route aient été improvisées par le commando.

Par ailleurs, les fedayne semblent avoir été formidablement armés puisqu'en plus des armes dont ils se sont servi, ils ont abandonné dans le taxi dont ils se sont emparés des missiles anti-tank TAW de fabrication américaine qui ont été retrouvés par la suite.

On apprend de source autorisée que l'armée mène une enquête parallèle à celle de la police, afin d'étudier un mode de protection efficace des côtes et la coordination d'opérations éventuelles avec les forces de l'ordre.

La police, pour sa part, a demandé à être équipée de véhicules plus rapides. Elle souhaite également le renforcement de sa coopération avec l'armée. Il s'est avéré, en effet, que l'autobus a pu parcourir une soxantaine de kilomètres avant d'être arrêté, notamment parce qu'il avait franchi la limite entre le district nord et le district centre et que, de ce fait, les communications ont été retardées.

Quant aux unités d'intervention de l'armée et des garde-frontières, les unes ont été dirigées vers le point de départ de l'autobus, et les autres sont arrivées trop tard pour participer à l'accrochage final, à 12 kilomètres de Tel-Aviv. C'est finalement un groupe de réservistes et de volontaires de la police, ainsi qu'un officier des garde-frontières venu de lui-même, qui ont mis fin à la tragique odyssée de l'autobus.

ENFIN AU QUÉBEC
les nouvelles techniques contre la CALVITIE

avant de perdre tous vos cheveux... réagissez!!!

Cheveux gras, picotements, pellicules, sont des signes précurseurs de la calvitie... Réagissez pendant qu'il est encore temps! Notre devoir primordial est de sauver les cheveux qui restent. Pour cela les cabinets NORGIL disposent de techniques les plus modernes de traitements capillaires et d'une gamme de produits adaptés. Dans nos cabinets la calvitie est réellement prise au sérieux.

SI VOS CHEVEUX SONT DÉJÀ TOMBÉS... RÉAGISSEZ DOUBLEMENT!!! il n'est pas trop tard il existe aujourd'hui

9 nouvelles techniques contre la calvitie

- LA PROTHÈSE ADHÉSIVE classique et peu coûteuse.
- LA PROTHÈSE MOBILE pour femmes, hommes, enfants.
- LA PROTHÈSE FIXE permet le sport et la douche.
- LA PROTHÈSE ÉVOLUTIVE réadaptation progressive à une coiffure normale.
- LE VOLUMATEUR CAPILLAIRE FIXE épaissit les chevelures clairsemées.

- LA PROTHÈSE CHIRURGICALE SANS FIL fixation définitive
- GREFFE DE CHEVEUX VIVANTS (les greffons, lambeaux, lisières)
- DÉTONSURATION (l'élimination de la tonsure)
- LIFTOGOLF (pour les tempes dégarnies). Informations et préparation du cuir chevelu

FRANCE:
PARIS, 12, rue de Pdg. St-Honoré — Tél. Opéra (16-1) 073.16.16
AGEN, 47, rue Molinié — Tél. (58) 66.28.68
ANGOULÊME, 11, rue Montalembert — Tél. (45) 92.63.97
BELFORT, 5, rue de Berne — Tél. (84) 21.29.64
BESANÇON, 105, rue des Granges — Tél. (81) 81.05.67
BOURG-EN-BRESSE, 8, av. Louis-Jouvet — Tél. (74) 23.12.79
BORDEAUX, 29, allées de Tourny — Tél. (56) 48.26.17
CAHORS, 19 rue Pasteur — Tél. (65) 35.50.85
CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, 45 bis, av. Charles-Bourseul — Tél. (24) 33.13.97
CLERMONT-FERRAND, 29, place de Jaude — Tél. (73) 93.93.63
DIJON, 8, rue Michelet — Tél. (80) 30.06.01
LILLE, 44, rue Esquermoise — Tél. (20) 55.33.63
LONGWY, 132, rue de Paris à Herserange — Tél. (28) 23.27.65
LYON, 4, rue Lanterne — Tél. (78) 37.75.67
METZ, 9, rue de L'Ambroise-Colin — Tél. (87) 75.33.61
MONTLUÇON, 15, rue Bréchimbre — Tél. (70) 05.11.90
MULHOUSE, 11, rue Louis-Pasteur — Tél. (89) 45.76.00
NANCY, 215, rue Jeanne-d'Arc — Tél. (28) 40.03.56
NICE, 1, rue Desboutin — Tél. (93) 80.32.19
REIMS, 5, rue des Moulins — Tél. (26) 88.26.09
ROANNE, 2, place Georges-Clémenceau — Tél. (77) 71.02.44
ROUEN, 106A, rue Jeanne-d'Arc — Tél. (35) 88.56.46
SAINT-DIDIER, 8, place Émile-Nauquet — Tél. (25) 55.07.05
STRASBOURG, 23, rue de l'Outre-des-Tripes — Tél. (88) 32.84.46
TOULOUSE, 9, allées J.-Jaurès — Tél. (61) 52.24.61

NORGIL
Premier groupe international contre la calvitie

CANADA
MONTRÉAL: 279 ouest, Sherbrooke — suite 407, Tél. (514) 843-4461

NOM _____

ADRESSE _____ TÉL. _____

Brochure et consultation gratuites sans obligation.

DEPUIS 30 ANS, NOUS SOMMES ATTENTIFS À AIDER LES OUBLIÉS

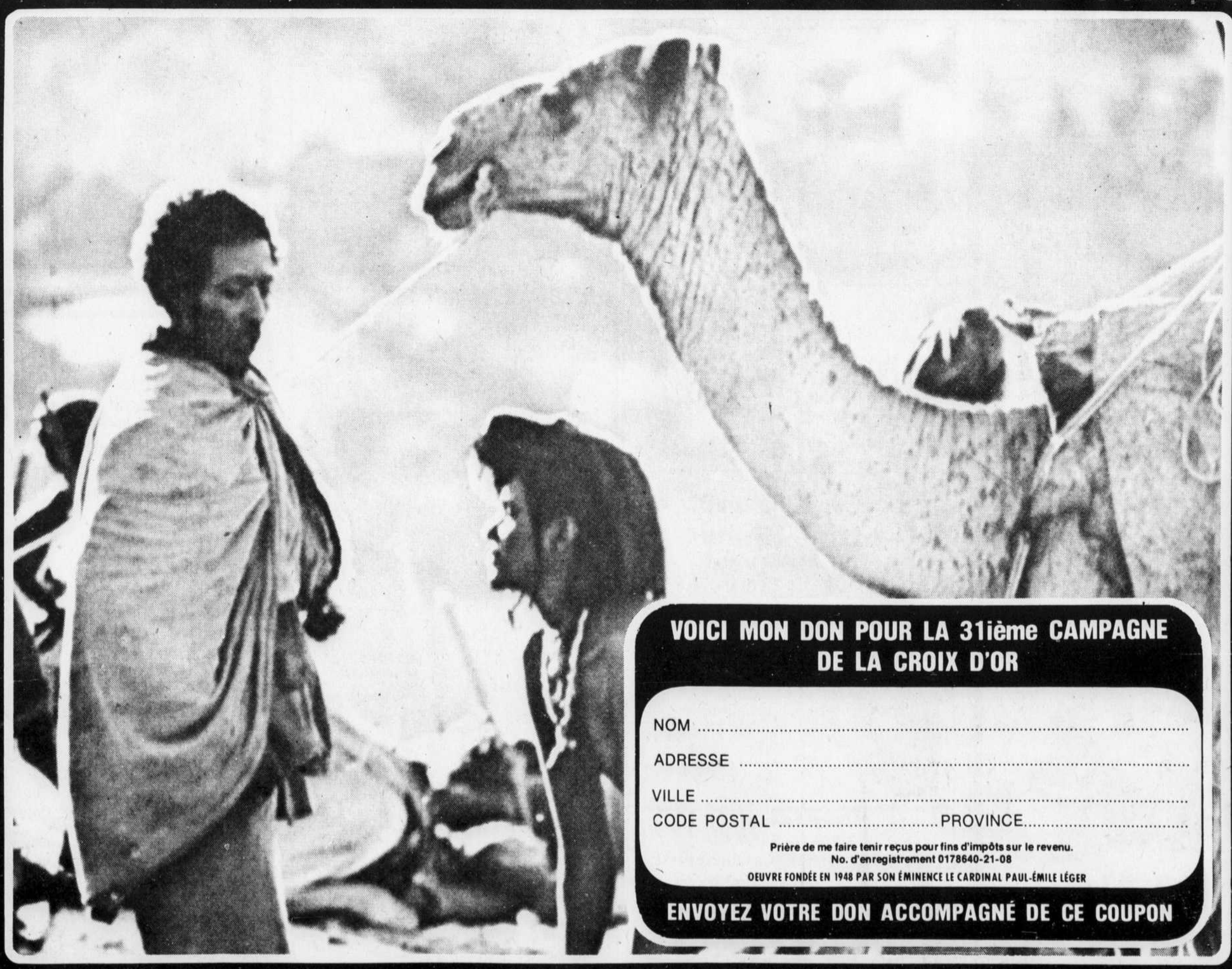

VOICI MON DON POUR LA 31ième CAMPAGNE DE LA CROIX D'OR

NOM .....

ADRESSE .....

VILLE .....

CODE POSTAL ..... PROVINCE.....

Prière de me faire tenir reçus pour fins d'impôts sur le revenu.
No. d'enregistrement 0178640-21-08

OEUVRE FONDÉE EN 1948 PAR SON ÉMINENCE LE CARDINAL PAUL-ÉMILE LÉGER

ENVOYEZ VOTRE DON ACCOMPAGNÉ DE CE COUPON

LA CROIX D'OR, 424 RUE SAINT-SULPICE, MONTRÉAL, H2Y 2V5

Ils aiment flirter avec la mort, risquer leur vie, mais quand un tueur connait le metier, les cascades deviennent meurtrieres...

CASCADEURS EN PERIL

V.F. de STUNTS

Mettant en vedette les 12 meilleurs cascadeurs d'Hollywood.

Plus: 2e. grand film en Couleur dans chaque Cinéma

st-denis 1 | le paradis 1 | omega 1

viau LAVAL | parc VERDUN | carrefour 1

Les deux grands succès érotiques de l'année réunis!

Bilitis de DAVID HAMILTON

18 ANS Adultes

LES FILLES DE Madame Claude

(Pour accommoder les employés de bureau de la "Place Victoria" le programme de "Bilitis" débute à 5h30 p.m. sur semaine)

PLACE VICTORIA

PLACE VICTORIA 878-1451

LE THÉÂTRE DE LA NÉCESSITÉ RACONTE

THÉÂTRE DE ROCK'n ROLL

texte: Marc Drouin, musique: Robert Léger, avec: Chantal Beaupré, Denis Brassard, Marc Drouin, René-Daniel Dubois, Louise Lambert, Daniel Turcotte, scénographie: Claude Pelletier, Mario Bourdon

du 23 février au 18 mars

DERNIÈRE SEMAINE

SOUS

THÉÂTRE DE QUAT SOUS 100 EST AVENUE DES PINS

GUICHET 845-7277

"Ah ah!..." tnm 861 0563

Mise en scène: Jean-Pierre Ronfard

Sophie Clément, Jocelyne Goyette, Robert Gravel, Gilles Renaud

de Réjean Ducharme

TOUT LE MONDE DEVRAIT COURIR VOIR CE FILM!

POUR TOUS

"UNIQUE ET CAPTIVANT"! —TIME MAGAZINE

"IRRÉSISTIBLE"! —N.Y. DAILY NEWS

"ADMIRABLE"! —NBC-TV

BUGSY MALONE

VERSION FRANCAISE un film de ALAN PARKER avec JODIE FOSTER SCOTT BAIO

1.00-2.40-4.25 6.05-7.50-9.35

st-denis 3 (pierrot)

1590 RUE ST-DENIS 845-3222

Enfin! 18 ANS Adultes

La chanson la plus érotique de notre époque est maintenant portée à l'écran

JANE BIRKIN JOE DALLESANDRO HUGUES QUESTER

Je t'Aime, Moi Non Plus...

REALISE PAR MUSIQUE DE SERGE GAINSBOURG

CARREFOUR STE CATHERINE BLEURY 866-8057

1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

75 SAISON

CE SOIR

Orchestre symphonique de Québec

CONCERT GRANDE MUSIQUE

le mardi 14 mars, à 20h30

JAMES DE PREIST chef d'orchestre & directeur musical

ILSE VON ALPENHEIM pianiste

AU PROGRAMME

FAURE Pelléas et Mélisande

MOZART Concerto no 27

BRAHMS Symphonie no 3

GRAND THÉÂTRE DE QUEBEC SALLE LOUIS-FRÉCHETTE, TÉL. 843-8131

Les cinémas du Complexe Desjardins

150 ouest, Ste-Catherine, Basilaire 1

TÉL.: 288-3141

Stationnement $2.00 après 5:00 p.m. Place des Arts

L'histoire d'une passion amoureuse, déchainée et explosive

POUR TOUS

HISTOIRE D'AIMER

Claudia Cardinale · Vittorio Gasmann Monica Vitti · Giancarlo Giannini

SALLE 1 12.25 - 2.15 - 4.05 - 6.00 - 7.50 - 9.45

LE FILM "CHOC" DU FESTIVAL

SELECTION OFFICIELLE CANNES 76

"Un film d'un erotisme flamboyant... Un grand moment de cinema qui effarouchera les uns et ravira les autres." ROBERT CHAZAL

VICES PRIVES VERTUS PUBLIQUES

18 ANS Adultes

VF de VICES AND PLEASURES

un film de MIKLÓS JANCSÓ

SALLE 2 12.55 - 3.00 - 5.10 - 7.15 - 9.25

voici Goodbye Emmanuelle, l'aventure ultime de Sylvia Kristel à la recherche de l'Amour dans l'Erotisme et le Plaisir...

18 ANS Adultes

Entièrement tourné aux ILES SEYCHELLES

SYLVIA KRISTEL dans Goodbye Emmanuelle

Combien d'entre nous pourront la suivre?

À L'AFFICHE!

Le PARISIEN 4 (486 STE CATHERINE O. 866-3856) | RIVOLI 2 (ST-DENIS ET BELANGER 277-3125) | VERSAILLES 1 (PLACE VERSAILLES 353-7880)

LAVAL 1 (CENTRE LAVAL 688-7776) | GREENFIELD PARK 1 (PL. GREENFIELD PARK 671-6129)

Montenach BELOEIL | Maska ST-HYACINTHE | Du Nord ST-JÉRÔME | Joliette JOLIETTE | Georges STE-THERESE | Impérial ST-JEAN

les ballets jazz

Place des Arts, Salle Wilfrid-Pelletier

30 et 31 mars à 20H30

1er et 2 avril à 20H30

Billets: $4.00 à $8.00 en vente

- Ciel MF
- Place des Arts 842-2112
- Les Ballets Jazz 1231 ouest, Ste-Catherine, suite 201 Montréal, Qué. H3G 1P5

Renseignements: 849-4207 ou 849-6071

Réduction pour étudiants sur billets de $4-$5 et $6.

"La troupe est jeune ... belle ... tous dansent avec une joie, une plénitude qui séduit." Antoine Livio, La Tribune, Lauzanne. nov. '77

En scène avec du MAURIER

EN NOMINATION POUR 5 PRIX DE L'ACADÉMIE DONT MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE

POUR TOUS

LE JOYEUX DÉPEÇAGE DE LA VIE AMOUREUSE ET DES DÉBOIRES D'UN HOMME À LA RECHERCHE DE CONJUGALITÉ !... ON SOURIT, ON RIT, ON RIGOLE, ON S'ÉTOURDIT EN VOYANT ANNIE HALL !

WOODY ALLEN DIANE KEATON TONY ROBERTS CAROL KANE PAUL SIMON SHELLEY DUVALL

"ANNIE HALL"

VERSION FRANÇAISE

SEM.: 7.30 - 9.30

SAM.-DIM.: 1.30 - 3.30 5.30 - 7.30 - 9.30

CRÉMAZIE

ST-DENIS - CRÉMAZIE 388-4210

RISING SUN JAZZ

IL EST REVENU. IS BACK

LE CLUB DE JAZZ DES CÉLÉBRITÉS CELEBRITY JAZZ CLUB

Dir. Roué Doudou Boicel

Du 14 au 19 mars

Special Happening

SUN RA

Humaniterian Cosmic Orchestra

Pur Chicago Blues

Eddie Shaw

and The Holling Wolf Band

Du 21 au 26 mars

À ne pas manquer

Betty Carter

chanteuse

Pour la première fois au Canada - Vedette internationale de Blues et de Jazz.

Heures d'ouverture

8 P.M. À 3 P.M.

DATES À RETENIR 21, 22, 23 JUILLET 1978

Premier grand Festival de Jazz à la Salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts - 9 grands Concerts prévus

SOLEIL LEVANT

286 ouest, Ste-Catherine - 861-0657

Métro Place des Arts (sortie Jeanne Mance)

WALTER MATTHAU TATUM O'NEAL

L'instructeur attend son autre bière. Le lanceur attend de pouvoir porter un soutien-gorge. L'equipe attend un miracle. Pensez aux possibilites.

POUR TOUS

"LA CHOUETTE Equipe"

The Bad News Bears

SALLE 3

12.30 - 2.20 - 4.15 6.05 - 8.00 - 9.55

"Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma soeur et mon frère..."

UN FILM DE RENÉ ALLIO

POUR TOUS

SALLE 4 12.10 - 2.30 - 4.50 - 7.10 - 9.35

A VOIR EN PRIORITE

— LE QUOTIDIEN DE PARIS

UNE VRAIE REUSSITE

— LE FIGARO

DÈS VENDREDI

Le Passé Simple

MARIE JOSÉ NAT

VICTOR LANOUX

POUR TOUS

La Compagnie Jean-Duceppe 1975 INC.

SPECTACLE 4

SI VOUS AVEZ LE COEUR AU QUÉBEC, VOUS DEVEZ VOIR

il n'y a pas de pays sans grand-père

UN GRAND-PÈRE QUE VOUS CONNAISSEZ SÛREMENT !

LA CRITIQUE FRANCOPHONE

"IL N'Y A PAS DE PAYS... est une jonglerie de belle façon... Roger Garand y va d'une performance solide. Le geste rare et le verbe puissant, il interprète un personnage très convaincant." Adrien Gruslin, Le Devoir

"Le thème est actuel et extrêmement riche ! Une bonne pièce qui choque ! Très bien montée ! Interprétation excellente ! Pascale Perreault, Radio-Canada

LA CRITIQUE ANGLOPHONE OF COURSE

Roch Carrier play vicious as anti-anglais propaganda. It's my impression there could be no viable country with the example of such a grandfather." Lawrence Sabbath, Montreal-Star

CRÉATION QUÉBECOISE de Roch Carrier

Mise en scène de Albert Millaire

ROGER GARAND, Monique Joly, Benoit Girard, Jacques Galipeau, Alpha Boucher, Vincent Bilodeau, Lisette Guertin, Marcel Gauthier, Jean Ricard, Raymond Legault

Décors: Raymond Corriveau

Costumes: La Gagnon-Choquette

Musique originale: Emmanuel Charpentier

Jusqu'au 2 avril

$1.00 DE REDUCTION SUR PRESENTATION DU LIVRET-THÉATRE

Du mardi au dimanche à 20 h 30

THÉÂTRE PORT-ROYAL PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X-1Z9

Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques. Renseignements: 842-2112

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE CONTEMPORAINE DU QUÉBEC

NEW MUSIC CONCERTS (Toronto)

Direction: Robert AITKEN

R. M. SCHAFER:

« Toi-Loving » (version scénique)

La Testa d'Adriana

B. PENTLAND:

Interplay

Solistes:

Mary Morrison, soprano

Joseph Macerollo, accordéon

Purcell String Quartet

Nexus

JEUDI 16 MARS 1978, 20h15

Salle POLLACK

555 ouest, rue Sherbrooke

Billets $5.00, Étudiants $2.50

Renseignements et réservations: 739-5329

N.B. PROLOGUE coordonné par Maryvonne Kendergi sur « Toi-Loving » (version télévisuelle) avec R. M. Schafer, Gabriel Charpentier et Serge Garant

Le mercredi 15 mars à 20h15

Salle Multimedia, Maison de Radio-Canada

1400 est, Dorchester

ENTRÉE LIBRE

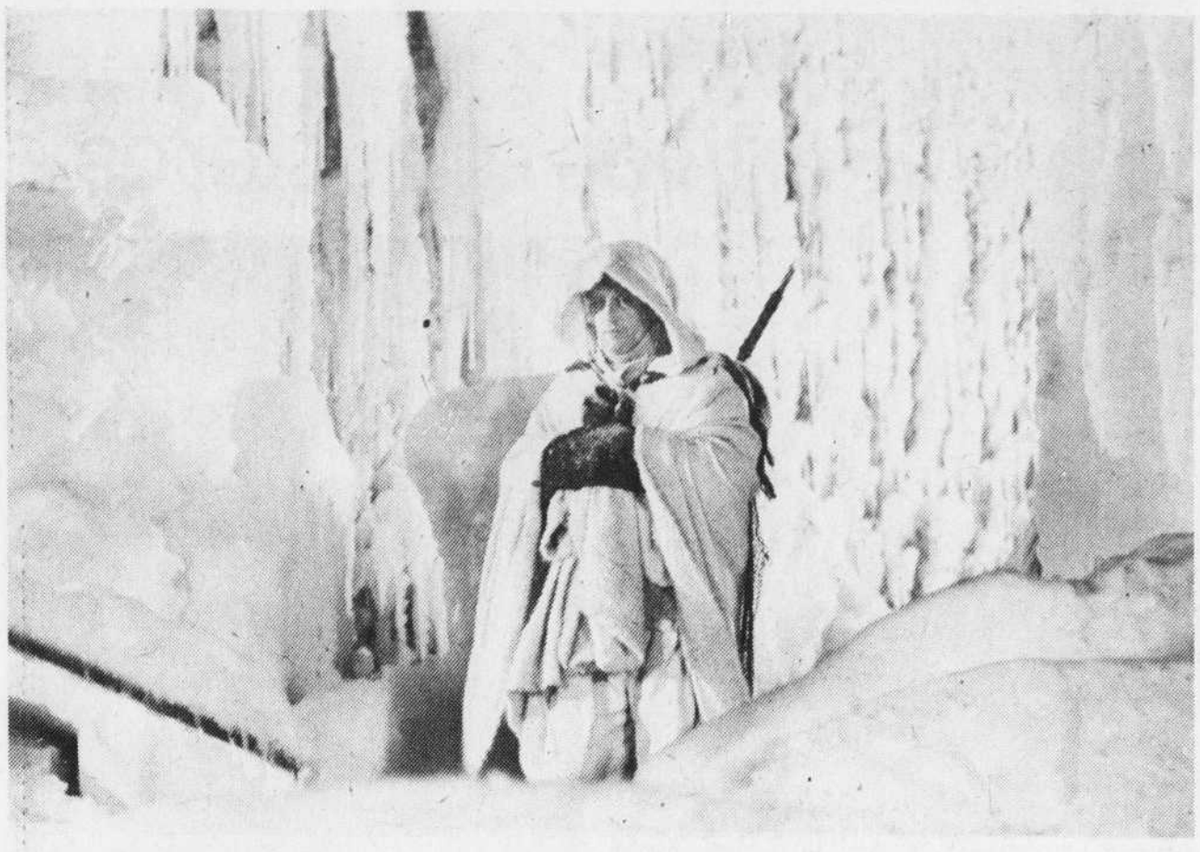

Quintet plie bagage

Assis calmement dans le bureau des Productions Quintet, Robert Altman, réalisateur de films aussi connus que *Mash, Welcome to L.A., Images, Nashville, Buffalo Bill and the Indians, Three Women,* recevait la presse montréalaise lundi matin d'une façon tout à fait informelle pour la remercier de la grande discrétion dont elle a fait preuve pendant le tournage de *Quintet* et lui donner en récompense une collection de photos du fameux film dont personne ne sait rien. Si le scénario de *Quintet* demeure une énigme pour les médias du monde entier, il va sans dire que les photos plutôt insolites des vedettes du film (soit Paul Newman, Vittorio Gassman, Fernando Rey, Brigitte Fossey, Nina Van Pallandt, Bibi Anderson) n'aident certes pas à éclaircir le mystère.

Cette distribution des photos n'aurait d'ailleurs probablement jamais eu lieu si ce n'est de l'effort d'intrépides photographes du Sunday Express qui réussirent à croquer sur le vif quelques scènes pendant le tournage, les publiant aussitôt dans l'édition de dimanche dernier. Contrarié par ce geste, l'équipe d'Altman décida à la dernière minute de convoquer la presse en entier, annonçant par la même occasion que le tournage à Montréal était terminé. L'équipe se rendra cette semaine à Frobisher Bay avec Newman, Gassman et Brigitte Fossey puis le tout se poursuivra pendant quelques semaines encore en Californie. Même s'il affirme qu'il n'a rien à dire sur le film parce que c'est encore trop tôt, qu'il n'a pas le recul nécessaire pour se prononcer, qu'il préfère attendre la sortie du film, Altman déclare volontiers que le tournage à Montréal s'est bien déroulé et qu'en dépit du froid qu'ils ont tous été obligés de subir, le travail effectué est satisfaisant.

L'orchestre de Québec organise son propre "concert marathon"

par Marc Samson

QUÉBEC — L'Orchestre symphonique de Québec, comme toutes les formations du genre, veut attirer de nouveaux auditeurs, élargir son public, assurer la relève de sa clientèle actuelle.

Pour ce faire, il emprunte cette fois une idée qui a fait ses preuves aux États-Unis et qui a été reprise avec grand succès en Europe: celle du "concert-marathon", ou si vous préférez du "concert non-stop".

C'est-à-dire sept heures d'affilée de musique où — de 17 h 00 à minuit, le 21 mars prochain, à la salle Louis-Fréchette, du Grand Théâtre de Québec — chaque mélomane aura de bonnes chances de trouver matière à son goût.

Au cours de cette "orgie de musique", l'OSQ, dirigé par son chef attitré James DePreist, aura, bien sûr, la part du lion. Mais on verra aussi s'y succéder les formations les plus diverses; toutes composées de musiciens résidant à Québec.

Cette liste assez impressionnante fait se cotoyer l'Ensemble Renaissance de Québec, les Quintettes de cuivres et à vent de l'OSQ; le duo-piano Bouchard & Morisset; l'Ensemble instrumental de Québec; le Choeur symphonique; Hermel Bruneau, claveciniste; Johanne Perron, violoncelliste, gagnante du récent concours de l'OSQ.

Quant aux oeuvres qui constituent le programme de cette soirée, elles vont de la Renaissance à Lutoslawsky et Stravinsky, en passant par Albinoni, Scarlatti, Hsch, Mozart, Beethoven, Tchaikovsky, Berlioz, Brahms, Bruckner, Respighi, etc, etc.

L'OSQ tenant très fort à ce que ce concert prenne l'allure d'une grande fête populaire (toujours avec l'idée de souligner les 75 ans de sa création) en a fixé le prix unique des billets à moins qu'une entrée au cinéma.

Ce concert sera reparti en blocs de 20 à 30 minutes, entre lesquels le public pourra entrer et sortir à sa guise. Le billet donnera droit à ce privilège, et, pour assurer ces allées et venues, les détenteurs se verront "identifiés" grâce à une marque d'entre invisible sur la main; comme on le fait à l'Expo-Québec, au cirque, aux spectacles de jazz de l'université Laval, et en d'autres occasions.

D'autre part, un comptoir a été prévu où les auditeurs pourront se procurer des sandwichs; à moins qu'ils préfèrent apporter un casse-croûte à avaler sur place.

Élément de valeur à souligner, tous les participants à cet événement ont consenti à réduire leurs cachets. Même le Grand Théâtre a baissé son taux habituel de location de la salle, tandis que ses machinistes travailleront, ce soir-là, à un tarif horaire également diminué.

Reste maintenant à voir si la mise à l'épreuve de cette formule — première expérience du genre au Québec, et vraisemblablement au Canada — connaitra le même engouement qui a fait, dans certaines villes, s'enlever les billets comme des petits pains-chauds pour de pareilles manifestations.

Après l'échec, sur le strict plan marketing et aussi artistique, des concerts où les orchestres symphoniques faisaient appel à des vedettes de la chanson, du 'pop' et du jazz; la saturation qui guette à plus ou moins brève échéance les "soirées viennoises, à l'opéra, à l'opérette, et autres du genre — pareille initiative offre tout au moins l'avantage de la nouveauté et, en plus, un menu musical substantiel et diversifié.

Soulignons enfin que James DePreist, qui rentre tout juste d'une tournée en Europe, retrouve l'OSQ au moment où son enregistrement des "Quatre Tempéraments" et des "Nobilissima Visione" de Hindemith, avec le Royal Philharmonic Orchestra de Londres, vient d'être choisi au nombre des "meilleurs disques classiques des derniers mois" par la revue High Fidelity.

la boîte à échos

Il y a 100 ans la Bulgarie, ce petit pays du bord de la mer Noire, se libérait du joug de l'empire turc. Il y a 10 ans, le cinéma bulgare connaissait un essor sans précédent. Il convenait donc de souligner ces deux réalités. La Cinémathèque québécoise, en collaboration avec la Cinémathèque bulgare, rend donc hommage à un cinéma qui s'affirme de plus en plus à l'échelle mondiale. La rétrospective débute le 16 mars et dure jusqu'au 31. Le 16, on présentera *Amendement à la loi sur la sécurité d'État*, en présence du directeur de la Cinémathèque bulgare, M. Todor Andreikov, qui nous entretiendra du cinéma de son pays, et de M. Ludmil Kirkov dont le film *Matriarcat* sera projeté le lendemain à 21 h 30. Les projections ont lieu au 1700, rue St-Denis.

●

La Société de musique contemporaine du Québec a inscrit au programme de son prochain concert du 16 mars une oeuvre de Barbara Pentland. *Interplay*, écrit en 1976, sera interprété par le New Music Concerts de Toronto sous la direction de Robert Aitken. A ce même concert du 16 mars, deux compositions de R. Murray Schafer, un des plus éminents compositeurs canadiens de musique actuelle. Au programme du 16 mars: le New Music Concerts, avec le Purcell String Quartet, Mary Morrison, soprano et Joseph Marcerollo, accordéoniste, jouera, en plus de *Interplay* et de *Toi/Loving*, une oeuvre récente de Murray Schafer, *La Testa d'Adriana*, écrite en 1977.

●

Le cirque des Shriners arrive en ville cette semaine et prendra l'affiche du Forum du 15 au 19 mars. Il y aura deux représentations les mercredi, jeudi et vendredi; trois spectacles samedi le 18 mars et deux dernières représentations dimanche le 19 mars. Le 38ème cirque annuel des Shriners est commandité par le Karnak Temple qui remet annuellement les profits entiers de cette manifestation à son hôpital pour enfants infirmes de l'avenue des Cèdres, ici à Montréal.

●

Dans l'attribution de ses prix de littérature de jeunesse, le Conseil des Arts du Canada tiendra compte dorénavant de la qualité de l'illustration tout autant que du texte. Ces prix, d'une valeur de $5,000 chacun, sont attribués annuellement pour une oeuvre de langue française et une oeuvre de langue anglaise. Cette année, le jury comprendra, outre les spécialistes de la littérature de jeunesse, des spécialistes de l'illustration.

●

Le Grand prix du Festival du film d'humour de Chamrousse a été attribué samedi au film tchécoslovaque, *Le jeu de la pomme* de Vera Chytilova. Le prix de la presse est allé au film québécois d'André Forcier, *L'Eau chaude, l'eau frette*. Le prix d'art et d'essai à l'Allemand de l'Ouest, Rainer Fassbinder pour le film *Satansbraten*. Enfin, un prix du public a récompensé une oeuvre australienne de John Power, intitulée *The Picture Show Man*, avec une mention spéciale au film français de Francis Chauvaud, *La Frairie*.

LE FILM DU SIECLE!
Newsweek
1900
14 ANS
Un film de
BERNARDO BERTOLUCI
Version originale Européenne
317 minutes
3e Semaine
Le PARISIEN I
486 STE CATHERINE O 866 3856
1.15 & 7.15

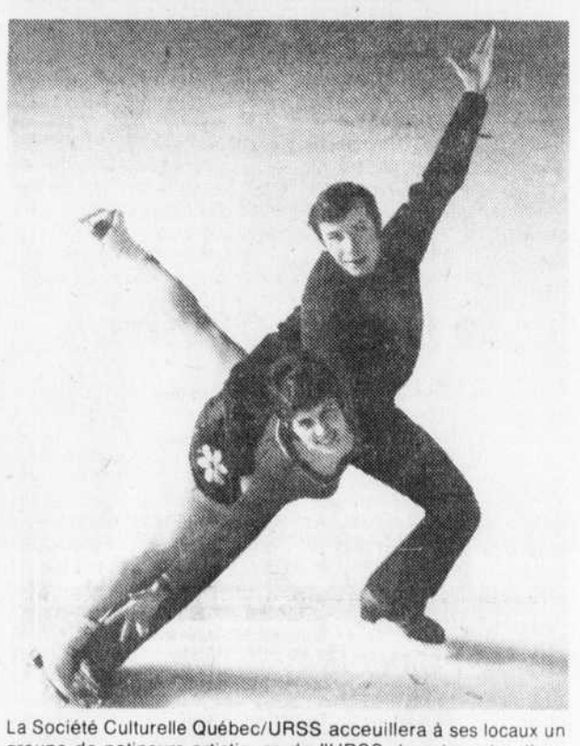

La Société Culturelle Québec/URSS acceuillera à ses locaux un groupe de patineurs artistiques de l'URSS dans le cadre d'une tournée canadienne. Cette délégation a participé au championnat mondial à Ottawa.
Cette réception aura lieu mercredi 15 mars à 20h00 au 4570, rue Saint-Denis. Informations: Québec/URSS tél. 845-5778.
(Publi-reportage)

ÉLYSÉE 1
35 MILTON 842-6053
7.30 - 9.30
14 ANS
un film de
LUIGI COMENCINI
Laura Antonelli
Mon Dieu, comment suis-je tombée si bas...

ÉLYSÉE 2
35 MILTON 842-6053
7.15 - 9.30
14 ANS
Luis Bunuel
Cet Obscur Objet du Désir

14 ANS
LED-ZEPPELIN
EN CONCERT
THE SONG REMAINS THE SAME
AL PACINO
aussi dans
UN APRES-MIDI DE CHIEN
Dès demain
Cinéma 7e art
722 0302
3180 rue BELANGER

LE THEATRE DE L'ORGANISATION Ô
présente
UN M.S.A.
PAREIL COMME TOUT LE MONDE...
SALLE FRED-BARRY (N.C.T.)
4353 EST STE-CATHERINE
DU 14 AU 25 MARS 20 H 30
RÉSERVATIONS 253-8974

centre des arts visuels
SESSION DU PRINTEMPS
débutant la semaine du 3 avril
Céramique
façonnage, tournage, glaçures
Textiles
filage, teinture, tissage, batik, courtepointe, macramé
Perception visuelle
aquarelle, dessin, peinture
Autres
bijouterie, vitrail, histoire de l'art
Nouveaux cours
connaissance des fleurs, décoration intérieure, photographie, aquarelle en plein air
Cours pour enfants
jeu et argile, art et argile, multi media, dessin et peinture, céramique, découverte des textiles
DEMANDEZ NOTRE BROCHURE !
Visitez notre boutique et galerie
350 ave. Victoria, 488-9559

ENFIN A MONTRÉAL
APRÈS UN TRIOMPHE EN EUROPE !
SÉLECTION OFFICIELLE festival de Cannes 1977
CHARLOTTE RAMPLING
PHILIPPE NOIRET
PETER USTINOV
AGOSTINA BELLI
FRED ASTAIRE
POUR TOUS
PIERRE DAVID PRÉSENTE
Un Taxi Mauve
un film d'YVES BOISSET
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
SEM.: 7.15 - 9.30
SAM.-DIM.: 1.00-3.00
5.00-7.15-9.30

ENTIÈREMENT NOUVEAU !
CIRQUE DES SHRINERS
FORUM • FORUM • FORUM • FORUM
COMMENÇANT DEMAIN
Voyez les fameux Fornasari — les Dancing Daniels — le duo Reginine — les Flying Armors — les tigres de Roy Wells — les Marios — les éléphants savants de King — Ballet aérien — Jongleurs — acrobates — des clowns et encore des clowns !
MER. à VEN., 2:30 et 8:00 p.m.
Samedi, 10:00 a.m., 2:30 et 8:00 p.m.
Dimanche, 1:30 p.m. et 5:30 p.m.
Tous sièges réservés
$3.00 $4.50 $6.00
AU FORUM
et à tous les comptoirs TRS
FORUM
FORUM • FORUM • FORUM • FORUM

théâtre du rideau vert
un otage
Dès le 16 mars
DE BRENDAN BEHAN
Mise en scène: Danièle J. Suissa
Yvette Brind'amour — Gilles Pelletier — Janine Sutto
André Cailloux — Mireille Deyglun — Gaétan Labrèche
Ronald France — Yvon Bouchard — Jacques Lorain
Arlette Sanders — Mario Desmarais — Yvonne Laflamme
France Dubois - Louis Lalande - André Lemieux - Tony Sherwood
Musique de PIERRE ROCHE
Décor: MICHEL DEMERS Costumes: FRANÇOIS BARBEAU
RÉSERVATIONS de 12h à 19h, 844-1793
Metro Laurier, sortie Gilford — 4664, rue Saint-Denis

VLADIMIR ASHKENAZY et ITZHAK PERLMAN donneront un récital conjoint composé d'oeuvres de Beethoven le dimanche 19 mars à la Salle Wilfrid-Pelletier. Concerts & Artistes Canadiens Inc. prie ses clients et abonnés de prendre note que ce ***RÉCITAL AURA LIEU À 14h ET NON À 14h30*** tel qu'annoncé au préalable.
(Publi-reportage)

CONCERTS & ARTISTES CANADIENS INC.
CONCERTS '78-'79
ORCHESTRE DU CAPITOLE DE TOULOUSE
Au pupitre MICHEL PLASSON
Soliste PHILIPPE ENTREMONT
Oct. 16, 1978 — 20h30
ENGLISH CHAMBER ORCHESTRA
VLADIMIR ASHKENAZY
Chef d'orchestre/soliste
Nov. 6, 1978 — 20h30
MURRAY PERAHIA
Pianiste
Nov. 20, 1978 - 20 h 30
THE GREAT BORODIN PIANO TRIO
R. DUBINSKY, violon
L. EDLINA, piano
Y. TUROVSKY, violoncelle
Fév. 5, 1979 — 20h30
CLAUDIO ARRAU
Pianiste
Fév. 26, 1979 — 20h30
EMANUEL AX
Pianiste
Avr. 2, 1979 — 20h30
ISAAC STERN
Violoniste
Avr. 23, 1979 — 20h30
En vous abonnant **DÈS MAINTENANT** à cette série de concerts exceptionnels, vous obtenez le premier choix de places et
VOUS ÉCONOMISEZ 15%

Parterre	AA-T		Mezzanine	A-H	$53.50
Corbeille	A-D	$80.00			
Loges corb.	2-10		Balcon	A-D	$42.50
Parterre	U-Z		Loges balcon	21-30	$42.50
Corbeille	E-J	$65.50			
Loges Mezz.	11-20		Balcon	E-F-G	$33.00

COMMANDES POSTALES SEULEMENT: 2090 Sherbrooke ouest, suite 5, Montréal H3H 1G5.
CHARGEX 935-0678 MASTER CHARGE
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS

musique

La saison des New Music Concerts

par Gilles Potvin

TORONTO — La saison des New Music Concerts — l'équivalent ici de la Société de musique contemporaine du Québec — présentait samedi soir au MacMillan Theatre un concert exceptionnel consacré aux oeuvres des compositeurs canadiens Barbara Pentland *(Interplay)* et R. Murray Schafer *(La Testa d'Adriane)* ainsi que la première présentation à la scène de *Loving*, "poème audiovisuel" de ce dernier, composé expressément pour la télévision et présenté à Radio-Canada en 1966 dans une production du regretté Pierre Mercure, sous la direction musicale de Serge Garant.

Les habitués de la SMCQ pourront assister à cette présentation jeudi soir à la salle Pollack car cette production de NMC entreprend une courte tournée dans l'Est, se rendant également à Ottawa et à Halifax.

Présentée à l'origine sous le double-titre bilingue de *Toi/Loving*, à cause de l'emploi de l'anglais et du français, cette oeuvre lyrique pour quatre voix de femmes, deux comédiens et un orchestre de chambre de 17 exécutants adopte maintenant l'un ou l'autre, selon qu'elle est chantée dans un milieux anglophone ou francophone.

"Drame d'amour entre les sexes", *Loving* n'a pas d'intrigue comme telle. Le compositeur lui-même admet le caractère ambigu de son oeuvre qui cherche à pénétrer les profondeurs de l'inconscient plutôt qu'à raconter une histoire. Un jeune homme et une jeune femme (deux comédiens) cherchent à communiquer leurs sentiments, sans succès semble-t-il malgré l'usage de deux langues! En plus des dialogues, quatre personnages féminins (Modesty, Ishtar, Vanity et Eros), sortes de reflets ou d'attitudes de la femme, selon les auteurs du livret (le compositeur et Gabriel Charpentier), interviennent sous forme de longs monologues chantés, véritables tours de force vocaux.

La partie instrumentale, d'une extraordinaire variété, semble se renouveler constamment en dépit du fait que l'exécution intégrale de l'oeuvre atteint environ 80 minutes.

Même s'il a un peu perdu son caractère de nouveauté, *Loving* reste une oeuvre théâtrale et musicale assez unique dans la production canadienne. Rien de folklorique ou de local dans cette "fable chantée"; il s'agit d'un thème universel, celui du drame de l'incommunicabilité des êtres, comme Schafer l'avait décrit il y a 12 ans quoique ce terme ne se retrouve pas aujourd'hui dans sa notice au programme. Même si elle n'est pas libre de toute influence, la musique de Schafer est suffisamment originale et autonome, elle est à la fois évocatrice et expressive.

Cette oeuvre difficile est présentée dans une version semi-concert, les personnages évoluant parmi l'effectif instrumental occupant toute la scène. Signalons sans tarder les quatre voix exceptionnelles des femmes Mary Lou Fallis (Modesty), Susan Gudgeon (Ishtar), Jean MacPhail (Vanity) et Kathy Terrell (Eros), le jeu très acceptable des comédiens Trulie MacLeod et Gilles Savard et l'admirable direction musicale de Robert Aitken, laquelle assure à l'oeuvre sa continuité dramatique et musicale.

Le programme débute par *La Testa d'Adriana*, une courte "scène" pour soprano et accordéon de Schafer, laquelle pourra être incluse dans le troisième volet de son opéra-fleuve *Patria*. Mary Morrison et Joseph Marcerollo tirent un parti magnifique de l'oeuvre, musicalement et visuellement.

Interplay est écrit pour quatuor à cordes et accordéon. Il s'agit d'un long mouvement en trois parties qui réussit étonnamment à intégrer les sonorités des cordes et de l'accordéon. C'est une page remarquable par la sobriété, la concentration de la pensée et l'équilibre, qualités toujours présentes dans les oeuvres de Barbara Pentland. Macerollo et le Quatuor Purcell de Vancouver en sont les interprètes convaincus et convaincants.

Cette soirée des New Music Concerts a obtenu ici le plus vif succès grâce d'abord à la valeur des trois oeuvres présentées puis à leur remarquable mise en place. Aucun fervent montréalais de la musique canadienne ne voudra manquer ce programme tout à fait exceptionnel de cette société-soeur de la SMCQ.

théâtre

Furtives et austères

par Adrien Gruslin

Toute la production des *Bonnes*, offerte à la Galerie Média rue Rachel, encore les 17-18-24 et 25 mars à 20 heures 30, se coiffe d'un seul épithète: furtive. Le mot est de Jean Genet lui-même dans *Comment jouer les Bonnes?* son préambule au texte de la pièce publié à l'Arbalète.

Le spectacle est présenté par les Ateliers du Théâtre sans Nom, un groupe formé d'amateurs, existant depuis quatre ans et ayant à son actif neuf productions déjà. Les textes montés à ce jour appartiennent aussi bien à la dramaturgie française (Montherlant, Sartre, Anouilh et Genet) qu'à la québécoise (Maillet, Tremblay, Mercier, Sirois, Garneau). *Les Bonnes* sont la dixième manifestation théâtrale des A.T.S.N.

L'entière mise en scène de Willy Demoucelle porte le qualificatif suggéré par le dramaturge. Tout est furtif et austère. Absence de décor: seuls des panneaux noirs servent de fond semi-circulaire à l'aire de jeu; absence de maquillages et de costumes: les bonnes Claire et Solange sont vêtues d'un collant noir, ont les cheveux raides et négligés; de son côté, Madame porte la coiffure bien attachée et est habillée d'un collant blanc. La binarité de ces signes n'a rien de particulièrement complexe.

L'unique accessoire de la production est une croix noire. Une croix noire pour une messe noire où l'exubérance baroque propre à l'auteur des *Nègres* a été éliminée au profit d'une parole toute nue, riche et belle, fascinante et austère, prenante et difficile. On imagine mal réalisation plus dépouillée.

Je ne suis pas sûr que ce choix, parfaitement défendable et cohérent, soit le plus apte à favoriser l'accessibilité à un texte aussi spécial que celui des *Bonnes*. Certes, même si on est habitué à associer les textes de Genet à une certaine extravagance, on sait qu'ils possèdent une densité suffisante pour se passer de l'enrobage d'une production élaborée. Cela dit, l'austérité maximale du montage des Ateliers de Théâtre Sans Nom alourdit le rituel. Quelques concessions, quelques ajouts auraient permis d'éviter l'écueil d'un rythme trop aride, auraient ajouté un éclat au rituel. Tout en respectant le côté furtif du geste retenu, comme cassé, jamais poussé à sa limite, la cérémonie aurait été rendue plus manifeste, voire plus efficace.

De plus, la disposition de la salle à la Galerie Média n'est pas aussi heureuse que possible. L'endroit est intime, et on réussit le tour de force de placer spectateurs et présentation à distance l'un de l'autre. Au lieu de chercher à les imbriquer le plus possible l'un dans l'autre afin de renforcer le contact à tous les plans.

En dépit de certaines maladresses des options du spectacle, la pièce de Genet demeure bien servie. Les failles ne faussent jamais l'oeuvre au contraire, elles en accentuent simplement la difficulté. Les trois comédiennes de la distribution s'attaquent à dûre partie, elles se défendent avec passablement de force même si leur jeu paraît manquer quelque peu de profondeur par instants. Les deux bonnes Claire (Diane Miljours) et Solange (Jacinthe Rouisse) constituent un duo fort honorable. Moins importante, la présence de Madame (Gislaine Dupont-Hébert) est également bien sentie.

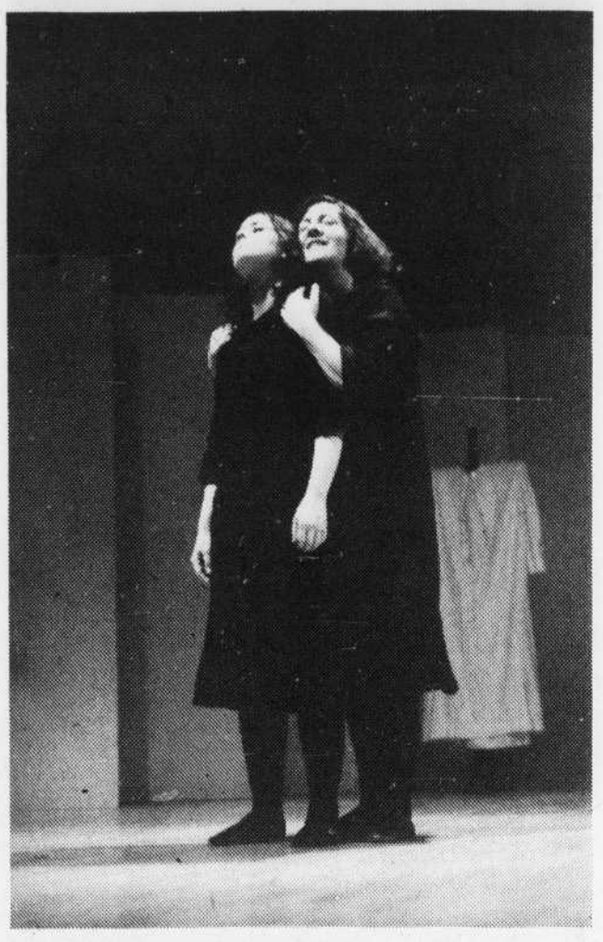

"Les Bonnes" à la Galerie Media

Octobre: solide, cohérent, inventif

par Françoy Roberge

C'était jeudi soir dernier, soir de fête au Saint-Denis. La foule se pressait, électrique, comme la musique d'Octobre, comme pour l'un de ces événements pop qui marquent l'année.

Dans le hall du Saint-Denis, le deuxième mouvement du concerto de piano en sol de Ravel, par hasard peut-être, perçait la rumeur. Quand les premiers sons sont sortis de la scène il y avait encore plusieurs désespérés qui cherchaient avec l'énergie de leur état un siège introuvable.

Pendant ce temps, Octobre chantait "Survivance" une vieille chanson dont le phrasé un peu simple ne provoque toujours pas le délire. Mais, ce n'était là qu'une "intro", tandis que les retardataires gagnaient leur siège dans une atmosphère dense à couper au couteau où le seul fait de respirer était déjà suffisant pour prédisposer au "voyage".

Quand le show a vraiment démarré, il y avait déjà des sifflements et des bravos qui fusaient de plusieurs rangées. Octobre, pour sa rentrée, a mis au point un spectacle merveilleusement dense et cohérent.

Il est probable que l'enregistrement de la soirée plutôt mémorable serve de base au prochain album du groupe. Il y a environ cinq ans, peut-être un peu plus, avec son premier disque, Octobre se présentait avec incertitude. On lui reconnaissait certaines qualités musicales, son message était percutant, jusqu'à un certain point. Mais l'ensemble était souvent flou et esthétiquement faible.

Aujourd'hui, Octobre a du fini. Le groupe est en bonne voie de se définir un son unique, de sortir de la catégorie générale des groupes de rock/pop pour créer enfin sa propre image, comme le font tous les leaders de musique progressive.

Avec les 3 voix de Monique Fauteux, Christiane Robichaud et Estelle Ste-Croix qui viennent donner de l'envol et faire planer la musique, avec les cuivres, les anches et les flûtes et le swing puissant de Pierre Hébert à la batterie, Octobre réalise un remarquable équilibre entre la puissance rythmique et l'expression dramatique.

On avait peut-être tendance au Québec à s'endormir sur les lauriers glanés dans la symphonie et le rêve par Harmonium. On est obligé aujourd'hui de constater que la ténacité et l'invention des musiciens d'Octobre nous donnent une importante présence dans un courant aussi fort et différent.

Octobre avec son swing, sa définition de hauts contrastes fait figure d'ange noir. Il a beaucoup de la vigueur naturelle de Santana, de l'acuité de Chicago, et il sait aussi susciter le rêve. Mais une autre qualité importante, c'est qu'il n'abandonne pas la parole. Même si, comme le dit Luciano Bério, la musique "enlève au langage sa fonction purement référenciaire", elle peut pourtant s'allier puissamment aux mots pour créer des climats.

Octobre semble l'avoir parfaitement compris, en améliorant la qualité des textes aussi bien que la qualité sonore des énoncés. Pierre Flynn avec son allure de pirate, projette mots et climats de façon beaucoup plus claire que jamais auparavant.

Il oriente le groupe à la fois par sa forte présence, par ses compositions et par un jeu de claviers très inventif. Il réussit même assez souvent à jouer de l'orgue électrique dans un style personnel, ce qui m'apparaît un tour de force. Néanmoins, c'est encore au piano qu'il donne la plus grande musicalité.

Il y a d'ailleurs eu au milieu du spectacle un moment de piano-guitare spécialement fort par sa contrastante simplicité.

Flynn cite en exergue de la chanson "Violence" cette phrase du Pont Mirabeau d'Apollinaire, "comme la vie est lente et comme l'espérance est violente". La violence d'Octobre est celle de l'espoir de la vie et du plaisir.

Plaisir qui de plus en plus domine la thématique autrefois trop explicitement politique. Plaisir de la création musicale, transmis d'un bout à l'autre du spectacle par des musiciens qui ont vraiment, du premier au dernier l'air de croire à leur musique, et qui se communique intensément à toute la salle.

Octobre voudrait-il d'ailleurs s'en tenir à un exposé politique trop théorique, qu'il serait presque contredit par l'abondance la richesse de sa musique.

Le spectacle d'Octobre semble un événement pour les musiciens eux-mêmes. Il a paru parfaitement organisé et magistralement sonorisé. Le son toutefois était tellement prenant dans les premières rangées du parterre que l'on avait envie de s'éloigner un peu, de peur d'être happé.

D'ailleurs, vu à une certaine distance, Octobre laisse mieux transparaître des qualités plus intellectuelles comme l'humour, la fantaisie, l'ironie, par moments. Dans un bain total de décibels, certaines de ces qualités cèdent le pas à la puissance purement animale du rythme et de la mélodie.

Si Octobre semble avoir abandonné les mises en scènes trop chargées, (il n'a plus ses fumées et n'a pas allumé comme Genesis de laser surprenant qui fait effet de théâtre) il a conservé par le biais des éclairages un goût de la recherche visuelle qui ajoute parfois, à la qualité du spectacle.

Pour l'ensemble, Ocotbre est devenu vraiment un groupe majeur, et pas seulement au Québec.

Il est solide. Il a du métier, un rythme fort et naturel, au swing aisé de big band, des arrangements impeccables de Richard Grégoire. Il est cohérent. Les quatre musiciens de base, Pierre Flynn aux claviers et aux chansons, Jean Dorais et Mario Légaré aux cordes et à la voix, Pierre Hébert à la batterie ont parfaitement adapté leurs rythmes personnels à l'efficacité de l'ensemble. Tous les musiciens qui s'y ajoutent jouent avec esprit.

Et finalement, il est inventif, que ce soit dans le jeu instrumental souvent raffiné même dans les rythmes lourds, que dans les climats créés. De plus, par le texte, ce qui n'est pas négligeable, il tranche très nettement sur la grande majorité des groupes qui se contentent le plus souvent de souffler ici et là quelques paroles sucrées ou pseudo-mystiques.

Son langage direct et sa thématique font que parfois on songe à la philosophie chantée de Ferré, philosophie du coup de poing, et malgré tout, de l'espoir.

En bref, une rentrée très remarquée et remarquable pour un groupe Octobre de haute qualité. Verrons-nous le groupe dans un amphithéâtre plus grand où les sifflements du public ne risqueront pas de faire éclater vitres et verrières? Ça doit être l'interrogation de plusieurs devant l'enthousiasme des spectateurs.

Et si cette soirée fait l'objet d'un disque, ce sera le meilleur d'Octobre pour peu que l'enregistrement restitue intégralement le voltage humain qui circulait au Saint-Denis jeudi soir 9 mars.

la boîte à échos

Le Centre d'Essai Conventum présente *Du Son sur Sanguinet*, un événement musical qui aura lieu du 17 mars au 15 avril à 21 h 30 chaque soir. Cet événement comportera outre des spectacles de musique, des ateliers d'information nous permettant de mieux saisir la réalité des musiciens québécois. Les thèmes abordés seront: la critique, le syndicalisme, la production de disques, la création etc... Viendront également s'ajouter à cette manifestation, des ateliers d'improvisation, *Les nuits de la création* les vendredis 17, 24, 31 mars et les 7 et 14 avril à minuit. Parmi les musiciens qui participeront aux activités, mentionnons Vincent Dionne, Claude Vivier, les groupes Solstice, Trôtbo le magnifique, le Quintet à vent, le Trio Baroque, Nébu, Chaskis, la Ménestrandise, le quatuor de l'infonie avec piano. Le groupe l'Engoulevent ouvrira l'événement le vendredi 17 mars à 21 h 30 et la fermeture sera assurée par le groupe Arc-en-Son, le samedi 15 avril. Le prix d'entrée est de $3.00.

●

La section de musique de l'Université Concordia présentera trois concerts gratuits ce mois-ci dans le campus Loyola, 7141, rue Sherbrooke ouest. Le mercredi 15 mars à 20 h, l'Ensemble de jazz de Concordia sous la direction de Douglas Walter et d'Andrew Homzy exécutera des compositions d'étudiants dans le grand salon du Campus Centre.

●

François Perdu, Hollywood PQ, texte et chansons de Marc Drouin, musique de Robert Léger, mélodrame de rock'n' roll, se poursuit au Théâtre de Quat'Sous jusqu'au samedi 18 mars. Les représentations ont lieu tous les soirs à 20 h 30. Réservations: 845-7277.

Claude François inhumé mercredi

PARIS (AFP) — Le chanteur Claude François, qui a trouvé la mort accidentellement vendredi dans son appartement parisien, sera inhumé mercredi à Dannemois, près de Paris, non loin de sa propriété "Le Mousin".

La vedette, selon la version des faits rapportée par son imprésario, M. Gilles Paquet, a semble-t-il été victime d'un "réflexe conditionné": il n'a pas essayé de changer une ampoule, mais se trouvait dans son bain lorsque une applique en cuivre placée au-dessus de la baignoire s'est mise à clignoter. "Alors, a indiqué l'imprésario, il s'est mis debout et l'a simplement tapotée".

Claude François avait à ce moment là les pieds dans l'eau, et ses mains ont été littéralement collées à l'applique. "Peut-être, a ajouté M. Paquet, Claude a-t-il été victime d'une manie perfectionniste légendaire qui lui a fait braver un danger contre lequel il était parfaitement prévenu".

"UN FILM JOUÉ AVEC TALENT, ET QUI VAUT LA PEINE D'ÊTRE VU!" — PASCALE PERREAULT, JOURNAL DE MONTRÉAL

SEM.: 7.30 - 9.30
SAM.-DIM.: 1.30 - 3.30 - 5.30 7.30 - 9.30

le DAUPHIN 2
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

cinéma

ATWATER I: Niveau metro Alexis Nihon 935-4246 "Close encounters of the third kind" 1.30, 4.20, 7.00, 9.30.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Star wars" 7.15, 9.25.
AVENUE: 1225 Ave Greene Westmount 937-2747 "Goodbye girls" 7.00, 9.00.
BEAVER: 517 Avenue du Parc 844-1932 "Anyone but my husband" 12.00, 3.00, 5.50, 8.40 et "Infidel" 1.15, 4.05, 6.55, 9.45.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Cours après-moi, sheriff" 12.20, 3.35, 6.50, 10.10 et "Mon beau légionnaire" 2.00, 5.15, 8.35.
BONAVENTURE: Place Bonaventure 761-2726 (Salle I) "Gray lady down" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle I) "Angels on fire" dès 10.30 et "Defiance" dès 11.15.
ODÉON BROSSARD: 6600 boul. Taschereau Brossard Tel.: 465-5906 (Salle I) "Close encounters of the third kind" 7.00, 9.20. (Salle II) "La guerre des étoiles" 7.10, 9.25. (Salle III) "Cours après-moi sheriff" 6.20, 9.50 et "Mon beau légionnaire" 8.10.
CARREFOUR: 318 Ste-Catherine O. 866-8057 "Je t'aime moi non plus" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
CHAMPLAIN: 1816 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "Bobby Deerfield" 1.40, 5.35, 9.30 et "L'hôpital en folie" 12.05, 3.50, 7.45 (Salle II) "La guerre des étoiles" 12.10, 2.15, 4.35, 7.00 9.15.
CINEMA PARALLÈLE: 3682 St-Laurent 843-4725. "Le mépris n'aura qu'un temps" (de A Lamothe) 8.30.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395 "The one and only" 7.15, 9.15.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "The song remains the same" 9.20 et "Un après-midi de chien" 7.15.
CRÉMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Annie Hall" 7.30, 9.30.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Histoire d'aimer" 12.25, 2.15, 4.05, 6.00, 7.50, 9.45, (salle II) "Vices privés vertus publiques" 12.55, 3.00, 5.10, 7.15, 9.25, (salle III) "La chouette équipe" 12.30, 2.20, 4.15, 6.05, 8.00, 9.55, (salle IV) "Moi Pierre Rivière, ayant égorgé..." 12.10, 2.30, 4.50, 7.10, 9.35.
CÔTE-DES-NEIGES: 6800 Côte-des-Neiges, 735-5527 (Salle I) "Gray lady down" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00, (Salle II) "Star Wars" 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15.
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle I) "Taxi Mauve" 7.15, 9.30, (salle II) "Le vieux pays où Rimbaud est mort" 7.30, 9.30.
ELYSÉE: 35 Milton O. 842-6053 (Salle I) "Mon Dieu, comment suis-je tombé si bas" 7.30, 9.30. (Salle I) "Cet obscur objet du désir" 7.15, 9.30.
KENT: 6100 Sherbrooke 489-9707 "Saturday night fever" 7.10, 9.15.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 861-7437 (Salle I) "Coma" 12.10, 2.20, 4.35, 6.35, 9.00, (Salle II) "The One and Only" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15, (Salle III) "Saturday Night Fever" 12.40, 2.50, 5.05, 7.15, 9.30, (Salle IV) "Looking for Mr. Goodbar" 1.15, 3.40, 6.10, 8.45, (Salle V) "1900" 2.30, 8.00.
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa E. 381-6116 "Les naufragés du 747" 9.15 et "Enfer mécanique" 7.30.
MERCIER: 4269 Ste-Catherine Est 255-6224 "Cours après-moi sheriff" 6.30, 9.40 et "Mon beau légionnaire" 8.00.
MONKLAND: 5505 Monkland 484-3579 "Gauntlet" 9.20 et "Starship invasions" 7.40.
OUTREMONT: 1248 Bernard 277-1145 "Chronique de la vie quotidienne" 7.00.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. 866-3856 (Salle I) "1900" 1.15, 7.15 (Salle II) "Education amoureuse de Valentin" 2.45, 6.10, 9.35 et "La queue du scorpion" 12.55, 4.20, 7.45 (Salle III) "La dernière balle à pile ou face" 2.45, 6.20, 9.55 et "Le clan des calabrais" 1.00, 4.35, 8.10 (Salle IV): "Goodbye Emmanuelle" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20 (Salle V) "La soumise" 2.10, 5.55, 9.40 "Bluff" 12.20, 4.05, 7.50.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Julia" 7.15, 9.20.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2644 (Grand cinéma) "Serpent's egg" 12.15, 2.25, 4.35, 6.45, 9.00.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) "Oh God" 1.15, 3.15, 7.15, 9.15.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Joy of letting go" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 "Every inch a lady" 1.30, 7.10, 9.50.
SÉVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "Macbeth" 7.00 et "Jonah, who will be 25 in the year 2000" 9.45.
SNOWDON: 5225 Décarie 482-1322 "Happy Hoocker goes to Washington" 6.15 et "Sex with a smile" 7.45.
ST-DENIS: 480-4211 (Salle I) "Cascadeurs en péril" 2.15, 5.50, 9.30 et "Bataillon en folie" 12.30, 4.05, 7.40 (Salle II) "Lancer frappé" 12.10, 4.45, 9.20 "Flic se rebiffe" 2.20, 7.00 (Salle III) "Bugsy Malone" 1.00, 2.40, 4.25, 6.05, 7.50, 9.35.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Candleshoe" 7.10, 9.00.
VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "Cours après moi sheriff" 6.30, 9.40 et "Mon beau légionnaire" 8.00.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2477 "The turning point" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
YORK: 1487 Ste-Catherine 937-8978 "Chicken chronicles" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
CINEMATHÈQUE QUÉBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 "Out of an old man's head" (de P. Ahlin — Suede 1968) 7.30 et "Le triporteur" (de J. Pinoteau — France 1957) 9.30.
CONSERVATOIRE CINEMATOGRAPHIQUE: D'ART 1455 boul. de Maisonneuve 879-4349. "L'année dernière à Marienbad" (de A. Resnais 1961) 8.30.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Passe-partout
9.45 En mouvement
10.00 You-Hou
10.15 Au jardin de Pierrot
10.30 Magazine-Express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Docteur Simon Locke
12.00 Le monde en liberté: "Les prédateurs africains"
12.30 Les coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma: "Il habita parmi nous" (documentaire — Français 1958)
4.00 Bobino
4.30 Les antipodes
5.00 L'heure de pointe
6.00 Ce soir
7.00 Le monde merveilleux de Disney: "Un cowboy à Hawaï"
8.00 Grand-papa
8.30 Vedettes en direct: Serge Laprade
9.00 Les As
9.30 Télémag
10.30 Téléjournal
10.55 Nouvelles du sport
11.05 Rencontres: Henri Guillemin, historien
11.35 Propos et confidences: "André Turp, ténor"
12.05 Cinéma: "Le scandale" (policier — Français 1967)
2.15 Téléjournal

CFTM 10

7.55 Horaire-Bienvenue
8.00 Les p'tits bonshommes
8.15 Fanfan Dédé
8.45 Les p'tits bonshommes
9.00 A la bonn'heure
10.30 Une heure avec vous
11.30 Les p'tits bonshommes
12.20 Midi-Nouvelles
12.30 Diner-chaud
1.30 Ciné-Quiz: "Une nuit aux baléares" (comédie musicale — Français 1957)
3.15 Services à la communauté
4.00 Monsieur Tranquille
4.30 Les nouveaux tannants
5.30 Parle, parle, jase, jase
6.30 Le 10 vous informe
7.00 Oscar et Félix
7.30 Tic, Tac, Toc
8.00 Ma sorcière bien-aimée
8.30 Nouvelles express
8.31 L'homme de 6.000,000
9.30 Têtes d'affiche
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 Sports au 10
11.05 La couleur du temps
11.15 Festival Maurice Ronet: "Ascenseur pour l'échafaud" (drame policier — Français 1957) ■
1.00 Auto-patrouille
1.30 Coup de filet
2.00 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

13.30 Parlons Français
13.45 Les Oraliens
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Sunrunners
14.45 Surville
15.15 Au coeur des mots
15.30 Livraison spéciale
17.30 Passe partout
18.00 La publicité au Québec
18.30 Cher Eugène: "Conseil du statut de la femme".
19.00 Les apprentis cuistots "Les soupes".
19.30 Du coeur à l'ouvrage
20.00 La science en question "Une pompe, 96.000 km".
20.30 Surville "Artistes, peintres et bâtiments".
21.00 La vie à deux
21.30 América "Le tocsin dans la nuit".

CBMT 6

8.00 CBC News
8.15 Daybreak
8.30 Regional News
8.45 The Friendly Giant
9.00 Bonjour bon jour
9.15 Davey and Goliath
9.30 Quebec School Telecasts
10.00 Canadian School
10.30 Mr. Dressup
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
1.00 Tattletates
1.31 Coronation Street
2.03 Ryan's Hope
2.30 The Edge of Night
3.00 Take 30
3.30 Celebrity Cooks
4.00 Pencil Box
4.30 Comin up Rosie
5.00 Mr. McBoing Boing
5.30 All in the Family
6.00 The City at Six
7.00 The Mary Tyler Moore Show
7.30 Beyond Reason
8.00 Happy Days
8.30 Rene Simard
9.00 Three's company
9.30 The Fifth Estate
10.30 Barney Miller
11.00 The National
11.22 The City Tonight
11.35 90 Minutes Live

CFCF 12

6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercises
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 The Community
10.00 Ed Allen
10.30 The Joyce Davidson Show
11.00 The Art of Cooking
11.30 Definition
12.00 The Flintstones
12.30 Celebrity Revue
1.30 McGowan and Co.
2.00 The Alan Hamel Show
3.00 Another World
4.00 Match game '78
4.30 It's your move
5.00 The Price is Right
6.00 Pulse
7.00 Stars on ice
7.30 Laverne and Shirley
8.00 Chuck Barris Rah Rah Show
9.00 Funny Farm
9.30 Soap
10.00 Family
11.00 CTV National News
11.21 Pulse
12.00 Cinéma: "Getting straight" (drame 1970)

3 coups de théâtre!

20% de réduction/3 pièces
15% de réduction/2 pièces

Le Théâtre Populaire du Québec à la Place des Arts, du 22 mars au 4 avril 1978

L'ILE DES CHEVRES de Ugo Betti

Adaptation Rene Dionne
Mise en scene JEAN GASCON
Avec
Hélène Loiselle
Gabriel Gascon
Nicole Filion
Lucie Saint-Cyr
José Rettino
Decor Guy Neveu
Costumes Solange Legendre
Musique Gabriel Charpentier

Mercredi 22 mars — 20h30
Jeudi 23 mars — 20h30
Samedi 25 mars — 20h30
Dimanche 26 mars — 14h15

LE TEMPS D'UNE VIE de Roland Lepage

Mise en scene Andre Pagé
Avec
Murielle Dutil
Gilbert Lepage
Guy Nadon
Pierre Lebeau
Decor Guido Tondino
Costumes Solange Legendre
Musique Jean Marie Clouter

Vendredi 24 mars — 20h30
Samedi 25 mars — 14h15
Dimanche 26 mars — 20h30
Lundi 27 mars — 20h30
Vendredi 31 mars — 14h15 et 20h30
Samedi 1 avril — 14h15
Dimanche 2 avril — 20h30
Mardi 4 avril — 14h15 et 20h30

FEYDEAU/BUISSONNEAU

Feu la mère de Madame
Mais n'te promene donc pas toute nue
Mise en scène PAUL BUISSONNEAU
Avec
Pierre Thériault
Robert Rivard
Lénie Scoffie
Thérèse Morange
Michel Forgues
Decor Alain Tanguay
Costumes François Barbeau

Mardi 28 mars — 20h30
Mercredi 29 mars — 20h30
Jeudi 30 mars — 14h15 et 20h30
Samedi 1 avril — 20h30

Métro Place des Arts Stationnement intérieur
PRIX SPECIAUX POUR groupes, étudiants, âge d'or
Prix: $3.00, $4.00, $5.00, $6.00, $7.00
RENSEIGNEMENTS 931-0763

BILLETS EN VENTE MAINTENANT

THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures.
Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

Les grands Ballets Canadiens

16*, 17, 18 et 19 mars
20 h 30

Concerto Barocco
Après Eden
Pas de quatre
L'oiseau de feu
Suite Carignan

Billets:
$10, $8, $6, $4.
Étudiants: $5.
(Parterre T-Z, Corbeille E-J)
(Identification à l'entrée)

*Commanditée par La Compagnie pétrolière impériale ltée

Salle Wilfrid-Pelletier, Place des Arts: 842-2112

sur scène

CASANOU: 405 Sherbrooke O. 844-3691 Relâche.
CENTAUR: 453 St-François-Xavier 288-1229. Relâche. ●
CENTRE D'ESSAI LE CONVENTUM: 1237 Sanguinet 284-9352. Relâche.
LA CHACONNE: 338 Ontario E. 843-8620. Relâche.
THEATRE DENISE PELLETIER: (N.C.T.) 453 Ste-Catherine 253-8974 (Salle Denise Pelletier): relâche et salle Fred Barry: Relâche.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131. Relâche.
PATRIOTE EN HAUT: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131. Relâche.
SALLE DE CONCERT POLLACK: 555 Sherbrooke 392-4501. Groupe de cuivres et ensemble de cors 8 h 30 (entrée libre).
SALLE WILFRID PELLETIER: Relâche.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211 "Votre fille peuplesse par inadvertance" de Victor-Levy Beaulieu — tous les soirs à 20 h 30. Relâche: lundi.
THEATRE MAISONNEUVE: Reveen impossiblist — 20 h 30.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563 "Ah ah!" (de R. Ducharme) du mardi au vendredi: 20 h 00, sam: 17 h 00 et 21 h 00. Dim: 19 h 00. Relâche: lundi.
THEATRE PORT-ROYAL: "Il n'y a pas de pays sans grand-père" de R. Carrier — 20 h 30.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 10 Ave des Pins, 845-7278 "La longue marche, vers Hollywood" 20 h 30.
THEATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 St-Denis, 844-1793. Relâche.

Charlene voulait imiter son héros... Peter Pan

par Gilles St-Jean

Toute frêle, avec un grand sourire et un air à ne pas se préoccuper des questions parfois incongrues que lui posent quelques journalistes, Charlene Wong, 12 ans, championne novice de l'Est du Canada en patinage artistique, sait où elle va dans la vie.

"Si certains patineurs ne vont pas à l'école, moi je ne suis pas d'accord avec ça. Il faut aller à l'école pour apprendre ce dont on a besoin quand on ne peut plus pratiquer le sport qu'on aime. Si je n'allais pas à l'école, je ne pense pas que je patinerais aussi bien que je l'ai fait ces derniers temps. Je manque peut-être le tiers de mes cours à cause des compétitions, mais je n'arrête pas d'étudier quand je peux le faire," confie-t-elle sur un ton on ne peut plus sérieux.

Charlène, dont le père, Bernard, est impliqué dans la fabrication de produits de cuisine chinoise, a appris de lui que parler plusieurs langues ne peut être qu'un atout. "Je fréquente une école d'immersion française depuis deux ans, dit-elle dans un français fort acceptable sinon très bon. C'est là que j'ai tout appris ce que je sais du français. J'aime beaucoup apprendre cette langue, explique-t-elle. Plus on en sait, mieux on se trouve".

Comme beaucoup de ses collègues sportifs, Charlene Wong n'a pas beaucoup de temps à consacrer aux activités extra-scolaires et sportives. "Je ne joue dehors que durant l'été", confie la jeune championne, qui patine sérieusement depuis cinq ans avec le club de Pierrefonds, sous les instructions de Helen Ann Shields.

Elle possède un sens des relations publiques extrêmement poussé pour son âge, consacrant aux gens qui lui posent des questions toute la gentillesse et la naïveté de ses 12 ans. Ainsi Charlene a-t-elle passé, jeudi dernier lors d'une rencontre autour de la Tournée des champions, à laquelle elle participe, près d'une demi-heure à raconter sa jeunesse à un confrère anglophone, lui confiant ses "mots magiques secrets" et comment à trois ans, en voulant imiter Peter Pan, elle s'est envolée de son lit pour s'écraser sur le plancher. "Mais ça ne m'a pas fait trop mal," conclut-elle en riant.

Chose certaine, elle ne tombe pas trop souvent sur ses patins... On la dit excessivement spectaculaire, et un communiqué des organisateurs de la Tournée des champions affirme que dans les milieux québécois du patinage artistique, on la considère beaucoup plus avancée que Daniel Béland — qui n'est pourtant pas mauvais... l'était au même âge. Quelles promesses!

Son palmarès permet de juger objectivement des qualités de Charlene Wong: quatrième aux championnats

provinciaux du Québec en catégorie pré-juvénile; première aux championnats provinciaux en catégorie juvénile-B, en 1975; première en huvénile — À l'année suivante aux mêmes championnats puis troisième dans cette compétition chez les novices l'an dernier. Elle remporte le titré chez les novices cette année aux championnats provinciaux et récidive aux championnats de l'Est du Canada, pour enfin prendre le huitième rang aux championnats nationaux, où elle faisait sa première apparition!

Et la voici ce soir sur patinoire, avec les plus grands noms du patinage amateur mondial. Que demander de plus, à 12 ans, sinon de pouvoir trouver un peu plus de temps pour jouer dehors?...

Le Canadien bat Minnesota, 5-2

Guy Lafleur enregistre 3 buts

BLOOMINGTON, Minnesota (LE DEVOIR) — L'as ailier droite Guy Lafleur a compté trois buts en l'espace de six minutes et dix secondes, hier soir, et il a aidé le Canadien de Montréal a remporté une 50e victoire cette saison, 5-2, contre les North Stars du Minnesota.

Lafleur a réussi son tour du chapeau en première période, ce qui a permis à son équipe de prendre les devants 4-1 avant la fin du premier engagement. Tim Young, du Minnesota, a d'abord compté alors que le premier tiers n'était vieux que de 41 secondes. Young a reçu une passe de Brian Maxwell au centre de la patinoire et s'est faufilé entre Bill Nyrop et Rick Chartraw avant de se présenter seul devant Ken Dryden qu'il déjoua d'un tir du revers. Dès les premiers instants de la rencontre Bob Gainey avait lui aussi bénéficié d'une échappée, mais il a été incapable de déjouer Pete Lopresti.

Moins d'une minute après le but de Young, Pierre Larouche a enregistré le premier de ses deux buts, son 21e de la campagne. Pour ce faire, il a reçu une passe parfaite de Réjean Houle, qui a soutiré la rondelle aux défenseurs des North Stars à la droite de Lopresti.

C'est alors que Guy Lafleur a pris les choses en mains et qu'il déploya tout son talent pour les partisans des North Stars. Son 52e filet de l'année a été compté à 3:09 minutes. Jacques Lemaire, qui venait de gagner une mise au jeu en territoire du Minnesota, a d'abord remis la rondelle à Lafleur, qui a aussitôt été contré par un adversaire et projeté sur la patinoire. Lafleur a quand même réussi à remettre la rondelle au défenseur Larry Robinson qui y alla d'un lancer frappé que l'ailier droit du Tricolore a tout simplement fait dévier du bout du bâton alors qu'il était encore à genoux sur la glace.

A 7:56 minutes, pendant une punition à Nick Beverley, le numéro 10 du Bleu-Blanc-Rouge a enfilé son deuxième but de la partie après une belle passe du capitaine Yvan Cournoyer. Lemaire, qui a terminé la soirée avec deux aides, tout comme Cournoyer et Houle, a d'abord visé et raté le but de Lopresti, mais Cournoyer a récupéré le disque et l'a remis à Lafleur, toujours bien posté, qui n'a eu aucune difficulté à porter le compte 3-1.

Le troisième but du meilleur marqueur de la Ligue nationale a été le résultat d'une descente spectaculaire de Lafleur, qui a contourné les défenseurs et le but des North Stars avant de passer la rondelle à Houle. Celui-ci la passe à Larouche, qui remit ensuite le disque à Lafleur, auteur d'un 54e filet cette saison.

Lafleur, qui a porté à 12 son avance en tête des marqueurs du circuit Ziegler devant Bryan Trottier des Islanders de New York, a ainsi raté d'un seul but le record pour le plus grand nombre de filets comptés en une période. C'était la deuxième fois qu'il comptait trois fois au cours d'un même engagement cette saison. Le 29 octobre dernier, en effet, Lafleur marqua trois buts au premier vingt contre les Kings de Los Angeles, qui ont quand même gagné 5-3.

Après ce festival Guy Lafleur, les joueurs du Tricolore ont pris les choses à la légère, ce qui n'est pas un comportement habituel pour les joueurs de Scotty Bowman.

Canadiens 5, North Stars 2

Première période

1—MINNESOTA: Young (16)
Brian, Maxwell 0:41
2—MONTRÉAL: Larouche (21)
Houle 1:28
3—MONTRÉAL: Lafleur (52)
Robinson, Lemaire 3:09
4—MONTRÉAL: Lafleur (53)
Cournoyer, Lemaire 7:56
5—MONTRÉAL: Lafleur (54)
Larouche, Houle 9:19
Pénalités: Beverley Min 7:41; Risebrough Mtl 10:41.

Deuxième période

6—MINNESOTA: Brad Maxwell (15)
Young, Ericksson 1:45
Pénalités: Gainey Mtl 0:10; Houle Mtl 9:18; Roberts Min 10:45; Risebrough Min 18:29.

Troisième période

7—MONTRÉAL: Larouche (22)
Cournoyer 4:56
Pénalités: Young Min 3:13; Shutt Mtl 12:49.

Tirs au but

Montréal	14	12	19	—45
Minnesota	18	13	12	—43

Gardiens: Dryden, Montréal; Lopresti, Minnesota.

Les Expos perdent de justesse un deuxième match consécutif

COCOA BEACH, Floride (d'après CP) — Les Expos de Montréal ont subi hier un deuxième revers en autant de matchs consécutifs dans la Ligue des Pamplemousses, s'inclinant 2-1 devant les Astros de Houston.

Joe Ferguson a procuré la victoire aux Astros grâce à un circuit de deux points en septième manche. C'était seulemnt le deuxième coup sûr du match pour les Astros, qui s'étaient inclinés 4-3 samedi contre les Expos. Enos Cabell a réussi le premier coup sûr des vainqueurs en première manche, obtenant un simple du partant Ross Grimsley.

Le circuit de Ferguson a eu lieu lorsque Danny Walton s'est rendu au marbre grâce à un lancer erratique du joueur d'arrêt-court Chris Speier. Ferguson a pris les jambes à son cou et précédé toute tentative des Expos de réparer l'erreur.

La défaite a été inscrite au dossier du lanceur de relève Dan Schatzeder. De l'autre côté, après que Grimsley eût lancé trois manches sans point pour Montréal, Tom Dixon et le gagnant Dan Larson ont conjugué leurs efforts pour museler les Expos pendant trois manches.

Les Expos avaient pris l'avance en cinquième manche avec un simple de Tony Perez qui s'est ensuite rendu au deuxième but sur un roulant au champ intérieur, et un simple de Speier.

A la suite de ce match, les Expos possèdent une fiche de .500 dans la Ligue des Pamplemousses. Les hommes de Dick Williams s'étaient inclinés dimanche contre les Rangers du Texas, au compte de 6-5.

Dans un autre match de la Ligue des Pamplemousses hier, à Meza, en Arizona, les Giants de San Francisco, de la Ligue nationale, ont vaincu 4-1 leurs "ennemis irréductibles": les Athletics d'Oakland, dont la présence à quelques kilomètres de leur siège social leur a fait perdre de nombreux amateurs. Rappelons dans cette perspective que le problème de cohabitation des deux équipes est loin d'être réglé et qu'elles pourraient fort bien se voir obligées de poursuivre leur vie en commun cette saison encore...

Toujours est-il que le vétéran Ed Halicki a porté la victoire à sa fiche, pendant que Bill Norris subit le revers.

Par ailleurs, les Cardinals de St. Louis ont annoncé hier matin qu'ils en sont venus à une entente jusqu'à 1990 avec leur marchand de vitesse et champion voleur de buts Lou Brock. Ceci, selon un porte-parole de l'équipe, dans le but de soulager leur voltigeur gauche de 38 ans d'un surcroît de pression, à l'heure où il approche du plateau des 3,000 coups sûrs en carrière.

August Busch, propriétaire de l'équipe, a déclaré qu'il était enchanté d'en être venu à une entente avec Brock, entente qui selon lui, était à la satisfaction de tout le monde.

"En plus de soulager Lou d'une trop grande pression, a commenté M. Busch, le gérant Vern Rapp, pourra réaménager à l'avantage de tous son alignement quotidien. Lou, à 38 ans, a besoin plus qu'avant de se reposer de temps à autre, et ce même si ça ne paraît pas dans son jeu.

Remue-ménage dans le patinage artistique

OTTAWA (d'après CP) — Pour la première fois en 82 éditions des championnats du monde de patinage artistique, trois champions ont été détrônés. En fait, un champion n'avait connu la défaite qu'une fois au cours des 13 dernières années. C'est significatif.

Peut-on imputer cette révolution à l'arbitrage, l'aspect du patinage artistique le plus souvent remis en question? Certains estiment que l'exclusion des juges soviétiques des championnats de cette année par la Fédération internationale — pour favoritisme envers leurs compatriotes — a changé quelque chose...

... ce que dément un examen attentif des résultats: la compilation des notes décernées par chacun des neuf juges dans chaque catégorie porte plutôt à croire que les champions sortis des compétitions d'Ottawa auraient vaincu avec ou sans les juges soviétiques.

Natalia Linichuk et Gennadi Karponosov auraient remporté le concours de danse, devant Irina Moisseva et Andrei Minenkov; Irina Rodnina et Alexander Zaitsev auraient pour leur part conservé leur titre en duo; les juges soviétiques n'auraient pu aider Vladimir Kovalev à protéger son titre de l'Américain Charles Tickner. Et leur présence n'aurait pu non plus empêcher l'Américaine Linda Fratianne de perdre son titre à l'Allemande de l'Est Anette Poetzsch.

Il semble cependant que la suspension des Soviétiques a exercé cet effet salvateur auprès des autres juges de leur faire prendre conscience des possibilités de favoritisme, et que tous se sont efforcés à la plus pure neutralité, à la grande satisfaction de la Fédération internationale.

Un autre problème, aussi important que le comportement des juges: le système de pointage. Les figures imposées ne comptant plus que dans une proportion de 30% au classement, les figures libres sont laissées presque à la discrétion des arbitres.

La FIPA espère expérimenter bientôt un nouveau système au terme duquel le patineur ne recevra plus qu'une place au classement et ceci sans égard à la note. Si ce système avait eu cours aux championnats d'Ottawa, Linda Fratianne aurait remporté la médaille d'or et le Britannique Robin Cousins, troisième, aurait remporté le titre masculin.

Les associations nationales auront le loisir, au cours des deux prochaines années, de tester le système de pointage proposé par la FIPA. L'on décidera par la suite du système qui sera alors généralisé; certains croient cependant que l'on conservera l'ancien, eu égard à l'attitude généralement ultra-conservatrice de la FIPA.

Pour leur part, et cela dit sans relation au système de pointage en vigueur, les patineurs canadiens ont manqué, selon Mme Barbara Graham, coordonnateur technique de la Fédération canadienne, de travail de base. Cette lacune a affecté leurs performances dans la mesure où la perfection technique permet une plus grande concentration sur l'aspect artistique du travail.

"Il existe un lien entre les figures imposées et le style libre, explique-t-elle. Nos instructeurs et leurs athlètes doivent s'en rendre compte et s'appliquer à appliquer les techniques de base. Un exemple: Brian Pockar, de Calgary, a terminé 10e. Il possède actuellement une bonne technique mais semble ne pas savoir l'appliquer. Sinon, il aurait pris une meilleure place, selon toute probabilité."

Selon Mme Graham, le Canada ne peut vraiment compter à l'heure actuelle que sur ses danseurs. Ainsi, Lorna Wighton et John Dowding, 10es l'an dernier, ont pris la sixième place — très près des cinquièmes — cette année. L'autre couple, Pat Fletcher et Mike De la Penotière, à leur leur premier championnat du monde, ont terminé 12e, ce qui est très encourageant.

"Nous savons notre force en duos, mais nous devons surtout travailler le développement en individuels, sinon nous n'avancerons jamais," prévient Mme Graham.

Par ailleurs, ce soir, au Forum de Montréal, on pourra voir les champions du monde et les gagnants des médailles d'argent et de bronze à leur plus simple expression, libérés des affres de la compétition.

Enfin, ce week-end au Centre Etienne-Desmarteau, les amateurs de patin artistique, de vitesse et à roulettes pourront voir les meilleurs athlètes de ces disciplines, dans le volet terminal des Championnats sportifs regroupés du Québec.

Les Leafs obtiennent Maloney des Red Wings

TORONTO (d'après CP) — Les Maple Leafs de Toronto ont acquis hier l'ailier et capitaine des Red Wings de Detroit Dan Maloney, en échange du vétéran ailier gauche Errol Thompson et de deux premiers choix au repêchage, dont celui de cette année.

Un porte-parole des Leafs a déclaré que l'équipe torontoise a consenti à sacrifier deux choix et un vétéran comme Thompson dans le but de profiter du talent de Maloney dans le domaine du jeu physique. Les Leafs veulent le mettre à contribution afin de raffermir leur position à la veille des éliminatoires de la Ligue nationale.

Maloney, auteur de 16 buts et 29 passes en 66 matchs cette saison, en sera à sa quatrième équipe de la LNH. Il avait défrayé les manchettes il y a quelques années, en comparaissant devant un tribunal à la suite d'une violente bagarre au Maple Leafs Gardens avec Brian Glennie.

Thompson, 27 ans, a considérablement ralenti son rythme après une saison de 43 buts en 1975-1976. Il a subi plusieurs blessures depuis et n'a obtenu que 17 buts et 22 passes en 59 matchs cette saison.

hockey

Ligue Nationale

Dimanche
Philadelphie 6, Colorado 2
Boston 9, Los Angeles 3
Buffalo 5, Chicago 2
Vancouver 4, Détroit 4
Rangers NY 8, Washington 2
Toronto 7, Pittsburgh 1
Hier
Montréal 5, Minnesota 2
Ce soir
St. Louis à New York, Islanders
Atlanta à Colorado
Pittsburgh à Los Angeles

Les meneurs

	b	p	pts
Lafleur, Mon.	54	62	116
Trottier, NYI	39	65	104
Sittler, Tor.	42	61	103
Lemaire, Mon.	29	55	84
Perreault, Buf.	39	44	83
Potvin, NYI	27	56	83

Association Mondiale

Dimanche
Winnipeg 3, Birmingham 2
Houston 6, Indianapolis 3
Hier
Aucun match à l'affiche
Ce soir
Edmonton à Québec
Demain
Birmingham à Cincinnati
Indianapolis à N.-Angleterre
Edmonton à Winnipeg

Ligue Majeure du Québec

Dimanche
Montréal 11, Hull 4
Laval 11, Shawinigan 2
Québec 11, Chicoutimi 7
Cornwall 6, Sherbrooke 3
Trois-Rivières 4, Verdun 2
Hier
Laval 7, Chicoutimi 4
Sherbrooke 18, Shawinigan 0
Ce soir
Montréal à Hull
Verdun à Trois-Rivières
Demain
Hull à Laval
Shawinigan à Québec

LIGUE NATIONALE

Section James Norris

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
X-MONTRÉAL	68	50	9	9	302	157	109
LOS ANGELES	67	26	28	13	205	201	65
DÉTROIT	66	26	29	11	205	224	63
PITTSBURGH	66	21	28	17	210	254	59
WASHINGTON	66	12	42	12	148	261	36

Section Charles Adams

BOSTON	66	43	14	9	271	170	95
BUFFALO	68	39	14	15	254	179	93
TORONTO	67	38	19	10	237	185	86
CLEVELAND	68	19	40	9	187	279	47

Section Lester Patrick

ISLANDERS NY	68	42	14	12	287	173	96
PHILADELPHIE	67	39	17	11	261	172	89
ATLANTA	68	26	25	17	223	221	69
RANGERS NY	66	24	31	11	225	225	59

Section Connie Smythe

CHICAGO	67	26	24	17	184	180	69
VANCOUVER	68	18	35	15	203	270	51
COLORADO	67	13	36	18	208	263	44
ST-LOUIS	67	15	41	11	161	259	41
MINNESOTA	66	14	45	7	165	263	35

ASSOCIATION MONDIALE

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
WINNIPEG	68	44	22	2	333	223	90
N.-ANGLETERRE	66	35	27	4	265	228	74
HOUSTON	68	35	29	4	251	252	74
EDMONTON	66	32	32	2	262	250	66
QUÉBEC	67	31	33	3	283	305	65
CINCINNATI	66	29	34	3	243	272	61
BIRMINGHAM	66	29	35	2	235	261	60
INDIANAPOLIS	65	23	38	4	226	275	50

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Lebel

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
X-CORNWALL	70	45	17	8	390	243	98
MONTRÉAL	69	38	25	6	380	319	82
LAVAL	70	34	25	11	424	356	79
VERDUN	69	31	30	8	366	329	70
HULL	68	32	32	4	346	380	68

Section Dilio

X-TROIS-RIVIÈRES	69	46	17	6	389	238	98
SHERBROOKE	70	40	25	5	470	367	85
QUÉBEC	69	26	34	9	316	333	61
CHICOUTIMI	70	16	43	11	329	445	43
SHAWINIGAN	70	3	63	4	253	662	10

X: champion de sa section.

Quand un cadre du loisir se défoule...

Gilles Houde

Quand on a été un athlète de pointe pendant plusieurs années, quand on est un cadre supérieur d'un organisme de loisir, quand on est considéré comme un technocrate du loisir, quand on est souvent demandé comme analyste sportif à la radio et à la télévision, quand on est aussi journaliste et que de nombreuses associations de toutes sortes font appel à vos services pour contribuer à la rédaction de mémoires, on a pas toujours le temps d'écrire pour son propre plaisir et en totale liberté.

Pourtant, c'est ce que vient de réaliser Denis Poulet en présentant au ministre Claude Charron, son propre mémoire au sujet du livre vert des loisirs. C'est avec beaucoup de courage que Denis Poulet s'est présenté, jeudi dernier devant le ministre Charron, compte tenu de ses prises de position.

S'il a eu du courage, ce n'est pas que Claude Charron évite la critique, au contraire, je suis convaincu que le ministre préfère l'attitude franche et nette d'un Denis Poulet, à celle plus hypocrite de certains cadres supérieurs du sport et des loisirs qui préfèrent le silence ou les éloges exagérées à l'endroit du ministre ou du livre vert.

"J'ai conscience, Monsieur le ministre, écrit Denis Poulet, que mes propos constituent une sorte de défoulement, que vous en sourirez peut-être à cause de leur caractère de libéralisme d'arrière garde. Mais je suis fort heureux d'avoir pu m'exprimer de la sorte et je retourne derechef à l'analyse des autres mémoires qui vous ont été soumis."

À noter, qu'au moment de présenter son mémoire, Denis Poulet avait déjà lu plus d'une centaine de mémoires pour lesquels dit-il; "j'ai le sentiment confus que les auteurs parlent toujours pour d'autres, que ce n'est pas vraiment la population qui s'exprime."

"Ma première réaction à votre Livre vert a été une d'irritation: tant de cachoteries, tant de mystère pour si peu. Aussi, me suis-je demandé ce qui avait été retranché des premières versions pour qu'on entourât l'opération de tant de précautions... Un lourd plan appuyé sur des données très discutables, la participation considérée comme seul critère d'évaluation, de terribles et prématuroires jugements de valeur sur la télévision, la santé, la créativité, et ce ton alarmiste, surtout accompagnant des statistiques négatives, ridicules et dépourvues de sens. Je ne collectionne pas les papillons, ne joue pas au bingo, n'escalade pas les montagnes, ne fais pas de macramé... donc je ne participe pas et il s'ensuit que je suis en mauvaise santé, ne connais pas mon pays, ne crée pas et méconnais la nature. En démontant la logique de l'argumentation, voilà à quoi j'arrivais.

"Pourtant, cette démonstration démagogique plaît, on va même jusqu'à vous en féliciter...

"Ce bilan, il est plutôt méprisant pour les Québécois, qui, on ne sait trop quand, ont perdu la santé puisque l'État leur fixe comme objectif, et comme objectif de loisir pardessus le marché, de la recouvrer. Curieuse déviation de la finalité du loisir. Et d'autant plus que vous ne vous embarrassez pas de distinctions, allant jusqu'à soutenir que les performances de notre élite sportive pourraient un jour témoigner de notre santé enfin retrouvée. Affreux sophisme, consultez donc quelques spécialistes en sociologie sportive là-dessus...

"Je suis frappé à quel point on parle de culture populaire dans cette consultation. Vous même avez dit, à Ste-Thérèse je crois, que votre Ministère, je suppose qu'il s'agissait du Haut-Commissariat, était un véritable ministère de la culture populaire. Haro sur l'élite, haro sur l'excellence, notre ministère du loisir sera un ministère de la médiocrité, de l'uniformité, dont la grande préoccupation sera le grand nombre. Car c'est toujours ainsi que le livre vert évalue la participation...

Au sujet de l'élite sportive et de la compétition, Denis Poulet ajoute: "La grande croisade contre la compétition et l'élitisme n'a pas de sens... Supportant les fédérations sportives, les clubs, la Confédération des sports, les Jeux du Québec, l'Institut des sports, l'État contribue fortement à promouvoir compétition et élitisme. Le véritable sport de participation, dont la finalité est essentiellement récréative, n'a pas besoin de ces structures. Aussi devrait-on s'interroger un peu plus sérieusement quand on demande à l'État de laisser tomber l'élite.

"J'ai été témoin, au cours des dernières années, d'un gaspillage éhonté des ressources publiques en matière d'élite sportive... l'objectif informulé de cette politique de l'élite sportive dans tous les sports, à tous les niveaux et sur tout le territoire... idéal insensé... assez que les athlètes médiocres, aussi québécois soient-ils, se promènent en touristes à travers le monde, assez du mythe de la participation à caractère de figuration, assez de la prétention à développer 60 sports sur tout le territoire, assez de l'impérialisme sportif à la sauce olympique qui est allée jusqu'à nous faire prendre les Jeux du Québec pour des jeux québécois, assez de l'incompétence des dirigeants sportifs dont l'analphabétisme transparaît à travers la présente consultation sur votre livre bert...

"Par expérience, je sais fort bien que l'entraînement à la haute performance n'a rien d'un loisir; des loisirs, c'est après l'entraînement, s'il reste un peu de temps. Et là-dessus, il n'y a pas de distinction entre amateurs et professionnels, sinon que les amateurs s'entraînent souvent plus dur et plus sérieusement... Tout ceci pour vous dire que le sport, ce n'est pas nécessairement du loisir, et qu'il n'y a aucune raison logique que le sport dans sa totalité soit assujetti à une politique de loisir..."

VOYEZ LES CHAMPIONS DU MONDE DU PATIN '78

Une exhibition unique par les champions du monde '78

Voyez les 30 meilleurs patineurs et patineuses de 12 pays - Seulement un soir!

CE SOIR À 20h.

Billets: $5.00, $6.50, $8.00
En vente au Forum et à tous les comptoirs TRS

FORUM

* FORUM * FORUM * FORUM * FORUM * FORUM * FORUM * FORUM * FORUM *

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Venez choisir vos
MEUBLES et MACHINES DE BUREAU
sur les lieux
Salle de montre unique à Montréal: dactylos, calculateurs, horloges de temps, heures flexibles, duplicateurs, machines à dicter, photocopieurs, systèmes de son, etc...
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av. du Parc
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9 à 12

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

Laurent Dolbec Inc.
(Diplômé — École du Meuble 1951)
Rembourrage Décapage
Ponçage Ébénisterie
Estimation gratuite à domicile
10451, boul. l'Archevêque
Montréal-Nord, H1H 2Z9
321-4832

ALAN SWABEY & CIE
Alan Swabey — Robert Mitchell
Guy Houle — Paul Marcoux
Melvin Sher — Arthur Mallette
Kevin Murphy — John D. Miller
Gary W. Partington
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE
625, Ave du Président Kennedy
Montréal — 845-7126

Les notaires
PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION
Me. Denys Pelletier — Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel — Me. Pierre Filion
Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
Mont-Royal, 480 est, Mont-Royal, Suite 12, tél.: 288-2700
Côte St-Luc, 5569 Randall, tel.: 484-8941

La Bundesbank et la Fed portent à $4 milliards leurs accords "swap"

La "Bundesbank" et la réserve fédérale américaine ont décidé de doubler leurs accords "SWAP" (crédits croisés) pour les porter à $4 milliards contre $2 milliards auparavant, a annoncé M. Hans Matthoefer, ministre fédéral des finances, au cours d'une conférence de presse lundi à Bonn.

De plus, le secrétariat américain au Trésor a décidé de prendre sur ses propres réserves au Fonds Monétaire International 600 millions de droits de tirage spéciaux (DTS), soit environ $740 millions, qui seront vendus à la bundesbank contre des marks, a-t-il ajouté.

Enfin, les États-Unis ont mis à leur disposition une position de réserve au Fonds Monétaire International d'un montant total de $5 milliards qu'ils pourront utiliser "chaque fois et dans la mesure où ils en auront besoin" pour acheter des devises supplémentaires afin de soutenir le dollar.

Ces mesures américano-allemandes de défense du dollar annoncées lundi ne constituent pas un changement profond de la politique des États-Unis dans ce domaine, notent les observateurs.

Washington a certes accepté pour la première fois depuis le début de la crise de mettre en ligne ses réserves monétaires, ce qui constitue une concession notable à ceux qui reprochaient aux Américains de compter surtout sur les autres pour défendre leur devise. Mais un haut-fonctionnaire de la trésorerie a réaffirmé lundi que la politique des États-Unis reste de s'opposer aux mouvements désordonnés sur les marchés des changes et non aux tendances de base, ce qui signifie en clair que le dollar peut continuer à baisser si son repli se fait dans l'ordre.

Cette réaffirmation explique peut-être en partie la réaction plutôt défavorable des marchés des changes où, après une hausse initiale lundi matin, la devise américaine a repris son glissement. Les autorités américaines ont obtenu $2.7 milliards supplémentaires pour soutenir le dollar. C'est une somme considérable mais la question reste de savoir comment elle sera utilisée.

La déclaration américano-allemande a confirmé l'opposition des États-Unis à un contrôle des changes ou au lancement d'un emprunt en devises étrangères sur le marché international des capitaux. Cette dernière formule a été recommandée à maintes reprises au cours des dernières semaines par des banquiers américains ou étrangers.

Sur la base de la déclaration, Washington parait préférer l'emploi des moyens classiques à sa disposition (accords de crédits entre banques centrales et au besoin Fonds Monétaire International) pour assurer la soudure en attendant que le dollar se redresse naturellement. L'administration américaine, comme l'a encore repété jeudi le président Jimmy Carter, compte en effet que la stabilisation des importations de pétrole, l'accélération de l'expansion chez les voisins des États-Unis et la hausse des taux d'intérêt américains assainiront la position du dollar au fil des mois qui viennent.

Par ailleurs, la vente de 600 millions de droits de tirage spéciaux ($714 millions) par les États-Unis à la République Fédérale d'Allemagne constitue la plus grosse opération de l'histoire de cet instrument de réserve créé à la fin de la dernière décennie.

Depuis cette date, le Fonds Monétaire International a émis pour plus de $10 milliards de DIS dont la valeur est calculée sur la base d'un panier de monnaies et s'établit actuellement à $1,22. Sur ce total, 1,1 milliard de DTS seulement ont été utilisés par les pays qui les ont reçus.

Les plus gros utilisateurs ont été le Royaume Uni (499 millions de DTS), la France (251 millions), l'Australie (198 millions) et les États-Unis (130 millions avant l'opération annoncée lundi). Les plus gros acquéreurs de ces droits jusqu'à présent ont été la RFA (505 millions), les Pays-Bas (324 millions) et la Belgique (197 millions).

Enfin, journée "historique" lundi à la bourse de Paris où, au lendemain du premier tour des élections législatives, les valeurs françaises ont enregistré une hausse de 9,06%. Une ambiance survoltée et un gonflement inhabituel du volume des transactions accompagnaient cette envolée des cours, due, selon les observateurs, au fait que les boursiers pronostiquaient ces derniers jours un meilleur score pour la gauche le 12 mars.

Ralentissement du commerce mondial

GENÈVE (Reuter) — Le taux de croissance du commerce mondial a été de 4% l'an dernier contre 11% en 1976.

Selon le secrétariat du GATT, organisme issu de l'accord général sur le commerce et les tarifs douaniers, il faut s'attendre à une augmentation modérée l'an prochain.

Aux États-Unis on s'attend à ce que le taux de croissance économique soit légèrement inférieur à celui de l'an dernier. Le produit national brut a augmenté de près de 5% dans ce pays en 1976.

Dans les pays industrialisés, le taux de croissance du produit national brut est passé de 5.5% en 1976 à 3.5% en 1977. Le taux de croissance de la production industrielle est passé de 9% à 4.5%.

Le volume des importations des pays industrialisés s'est accru de 4 à 5 pour cent seulement en 1977, contre 14 pour cent l'année précédente. Cette tendance est due en grande partie au ralentissement de la demande intérieure, déclare le GATT. La valeur des importations, par opposition au volume, s'est accrue d'environ 12%.

Le volume des exportations des pays industrialisés a augmenté également de 4 à 5% en 1977, soit à peu près deux fois moins rapidement qu'en 1976.

Le déficit commercial global de l'Amérique du Nord, du Japon et des pays industrialisés d'Europe occidentale, à l'exclusion de l'Europe du sud, s'est élevé à environ $42 milliards en 1977 contre $38 milliards en 1976.

Le déficit global des pays d'Europe du sud — Grèce, Portugal, Turquie, Espagne et Yougoslavie — a atteint $23 milliards en 1977, contre $20 milliards en 1976.

Par ailleurs, les revenus d'exportation des pays membres de l'OPEP ont augmenté d'environ 11% en 1977, notamment en raison des prix accrus. Les excédents commerciaux de ces pays s'élevaient à $60 milliards en 1977, contre $64 millions en 1976.

CLASSEURS USAGÉS
SURPLUS DU GOUVERNEMENT
2 et 4 tiroirs - Grandeur légale
* OUVERT SAMEDI JUSQU'À MIDI *
FUTURIC DISTRIBUTEURS D'AMEUBLEMENT DE BUREAU FUTURIC
1401 ouest, rue Legendre, Montréal, P.Q. Tél.: 381-8861

Opportunités au collège
Ashbury
Ottawa

Notre collège offre une éducation indépendante, structurée à la base. Cette éducation se concentre sur les matières essentielles. Elle établit des normes claires, crée des habitudes saines et enseigne la maîtrise de soi. Elle développe la personnalité et cultive les qualités de commandement. Vouée à la promotion de l'individu elle assure au jeune garçon une préparation de premier ordre pour l'accès de l'université. En tant que professionnels, nos professeurs s'intéressent grandement au bien-être de leurs élèves.

Les bourses ont pour but d'aider de jeunes garçons à l'avenir prometteur à frequenter Ashbury College.

Les élèves très doués peuvent se mériter une bourse R.S. McLaughlin, qui couvre les frais de scolarité.

Pour l'année scolaire 1978/1979, l'examen d'entrée et d'accès aux bourses se tiendra le 22 avril.

Les demandes doivent être présentées avant le 17 avril à M. W.A. Joyce, directeur, Collège Ashbury, Ottawa K1M 0T3 (613) 749-5954.

allier
Venez choisir votre p'tit bonheur à 4 roues
Parmi les HONDA CIVIC CVCC FAMILIALE et ACCORD
Au pont de Cartierville, 12435 boul. Laurentien, 337-2330
Repentigny, 597 est, Notre-Dame, 581-7571

Avec le Guide, ça se fait bien.

Seul... ou avec d'autres, on remplit sa déclaration d'impôt. Il s'agit de s'y mettre, de rassembler les documents concernant ses revenus et dépenses et de bien lire le Guide.

Ça se fait bien avec le Guide;

Le Guide d'impôt fédéral m'aide à bien faire ma déclaration. La section rose indique tout ce que doit savoir la majorité des contribuables. Pour répondre à vos questions particulières, consultez les pages blanches du Guide. Par ailleurs, la formule de déclaration a été améliorée cette année et son utilisation en est facilitée.

Personne ne connaît mieux votre situation que vous-même. Vous savez mieux que quiconque quels ont été vos revenus et retenues. Personne n'a vos intérêts à coeur plus que vous. C'est pour ça que tant de Canadiens remplissent eux-mêmes leur déclaration d'impôt.

Vous obtiendrez plus vite un remboursement, si...

Si vous avez droit à un remboursement (et c'est le cas de la majorité des contribuables), vous l'obtiendrez plus rapidement si votre déclaration est exacte et complète. Et même si vous n'attendez pas de remboursement, vous éviterez perte de temps et ennuis en fournissant des renseignements précis et complets sur votre déclaration. À cette fin, nous vous recommandons de bien lire le Guide, de vérifier vos calculs et d'annexer vos reçus originaux à la déclaration.

On n'est jamais si bien servi que par soi-même;

Avec le Guide, la déclaration d'impôt fédéral, ça se fait bien.

Revenu Canada Impôt — L'hon. Joseph P. Guay, Ministre
Revenue Canada Taxation — Hon. Joseph P. Guay, Minister

Des conseils sur le financement à terme?
Consultez RoyNat. On est à votre service!

Chez RoyNat, nous sommes des spécialistes du financement des PME et nous pensons que notre rôle ne se limite pas à accorder des prêts à terme.

Par manque de fonds, bien des PME voient tout-à-coup leur croissance ralentie et c'est là qu'elles ont besoin de conseils judicieux. Non seulement sur la façon la plus avantageuse d'obtenir des fonds, mais aussi sur la façon la plus efficace de les utiliser. Expansion veut dire bien souvent financement à terme et il est important que l'homme d'affaires puisse évaluer tous les aspects de la situation.

Si vous avez besoin de fonds et si vous désirez discuter de la situation de votre entreprise avec un expert, on est à votre service.

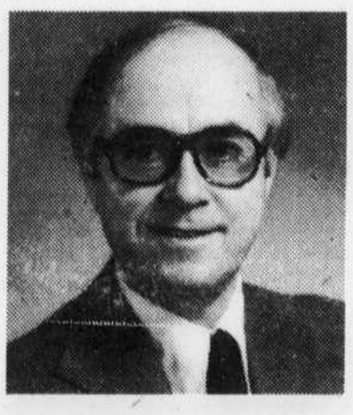

J. Raymond Pepin, président de Thermover Inc. à Québec déclare: "En 1969 nous avions besoin de capitaux pour construire notre usine pour la fabrication de vitrage scellé et la doter de l'équipement moderne nécessaire. Après avoir rencontré plusieurs prêteurs, nous avons opté pour RoyNat. Leurs représentants comprenaient bien notre type d'entreprise et reconnaissaient nos talents d'administrateurs. Nous sommes retournés les voir en 1975 pour financer notre expansion. Je n'hésite pas un instant à les recommander."

RAYMOND PEPIN

RoyNat
Comptez sur nous.

Montréal 861-5761, Québec 683-2177, Drummondville 477-3801, Rouyn 764-5188, Laval 668-3131

En plus de "monopoliser" les marchés financiers

L'Hydro est condamnée à forcer les ventes d'électricité

par Michel Vastel

Enlisée dans la valse des milliards de la Baie James, devant déjà consacrer 40% de ses revenus annuels au remboursement d'une dette qui dépassait les $7.5 milliards au 30 juin 1977, l'Hydro-Québec est "condamnée à augmenter à tout prix ses recettes", et risque de "monopoliser" les marchés financiers au point qu'il ne restera rien pour tout autre emprunteur du Québec.

Outre des augmentations de tarifs de l'ordre de 10% par année, que le ministre Guy Joron n'a d'ailleurs pas voulu lui accorder au-delà de 1978, l'Hydro est donc "condamnée" à augmenter ses ventes. Dans une thèse de 184 pages sur "Les coûts et externalités de l'aménagement hydroélectrique de la Baie James", une étudiante de McGill, Mme Hélène Lajambe, tente de démontrer comment l'Hydro-Québec s'est elle-même acculée à une impasse financière et a fait, de l'électricité, "une ressource devenue un handicap".

Au moment où s'écrit le Livre blanc sur l'Énergie et où le ministre des Finances met la dernière main à son Budget, le Québec se trouve donc placé devant le double fait accompli suivant.

● Face à des besoins financiers énormes — $2.9 milliards en 1978, $3.3 milliards en 1979, $3.5 milliards en 1980 — il n'est sûrement pas temps, à l'Hydro-Québec, de parler de diminution des recettes et donc de ralentissement de la demande d'électricité: il y a donc un conflit latent entre toute politique de l'énergie qui, comme le promet M. Joron serait un tant soit peu conservationniste, et les plans de développement de la compagnie du boulevard Dorchester.

● Les appels de l'Hydro aux marchés financiers étrangers représenteront, dans la période 1978-1980, environ le quart de toutes les entrées nettes de capitaux étrangers au Canada (contre une moyenne de 7% dans les années "60"). Ainsi, les exigences financières du projet de la Baie James "excluront tous les besoins d'investissement de l'industrie québécoise autre qu'électrique et risquent même de restreindre la capacité du gouvernement provincial de financer certains de ses autres programmes de dépenses"...

Ces appréhensions quant à la boulimie de l'Hydro sur les marchés financiers étrangers ne sont d'ailleurs pas nouvelles puisqu'elles ont fait l'objet d'un mémorandum au Cabinet Trudeau en 1972!

"Ce qui était prévision en 1972 est devenu largement réalité en 1976-1977", affirme l'auteur de cette thèse à laquelle son directeur l'ancien ministre Eric Kierans, a donné la meilleure note. En effet, les emprunts de l'Hydro-Québec, qui représentaient 26.9% de tous les emprunts du secteur public en 1969, passaient à 31.25% en 1976. En 1977, d'après le Budget de M. Parizeau, l'Hydro devait emprunter $1 milliard, sur $3 milliards de dette contractée par l'ensemble du secteur public.

Avant même le plein impact du projet de la Baie James, rappelle Mme Lajambe, les contraintes financières de l'Hydro étaient déjà sévères: en 1970 et en 1972, l'Hydro-Québec devait rembourser aux Etats-Unis, plus qu'elle n'y empruntait. En 1977, selon l'auteur, le gouvernement et l'Hydro ont dû, ensemble, emprunter $1 milliard simplement pour rembourser leur dette combinée qui atteint désormais les $13 milliards.

L'avenir se complique pour l'Hydro Québec alors que plus des deux tiers de sa dette est libellée en monnaie étrangère, contre un quart pour la dette du gouvernement du Québec. "Elle supporte donc les frais de change, estime Mme Lajambe, et se trouverait dans une situation difficile si le dollar canadien, flottant à l'heure actuelle, devait continuer sa descente vertigineuse ou même rester sensiblement endessous du dollar américain". Le dollar canadien se maintient aujourd'hui tout près de 90 cents américains.

Comment l'Hydro en est-elle arrivée là, et sa situation était-elle prévisible? En mai 1971, le ministre Guy Joron, alors critique de l'Opposition péquiste à Québec, lançait au Premier ministre Robert Bourassa: "nous savons que nous allons administrer le Québec demain et nous ne voulons pas que vous le mettiez en faillite"!

L'essentiel de la thèse soumise au département d'économie de McGill tente pour sa part de prouver, sept ans plus tard, que l'Hydro a systématiquement sous estimé les véritables coûts de la Baie James, "soit par incompétence, soit à dessein".

Rappelons que les coûts de la Baie James sont successivement passés de $5.8 milliards en 1973, à $11.9 milliards en 1974 et $16.1 milliards en 1976. Or, même en appliquant les coefficients d'augmentation de coûts des divers éléments du projet de la Baie James, fournis par l'Hydro-Québec elle-même, Mme Lajambe arrive à un coût total de $8 milliards. "Il nous est permis de penser que, si le projet avait été aussi soigneusement préparé que celui des Chutes Churchill, et s'était déroulé de même, sans modification majeure, il aurait coûté moitié moins cher".

La sous-estimation des devis est systématique, démontre l'auteur. L'estimation, en 1973, des besoins financiers de la période de 1975 à 1977 était de $1.3 milliard alors que les dépenses réelles de 1975 et 1976, ajoutées aux prévisions pour 1977, valables en mai de cette année-là, donnent un total de près de $2.8 milliards, soit un dépassement de 108% par rapport aux prévisions.

Les écarts peuvent même être importants d'une année à l'autre. Un prospectus de janvier 1975 annonce des dépenses de $471 millions pour l'année en cours alors que ces dépenses seront en fait de $612.7 millions, soit 30% de plus que les estimations du début de l'année.

La "tactique" de sous-estimer les coûts jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour reculer n'est pas exclusive à l'Hydro-Québec, rappelle Mme Lajambe. Elle était employée en particulier par le Corps of Engineers de l'Académie militaire de West Point aux États-Unis, comme en font foi les rapports de l'Appropriation Committee de la Chambre des Représentants." Lorsqu'on les consulte sur le coût d'un projet, affirme le président du Comité en 1971, invariablement ils le sous-estiment. Jamais, au cours des dernières années, leur est-il arrivé de nous donner le vrai chiffre de leurs estimations — Il est impossible de ne pas en conclure qu'ils étaient incompétents ou qu'ils nous trompaient".

Mais de l'aveu même de M. Robert Boyd, en 1972, "l'Hydro-Québec sous-estime fréquemment les coûts". Mais, proteste l'auteur de la thèse, il est possible d'établir des devis exacts. Elle cite le témoignage du premier président de la Tennessee Valley Authority qui a présidé à la construction de 18 barrages, au coût total de $800 millions, et où les coûts excédèrent de trois quarts de un pour cent les devis avant construction remis au Congrès américain.

"Le Corps of Engineers avait la décence de maintenir un écart qui ne dépassât pas trop les 50% en moyenne, commente Mme Lajambe. Si l'Hydro-Québec, Bechtel ou la SEBJ sous-estimaient à dessein, leur marge serait similaire. Or, depuis 1971, elle atteint 295%".

La précipitation, l'absence de contrôle des coûts, la plus totale ignorance de la fragilité du milieu nordique, tout cela aura occasionné des frais additionnels importants. Ainsi, cette piste d'atterissage du camp Francon, à 16 milles de LG 2, qui n'aura été ouverte que 54 jours et n'aurait servi, selon Mme Lajambe, qu'à 15 atterissages!

L'auteur estime cependant qu'il reste "un échappatoire" au gouvernement Levesque, s'il veut limiter les dégats à tout prix: "arrêter le projet de la Baie James dès l'instant où les lignes de transmission seront rentabilisées, c'est-à-dire après LG 2 et le détournement du fleuve Eastmain", selon le directeur de la programmation et du contrôle des coûts à la SEBJ, M. Pierre Bolduc.

Rappelons cependant que l'Hydro, jusqu'à l'arrivée du ministre Guy Joron, a toujours planifié ses investissements en fonction d'une croissance de 7.75% de la demande d'électricité... Ce qui nécessiterait la construction de six Baie James. Avec un taux de croissance de 4.75% deux Baie James suffiraient mais, ajoute Mme Hélène Lajambe, "c'est encore beaucoup trop si on n'arrive pas à financer la première convenablement".

Citant divers économistes, Mme Lajambe conclut sa thèse sur ce verdict sévère: "le projet de la Baie James n'est pas un apport pour le Québec, mais un facteur de distorsion de toute l'économie". Elle cite notamment l'économiste Pierre Fortin pour qui, en 1975, "les sommes d'argent que la SEBJ verse pour quasi-monopoliser tout ce qui existe au Québec de compétences dans le domaine de l'ingénierie, du transport et de la technologie, ces sommes ne créent pas d'emplois mais subtilisent des emplois à d'autres domaines de l'activité économique, dont la construction d'habitation".

Bon ou mauvais, le projet de la Baie James aura ajouté $13,500. au fardeau de la dette de chaque famille québécoise.

LA MUTUELLE DU CANADA

NOMINATION

R.S. Lafleur

La Mutuelle du Canada, compagnie d'assurance sur la vie, a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Réal Lafleur au poste de directeur adjoint de sa succursale, sise au 625, boul. Dorchester ouest à Montréal.

Avant cette nomination, M. Lafleur travaillait comme agent de la Compagnie à Val d'Or. Son nouveau poste l'amènera à collaborer avec le directeur de la succursale, M. Théo Jolicoeur, au recrutement, à la formation et à l'orientation professionnelle de nouveaux agents de La Mutuelle dans la région de Montréal.

FLORIDE

CONDOMINIUM FORT LAUDERDALE / POMPANO

~~$34,000.00~~ **à $37,000.00**

Complexe de 2 étages, 2 chambres à coucher, 2 chambres de bains. Centre récréatif, piscine, tennis, etc. 15 minutes de l'océan, 15 minutes du Pompano Fashion Square. **Occupation immédiate.** Construit et vendu par Jean-Louis Lacerte, constructeur canadiens-français, établi en Floride depuis 1960.

Tél. 656-6846 entre 17 et 22h. le Soir

Fort Lauderdale/Pompano: 305- 781-6110 / 305- 771-1572

TOURS MALAVOY

en Europe

à la fois la meilleure qualité et les meilleurs prix !

En mai, le plus beau mois, nous proposons:

PROVINCES DE FRANCE	4 - 26 mai	**$1296**
EUROPE CENTRALE	8 - 30 mai	**$1447**
FRANCE-ITALIE-SUISSE	14 mai - 5 juin	**$1292**

Plus l'avion au tarif spécial super-apex: **$339**

ATTENTION !

Il faut s'inscrire au moins **45 jours avant le départ,** soit

au plus tard
- le 20 mars pour les Provinces de France
- le 24 mars pour l'Europe Centrale
- le 30 mars pour France-Italie-Suisse

Ensuite le tarif aérien devient **$477**

Une décision rapide vous fait économiser **$138**

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.

Détenteur d'un permis du Québec

1255, rue Université, suite 1220

Montréal H3B 3W9 — Tél.: 861-2485

La maison aux milliers de références

Bell Canada

Avis d'assemblée générale annuelle

La 98e assemblée générale annuelle des actionnaires de Bell Canada, se tiendra le mardi 18 avril 1978, à 14 heures, dans "The Great Hall" de Hamilton Place, Hamilton, Ontario, aux fins suivantes.

- Réception du rapport des administrateurs, des états financiers consolidés de Bell Canada et de ses filiales pour l'exercice terminé le 31 décembre 1977 et du rapport des vérificateurs sur les états financiers.
- Élection des administrateurs pour l'année 1978.
- Nomination, pour l'année 1978, des vérificateurs qui examineront les livres de la compagnie.
- Examen de toute autre question dont l'assemblée pourrait être régulièrement saisie.

Seuls les détenteurs d'actions ordinaires ou privilégiées de Bell Canada inscrits aux registres de la compagnie à la fermeture des livres le 3 avril 1978 auront le droit d'assister et de voter à l'assemblée.

Par ordre du conseil d'administration,

le secrétaire, J. T. Moore

Montréal, le 10 mars 1978

À $3,995* ou moins, la Renault 5 TL VOUS OFFRE PLUS que la Civic hatchback

Plus d'espace de rangement
(siège arrière rabattu)
Nous: 31.5 pi. cu.
Eux: 16.2 pi. cu.

Plus grand hayon
Nous: hayon pleine grandeur
Eux: semi-hayon

Plus de puissance
Nous: 68.5 chevaux (1300 cc.)
Eux: 60 chevaux

Plus de garantie
(moteur et boîte de vitesses)
Nous: 2 ans/40 000 km
Eux: 1 an/19 300 km
selon les termes spécifiés par la garantie

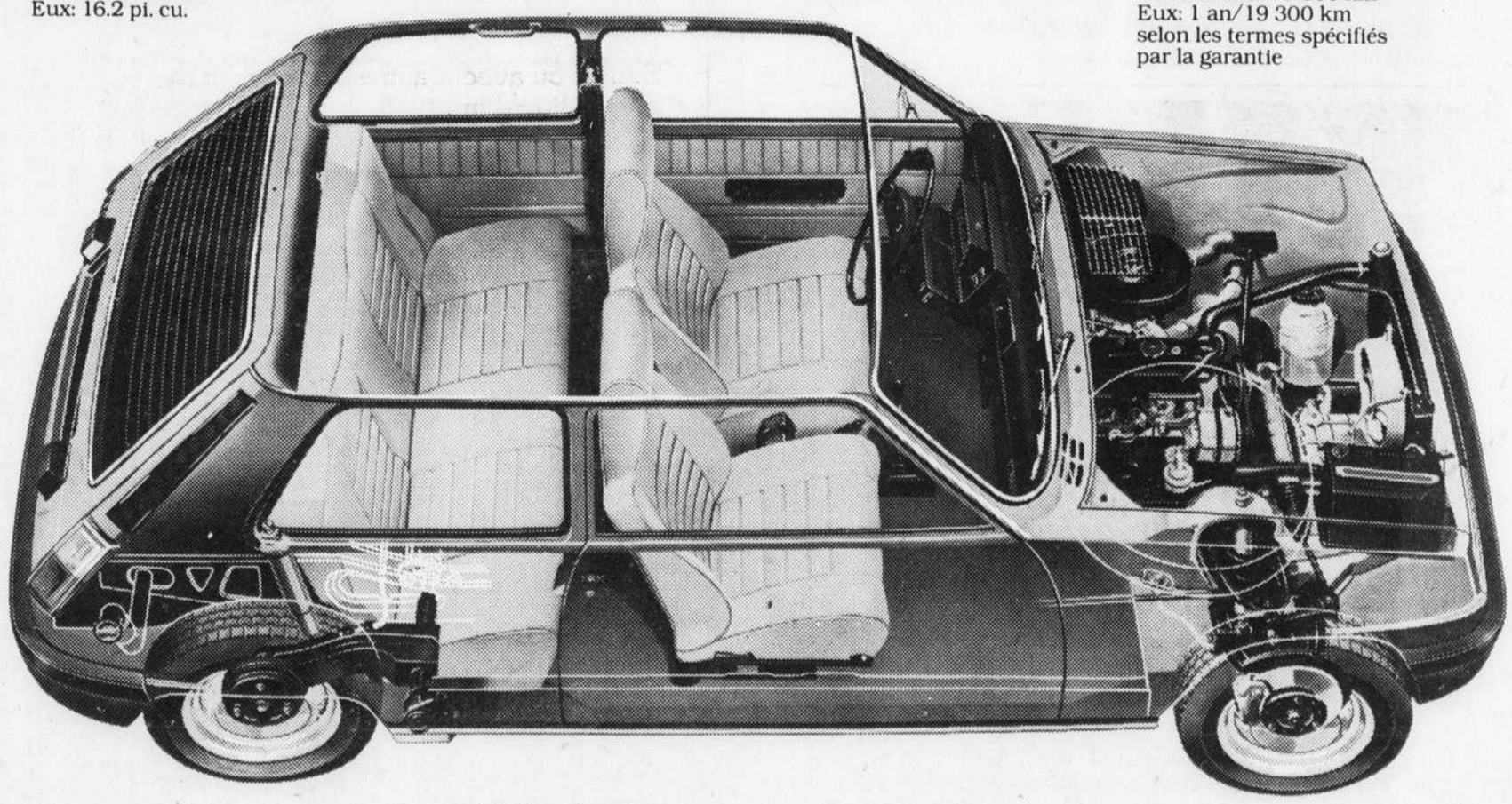

De meilleurs pneus
(en équipement standard)
Nous: pneus radiaux Michelin ceinturés d'acier
Eux: pneus ordinaires

Le confort d'une grande
Sièges orthopédiques, suspension à quatre roues indépendantes avec barres de torsion, barres anti-roulis à l'avant et à l'arrière, empattement exceptionnellement long pour un plus grand confort.

Une traction avant d'experts
Vous pouvez compter sur nos 18 années d'expérience dans la conception et la fabrication des tractions avant.

Plus d'économie
Nous: 74 km/gallon*
Eux: 69 km/gallon*
*(moyenne route-ville selon les méthodes approuvées par Transports Canada)

ça c'est fort!

De plus en plus de Québécois ont du plaisir à la conduire.

LAREAU AUTOMOBILES INC. 1824 Ste. Catherine O. 937-9551	AU PAVILLON DE L'AUTO INC. 7665 Lacordaire 259-6981
MONTREAL DAUPHINE INC. 12050, Boul. Laurentien 331-6130	AUTOMOBILES RENAULT VILLE-MARIE INC. 2230, rue Viau 254-9971/9491

Nous venons de comparer la version 1978 de la Renault 5 TL à celle de la Honda Civic Hatchback (4 vitesses/ manuelle) de la même année.

*Prix de détail suggéré. $3,995 ou moins. Inspection, taxe provinciale et frais de transport non inclus.

RENAULT 5 TL 1978

toronto

Hausse des cours

La Bourse des valeurs de Toronto a réduit le gain de trois points réalisé au début de la journée et termine en hausse de 1.54 seulement à 1,031.75. Le marché a été modéré et 2.44 millions de titres ont été échangés.

Les valeurs pétrolières terminent en progrès de 3.14 à 1,372.88, les services financiers de 1.5 à 974.24. Les métaux reculent de 0.96 à 820.87 et les produits industriels de 0.6 à 862.18.

Les gains l'emportent sur les pertes par 232 à 164 et 224 titres sont inchangés. Koffler Stores vient en tête des transactions, suivie de Dalmy.

Parmi les titres industriels, Nabors Drilling monte de 9 à $42, Maclaren Power A de 1 3-4 à 35 1-2, Great-West Life de 1 1-8 à 74, Westcoast Petroleum A de 7-8 à 23 7-8 et United Canadian Shares de 7-8 à 14.

Husky Oil recule de 5-8 à $29 5-8, Dome Petroleum de 1-2 à 60 1-2, Trans-Canada Pipelines de 1-8 à 14 3-4, BP de 1-4 à 14 1-2 et Reichold de 1-2 à 9 1-8.

Dans le secteur minier, Roman Corp. avance de 1 1-8 à $26 1-8, Denison Mines de 3-4 à 61 1-4 et Campbell Red Lake de 1-4 à 38 3-4. United Keno Hill cède 1-4 à $9 1-4 et Northgate Exploration 20 cents à $4.30.

Enfin parmi les pétroles, Siebens Oil and Gas monte de 1 5-8 à $31 1-2, Prairie Oil Royalties de 3-4 à 16 et Numac Oil and Gas de 3-8 à 20 7-8. Total Petroleum baisse de 1-2 à $10 3-8 et Canadian Superiod Oil de 1-2 à 55 1-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Aby Gln w	1000	110	110	110	+10
Abitibi	8369	$11⅞	11¾	11⅞	+ ⅛
Abitbi 10	2000	$54	54	54	+ ¼
Action Trd	2400	127	125	125	
Afton Min	200	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅛
Agnico E	4890	$5⅝	5⅜	5⅝	
Agra Ind A	1200	$5⅛	5⅛	5⅛	
Akaitcho	1900	97	95	97	− 3
Albany	10833	60	58	58	+ 3
Alt Energy	6890	$15⅞	15¾	15⅞	
Alta Gas A	6689	$14⅞	14¾	14¾	− ⅛
Alta G C p	z50	$67⅜	67⅜	67⅜	
Alta G F	1080	$28⅜	28¼	28⅜	+ ¼
Alta G 9.76	490	$28½	28½	28½	+ ¼
Alta G 7.60	3300	$25⅜	25⅜	25⅜	
Alta Nat	500	$39½	39½	39½	
Alcan	41599	$27	26¾	26⅞	+ ⅜
Algoma St	3921	$18¼	18⅛	18¼	+ ⅛
AStel p	1400	$25¾	25½	25½	− ¼
Algon	z30	$6⅛	6¼	6¼	
Algon pr	z30	400	400	400	
All-Can B	1700	350	345	350	+ 5
Allarco Dv	1600	$19⅝	19⅝	19⅝	
Alminex	472	$11⅛	11	11⅛	+ ⅛
Alumin 4 pr	z50	$16	16	16	
Almin 4½ p	z125	$38	38	38	
Am Bonza	50440	$40⅜	38⅝	39¾	+ 1
Am Larder	4000	19	19	19	− 2
Am Eagle	10230	320	310	320	
Am Leduc	2200	27	27	27	− 1
Andres W	1322	$15⅛	15	15	− ⅛
Ang CT 4½	z50	$27¼	27¼	27¼	
Ang CT 290	z20	$34	34	34	
Ang CT 315	z30	$37½	37½	37½	
Anthes B p	z35	$69	69	69	
Aquitaine	500	$15⅞	15⅞	15⅞	
Arbor C	z25	86	86	86	
Argus	200	$30½	30½	30½	
Asamera	46270	$11⅞	11¼	11⅞	+ ⅜
Asbestos	355	$38	38	38	+ ¼
Ashland C	6100	$17½	17⅜	17½	
Asoc Porc	1400	95	90	90	− 7
Atco A	4350	$11½	11⅛	11⅜	− ⅛
Auric Res	4255	34	32	34	
BC Sugar A	1325	29	28¾	29	
BP Can	22400	$14½	14½	14½	− ¼
Banister C	5250	$10¾	10½	10½	
Bank BC	5902	$29⅜	28⅝	29⅜	+ ⅝
Bank Mtl	10200	$18¾	18⅝	18⅝	+ ⅛
Bank N S	4579	$19⅜	19¼	19¼	− ¼
Bankeno	1600	220	215	220	+ 5
B Cdn Nat	553	$14⅞	14⅜	14⅞	+ ¼
Barex	7200	10	8	9	
Baton B	340	$10⅞	10⅞	10⅞	+ ⅜
Bell Canad	13500	$54	53¾	53⅞	+ ⅛
Bell A pr	205	$53⅜	53⅜	53⅜	− ¼
Bell B pr	100	$54¼	54¼	54¼	+ ¼
Bell C pr	7200	$30	29⅞	29⅞	+ ⅛
Bell D pr	z50	$54⅞	54⅞	54⅞	
Bell 2 28	1025	$28⅞	28¾	28¾	− ⅛
Bell 1 80	1150	$22⅞	22¾	22¾	
Biltmore I	z40	320	320	320	
Biltmo A p	160	325	325	325	−75
Block Bros	1200	$7	6⅞	7	+ ⅛
Border C	300	270	270	270	+ 5
Bovis Cor	z100	58	58	58	
Bow Valy	11610	$24½	23⅞	23⅞	
Bralor Res	1200	$5¼	5⅛	5¼	
Bramalea	200	$8⅛	8⅛	8⅛	− ⅛
Brameda	2500	125	120	120	
Brascan A	14562	$15¾	15⅝	15⅝	
Brscn 8½	600	$26⅝	26½	26½	− ⅛
Brenda M	4300	$9⅜	9½	9⅜	+ ⅛
Bridger	1000	$12½	12½	12½	
Bright A	300	$10⅛	10⅛	10⅛	− ¼
Brinco	800	360	360	360	
BCFP	260	$23¼	23	23¼	+ ¼
BC Phone	1575	$15	14¾	15	+ ¼
BCPh 4¾p	z10	$53	53	53	
BCP 7.04p	540	$21⅝	21½	21½	− ½
BCP 10.16 p	100	$28½	28½	28½	
BCP 2.32p	750	$31	30¾	30¾	− ¼
Broul Reef	z67	20	20	20	
Brunswk	16867	305	300	305	+ 5
Budd Auto	200	$9	9	9	
Budd A w	500	170	170	170	
Burns Fds	4950	$10½	10⅜	10½	+ ⅛
CAE A	425	$12⅜	12⅛	12⅜	+ ⅛
Cad Frv	10360	$10	10	10	
Cal Pow A	1475	$36¾	36½	36¾	
Cal P 4 p	z60	$52⅝	52⅝	52⅝	
Cal P 4½ p	z50	$59¼	59¼	59¼	
Cal P 7½ p	110	$100¼	100¼	100¼	
Cal P 10 p	20	$110½	110½	110½	+ ½
Cal P 9.75	30	$108¾	108¾	108¾	
Cal P 2.36	z25	$29¼	29¼	29¼	
Cal P 8¾	130	$110	110	110	
Calmor IB	4000	70	70	70	+ 8
Calvrt Dle	200	260	260	260	+ 5
Calvert	30000	47	46	47	+ 1
Camflo	7050	$15	14¾	15	
C Chib A	500	340	340	340	− 5
Camp RL	1800	$38¾	38½	38¾	+ ¼
Can Cem A	746	$9⅜	9½	9⅝	+ ⅛
CDC pr B	1910	$105	104¾	104¾	
Can Mall A	2225	$28⅛	28¼	28⅝	+ ½
C Nor West	21750	$10¾	10¼	10¼	
C Pakrs C	675	$19⅞	19⅝	19⅞	+ ⅛
Can Perm	750	$17¾	17¾	17¾	
CPerm 8	z172	$25¾	25½	25¾	
CS Pete	3500	470	465	465	+ 5
Can Trust A	3000	$26¼	26⅛	26¼	− ¼
C Trust 7¼	700	$21	21	21	
C Tung	1617	$10½	10¼	10½	+ ¼
CCablesy A	700	$13⅛	13⅛	13⅛	
C Cable w	2040	45	45	45	
Cdn Cel	2650	$6⅝	6½	6½	+ ⅛
CC Man A	325	$34⅞	34½	34⅞	+ ⅜
CGE	z75	$22½	22½	22½	
CG Invest	100	$18	18	18	
C Hidrogas	5300	380	375	380	
C Homestd	2450	$8⅜	8⅛	8¼	+ ¼
C Hydro	1516	$9½	9¼	9¼	− ¼
CI Bk Com	5710	$26½	26¼	26½	+ ¼
CIL	100	$19¾	19¾	19¾	
CLI Pete	1181	60	60	60	+ 5
C Marconi	700	$5	5	5	
C Merrill	1120	$12⅞	12⅞	12⅞	
C Ocdental	1000	$16¼	16⅛	16⅛	
C Ocdntl p	2100	$29¼	29⅛	29⅛	+ ⅛
CP Inve	5720	$18¾	18⅜	18¾	+ ½
CP Ltd	19933	$17⅜	17⅛	17⅛	
CPL A p	320	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
CPL 4 p	400	$7½	7½	7½	− ⅛
C Reserve	10250	$8½	8¼	8¼	− ⅛
Cdn Sup O	6800	$55¾	55⅛	55⅛	− ½
Cdn Tire	1080	$20¼	20⅛	20¼	+ ⅛
Cdn Tire A	6885	$21	20½	21	+ ½
C Utilties	1125	$15	14⅞	14⅞	
CU 10¼	200	$28¾	28¾	28¾	+ ¼
C Util 9.24	1000	$28	27⅞	27⅞	+ ¼
CWN G 4 pr	z1	$10	10	10	
Canbra	700	380	380	380	
Canray	2000	90	90	90	
Canron	z17	$22½	22½	22½	
Cara	1400	$11⅛	11	11⅛	+ ⅛
Carl OK	5150	360	355	355	
Carl A p	215	$25¼	25¼	25¼	− ¼
Carma A	1550	$10¼	10¼	10¼	
Carma 8.6	795	$19⅜	19¼	19¼	+ ¼
Carrier JD	140	192	192	192	− 8
Cassiar	500	$8¾	8½	8¾	+ ⅛
Cassidy L	500	410	410	410	
Celanese	7950	300	295	295	− 5
Celan 175 p	200	$17¾	17¾	17¾	
Cti Est A	500	$12⅞	12¾	12⅞	+ ⅜
Cent Pat	9000	123	110	116	+ 6
Centurion	z10	295	295	295	
Chieftan D	3545	$20⅜	19¾	19¾	+ ⅛
Chieftain p	z20	$78	78	78	
Chimo	25300	125	110	115	+ 5
Chrysler	6675	$13	12⅞	13	+ ¼
CHUM B	z25	$10	10	10	
Cty Sv 8.32	400	$9¾	9¾	9¾	
Coch Will	500	57	57	57	− 3
Cockfield	1000	320	320	320	
Coles Book	1200	$16¼	15¾	16¼	+ ⅜
Comb Met	48792	20	19	20	+ 1
Cominco	6267	$24¼	24	24	
Cominco A	400	$26¼	26	26¼	+ ¼
Com Cap	250	$5	5	5	+ 5
C Holiday I	200	$5	5	5	
CHIns A p	300	$23¾	23¾	23¾	
Computel	100	$6¾	6¾	6¾	
Con Bath A	2400	$25¼	24¾	25¼	+ ⅜
Con Bath p	275	$17¾	17¾	17¾	
C Bath 68 w	3050	$5¼	495	5¼	+30
Con Bldg	2000	370	370	370	
Con Fardy	4700	260	255	259	+ 1
C Durham	500	90	90	90	+ 5
C Morisn	1500	138	135	135	− 2
Cons Prof	4821	25	25	25	
Con Distrb	2910	$6⅝	6½	6⅝	
Cons Gas	6025	$17⅜	17¼	17⅜	+ ⅛
Con Gas D	100	$24½	24½	24½	+ ⅜
Control F	100	295	295	295	
Conwest	8800	$5¼	475	490	+15
Cop Fields	200	240	240	240	− 5
Corby vt	z50	$21⅜	21⅜	21⅜	
Corby B	z7	$20	20	20	
Cornat Ind	2875	$5	495	5	+10
Coseka R	28000	$7¼	6⅜	7¼	+ ½
Costain R	2200	$9½	9¼	9½	+ ¼
Craigmt	1400	320	310	310	
Crain R L	1500	$9¾	9⅜	9¾	
C Zelrba A	600	$19½	19½	19½	
Crush Intl	500	$12	11⅞	11⅞	− ⅛
Cuvier M	2000	44	44	44	+ 2
Cyprus	200	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
DRG Ltd A	200	380	380	380	+15
Dalmy A	100	$5¼	5¼	5¼	+ ¼
Dalmy C	40200	$5	475	5	+ ¼
Daon Dev	1125	$7½	7½	7½	
Daon A	1700	$7¼	7⅛	7⅛	
D Aragon	4000	22½	22½	22½	+ ½
D Eldona	500	85	85	85	− 3
Denison	2547	$61¼	60½	61¼	+ ¾
Dicknsn	700	$5¾	5¾	5¾	+ ⅛
Digtech	1000	200	200	200	+ 1
Discovry	500	51	51	51	−15
Dist Tr A	1600	$7	7	7	+ ⅛
Doman I	2450	490	470	470	−15
Dome Mine	716	$76¾	75¼	76¾	+ 1
Dome Pete	7505	$61¼	60⅜	60½	− ½
D Bridge	4700	$25⅛	24⅝	25	− ⅜
DExplor	19000	23	22	23	− 1
Dofasco A	2299	$23½	23⅜	23⅜	
Dom Store	z50	$15⅜	15⅜	15⅜	
D Textie A	12850	$9½	9¼	9½	+ ¼
Domtar	14650	$14½	14⅜	14⅜	− ⅛
Douglas L	2200	385	385	385	+ 5
Dr Mc C A	100	$13⅛	13⅛	13⅛	− ⅜
Du Pont	200	$12½	12½	12½	− ¼
Dylex Ltd	1200	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
Dylex L A	10180	$9⅛	8⅞	9⅛	+ ¼
Dynamar	4555	155	150	150	− 1
E-L Fin	500	$9½	9⅜	9⅜	− ¼
E-L Fin w	710	90	90	90	− 5
East Mal	z95	335	335	335	
East Sul A	1010	120	117	120	+ 5
Estn Prov	z50	400	400	400	
Econ Inv	275	$12	12	12	− ¼
Ego Mines	27900	252	242	247	− 2
Electro A	2000	245	245	245	+ 5
Emco	1100	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Extndcar	947	$10	10	10	
Falcon C	2334	415	400	400	−10
Fibrg Nik A	885	$17⅜	17	17	− ½
Fed Ind A	450	$5¾	5½	5¾	+ ⅜
Fed Pion	200	$26½	26½	26½	+ ½
Fed Pion P	20	$100	100	100	+ 7
Fidelity Tr	2950	390	345	390	+55
F Mar	1600	34	34	34	+ 4
Foodex S	500	$5⅜	5⅜	5⅜	
Ford Cnda	z100	$76½	75½	75½	
F Sea A pr	150	$8⅛	8⅛	8⅛	
Francana	140	$7⅛	7⅛	7⅛	
Fruehauf	300	$7¾	7¾	7¾	
G&H Steel	300	215	215	215	
G M Res	800	370	370	370	+15
GSW Cl B	100	$8¼	8¼	8¼	+ ¼
Gaz Metr	300	$5⅛	5⅛	5⅛	
Gaz 5.40 p	z15	$54¾	54¾	54¾	
G Distrb A	1267	$6⅛	6⅛	6⅛	
G Distrb w	100	120	120	120	
GMC	1144	$66½	66¼	66⅜	
Genstar L	7700	$26	25⅞	26	+ ⅛
Gnstar L w	200	$9	9	9	
Giant Yk	700	$13¾	13½	13¾	+ ⅛
Gibraltar	3500	360	350	350	−10
Goldund M	6000	31	27	27	− 4
Goodyear	200	$14½	14½	14½	+ ½
Graft G	700	$27½	26¾	27	+ ¾
Granduc	3300	43	40	43	+ 5
Gt Oil Sds	225	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
G L Nickl	1000	42	42	42	+ 2
GL Paper	2400	$24	24	24	− ¼
GL Pap w	2200	285	269	285	+25
Gt W Life	637	$74	73	74	+1½
Gt West S	1900	163	160	163	+ 7
G West wt	500	55	55	55	− 5
G Goose A	100	$7¼	7¼	7¼	− ¼
Greyhnd	200	$17½	17½	17½	+ ¼
Guar Trp	750	$20½	20⅜	20⅜	+ ⅛
Guard Cap	1300	490	490	490	+15
Gulf Can	9083	$26¾	26⅝	26⅝	− ⅛
Gulfstrem	18500	62	57	58	− 2
HCI Hldg	300	365	365	365	+ 5
Halifax D	100	150	150	150	
Hambro C	52559	$5⅞	5⅞	5⅞	
Hardee	1000	69	69	69	+ 3
Hard Crp A	550	275	275	275	+ 5
Harlequin	6605	$10⅜	10⅛	10⅛	− ⅛
Harris J A	3500	425	425	425	+15
Hawker A	1900	$6⅛	5⅞	6	− ¼
Hayes D A	1000	$5⅞	5⅞	5⅞	
Holinger A	100	$29⅜	29⅜	29⅜	+ ⅛
Home A	12200	$39½	39	39¼	+ ⅜
Home B	1300	$37½	36¾	37¼	+ ⅜
Horne Pit	300	$8	8	8	
Howdn DH	550	$9¼	9¼	9¼	
Hud Bay A	1705	$15¾	15½	15⅜	+ ⅛
H Bay Co	6286	$18⅜	18	18⅛	
HB Oil Gas	1135	$43½	43½	43½	+ ¼
Hu-Pam	2000	17	17	17	
Husky Oil	10050	$30⅜	29½	29⅝	− ⅜
Husky E w	2000	$12¼	11¾	11¾	− ¼
Hydra Ex	9002	43	42	43	− 2
Hy's Ltd	100	215	215	215	−15
IAC	9600	$17⅞	17½	17⅝	− ⅛
IU Intl	10736	$12⅜	12½	12½	− ⅛
IWC Com	400	206	206	206	− 3
Imasco A	1868	$30½	30½	30½	− ¼
Imp Oil A	29580	$20	19¾	19¾	+ ⅛
INCO A	19440	$17	16⅜	16¾	− ¼
INCO B	250	$17	16⅜	16⅜	− ⅜
Indal	2100	$10⅜	10¼	10¼	
Inexco Oil	500	$22	22	22	+5⅛
Inglis	4000	$8½	8½	8½	
Inland Gas	234	$10¾	10¾	10¾	− ⅛
Inlnd G 10p	200	$29¾	29¾	29¾	
Inter-City	3500	$6⅞	6¾	6¾	− ⅛
Inter C B w	1300	425	415	425	
IBM	z71	$272	266	266	
Int Mogul	3148	410	375	400	+20
I Mogul A	400	$12	12	12	+ ¼
Int Pipe A	5770	$14	13¾	14	+ ⅛
Ipsco	684	$17	17	17	
Irwin T A	1310	246	245	245	
ISO	300	104	104	104	+ 3
Ivaco A	1800	$7⅝	7½	7⅝	+ ⅜
Jannock A	200	$12⅜	12⅜	12⅜	− ⅛
Jannock 8	300	$14½	14½	14½	
Jannock w	150	360	360	360	− 5
Jorex Ltd	4000	56	55	55	− 3
Kaiser Re	5130	$13⅞	13⅝	13⅝	− ¼
Kam Kotia	1000	110	110	110	+ 2
Kaps Tran	2760	117	115	115	− 1
Kelly D A	100	$6⅞	6⅞	6⅞	
Kelsey H	200	$14¼	14¼	14¼	
Kerr A A	1560	$10⅞	10¾	10⅞	
K Anacon	1071	14	14	14	− 1
Koffler A	46750	$8¼	8⅛	8¼	
Koffler A p	500	$8½	8½	8½	
Labatt A	9376	$20¾	20½	20⅝	+ ⅛
Labatt A p	z80	$20¼	20¼	20¼	
Lab Min	255	$33¼	33¼	33¼	+ ¼
Lacana	7200	390	380	390	− 5
Lacana w	3100	155	150	150	− 6
Laidlaw A	100	$10¾	10¾	10¾	
L Shore	200	305	305	305	+ 8
Laurasia	4000	24	23	23	− 2
Lau Fin	1945	$7¼	7	7¼	+ ⅛
Leigh Inst	600	355	355	355	− 5
Leons Frn	1000	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅛
Levy A pr	z50	475	475	475	
Liberian	300	$8¾	8½	8¾	+ ¼
L L Lac	1544	220	210	210	−10
Livingsto	250	$22	22	22	+ ¼
Lob Co A	1696	380	375	375	+ 5
Lob Co B	2530	385	370	375	+10
Lob Co pr	z10	$26⅜	26⅜	26⅜	
Lob Ltd Ap	200	$17	17	17	
Lochiel	200	214	214	214	+ 4
Loeb M	500	475	475	475	
Lost River	1000	37	37	37	
Lytton M	z200	21	21	21	
MICC A	5300	$27	26¾	27	
Maclarn A	800	$35½	35	35½	+1¾
Mclan H A	10160	$13¼	13	13	− ¼
MB Ltd	15510	$17	16¾	17	+ ⅛
Madeline	660	59	59	59	− 1
Madsen	700	70	70	70	− 5
Magna A	200	$23¼	23¼	23¼	− ½
Magnetcs	1000	85	85	85	+ 1
Magnum	200	$27½	27½	27½	+ ¾
Man Bar	2650	103	100	100	
Maplex M	154	$6	6	6	
Maritime	11705	$22¾	22⅜	22⅜	− ⅜
Mar T B60	145	$10½	10½	10½	
Mar T 940	300	$11⅛	11⅛	11⅛	
Mar T 765	600	$10	10	10	+ ⅛
Markel F	600	$6	6	6	
Mass Fer	11041	$10⅜	10¼	10⅜	
Mas F A	4220	$18	17⅝	17⅞	
Mas F B	9170	$18	17⅝	17¾	− ¼
Matchan	10000	15	14	14	−2½
Matgmi A	2167	$8½	8½	8½	
Mc Adam	4000	30	30	30	− 1
Mc Intyre	200	$23⅜	23⅜	23⅜	− ¼
McLaghln	500	$7½	7⅜	7½	+ ⅛
McLghl 9 p	100	$23¾	23¾	23¾	
McLghl w	800	230	225	228	− 2
Mercantil	4044	$11⅞	11¾	11⅞	− ⅛
Merland E	5200	$5⅞	5¾	5¾	
Met Stors p	z25	$14	14	14	
Midcon	1000	160	160	160	− 4
Minrl Res	500	110	105	105	− 5
Molson A	2180	$16¾	16⅜	16⅝	− ⅛
Molson B	700	$14¾	14¾	14¾	
Mon Life	1100	$26¼	26¼	26¼	− ¼
Moore	5187	$33½	33¼	33⅜	
Mt Wright	2000	17	15½	17	
Multi Acc	1000	385	370	370	
Murphy	1100	$9	8⅞	9	+ ¼
NBU Mine	1000	94	94	94	
NaChrs I	3150	$8¼	8⅛	8⅛	
Nabrs Dlg	1200	$42	37	42	+ 9
Nat Drug	z10	$7⅜	7⅜	7⅜	
Nat Pete	14700	59	56	59	+ 7
Nat Sea A	200	$15½	15	15½	+ ½
Nemco	13900	257	250	255	− 2
NB Tel	392	$20⅝	20½	20⅝	+ ⅛
NB Tel 1.85	785	$21¾	21⅜	21¾	+ ⅜
N Kelore	5500	15	14	15	+ 1
N Provid D	2000	26	25	26	+ ½
N York Oil	10975	250	245	250	+ 5
Newconx	200	$8	8	8	
Nfld LP A	1300	$16½	16¼	16½	+ ⅛
Nfld Tel	1600	$8½	8⅜	8⅜	− ⅛
Nfld Tel A	12500	$17¾	17¾	17¾	
Noble M	2000	88	80	88	+ 9
Nor Acme	1500	10	10	10	−1½
Noranda A	12942	$23⅜	23⅛	23½	+ ⅜
Norbaska	71500	48	39	46	+ 7
Norcen	23376	$15⅝	15⅜	15½	
Norcen B	1000	$21	21	21	+ ⅜
Norcn 150	200	$25¾	25¼	25¾	+ ½
Nordair A	300	$8	7⅞	7⅞	− ⅛
NC Oils	1600	$10¾	10¾	10¾	
Nor Ct 785p	200	$25⅜	25⅜	25⅜	+ ⅛
Nor Tel	100	$26⅞	26⅞	26⅞	− ¼
N Tecm B w	2250	$7½	7½	7½	
Northgat	2500	455	430	430	−20
Northld	7500	16	15½	15½	
N Beauc	2500	30	25	30	+ 8
NS Savngs	206	$16¼	16¼	16¼	+ ¼
Nowsco W	100	$34	34	34	− ¼
Nu-West A	6075	$14	13¾	13¾	+ ¼
Nudlama	10000	21	21	21	− 8
Numac	74720	$21⅜	20⅜	20⅞	+ ¾
OPI A	100	$10	10	10	
Oakwood P	6500	490	475	490	
Obrien	7051	178	175	176	− 3
Ocelot B	4050	$13¼	13	13	
Okanagan	200	$8½	8½	8½	+ ¼
Orchan A	700	198	190	198	− 2
Orlando	200	$18	18	18	+ ½
Oshawa A	1700	475	465	475	
Oshawa w	z1600	3½	1½	1½	
Osisko	13000	26	24	24	− 2
Oxford A	16200	$14½	14¼	14½	+ ¼
Pac Coper	5800	213	210	213	+ 3
Pac Pete	2102	$38⅝	38¼	38¼	
Page Pet	671	$5¾	5⅝	5⅜	− ¼
Pamour A	12700	$5¾	5½	5⅝	− ⅛
Pan Centr	983	38	38	38	− 2
Pancana I	1500	96	95	95	+ 2
PanCan P	1050	$34¼	34	34¼	+ ½
Pe Ben O	1300	320	305	305	−15
Pembina	20755	$5¾	5⅜	5¾	+ ⅜
Penningtn	100	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
P Dept S	2491	415	405	405	− 5
P Jewl A	200	$8¾	8¾	8¾	+ ⅛
Petrofina	622	$20½	20½	20½	− ⅛
Petrol	2500	380	375	375	− 5
Peyto Oils	12300	$7⅝	7⅛	7⅝	+ ⅛
Phillips Cb	100	$9	9	9	
Pine Point	1645	$19¼	18⅞	18⅞	− ⅛
Place G	1300	84	84	84	+ 2
Placer	800	$21	20⅞	21	− ¼
Plysr 840	100	$26⅞	26⅞	26⅞	− ⅛
Pominex	1400	57	56	57	+

Malgré la hausse récente du taux d'escompte

Le dollar retombe sous les 89 cents

par
Marie-Agnès Thellier

Le dollar canadien est retombé hier en dessous de 89 cents américains puisqu'il a clôturé à 88.96 à la bourse de New York, soit une baisse de 13/100 de cent.

Ainsi la monnaie canadienne reste dans cette zone dangereuse qui provoque à la fois la discrète intervention de la banque du Canada et l'intervention publique du gouvernement canadien, dont les initiatives sont largement discutées à la chambre des Communes à Ottawa. Par la voix du député conservateur Sinclair Stevens, l'on a appris hier que l'émission d'obligations prochainement lancée par le gouvernement du Canada sur le marché américain serait exempte d'impôts, selon le prospectus déposé devant la commission des valeurs mobilières américaines, prospectus qu'a pu lire le député conservateur. Ce document, dont le ministre Jean Chrétien n'avait pas pris connaissance hier, devrait être rendu public en son temps. On sait que cette émission de $750 millions d'obligations sera la première à être souscrite depuis dix ans par les États-Unis et que son objectif est de soutenir le dollar canadien sur les marchés monétaires internationaux.

La monnaie canadienne restera sans doute fragile encore plusieurs mois, après avoir connu une baisse de plus de 14 cents américains depuis novembre 1976, baisse seulement entrecoupée de trois périodes de répit au printemps 1977, en septembre, puis en novembre-décembre 1977. Le mercredi 8 mars dernier, le dollar avait clôturé à 88.68, son record de baisse depuis 1932. Aussitôt après, la banque du Canada annonçait une hausse du taux d'escompte, qui passait de 7.50 à 8%, entraînant la hausse d'un demi-point du taux d'intérêt privilégié des banques, atteignant 8.75%. Hier, c'était au tour de certains trusts d'annoncer la hausse de leurs taux d'intérêts pour les dépôts à court terme et pour les certificats d'investissements garantis. Ces hausses annoncées par le Trust Royal, Canada Trust et Canada Permanent Mortgage varient entre ⅛ et ½ de un pour cent.

La plupart des observateurs ont qualifié cette hausse du taux d'escompte de "mesure à court terme". Seul un assainissement des comptes de la balance des paiements du Canada peut à terme rendre de la vigueur à la monnaie nationale. Les statistiques publiées jeudi dernier par Statistique Canada expliquent mieux que des discours la faiblesse du dollar vis-à-vis de monnaies fortes. Ainsi, le paiement d'intérêts et de dividendes a atteint $3,413 millions et le déficit touristique $1.7 milliard, soit respectivement $900 millions et $500 millions de plus que l'année précédente. Les tribulations du dollar canadien en 1977 expliquent aussi une perte de $1.2 milliard des réserves internationales. Malgré une balance commerciale en excédent de $2.9 milliards, le Canada affiche donc aux yeux du monde un déficit de $4.2 milliards de sa balance des paiements. Ceci n'est pas sans influencer la confiance mise dans notre monnaie.

De plus, le déficit de la balance des services explique certaines fluctuations au jour le jour du dollar canadien. Ainsi, s'il faut en croire les agents de change, la baisse d'hier est attribuée aux dettes habituelles des établissements financiers. Des paiements d'intérêt sur les obligations et sur d'autres emprunts viennent à échéance le 15 mars aux États-Unis. Les établissements financiers achètent donc des fonds américains pour acquitter leurs dettes.

Au cours de la séance de lundi, notre dollar a sautillé entre un haut de 89.17 cents et un bas de 88.94.

Augmentation de 30% des bénéfices du CP

Le Canadien Pacifique a annoncé qu'en 1977 son revenu net consolidé a atteint le record de $247 millions. Ce total est supérieur de $56.5 millions ou 30% à celui de 1976. Le revenu net par action ordinaire est de $3.41, une augmentation de 79 cents par rapoort à 1976.

Le revenu net de 1977 inclut un revenu exceptionnel de $7.2 millions qui représente la part de Canadien Pacifique au gain net réalisé par Investissements Canadien Pacifique sur la vente de Location Canpac en avril dernier.

La contribution d'Investissements Canadien Pacifique au revenu — avant le poste exceptionnel — était de $170 millions au regard de $117.8 millions en 1976. L'exploitation du pétrole et du gaz naturel a donné la majorité de l'impulsion aux bénéfices d'ICP mais des hausses importantes ont été aussi enregistrées aux postes des mines et minéraux, des produits forestiers, du fer et de l'acier, de l'immobilier, de l'assurance et des agroproduits. L'exploitation hôtelière a cependant subi une perte assez considérable.

Dans le secteur des transports, l'exploitation aérienne a réalisé un profit après deux années déficitaires, l'exploitation ferroviaire, tant au Canada qu'aux Etats-Unis, a enregistré de meilleurs bénéfices et les télécommunications et le transport maritime des containers ont atteint un revenu supérieur. Les bénéfices du camionnage étaient à la baisse et le transport maritime en vrac a subi une perte appréciable.

CP Navigation a subi un déficit net de $10.3 millions en 1977, comparativement à un revenu de $3.6 millions en 1976. Cette détérioration s'explique par les mauvais résultats de l'exploitation des navires-citernes et des vraquiers de Canadian Pacific (Bermuda) Limited.. Le marché du transport maritime en vrac est demeuré anémique pour la quatrième année consécutive. CP (Bermuda) a accusé une perte de $13.2 millions en 1977 comparativement à un profit $1.1 million en 1976. Le revenu net de l'exploitation containers de Canadian Pacific Steamships, Limited s'est élevé à $2.7 millions, à rapprocher de $2.4 millions en 1976. Cette amélioration provient d'une augmentation de 22% du trafic des containers.

Le revenu net de CP Rail était de $54.8 millions, soit une augmentation de $3.7 millions ou 7.2% comparativement à 1976. La hausse de $123.5 millions des revenus est particulièrement attribuable au rajustement des tarifs marchandises et à l'accroissement du trafic des produits destinés à l'exportation. CP Air a réalisé un profit de $3.3 millions en 1977 après un déficit de $9.8 millions en 1976. Les revenus ont augmenté de $44.4 millions ou 12.7%, en raison principalement des hausses de tarifs.

Le revenu net de CP Telecommunications était de $2.6 millions, soit une augmentation de $592,000 au regard de 1976. La hausse de $8.9 millions des revenus est due à un accroissement du volume des services Telex et des circuits loués notamment, ainsi qu'à des hausses de tarifs.

●

La **Canadian Javelin** a fait savoir qu'elle a demandé une injonction pour forcer le ministère fédéral de la Consommation et des Corporations à mettre un terme à ce que la compagnie a qualifié "la diffusion illégale de dossiers confidentiels de la compagnie à des personnes non autorisées, y compris les représentants de la Commission des valeurs mobilières des États-Unis".

Un porte-parole de Canadian Javelin, a dit que le ministère de la Consommation et des Corporations — qui mène une enquête au sujet de présumées irrégularités — s'est engagé en Cour, la semaine dernière, à ne plus diffuser des dossiers de la compagnie jusqu'à ce que la requête pour l'émission d'une injonction interlocutoire soit entendue. Cette cause doit être instruite à Ottawa le 14 mars.

Le Gendarmerie canadienne a saisi et copié des milliers de documents appartenant à Javelin au cours d'une enquête contre le président de cette compagnie, John C. Doyle, un citoyen canadien réfugié à Panama et recherché tant aux États-Unis qu'au Canada pour répondre à des accusations de fraude et d'abus de confiance.

Amiante: accord d'exploration entre Québec et McAdam Mining

Dans la région de Chibougamau, un programme d'exploration minière pour l'amiante d'un coût total de $180,000, va être payé à part égale, d'une part par le ministère québécois des Richesses naturelles, d'autre part par la société McAdam Mining, d'ici le 31 mars 1979.

L'entente annoncée hier s'inscrit dans le cadre du plan quinquennal du ministère des richesses naturelles du Québec, en vue de promouvoir l'exploration minière dans le Nord-Ouest québécois.

Les travaux d'exploration comportent des forages au diamant sur une propriété amiantifère située dans le canton Roy, coté ouest de la baie Mackenzie, à 75 kms, au nord-est de Chibougamau. Le site en question est également situé à quelque 70 kms à l'ouest du dépot d'amiante du lac Roberge, propriété de la société McAdam Mining et pour lequel les études de rentabilité se poursuivent toujours.

Dans le cas où les travaux visés par cette entente conduiraient à la découverte d'un gisement, une société d'état québécoise pourra détenir une participation, égale à celle de McAdam Mining Corporation Ltd dans une exploitation éventuelle, soit 25%. L'autre partenaire sera avec 50%, la société Campbell Chibougamau, propriétaire du site, qui a cédé la moitié de ses intérets à la société McAdam Mining contre l'apport par cette dernière de son financement et de son expertise à un programme d'exploration de la propriété.

Le ministre Bérubé a déclaré sa grande satisfaction des résultats obtenus durant la première année du plan quinquennal qui selon lui constitue la base solide d'une reprise des activités minières au Québec.

NOMINATION

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES

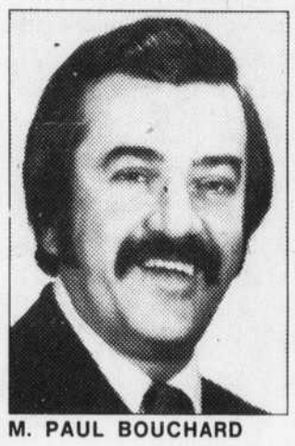

M. PAUL BOUCHARD

M. Fernand Patry, directeur des succursales à la Société d'Assurance des Caisses Populaires a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Paul Bouchard au poste de directeur de la succursale de Québec, sise au 2600 boulevard Laurier, Ste-Foy. Monsieur Bouchard est au service de La Société d'Assurance depuis plus de vingt-cinq ans.

SUN LIFE DU CANADA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

AVIS DE CONVOCATION D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA COMPAGNIE

Les membres de la Compagnie sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, au Canadian Room de l'hôtel Royal York, 100, rue Front ouest, Toronto, Ontario, pour le mardi 25 avril 1978, à 11 heures, à l'effet de délibérer sur les points suivants.

(1) Étude et, s'il est jugé opportun, adoption et approbation de l'article ci-dessous du Règlement de la Compagnie:
"Article II(a)
Le siège social de la Compagnie est transféré de la Ville de Montréal, Province de Québec, Canada, à la Municipalité du Grand Toronto (Municipality of Metropolitan Toronto), Province d'Ontario, Canada."

(2) Toute autre question régulièrement présentée à cette assemblée, ainsi qu'à toute prolongation de celle-ci par suite de son ajournement.

FAIT à Montréal
le 14 mars 1978.

Le Conseil d'administration.
P.R. MacGibbon
Vice-président et secrétaire
Immeuble Sun Life
1155, rue Metcalfe
Montréal, Québec

FIDUCIE PRÊT ET REVENU

Dividende no. 55

Avis est donné que le Conseil d'Administration de FIDUCIE PRÊT ET REVENU a déclaré un dividende de 12½ cents par action classe "A" payable le 15 mars 1978 aux actionnaires enregistrés dans les livres de la compagnie le 13 mars 1978.

PAUL TARDIF
Secrétaire.

Québec, le 13 mars 1978.

UN COMPLEXE D'ÉDIFICES À BUREAUX EXCEPTIONNEL, UNIQUE EN SON GENRE

Place Frontenac

Coin nord-est
boul. St-Jean et
boul. Brunswick
Pointe-Claire
Les aménagements Revcon Ltée
631-8515

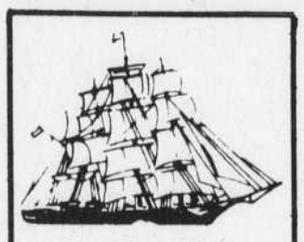

Le Pavillon de l'Atlantique

BAR-SALON
MOBY DICK
FRUITS DE MER FRAIS
chowders, soupes, étouffés de homards et sandwiches
Repas complet tous les jours
Bière, grogs et autres boissons

À LA SALLE À MANGER
SABRE ET ANCRE
Table d'hôte complète
Lunch et dîner tous les jours
Nous offrons un des plus gros choix de fruits de mer et poissons frais au Canada

Le Pavillon de l'Atlantique
1454A, rue PEEL
285-1636

EATON
La Boutique du gourmet
... le rendez-vous des fines gueules

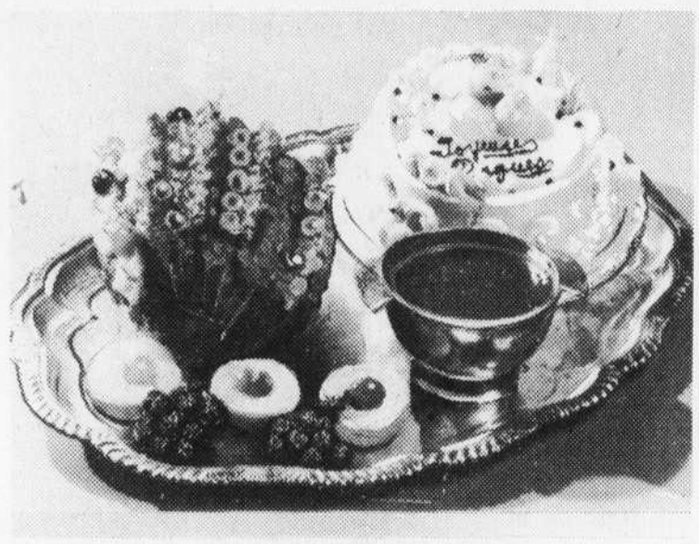

Surprenez-les par le travail que vous n'aurez pas fait !

Servez à Pâques un délicieux dîner au jambon préparé par les experts de la Boutique du gourmet chez Eaton. Le repas comprend un jambon désossé "Olde Fashioned" garni à la mode de chez nous, la sauce aux raisins et, comme dessert, un savoureux gâteau de Pâques avec glaçage au beurre. Le dîner sert environ 15 personnes, et comprend des instructions pour réchauffer.

44.50

La livraison sera faite dans le circuit de livraison Eaton de Montréal seulement, le samedi 25 mars. Venez ou composez **842-9331,** poste **361.** Utilisez votre carte-comptable Eaton. Eaton Centre-ville (rez-de-chaussée) seulement. (381).

Chèques de Voyages
SANS FRAIS
de commission jusqu'au 29 avril prochain

Profitez de cette offre d'épargne unique sur vos dépenses de voyages, tout en bénéficiant des avantages que vous apporteront les chèques de voyages quel que soit le montant convenant à vos besoins.

Deak Canada Limitée vous offre ces chèques de voyages sans frais sur chacune des devises suivantes.

Dollars Canadiens
Dollars Américains
Livres Anglaises
Yens Japonais
Francs Français
Francs Suisses
Dollars Australiens
Dollars de Hong-Kong
Peseta Espagnol
Guilders Hollandais
Escudos Portugais
Marks Allemands

Deak Canada Ltée
1155 Sherbrooke Ouest, Métro Peel
Montréal, Tél. 285-1307
Ouvert, du Lundi au Vendredi de 9h à 17h.
Le Samedi de 10h à 14h.

EMISSION DE
$550,000,000
D'OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA
NON REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION
DATEES DU 1er AVRIL 1978

Le ministre des Finances a autorisé la Banque du Canada à recevoir des souscriptions à un emprunt à émettre contre espèces comme suit:

Obligations 8¼% à 3 ans échéant le 1er avril 1981
Prix d'émission: 99.65% rapportant environ 8.38% à l'échéance
Intérêts payables le 1er octobre et le 1er avril

et

Obligations 8¼% à 4 ans 10 mois échéant le 1er février 1983
Prix d'émission: 98.25% rapportant environ 8.70% à l'échéance
Intérêts payables le 1er août et le 1er février
Les intérêts de quatre mois payables le 1er août 1978

et

Obligations 9½% à 23 ans 6 mois échéant le 1er octobre 2001
Prix d'émission: 100.00% rapportant environ 9.50% à l'échéance
Intérêts payables le 1er octobre et le 1er avril.

Les nouvelles obligations seront disponibles en coupures de $1,000, $5,000, $25,000, $100,000 et $1,000,000.

L'émission d'obligations 9½% datées du 1er avril 1978 et échéant le 1er octobre 2001 ne dépassera pas $225 millions.

La Banque du Canada convient d'acquérir un minimum de $200 millions des nouvelles obligations. Cette acquisition sera affectée à n'importe quelle échéance sauf que ce total comprendra un minimum de $45 millions des obligations échéant en 2001.

Les nouvelles obligations 8¼% échéant le 1er février 1983 sont en sus des $350 millions d'obligations 8¼% échéant le 1er février 1983 et datées du 1er février 1978. Les nouvelles obligations 9½% échéant le 1er octobre 2001 sont en sus des $599 millions d'obligations 9½% échéant le 1er octobre 2001 et datées du 1er octobre 1976 et du 1er décembre 1976 et pourront être acquises, à compter du 1er avril 1978, par le Fonds d'achat entré en vigueur le 1er octobre 1976.

Le produit de l'offre servira aux fins générales du gouvernement du Canada ainsi qu'au rachat de $3 millions d'obligations du gouvernement du Canada échéant le 1er avril 1978.

Les nouvelles obligations seront datées du 1er avril 1978 et porteront intérêt à partir de cette date. Le principal et les intérêts sont payables, lorsqu'exigibles, en monnaie légale du Canada: le principal à échéance, à toute agence de la Banque du Canada, et les intérêts, sans frais, à toute succursale au Canada d'une banque. Les titres définitifs seront disponibles le ou vers le 3 avril 1978 (sans paiement de l'intérêt couru) et par la suite sous deux formes: au porteur avec coupons annexés et sous forme entièrement nominative, les intérêts étant payables par chèque. Les obligations de l'une ou de l'autre forme seront de mêmes coupures et entièrement interchangeables quant aux coupures et ou à la forme, sans frais (sous réserve des exigences de transfert statutaires, le cas échéant).

Les nouvelles obligations sont autorisées conformément à une Loi du Parlement du Canada. Le principal et les intérêts sont imputés au Fonds du revenu consolidé du Canada.

Sous réserve d'attribution, les souscriptions aux nouvelles obligations peuvent se faire par l'intermédiaire de tout courtier en valeurs mobilières autorisé à faire office de distributeur initial ou de toute banque située au Canada.

Finances Finance

MA2

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

STAGE D'ADMISSION À LA PROFESSION

Nous désirons informer les diplômés des Facultés d'administration des Universités que les dates limites d'inscription à nos stages sont respectivement les suivantes:

le 1er avril 1978, pour les diplômés de l'automne 77
le 1er septembre 1978, pour les diplômés de l'hiver 78

Pour plus de renseignements:

La Corporation professionnelle des administrateurs agréés

À QUÉBEC:
63 D'Auteuil
G1R 4C2
(418) 692-2568

À MONTRÉAL:
620 Cathcart, suite 850
H3B 1M1
(514) 861-5135

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
465-2145
- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
- Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 465-2145

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
465-2145
- Chaque parution coûte $5.60 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en pages 27 et 28

Notre service d'
ANNONCES CLASSEES
est assuré par
l'agence Valrain
C.P. 117
Brossard, Québec
J4Z 3J1
du lundi au vendredi
de 9h.15 à 18h.
465-2145
LE DEVOIR J.N.O.

APPARTEMENTS À LOUER APPARTEMENTS À LOUER

GRANDS 1½ DE LUXE
PENSION COMPLÈTE
POUR RETRAITÉS ET SEMI-RETRAITÉS
(en face du Jardin Botanique)

- Salle de repos
- Salle d'exercices
- Piscine intérieure chauffée
- Salle à manger
- Système intercom
- Garage intérieur chauffé
- Câble de T.V. disponible
- À proximité de l'Hôpital Bellechasse
- Salons communautaires avec T.V. couleurs
- 2 ascenseurs
- Sauna
- Tapis et draperies
- Cuisinières et réfrigérateur
- Construction insonorisée
- Entièrement à l'épreuve du feu
- Chauffé à l'électricité

RÉSIDENCE DU JARDIN BOTANIQUE INC
5930 Boulevard Pie IX
MONTRÉAL
(514) 725-3683 J.N.O.

Place du
CERCLE
3555, Berri
1½ - 3½ - 4½
Appartement chauffé
Climatisé
Piscine
Saunas
Terrasse
Mail
Accès au métro
M. THIBODEAU
284-2040
284-0153
843-5026
15-3-78

NE SIGNEZ PAS AVANT D'AVOIR VU!
plaza OASIS
PLAZA OASIS
Plaza Oasis et ses aubaines, situé à proximité du centre Vertu. Luxueux et grands appartements. Studios 3½, 4½, tous équipés, piscine intérieure et bain sauna, sera prêt avant l'été, salle de lavage à chaque étage. OUVERT 7 jours par semaine. **336-8308.** J.N.O.
1100 rue GOULET, ST-LAURENT

Pavillon des Ecores
TOUT NOUVEAU
1 MOIS GRATUIT
3½, 4½, 5½, près du Pont Papineau et du métro; vue splendide et panoramique de la rivière des Prairies et Montréal.
- Edifice en béton
- Chauffage électrique Novelec
- Thermostats individuels
- Insonorisés
- Près centres d'achats
- Stationnement intérieur et extérieur
- Ascenseur

663-6344
1700, boul. Lévesque
Duvernay, Laval, Québec
15-3-78

DUVERNAY
VAL-DES-ARBRES
3½ et 4½ neufs moquettes, lave-vaisselle, intercom etc... Tout confort, site champêtre autobus et communication métro.
3220-3230
Boulevard St-Martin Est
Près d'AUTEUIL
661-3413
J.N.O.

APPARTEMENTS À LOUER APPARTEMENTS À LOUER APPARTEMENTS À LOUER APPARTEMENTS À LOUER

La rencontre

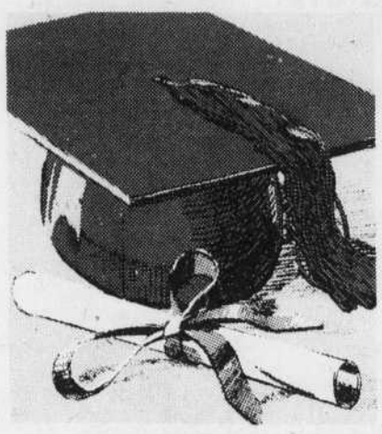

Philippe était impressionné. Il venait de mettre pied dans l'appartement de Martin au 12e étage de LaCité. Le décor l'enchanta.

Durant l'après-midi alors qu'il causait avec Martin, Philippe l'avait longuement entretenu des nouvelles stratégies de marketing visant à accroître les revenus de la Compagnie à l'étranger.

À cet effet, le directeur du siège social, où Martin travaille, lui avait même demandé de prolonger son séjour à Paris d'une journée pour fixer les modalités d'un nouveau projet.

Et les voici! Philippe sous la douche, alors que Martin téléphone à Sylvie au 14e étage avant de prendre les dernières dispositions pour le dîner de ce soir.

Philippe se plaît à l'idée de visiter LaCité. Profitant de l'occasion il réservera une chambre à l'hôtel Loews de LaCité.

À cette heure de la journée, La Promenade est toujours la même; joyeusement animée, amicale et délassante.

Philippe est surpris de voir tant de choses sous un même toit. Un supermarché, deux banques, trois cinémas, des magasins, des boutiques, une pharmacie, un bureau de poste et un hôtel.

Et les voilà qui consultent les menus des six restaurants de LaCité. Après avoir fixé leur choix, ils se dirigent vers le Lobby Bar pour prendre l'apéro en attendant Sylvie.

Plus tard, dans l'appartement de Martin, alors que Philippe discourait sur la beauté du Mont-Royal qui s'étalait au loin, Martin entendit frapper à la porte et alla répondre. C'était Francine, la compagne de Sylvie. Trois minutes plus tard, Philippe et Francine se reconnaissaient. En 1972, ils fréquentaient en même temps l'Université Laval à Québec.

Appartements LaCité

Emménagez à LaCité et commencez une nouvelle vie.

350 ouest, rue Prince Arthur, (à l'angle de l'avenue du Parc)
845-4173 À proximité du métro Place des Arts
Vous pouvez louer un studio ou un logis comprenant jusqu'à quatre chambres à coucher, tous climatisés et recouverts d'une luxueuse moquette.
Visite des suites modèles de 9h à 21h sur semaine et de 9h à 19h le week-end.

15-3-78

Westmount Square
vous offre la vie intérieure à son meilleur
- simplicité
- élégance
- proximité

téléphone 937 3568
15-3-78

PIERREFONDS MEUBLÉS
SPÉCIAL D'OUVERTURE
Jouissez de l'atmosphère de la campagne, à quelques minutes du centre-ville de Montréal aux Jardins Mirasol. Nouveaux appartements de 1, 2, 3 chambres à coucher. Contrôle de température individuel, tapis mur-à-mur, poêle et réfrigérateur.
Appelez 620-3337
17-3-78

AHUNTSIC OUEST
Les résidences Bois de Boulogne, grands, modernes, luxueux, 3½-4½, $170. par mois, nouvellement redécorés, immédiat ou juillet, chauffés, eau chaude, poêle et frigidaire fournis, insonorisés, visite tous les jours de 10 A.M. à 10 P.M. 10,250 Bois de Boulogne.
337-0416, 334-2895, 331-1607
18-3-78

GARÇONNIÈRES
2½, 3½
Meublées avec grand soin. Nouvel immeuble en hauteur du centre-Ville. Offrant salle de récréation, salle d'exercices, courts de squash, sauna et piscine.
Restaurant, comptoir de nettoyage à sec, dépanneur.
LA CITADELLE, 2125 ST MARC 935-4673.
15-3-78

★ **WEST ISLAND** ★
SPÉCIAL D'OUVERTURE
Jouissez de l'atmosphère de la campagne, à quelques minutes du centre-ville de Montréal aux Jardins Mirasol.
Nouveaux appartements de 1, 2, 3 chambres à coucher. Contrôle de température individuel, tapis mur-à-mur, poêle et réfrigérateur.
APPELEZ 620-3333
★ 17-3-78 ★

UNE ADRESSE PRESTIGIEUSE
Place Simpsons, studio, 1 et 2 chambres à coucher, 3470-3480 rue Simpson, bureau ouvert tous les jours de 11:00 à 7:00, fin de semaine de 11:00 à 6:00.
935-9192 ou 935-9244
18-3-78

SPÉCIAL D'OUVERTURE
Jouissez de l'atmosphère de la campagne, à quelques minutes du Centre-ville de Montréal au Jardin Mirasol.
Nouveaux appartements de 1-2-3 chambres à coucher, thermostats individuels, tapis mur à mur, réfrigérateur. **Appelez 620-3333.**
17-3-78

CHÂTEAU-BOULOGNE
10620 Bois de Boulogne
3½, 4½. Avec 2 salles de bain et 2 balcons. Ascenseur. Jardin en face et parc en arrière. 2 autobus 163 et 180. Entre centres d'achats Rockland et Normandie. Près du métro. Édifice entièrement en béton armé.
334-2069
J.N.O.

SNOWDON
Grand 1½, épreuve du feu, ascenseur, autobus 17-51-66-102, loyer raisonnable, électricité incluse.
484-3043 ou **842-8027**
16-3-78

APPARTEMENTS À LOUER

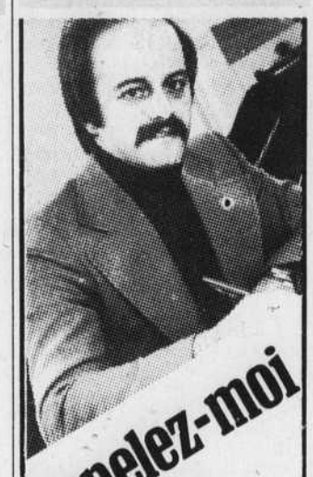

Appelez-moi Gilles
J'ai beaucoup à vous dire sur l'Île des Soeurs.
Composez 769-8511 et demandez à l'un ou l'autre de nos cinq sympathiques représentants de vous en dire davantage sur nos appartements d'excellente valeur et notre air frais comme à la campagne, même si nous ne sommes qu'à quelques minutes du coeur de Montréal.

Studio à partir de $177.
1 ch. à partir de $233.
2 ch. à partir de $257.
3 ch. à partir de $293.
stationnement compris.
Maisons de ville à partir de $433.

Ne déménagez pas avant de vous renseigner sur:
notre offre de
LOYER **GRATUIT**
pour un temps limité
et, au choix, une
CARTE DE MEMBRE **GRATUITE**
à notre Club de Golf
ou notre Club de tennis intérieur, ou encore un LAVE-VAISSELLE **GRATUIT.**
Venez nous rencontrer au bureau de location situé au 200 rue de Gaspé. De Montréal, en auto, empruntez la sortie Île des Soeurs avant le poste de péage du pont Champlain. Ou prenez l'autobus no. 12 à la gare de métro McGill, rue Union. Ouvert de midi à 20h sur semaine et de 10h à 18h les fins de semaine. Composez 769-8511.
l'île des Soeurs

APPARTEMENTS DEMANDÉS

DAME SEULE cherche 5½ ensoleillé, garage Outremont, 1er juin, 1er juillet jour 642-4050, soir et fins de semaines 737-1770 20-3-78

ACHATS

DIAMANTS et or, nouveaux ou anciens, achetés par manufacture, prix le plus élevé payé comptant, 486 Ste-Catherine ouest, chambre 301, 861-2391 20-3-78

AMEUBLEMENTS À VENDRE

Lit en cuivre, miroir et bureaux style Canadien, piano décapé. Très bonnes conditions. 481-5421. 16-3-78

Complet 3 pièces neuf incluant mobilier de chambre moderne, bureau triple 9 tiroirs, bureau monsieur, sofa faisant lit moderne avec chaise, table à café, lampes. Le tout $475.00 termes acceptés. 738-4761. J.N.O.

À vendre au complet ou séparément. Poêle auto-nettoyant, B.B.Q. réfrigérateur, set de chambre Early American 7 morceaux, bar-étagère moderne, lit superposé bois franc avec bureaux, laveuse-sécheuse usagées. 326-9882. 17-3-78

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est, Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716. J.N.O.

Vente d'entrepôt, lits jumeaux $69.00, lits doubles $99.00, mobilier cuisine 5 morceaux $89.00, grand sofa et fauteuils $189.00, sofa lit $185.00. Aussi ameublements complets pour 3 pièces à partir de $475.00 meubles neufs et garantis. 945 Beaumont, Parc ext. 274-5519 J.N.O.

Tables en pin massif, faites à la main, 5' x 30", 6' X 31", 7 x 33", 38" X 38". Toutes de 2 à 3 pouces d'épaisseur, aussi sur mesure. $250. à $400. 844-1247 20-3-78

ANTIQUITÉS À VENDRE

Oldsmobile 1950, mécanique A-1, 326-9882. 17-3-78

MEUBLES en pin, buffet deux-corps, encoignure, armoire couleur bleue, table huit pieds sept pouces, commodes, petites tables, vaisselle Portneuf, "dry-sink", divers. 659-2651 20-3-78

Liquidation d'antiquités. Armoire en pin, tables, coffres, rouets, chaises etc., meubles canadiens. Information: 1-348-5076. 17-3-78

MOBILIER salon Louis XV, 5 morceaux sculpté, bois fruitier, (Walnut), 1 causeuse, 2 fauteuils et 2 chaises recouverts à neuf, période 19e siècle. 843-3731. . 15-3-78

Bicycle VITA master, modèle EXC2, 277-9192. 16-3-78

Table tournante Dual, amplificateur Noresco, 4 boîtes de son. 522-4919 18-3-78

ARTICLES À VENDRE

Vente de peinture. Peintures Sherwin Williams. Couleurs discontinuées. Super Kemtone blanc. Kemglow, blanc semilustré. Peinture au latest et à l'huile pour l'intérieur et l'extérieur. Peintures pour bateaux et automobiles. Prix régulier de $7 à $16 le gallon. Prix de vente de $3.50 à $6.00 le gallon. L.N.S. Machinery and Supplies Co. 4741 St-Ambroise, 937-9421. 15-3-78

TAPE Dolby Akai, aubaine. 253-6305. 20-3-78

Une carpette neuve, importation de Belgique, 100% laine, grandeur 8 pi 3 po. x 11 pi. 6 po. couleur, brun, or, et vert. 681-9615. 17-3-78

BATIKS Indonésiens (2½ x 3½ pi., jusqu'à 3½ par 8 pi.) massi figien (1 x 4 pi., jusqu'à 18 x 18 pi.) à vendre. Mettez de l'art et de l'exotisme dans votre maison ou lieu de travail. 527-6756. 16-3-78

AUTOS À VENDRE

RENAULT 5TL - 1978 moteur 1,300 c.c. est arrivée, et se vend neuve $3,995. chez: RENAULT VILLE MARIE, 2230 rue Viau, 254-9971. RENAULT, R5, 1976-1977 occasions choix de couleurs, échange accepté, financement sur place. RENAULT VILLE MARIE, 2230 rue Viau, 254-9971. 21-3-78

Cadillac 1972, coupé de ville, peinture métal-flake, 326-9882. 17-3-78

THUNDERBIRD, Town Landau, 1977, vert jade (foncé), V-8 400 po. cu., automatique, complètement équipé de luxe, valeur à l'achat: $10,000. Prix demandé $8,500. 374-1495. 15-3-78

MINI-BUS Dodge 1975, parfait état, modèle Sportman, automatique, radio, tout équipé, 9 places. Tél.: 526-9847, 688-7782. 17-3-78

VOLKSWAGEN 1975, Deluxe, 20,000 milles, très bonnes conditions, $2,300. Vente privée. Informations: 489-5225. (anglais) 15-3-78

Météor 1973, Rideau 500, 2 portes, toit rigide, comme neuf, très propre, parfaites conditions, pneus neufs, peinture neuve, 48,000 milles, aubaine. 645-7068. 15-3-78

FAAB 1975, 36,000 milles, peinture neuve, 2 portes, manuelle, AM-FM, mécanique A1. Bas prix. 327-6710. 20-3-78

CAMION MERCURY 5 tonnes VR région 10, Vega 73, $200. 374-0716 après 7 heures 15-3-78

CAMIONNETTE FORD, Econoline 150, 8 cylindres, vitré, 1976. Cause départ, très bon état. Prix demandé $5,200. ou meilleure offre. 273-1385 20-3-78

Hornet 1974, Hatch Back, 6 cylindres automatique servo-freins, servo-direction, radio. Prix $1425. 676-9211 15-3-78

PORCHE 911 E. 1973, noir, intérieur cuir noir, vitres et toit soleil électriques, ailerons style carrera, meilleure offre. Claude jour: 879-4404 Soir: 677-7313 17-3-78

RENAULT 1973, familiale, propriétaire unique, 45,000 milles, 6 pneus Michelin, chauffe-bloc, radio AM, bien entretenue, bonne condition. Prix: $800. Après 13:00, 747-1259. 17-3-78

Capri 1974, 24,000 milles, mécanique garantie, carrosserie neuve, sauf aile droite à réparer. $700. 737-0707 ou 733-4197 22-3-78

BATEAUX MOTEURS

CRUSER 27 pieds, Sheppeard, tout équipé, moteur neuf 3-18 Chrysler Marine de l'an passé, très bien entretenu, prêt pour longue croisière, listé à $11,500. le tout, présentement avant l'été, $9,500. avec remorque. 1-613-931-2624. 18-3-78

BICYCLES-MOTOS À VENDRE

Harley-Davidson 1975, stock 5,000 milles. $3,000. Après 6 hres. 681-4515 20-3-78

BUREAUX À LOUER

PRÈS UNIVERSITÉ Concordia, MacKay 1437, 00 à 800 pi. ca. neuf, tapis mur à mur, chauffé, électricité payée, à partir de $100. 748-7618 17-3-78

BUREAUX, sous-sol, 4 pièces, $225. près métro, 844-4912 entre 1:00 et 5:00 16-3-78

N.D.G. ave Monkland, 400 pi. ca., chauffé, éclairé. 478-0298. 15-3-78

BROSSARD: 2½ pas de bail $135, $155. tout compris. Stationnement 671-6133. JNO

Lajeunesse, près métro, 3½ chauffé, non meublé, $180. Tél.: 276-1105 20-3-78

Brébeuf, près parc Lafontaine, appartement chauffé, meublé, 1½, $150, 3½, $200. Tél.: 521-0375 20-3-78

BACHELOR, $38. par semaine, stationnement, tranquille. 5457 Resther 273-3644. 22-3-78

CÔTE-DES-NEIGES, Outremont, chauffé, appareils électriques, 2 - 3½ - 4½, disponible dès maintenant.$140. et plus. 484-7575. 18-3-78

BOUL. St-Joseph Est, chauffé, 3½, appareils électriques, balcon, disponible dès maintenant. $150. 484-7575. 18-3-78

BORD DE L'EAU: 4 mai, chauffé, à l'épreuve du feu, face à la rivière, toutes dépenses payées. Nord du boul. Gouin, près de St-Michel. 322-8221. 25-3-78

Rosemont, 1½ très grand, $125. par mois, meublé, tout payé, 1 mois gratuit ou $35. par semaine. Aussi Carré St-Louis, 2½ $135. meublé, $38. par semaine disponible immédiatement. Pas de bail requis. 722-9608. 16-3-78

5½, près métro PIE IX, ménage fait, chauffé, poêle, réfrigérateur, tél.: le jour 933-5241, le soir 277-7600. 15-3-78

STE-CATHERINE EST, 2 pièces $115. 3 pièces $150. poêle, réfrigérateur, eau chaude fournie, taxe d'eau payée. Tél.: 352-6905. 23-3-78

C.D.N., 3165 Édouard Montpetit, 2½, 3½, $210 et plus, 739-9309 ou 735-2559. 16-3-78

PARC LAFONTAINE: 2½, chauffé, meublé, tapis nouvellement rénové, $125. Tout compris. Âge d'or, bienvenu, 524-4762, le soir 522-8868 28-3-78

ST-SAUVEUR: 4½, 5½, neufs, tapis, chauffage électrique, 254-8852 ou 1-227-3721. 17-3-78

Côte-des-Neiges: 3955 St-Kevin, nouveau 1½, 3½, garage, chauffé, électricité payée, ascenseur, équipé, meublé et non-meublé. 731-6083. 1-4-78

CENTRE-VILLE, près Carré St-Louis et métro Sherbrooke, 1½, $89. - 2½, $125. tout payé, 3½, $160. 4½, $185. - 5½, $195. pas bail requis, bien-être accepté appeler 722-9608 15-3-78

N.D.G., grand 3½, équipé, repeint, $195. Tél.: 731-6083. 28-3-78

CÔTE-DES-NEIGES, 3955 St-Kevin nouveaux, 1½, 3½ meublés et non meublés, chauffé électricité payée, réfrigérateur, cuisinière, garage. 731-6083. 28-3-78

ST-LAURENT: 1380 Côte Vertu, grands 1½, 3½, nouveau, électricité et taxes incluses dans la location. 747-3049 ou 334-5813. 16-3-78

BORD DE L'EAU: 4½, chauffé, à l'épreuve du feu, face à la rivière, toutes dépenses payées. Nord du boul. Gouin, près de St-Michel. 322-8221. 25-3-78

ILE-DES-SOEURS: 4½, $260. disponible le 10 avril, à quelques minutes de centre-ville en autobus CTCUM. 766-0897, 282-7320. 15-3-78

66 est boul. St-Joseph, appartement chauffé, moderne, ascenseur, près métro Laurier, 2½ $200. meublé $220. 3½ $230. meublé $250. M. GOUBAN 843-3731. 15-3-78

OUTREMONT: 5 Vincent d'Indy, 3½, 2e étage, libre 1er avril, garage sans frais pendant trois mois. 739-5103 ou 737-8055. 17-3-78

Ile-des-Soeurs, appartement à 3 chambres à coucher $293. Stationnement inclus, parc d'amusement pour enfants. 769-8513 15-3-78

Brossard, équipé, luxueux, 5½, piscine, grande cuisine, grand balcon, grand jardin, cour de récréation, grand salon, près centre d'achat et transport public, $240. 341-7917. 20-3-78

4780 Jean-Brillant, coin Victoria, proche Université de Montréal, immeuble moderne, 2½ libre immédiatement $170., 3½ libre 1er mai $210., chauffé, poêle et réfrigérateur fournis, 733-5583. le soir. 16-3-78

2763 Rouen, meublé, chauffé, 2 pièces propres, près métro, bas prix. 274-9773 17-3-78

Parc Extension, près Jean Talon, 3½, meublé, $110. Pas meublé, $95. Très propre, libre immédiatement. M. Carozza. 253-3855 et 322-7853. 20-3-78

Côte des Neiges, 4½ $250. 3½ $220., 2½ semi-sous-sol $150. Grands, chauffés, eau chaude, poêle, réfrigérateur, balcons, 1er mai. 739-2913 21-3-78

Ahuntsic, 10050 Meilleur, 3½, 4½, 5½, édifice moderne, face au parc, chauffage électrique, propre, tranquille, s'adresser à l'appartement 2. 20-3-78

LASALLE: 1½, 2½, 3½, 4½, chauffé, ascenseur, piscine, près autobus $78. Tél.: 364-6447, 363-8617, 363-2878. J.N.O.

Meublé, bas, en avant, dame tranquille, rue Foucher, métro Crémazie. 389-4386, 274-4686. 16-3-78

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

465-2145

- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
- Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 465-2145

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

465-2145

- Chaque parution coûte $5.60 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en pages 26 et 28

BUREAUX À LOUER

AHUNTSIC

Il nous reste quelques bureaux à louer, variant de 800 pieds à 4,000 pieds ca. dans un édifice neuf avec climatisation centrale, ascenseur, stationnement intérieur et extérieur, occupation immédiate.

560 Henri-Bourassa ouest
334-9130

1-4-78

BUREAU MODERNE À LOUER

Edifice Fides, 235 est Dorchester, Montréal.

Un(1) bureau dans suite occupée par notaires, près métro, Palais de Justice. Toutes commodités. Côté, Archambault et Prisziak, Notaires. **861-9491 jour, 739-4239 soir.**

16-3-78

Bureaux, Bl. St-Joseph, coin métro Laurier, 7 pièces, tapis mur-à-mur, électricité, climatiseur, pour dentistes ou autres professionnels, tél: 526-4306. 16-3-78

Face à la Place de la Justice, 44 Notre-Dame est, 861-5196, suite de 3 pièces chauffées éclairées, entretenues. 20-3-78

ÉDIFICE A BUREAUX, moderne, complètement air climatisé situé sur la rue Sherbrooke est près deLorimier, 16 grands bureaux avec espaces pour 20 secrétaires, réception, téléphoniste, salle d'attente, etc... Idéal pour groupe de professionnels, avocats, notaires, courtiers d'assurance ou autres. TRUST GENERAL, Courtier Bernard Godin 866-9641 (b) 645-5227 (r) 15-3-78

CHALETS À LOUER

STE-MARGUERITE, 1 heure de Montréal, La Sauvagerie, entièrement à l'abri des voisins, grande maison exceptionnellement propre, foyer, lave-vaisselle, 5 personnes, pied de la montagne, proximité petit lac privé et rivière, au coeur des fleurs sauvages, pour amoureux du silence, du calme, de la nature; gens bruyants, s'abstenir. 1er mai au 15 octobre, $2,500. 271-6529 ou 1-228-3771. 1-4-78

SAINTE-AGATHE: Vacances-repos, luxueux bavarois flanc de montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. Location semaine, fin de semaine. (aussi location été). Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. J.N.O.

MONT-ORFORD auberge Chéribourg, profitez des beaux jours pour faire du ski de fond ou ski alpin dans les Cantons de l'Est. Chalets pour 6, foyer, bois de chauffage et literie. Mois, semaine. Inf.: 655-7555 14-3-78

Chalet neuf à louer, petit lac Magog, Cantons de l'Est, couche 6, libre fin de semaine de Pâques, mai, juin et juillet. Prix très abordable. Téléphoner après 5 hres. 659-2394. 15-3-78

CHANTECLAIR luxueux chalet suisse 2, 6 chambres Mtl 430-0430, (819) 326-5922. JNO

LAC NOIR: (60 m de Montréal), domaine de près de 4,500 pi. ca. comprend un chalet principal de 13 pièces avec foyer, en bois rond, construit en 1928 et conservé presqu'intégralement. Comprend de plus un chalet secondaire de 5 pièces. Prix $50,000. Pas d'agent. Tél.: 288-5330 entre 9 h 30 et 18 heures tous les jours, sauf les jeudis et vendredis jusqu'à 21 heures 20-3-78

CHALETS À VENDRE

CHANTECLAIR luxueux chalet suisse 2, 6 chambres Mtl 430-0430, (819) 326-5922. JNO

CHAMBRES À LOUER

PRÈS Université Concordia, Mackay 1437, coin Maisonneuve, neuf, tapis mur à mur, facilités de cuisine, lavabo dans chambre, toutes commodités. $100. et plus. 748-7619 17-3-78

MÉTRO LAFONTAINE, grande chambre meublée, avec lavabo, frigidaire, poêle, télévision, $90. par mois. Tél.: 521-6321 15-3-78

CHAMBRES ET PENSIONS

Pensions pour dames du troisième âge. 271-1904. 20-3-78

CONDOMINIUM À LOUER

Condominium, Le Louisbourg, à vendre ou à louer, 8½ pièces, 651-5682. 21-3-78

COMMERCES À VENDRE

MANUFACTURE: de confection pour dames. Bon chiffre d'affaire. **Marcelle T. Huard 655-9400** bur. **353-8444** res.

TRUST NATIONAL
courtier 15-3-78

ST-LAMBERT: Tabagie, variétés, hobby, loto-Québec, loto perfecta, loto Canada, 3,000 pi.ca. restaurant (concession) et bureau de poste sur les lieux. Clientèle établie 672-5100. 18-3-78

STE-ADÈLE, situé centre-ville, aménagé pour restaurant, tables, chaises, poêle, grand stationnement, valeur $85,000, laisserait aller pour $65,000. Tél.: 1-229-2179. J.N.O.

LIBRAIRIE à vendre à Boisbriand dans centre d'achats, clientèle établie, prix: $30,000. stock et équipement moderne. Chiffre d'affaires $50,000. 621-5960 20-3-78

AIDES DOMESTIQUES

SI VOUS AVEZ BESOIN D'UNE FEMME DE MÉNAGE

Pour une demie-journée, une journée ou plus, téléphonez **465-2002 et 651-1515.**

SERVICES 24 HEURES

15-3-78

COMMERCES À VENDRE

A VENDRE, parc Lafontaine, face au lac, maison de chambres, chauffées très propre, bien meublée. Cause maladie après 5 heures 523-4377 16-3-78

Salon de coiffure, district Côte-des-Neiges, Cause: santé, 737-9490. 21-3-78

MAGASIN de laine à vendre avec logis attenant, salle de cours, dans le nord de Montréal. M. Tourangeau 388-8585. 15-3-78

Bar-salon avec permis, spectacles et danse, restaurant, salle de réception pour 300 personnes, logis 7 pièces. St-Hugues, Comté de Johnson 514-794-2277. 25-3-78

Épicerie-boucherie licenciée très bien équipée, entièrement rénovée, nord de la ville, même propriétaire depuis 33 ans, site idéal pour salaison. 388-6145. 16-3-78

STE-THÉRÈSE: Dépanneur-boucherie-épicerie. Chiffre d'affaires: $364,000.00. Location excellente. Terrain 12,000 p.c. Comptant requis: $50,000.00. Très bonne rentabilité... Denyse Dubois 625-6977 IMMEUBLES SUPÉRIEURS. 15-3-78

COLLECTIONNEURS

De Fenelon, oeuvre complète, 9 volumes, 6 imprimés François-Ambroise Didot. 3 Pierre Didot, l'aînée.
Broche antique filigrane, or 18 carats, forme papillon, garnie 2 diamants, 12 opales magnifiques, la plus grosse: forme marquise, coupe cabochon, mesure. 26.2 x 8.5.
Accepterais meilleure offre. Agence Valrain, Dossier C-113 C.P. 117 Brossard, Québec, J4Z-3J1. 15-3-78

COURS PRIVÉS

Apprenez la tenue de livres
(comptabilité pratique)
En 4 semaines (16 heures)
Cours donné en anglais, texte disponible en français.
École Commerciale London
733-5217 - 733-8261
1-4-78

Leçons de piano et d'orgue données par un professeur ayant son baccalauréat en musique. Pour de plus amples informations, tél.: 721-0895. 25-3-78

DEMANDES D'EMPLOI

ÉCOLE PRIVÉE
(située à Montréal)
DEMANDE PROFESSEUR

Pour enfance inadaptée préscolaire et élémentaire.
Écrire curriculum vitae à:
Agence Valrain
C.P. 117 Brossard
Qué.
J4Z 3J1
Dossier C-114
15-3-78

PRENDRAIS travail de dactylo à la maison. Expérience en droit et en thèses universitaires. Tél.: 527-4675 17-3-78

MBA, bachelier en commerce, disponible pour travail de conseiller en administration, identification de problèmes, organisation, méthodes, contrôle des finances, mouvements de trésorerie, états financiers. Lacroix. 255-0189. 16-3-78

DÉMÉNAGEMENTS

PETIT déménagement de ½ à 4½, estimation gratuite Longueuil Montréal, Jean-Paul A 670-7729 6-4-78

A bas prix, appeler Pierre Déménagement en tout temps, estimation gratuite. 761-3431. J.N.O.

DIVERS

AVEZ-VOUS BESOIN D'UNE ADRESSE OU NUMÉRO DE TÉLÉPHONE AUX É.-U.

On répond au téléphone en votre nom 24 heures par jour.
Adresse d'affaire avec service de livraison de votre courrier.
Livraison à Montréal.
Services spéciaux selon vos besoins.

TÉLÉPHONEZ
518-563-0800
SERVICE DE RÉPONSE TÉLÉPHONIQUE PLATTSBURG
20-3-78

ESPACES COMMERCIAUX À VENDRE

Ave. du Parc. 5628 près Bernard, grand magasin moderne, 4500 p.c. approx., chauffé, air conditionné, sprinkl, location exc. Appeler lundi à vendredi, 9 à 5 p.m. Mr. Sohn ou Mr. Makhoul. 845-3275. 1-4-78

Vieux-Montréal, 2e étage, 1,500 pi. car. chauffé, Tél.: 622-9838 ou 689-4583. 17-3-78

ESPACES COMMERCIAUX À VENDRE

ÉDIFICE À BUREAUX DE MÉDECINS HAMPSTEAD TOWERS
5465 av. Queen Mary
coin Earnscliffe

Cabinet de dentiste disponible avec les entrées électriques nécessaires déjà installées, complètement décoré et divisé, prêt pour occupation immédiate. Sous-louerais à un prix très raisonnable.
Pour informations: téléphonez à **M. David au 332-3010 ou 482-7092.**
15-3-78

PRÈS Université Concordia, Mackay 1437, un espace 800 pi. ca. un espace 1,200 pi. ca. idéal dépanneur, restaurant, club privé, brasserie, etc. Tout genre de commerce. 748-7619. 17-3-78

Nouveau centre commercial, grand magasin, 3,000 p.c. à côté de Sears. Aussi espaces de bureaux, 1,000, à 7,000 p.c., idéal pour clinique médicale ou autres professionnels. 6125 est H. Bourassa, 322-8221. 25-3-78

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

RÉNOVATIONS tous genres, spécialité en menuiserie, peinture, balcon et armoires de cuisine. Tél.: 467-5848 22-3-78

MENUISERIE générale, plâtre, stucco, peinture intérieure, extérieure, estimation gratuite. Tél.: 521-4041, 270-6361 4-4-78

CÉRAMIQUE, sous-sol, balcons, ciment, gyproc, stucco, menuiserie. Tél.: 337-0741, 31-3-78

A bas prix, plâtre, peinture, menuiserie, céramique, plomberie, finition sous-sol, rénovation, stucco, ouvrage garanti. 354-4264, 324-4818. 28-3-78

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

A bas prix, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagés, à prix d'escompte, 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

A.E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
COURTIER

2021 AVENUE UNION BOULEVARD DE MAISONNEUVE OUEST

- **Nouveaux espaces de bureau**
- **Près Métro McGill**
- **Un étage complet de 26,000 p.c.**
- **"Turnkey" ou allocation**
- **Air conditionné 24 heures**
- **Stationnement adéquat**
- **Service de conception des tracés.**

DÉVELOPPEMENT DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON
Division de location commerciale exclusive
L.E. VEARY 842-5011
17-3-78

RUE JEAN TALON, près métro, 2e étage, disponibilité de 800 à 1,400 pieds divisés en 7 bureaux. Idéal pour contracteur, architecte, ingénieur, comptable, assurance, etc. Le jour: 271-4767, demander M. Gilles Bergeron 16-3-78

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

CENTRE VILLE
3 mois de loyer gratuits

10,000 pi.ca., $6.25 du pi. carré. 25 bureaux privés avec tapis. 2100 rue Drummond. Occupation immédiate.
APPELEZ:
288-2152
15-3-78

FERME MEUBLÉE

DÉSIRE ferme, région Montréal, approximativement 2 milles, d'un site construction. Tél.: 844-2661. 18-3-78

FERMES À VENDRE

CANTONS DE L'EST: ferme de 100 acres, 55 milles de Montréal, 10 milles du lac Champlain, grande maison de 10 pièces. Bonnes conditions. Prix à discuter dans les $80,000. Immeubles DWYER, FRELIGHSBURG Courtiers, 1-298-5341. 16-3-78

STE-CROIX de Lotbinière, 25 milles sud-ouest de Québec, petite ferme, maison centenaire (35x30), spacieuse, (8 pièces), électricité, plomberie, chauffage refait à neuf. Terrain, environ 100,000 p.c., grange, poulailler, clapier, pommiers et potager. Bien situé, directement du propriétaire. $48,500. faut voir. 1-418-926-3507, 388-3932. 20-3-78

GARDERIES

GARDERAIS bébés naissants à deux ans, à la semaine. Dois coucher. Transport fourni. 653-5370. 25-3-78

LOGEMENT À PARTAGER

St-Denis et Roy, grand 8 pièces sur 2 étages, chacun 1 étage (4 pièces privées), personne sérieuse, 25 à 35 ans. Références. Tout payé. $180. 849-4888. 20-3-78

LIVRES

Achèterais oeuvre complète de Dmitri Merejkowski. Téléphoner à Québec: 524-8289, J. Bélanger. 18-3-78

LOGEMENTS À LOUER

HAUT DE DUPLEX

6 pièces chauffées, poêle et frigidaire fournis, garage avec entrée privée. $400. par mois. Wilderton, près de Côte Ste-Catherine.
Le jour: **525-2259**
Le soir: 731-2205
15-3-78

VILLE ST-MICHEL, 2½, sous-sol, chauffé, $75. par mois. 722-2871. 14-3-78

ST-LÉONARD, haut de duplex, 5½, disponible 1er mai, chauffé, sortie laveuse-sécheuse. Tél.: 253-8489. 17-3-78

ST-URBAIN, métro Crémazie, 3 pièces fermées, chauffage électrique, après 7 hres. 389-1617. 15-3-78

COTE DES NEIGES: Adjacent à Outremont, endroit paisible, haut de duplex 4½ chauffé, cuisinière, réfrigirateur, eau chaude fournis, références demandées $400. entre 19 et 21 heures 739-2939 15-3-78

C.D.N. Isabella près de Victoria, 6½ haut de duplex, 2 balcons, équipé, garage, accès au jardin, occupation immédiate. Communiquer après 5 hres. 455-4052. 14-3-78

NOUVEAU-ROSEMONT: 3½ chauffé, eau chaude incluse, dans triplex, $165. par mois. 6035. 15e avenue. Rosemont. 15-3-78

OUTREMONT, haut de duplex, grand 7½ chauffé, 2 salles de bains complètes, boiseries, stationnement, occupation immédiate $500. par mois. Le jour: 934-0381, le soir 341-7871. 18-3-78

Montréal-Nord, 5½, $225. chauffé, 2ième. cour, aussi Tétreauville 5½, $195, bas, libre, aussi N.D.G. 5½ $275. duplex, 2ième, chauffé. 722-9608. 22-3-78

Ahuntsic, à sous-louer, 3½ chauffés, eau chaude fournie, très propre, bien éclairés, libres 1er mai. 387-6734, après 5 h 30 p.m. 16-3-78

OUTREMONT, rue Willowdale, haut de duplex, chauffé, redécoré, 7 pièces, $450. 738-7863. 15-3-78

VAN HORNE, 2054, grand 3½, meublé, chauffé, tapis mur-à-mur, moderne, tout compris. Face Université de Montréal. 737-8628. 22-3-78

Laurentides 1,003 près de Sabrevois, haut de duplex, grand 4½ fermé, $195. 1er juillet, adultes. 387-8185. 16-3-78

Crémazie métro, 5 pièces modernes, chauffé, eau chaude. Air climatisé, tapis mur à mur, prise pour lessiveuse et sécheuse. 1er plancher. $300. par mois 382-4820. 21-3-78

Grand 5½ plus terrasse, chauffé, $270. par mois, 1281 De la Visitation. 521-6375 ou 527-2573. 22-3-78

ROSEMONT, 12e avenue, 4½ chauffé, salle de lavage, libre 1er juillet, $210 pour couple tranquille, références 376-8425. 14-3-78

3½, $125. refait à neuf, le soir seulement: 522-4842. 16-3-78

ST-DENIS près métro Jean-Talon, 7½, $250., libre. Aussi, rue Fabre près Laurier, 6½, $195. Aussi, rue Laval, près Ray, 5½, $185. Information: 722-9608. 20-3-78

Laval: Ste-Rose, grand 3½, 4½, 5½ tout confort, domaine Champs Fleury, disponible immédiatement. 625-3661. J.N.O.

LONGUEUIL: 3½ $140., 4½ $185. et plus. Autobus 71 CTCUM, face au Parc, près centre d'achats Jacques Cartier, chauffage électrique, construction récente. 677-4304. 1-4-78

MAISONS À LOUER

N.D.G. à louer, maison semi-détachée, 2 étages, sous-sol, 7½ pièces, joli jardin, $350. 488-2961, après 18 h 00 fin de semaine. 15-3-78

DUVERNAY, bungalow 6 pièces, non-chauffé, libre, $350. 1046 Albanel, tél.: 418-651-6424. 16-3-78

Maison neuve à louer, 3 chambres à coucher, lave-vaisselle, sur rue tranquille à St-Hubert, $350. par mois. Raison: séjour à l'étranger, libre immédiatement. Information: 678-8102. 25-3-78

Lorraine, bungalow neuf à louer, non chauffé, meublé, garage double, conditions très avantageuses: départ pour l'étranger. 621-5691 ou 384-5660. 20-3-78

MAISONS À LOUER À L'ÉTRANGER

GRÈCE: Ile d'Hydra, maison pierre meublée pouvant accomoder 4 personnes, 2 heures bâteau d'Athènes, grand jardin fleuri, tout confort nécessaire. A louer 1 ou 2 mois 471-7331 20-3-78

MAISON DE CAMPAGNE DEMANDÉE

Cherche grande maison de campagne luxueuse dans les Laurentides avant Val-David, complètement équipée, 3 ou 4 chambres, foyer, piscine chauffée, préférable avec tennis, grand terrain, de juin à septembre. Tél: entre 9 et 5 hres. Lise Dandurand 845-8649 17-3-78

MAISONS À PARTAGER

MAISON 17 pièces, meublée, à partager, près d'Université de Montréal, tél.: 342-4122. 16-3-78

MAISONS À LOUER

BH
PLACE BEACONSFIELD

MAISONS DE VILLE À LOUER
2-3 CHAMBRES À COUCHER
ENTRÉES INDIVIDUELLES
COMMODITÉS DE TOUTES SORTES
695-2740
15-3-78

OCCASIONS D'AFFAIRES

OCCASION D'AFFAIRES

- Concessions disponibles
- Pour Montréal et l'extérieur
- Chiffres d'affaires garantis
- Mise de fonds requise: $35,000.
- Pour informations:

Demandez M. Brunet
Tél.: 1-514-527-3656
Département du Marketing
1-4-78

OCCASIONS D'AFFAIRES

Entrepreneur spécialisé en plomberie et chauffage serait intéressé à se départir de sa compagnie ou de ses contrats individuels. S.V.P. contacter M. Guy Asselin, 259-9380 15-3-78

OFFRES D'EMPLOIS

Préparateurs de déclaration d'impôt demandés avec expérience seulement. Communiquez à Beneficial entre 9 hres et 5 hres. **M. Brunet 844-5684.**
J.N.O.

SECRÉTAIRE BILINGUE: pour étude légale, situé centre-ville, sténo-dactylo, parfaite bilingue avec ou sans expérience, bons avantages. 9 à 5 h. 281-1766. 25-3-78

REPRÉSENTANTS d'expérience demandés, pour compagnie d'assurance vie Canadienne-Française. Nous offrons bénéfices marginaux gratuits. Salaire de base plus commission. Manon Charette 354-0205 17-3-78

Sténo secrétaire demandée, 4 ans d'expériences, salaire $9,300. à $10,900. Faire parvenir curriculum vitae à: Richard Daoust Centre de Psycho-Éducation du Québec, 750 Gouin Est. Montréal avant le 16 mars 1978. 15-3-78

ÉLECTROLYSE PARA-MÉDICALE
MIREILLE ROY

Infirmière licenciée, est à la recherche d'assistantes désirant opérer à leur propre compte à l'intérieur de son centre d'électrolyse. Ainsi que plus tard à l'extérieur de la ville de Montréal dans leur propre centre d'électrolyse.
Postulantes devront posséder:
Accuité visuelle excellente dextérité manuelle et être membres en règle d'une corporation d'ordre para-médicale.
Curriculum vitae:
3465 Côte des Neiges
suite 60 932-6544 JNO

SECRÉTAIRE
BILINGUE
GRANDE ÉTUDE D'AVOCATS SITUÉ PLACE VICTORIA

- Ambiance moderne et agréable.
- Avantage sociaux intéressants.
- 5 ans d'expérience en droit commercial.
- Parfaite maîtrise du français et de l'anglais (parlé et écrit).
- Rapidité à la dactylographie et sténo — serait un atout.

Composer:
395-3506
17-3-78

INFIRMIERS, INFIRMIERS AUXILIAIRES

Demandés pour travail en physothérapie, auto nécessaire.
Pour informations écrire à:
C.P. # 281
Succursale Jean-Talon
Montréal
H1S 2Z2
22-3-78

CAISSIÈRE bilingue entre 30 et 40 ans pour travail soir. Restaurant CHEZ PAUZE, s'adresser entre 12:00 et 1:30 ou après 6 heures P.M. à 1657 Ste Catherine Ouest 932-6118 16-3-78

DÉLÉGUÉS: Informateurs auprès de la femme avec ou sans expérience du public de 18 à 30 ans. Travail de jour de 9 heures à 4 heures. Pour informations: 387-6441 17-3-78

AVONS BESOIN DE 10 représentants (tes). Région MTL Métropolitain, pour représentation nouveau concept vacance. Prospects fournis, temps partiel ou plein temps, voiture indispensable, candidat ayant le sens des relations publiques, tenue impeccable, bonne personnalité. Tél.: 523-5425. 23-3-78

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Ampak limitée, située à Dorval, recherche une secrétaire bilingue pour son vice-président et directeur général. Deux années d'expérience, très bonne dict. et dactylo, et initiative sont les qualités qu'il recherche. Vous devez avoir votre propre moyen de transport. **Appeler Mme Robinson, à 684-7070 pour une entrevue.**
15-3-78

AVOCAT

Les services d'un avocat bilingue possédant de une à trois années d'expérience sont requis par une étude légale du Centre-Ville.
Toute demande sera traitée confidentiellement.
S'adresser:
Maître Jean Legault
C.P. 951
Succursale A.
Montréal, P.Q.
H3C-2W3
16-3-78

CURRICULUM VITAE
AVANCEMENT, BÉNÉFICES ET CARRIÈRES INC.

Service rapide par professionnels. Toutes carrières et professions. Service de Placement de Personnel.
Marc Falardeau
1010 ouest, Ste-Catherine
suite 724, Montréal.
Tél.: 866-5414
15-3-78

SECRÉTAIRE BILINGUE
$10,500. et plus

Voici l'opportunité pour vous de travailler auprès d'un directeur d'une importante compagnie. Quelques années d'expérience et une bonne sténo-dactylo dans les deux langues vous permettront d'accéder à ce poste des plus intéressants.
Personnel Riacout Inc. 651-8636
15-3-78

SECRÉTAIRE LÉGALE

Expérience comme secrétaire exclusive d'un exécutif senior. Parfaitement bilingue, sténo, dicta. Intéressée, pour travail varié dans un bureau sympathique. Salaire selon expérience et qualifications.
845-2248
15-3-78

COIFFEUR ou coiffeuse compétent, pour dames demandé(e) pour travail à Sherbrooke. Écrire à la Maison Louis XV 674 rue Victoria, Sherbrooke. Tél.: 563-3211, soir: 562-2409 16-3-78

OPPORTUNITÉ pour personnes ambitieuses. Travail intéressant. Excellente chance de succès. Nous vous donnons la formation nécessaire. 334-7348 15-3-78

FAITES carrière dans l'assurance-vie, Union du Canada, demande des personnes de 22 ans et plus. Sec. V. salaire guaranti. Manon Charette 354-0205 17-3-78

DACTYLO JUNIOR $500. à 170.: Vous possédez une grammaire impeccable dans les 2 langues vous êtes une excellente dactylographe, voilà le poste par excellence pour vous. Dicta bilingue et vous serez entraîné sur une mag-card. Excellents bénéfices marginaux, chances d'avancements, situé au centre-ville. Appelez Marie-Josée Forand 842-9661 L'univers de la femme 15-3-78

MANICURE, permanentiste demandé chez "Jacques et Louise", coiffure masculine. 842-8069 16-3-78

COIFFEUR(se) sachant bien coiffer. Pas capable s'abstenir. Apprenti(e) avancé sachant coiffer demandé à Coiffure Nicole. Ste. 8069, 1415 St-Hubert dans l'Hôtel Holiday Inn, Place Dupuis 15-3-78

OFFRES D'EMPLOIS

Une carrière dans l'immobilier

Nous ouvrirons bientôt à 9310 Lacordaire une nouvelle succursale qui desservira les districts de Montréal-Nord, St-Léonard, Ahuntsic et Rivière-des-Prairies.
POSTE:

Agent immobilier
Secteur résidentiel et investissement.

QUALIFICATIONS:
Désir de se créer une carrière.
Communiquer facilement avec le public.
Être ambitieux(se).
Posséder un diplôme de 11e année.
Être âgé(e) d'au moins 21 ans.
Posséder une automobile.

NOTRE COMPAGNIE:
La plus importante organisation de courtage immobilier au Canada.

Pour obtenir une entrevue confidentielle bien franche au sujet de votre nouvelle carrière auprès de nous,

Veuillez téléphoner à:

Yvon Dubreuil 353-9960

Trust Royal Courtier

15-3-78

SECRÉTAIRES

Quelques postes très intéressants sont présentement disponibles.

Qualifications requises:
- initiative, sens de l'organisation
- compétence à la machine à écrire et au dictaphone
- expérience du secrétariat
- une aptitude pour les chiffres.

Nous offrons un très bon salaire de départ et un programme complet d'avantages sociaux.

Veuillez prendre rendez-vous en rappelant le dossier no. C8/26 — C8/23 à:

Domtar Inc.
Services d'emploi
282-5401
15-3-78

TRADUCTEUR, domaine technique médicale, juridique, anglais-français, urgent. Mlle Dutil 871-0182 17-3-78

VENDEURS-VENDEUSES: Entre 18 et 30 ans. Travail de jour de 9 heures à 4 heures, auprès de la femme. Revenu à discuter. Pour informations: 387-6441 17-3-78

Couple ayant une petite fille de 3 ans et une maison de campagne à Richelieu, cherche une gouvernante et femme d'intérieur à temps plein. Cherchons une personne sans attache qui devra par exemple: accompagner le couple et l'enfant en voyage quelques fois par année. Demandez Louise à: 658-4549 866-0114. 15-3-78

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir

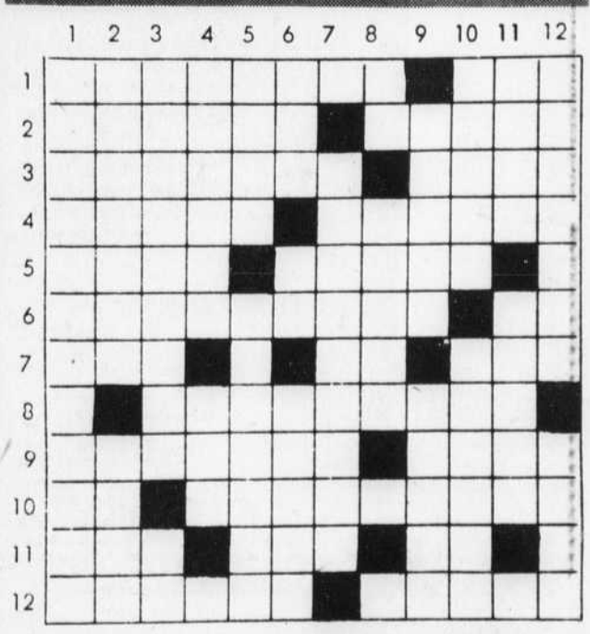

Horizontalement

1—Etourdi. — Triage.
2—Chapeau de toile imperméable que portent les marins par mauvais temps. — Oiseau.
3—Ce qui établit la vérité d'une chose. (plur.). — Pronom personnel.
4—Lieu où l'on se met à l'abri. — Particule qui se met au commencement ou à la fin des mots pour en modifier la signification.
5—Intimide. — Ensuite.
6—Qui nourrit. — Platine.
7—Unité monétaire de la Norvège et de la Suège. — Nickel. — Demoiselle.
8—D'Ukraine.
9—Etat d'une personne ivre. — Monticule de sable édifié par les vents dans les déserts.
10—A toi. — Partie postérieure d'un objet (plur.).
11—Habitude ridicule. — Général américain. — Astate.
12—S'enfonce dans les sables mouvants (s'). — Sol en culture.

Verticalement

1—Sert à fermer ou à ouvrir les châssis d'une fenêtre.
2—Sert à mesurer le diamètre apparent d'un astre. — Eau dans laquelle on se baigne.
3—Qui critique méchamment. — Chlore.
4—Passer un rouleau sur. — Fourrure lustrée du chevreau.
5—Qui est en vie (fém.). — Qui ne sont pas réels.
6—Saison. — Actinium. — Roi de Mycènes.
7—Lieu planté de sapins.
8—Interjection. — Ce qui sert à arrêter une machine.
9—Lieu destiné au supplice des damnés. — Qui n'existe que dans l'imagination.
10—Un nombre. — Choque.
11—Couleur. — Mollusque bivalve.
12—Animal invertébré de l'embranchement des articulés. — Crochet double.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	C	H	R	E	M	E	A	U	■	D	A	M
2	H	U	A	■	E	T	■	T	U	E	R	A
3	R	I	V	E	T	■	S	A	S	S	E	R
4	O	L	I	G	A	R	C	H	I	E	■	B
5	N	A	■	E	L	U	E	■	T	N	■	R
6	O	G	R	E	■	E	N	S	E	L	L	E
7	M	E	U	N	E	R	I	E	■	A	I	■
8	E	■	T	N	T	■	Q	■	A	C	T	E
9	T	H	■	E	U	N	U	Q	U	E	■	T
10	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
11	E	L	E	G	I	E	■	O	S	■	I	R
12	R	O	N	D	E	■	V	I	A	B	L	E

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
465-2145
- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
- Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 465-2145

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
465-2145
- Chaque parution coûte $5.60 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en pages 26 et 27

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE
EMPLOYÉE DE BUREAU

Pour une compagnie d'assurances.
Bilingue.
Bonne en dactylo.
Éducation-cours de secrétariat ou l'équivalent.

Nous offrons:
des conditions agréables de travail
salaire attrayant
bureau moderne au centre-ville

Communiquer avec: **l'agent de recrutement**
Tél.: 866-6351
Poste 272
15-3-78

SECRÉTAIRE BILINGUE

Compagnie d'importation de papeterie située à Ville Mont-Royal recherche secrétaire de direction, parfaite bilingue. Travail intéressant et varié, très bon salaire, envoyez appliion donnant détails d'emplois précédents et salaire demandé à:
Sotal Limitée
146 Bates
Ville Mont-Royal
H3S 1A4
17-3-78

SECRÉTAIRE BILINGUE

Grande étude d'avocats situé Place Victoria
- Ambiance moderne et agréable.
- Avantages sociaux intéressant.
- Trois ans d'expérience en matière contentieuse.
- *Composer*

395-3506 17-3-78

VENDEURS

Ai besoin vendeurs sur la route pour vendre des déclins d'aluminium et acier, chassis et portes. Voiture nécessaire. Pas d'expérience nécessaire.
Tél.: **481-5868**
1-4-78

SECRÉTAIRE LÉGALE

Minimum 5 ans d'expérience, bilingue, pour avocat senior, centre-ville. **288-9792.**
16-3-78

SALAIRE $250. Au nom de la loi. Il y a longtemps que vous recherchez un patron jeune, intelligent, dynamique qui vous donnera des responsabilités et initiative! Un bureau où les gens sont des plus sympathiques et l'atmosphère agréable. Si vous êtes sténographe bilingue et possédez trois à cinq ans d'expérience légale voici le poste idéal. Situé au centre-ville. Excellents bénéfices marginaux. Appelez Marie-Josée Forand 842-9661 L'univers de la femme 15-3-78

STÉNO-DACTYLO, bilingue avec au moins deux ans d'expérience, pour comité paritaire, bonnes conditions de travail, 32½ hres. par semaine. Salaire selon compétence, pour rendez-vous demander: C. Dubois. 387-2555 17-3-78

Maison d'édition d'art à Ville St-Pierre demande dactylo bilingue pour travail général de bureau. 364-6090. 16-3-78

Secrétaire juridique avec expérience à la Place Ville Marie. Communiquez avec Maître Lazare. 861-3341. 17-3-78

Pharmacie, centre est Montréal, demande dame ou demoiselle pour servir au comptoir et aider au labo. Prendre rendez-vous: 727-9889. 16-3-78

Gérance de commerce, couple demandé, temps partiel, pour rendez-vous: 474-1320. 17-3-78

Concierge pour 9 appartements, rue Ste-Catherine est, références, tél.: 352-6905. 16-3-78

PUBLICITÉ $170. Le domaine de la publicité vous fascine. Votre grammaire française est excellente, vous possédez la dactylographie dans les 2 langues, vous décrocherez sûrement ce poste. Vous aurez le plaisir de travailler pour 2 personnes dynamiques. Ce poste vous offre beaucoup de variété, excellents bénéfices marginaux. Belle personnalité, centre-ville. Pour informations appelez Marie-Josée Forand 842-9661 L'univers de la femme 15-3-78

Tourneur d'expérience avec coffre à outils. St-Léonard, 324-1660. 18-3-78

MÉCANICIEN(ne) pour machine fixe, licencié, demandé pour édifice de bureaux à étages multiples, centre-ville. Doit avoir expérience dans contrôle et direction d'opérations d'entretiens dans édifice de bureaux à étages multiples. Capable d'assurer seul tout travail administratif et de diriger équipes d'entretien pour réparations sur équipement. Chauffage. Climatisation et systèmes associés. Bon salaire et bénéfices marginaux. Écrire à: D.U.H., C.P. 1810, station B, Montréal H3B 3L5 16-3-78

SALAIRE $240. Complexe Desjardins: Il y a tout pour s'y plaire! Un patron jeune et dynamique (il voyage beaucoup) donc on vous laissera de l'initiative et responsabilité, un bureau luxueux, une firme où l'avancement est garanti. Sténographie dans les 2 langues, bilinguisme bonne grammaire [illegible] rand 842-9661 L'univers de la femme 15-3-78

SECRÉTAIRE BILINGUE

JUNIOR
Grande étude d'avocats située Place Victoria

Ambiance moderne et agréable. Avantages sociaux intéressants.
Au moins 1 an d'expérience en matière contentieuse.
Composer
395-3506 17-3-78

COMMIS DACTYLO

Assurances Générales, personne d'expérience ayant une bonne connaissance de l'anglais et du français.
861-2891 18-3-78

IMPRIMERIE

Pressier ou pressière ayant expérience de la presse A.B. Dick, 360, ou en mesure d'en acquérir la maîtrise. **389-4233.**
17-3-78

Bureau de C.A., temps partiel, secrétaire comptable. Tél.: **389-1400**
15-3-78

SALAIRE $160. à $170. 2 postes d'ouverts: Il n'y a donc plus rien pour vous plaire! 3 semaines de vacances dès la première année, cafétéria, repas à raison de .65 par jour, études rémunérées par la compagnie. Centre-ville. Avancement garanti. Cela vous intéresse. Si vous êtes sténographe bilingue et possédez une bonne grammaire dans les 2 langues, n'hésitez plus. Appelez Marie-Josée Forand 842-9661 L'univers de la femme 15-3-78

VICE-PRÉSIDENT $12,000. à $13,000.00: Êtes-vous une de ses perles rares? Le vice-président d'une importante compagnie, située au centre-ville, est à la recherche d'une secrétaire parfaitement bilingue, grammaire impeccable dans les 2 langues, dactylographie précise, classification quelquefois, chiffres 1 fois par mois, travail varié, intéressant. Sténo rouillé (un atout), belle personnalité. Pour informations appelez Marie-Josée Forand 842-9661 L'univers de la femme 15-3-78

PERSONNEL

ETRE DEUX...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.

Service de rencontres reputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses.
Dépliant gratuit sur demande.
Tél. **282-0058**
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M.
lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

FACE À FACE

1117 ouest, rue Sainte-Catherine suite 420, Montréal.
Un service de rencontres respectable et efficace pour se faire de nouveaux amis.
Pour gens sérieux seulement.
Appelez **288-5253** ou **659-2248.** Nous avons aussi des succursales à Toronto, Hamilton, New-York.
JNO

AMASO: Service de rencontres, sérieux, 822 est, Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. pédagogie, b. philosophie, licence en lettres. Tél.: 524-3852, Sherbrooke 565-7598. J.N.O.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1, absolument confidentiel $1,200. à $600,000. 1ère 10%, 2ième. Mlle Léona Laberge, Courtier. 486-1106 jour - soir. J.N.O.

ABAISSEMENT 10 ¼%, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir 729-4333. J.N.O.

REMBOURRAGE

Rénovateur de meubles, tapisseur, garnisseur de sièges, confection et réparation de tenture, cuivrage garanti, [illegible] Enrg. 866-7067, 465-4437, 272-8061. 15-3-78

SERVICES DIVERS

AMAIGRISSEMENT par repos physiologique sous surveillance compétente dans le calme champêtre des Cantons de L'Est. Tél.: 819-839-2323. 1-3-78

Impression de T-shirts de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en serigraphies. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu 484-3479 ou 343-7790. Le T-shirt fait un cadeau original. JNO

TRUITES: Vous pensez à élever de la truite? Un spécialiste vous renseigne rapidement sur la qualité de votre eau, les aménagements à effectuer, les lois en vigueur au Québec, les possibilités de vous procurer oeufs, alevins, truitelles. 270-7832 20-3-78

TABLEAUX - PEINTURES

ATTENTION COLLECTIONNEURS. Songez-vous à ouvrir votre propre galerie d'art? Vous pouvez vous procurer des oeuvres originales de grands maîtres; Picasso, Chagall, Miro, Calder, Dali, Fini, Riopelle, etc., de même qu'un très grand choix d'art moderne et contemporain. Pour renseignements et liste de prix appeler: Internationart 353-3413. 15-3-78

TERRAINS À VENDRE

ST-BRUNO: Terrain commercial centre-ville, prix très raisonnable, tous les services. **Raymond Langlois 679-1110.**
Fiducie du Québec,
Courtier
15-3-78

DUVERNAY O.: Val Des Arbres, terrains résidentiels de choix. Tél.: 481-1725 J.N.O.

TERRES À VENDRE

Terre de 70 arpents, dont 64 cultivables, à St-Norbert, comté de Berthier, prix: $21,000. 525-6456, 523-3744 soir. 18-3-78

Près de Victoriaville, 60 arpents, maison plus grange. $39,000. Tél: 819-357-7760 819-363-2344 16-3-78

SKI

Surplus d'inventaire de skis à échanger contre de l'argent ou chargex: Tél.: 384-3582 17-3-78

VÊTEMENTS

RECHERCHONS

Représentant avec expérience dans le vêtement homme pour la province de Québec, territoire déjà établi, apprécierons représentant avec une autre ligne. Communiquez avec **Mr. Daniel Azra (514) 842-1831.**
15-3-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LASALLE
DUPLEX À VENDRE
PRÈS DU CENTRE SPORTIF ET DES POLYVALENTES. 2 x 5½ garçonnière. Salle de jeu avec foyer naturel. Garage 2 voitures. Prix très concurrentiel. Bâti en 1975. Appelez **D'Etcheverry 364-3232 ou 766-7082.**

VERDUN — DUPLEX
PLUS BELLE RUE DE VERDUN: 2 x 4½ salle de jeux. Coin de rue. Fenêtres d'aluminium émaillé et toit garanti, dans les $40,-000. Appelez **D'Etcheverry 766-7082 ou 364-3232.**

BERTHIERVILLE
Magnifique bungalow de brique romaine, situé bord du fleuve avec immense terrain paysagé. La prop. étant de 108 x 35 comprend 15 pièces dont 10 au R.D.C., trois s. de bain, foyer de briques, plafond cathédrale, garage double. Idéal pour professionnel ou rentier. **L. Lambert 725-9183, 585-1488.**
15-3-78

DIRECTEMENT DU CONTRACTEUR

Construisez votre maison sur nos terrains ou le vôtre. Plan disponible, estimé gratuit. Aussi 4 maisons, nouvelles constructions. St-Hubert. Prix réduit $32,500. Hypothèque 10%. Rabais fédéral. Choix de couleur.
659-4109
678-8039
20-3-78

VERDUN: particulier, doit vendre, cottage, 4 chambres, bien situé, bon pour professionnel. 5569 Wellington. $50,000. Inf.: A. Poissant 767-1139, 767-0544, le soir: 631-3014 5-4-78

VILLE ST-LAURENT, cottage semi-détaché, 9 pièces, salle à dîner, paysagé, patio, piscine, pas d'agent. Le soir 336-9557. 20-3-78

Otterburn Park, bord du Richelieu, magnifique bungalow, 8 pièces, sous-sol fini, garage double, descente de bateau, beaucoup d'arbres. 467-6268 14-3-78

AHUNTSIC, Georges Baril et Sauriol, cottage détaché stucco, 7½ pièces, véranda, garage chauffé, terrain 50x100, tranquille près métro et magasins. Cause: transfert. $59,000. Pas d'agent. 387-8398 20-3-78

WESTMOUNT localité centrale, résidence privée, tout équipée, 5 chambres à coucher, 2 salles de bain, cuisine moderne, salon séparé avec foyer, salle à manger, grande entrée, sous-sol fini, garage pour 2 autos, grand sundeck, patio, jardin paysagé avec terrain libre à côté. Superficie totale environ 10,000 pi. carrés. La tout pour [illegible]. Appeler 937-1494. 19-3-78

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

MONTRÉAL
281-1515

AHUNTSIC: Magnifique immeuble de 59 apps., grandeurs variées, baux annuels, rapporte $126,000. Comptant requis $50,000. Offre demandée, échange accepté. **Aldée Gravel 351-1475.**
32e AVENUE, LACHINE: Superbe propriété de 39 logements, état impeccable. Ascenseur, stationnement intérieur, aucun vacant. Revenu $96,468. Comptant: $75,000. **Ubald Mainville 679-5834.**
AUBAINE À SAISIR: Rosemont, 36 appartements, 3½-4½ et 7 commerces dont banque. Tous loués, rapporte $150,000. Prix $725,000. Comptant $100,000. **Aldée Gravel 351-1475.**
NOUVEAUX BORDEAUX: 40 logements détachés, bien situés, financement excellent avec petit comptant, revenu $90,000. **Donat Pépin 744-2020.**

DES ROSIERS
de Fiducie Nord-Amérique

SEMI-COMMERCIAL: 18 x 4½, 1 x 5½, 1 x 6½, 4 magasins. Site excellent. Près Côte St-Luc. Parfaite condition. $100,000 comptant. **Martin Greenbaum 747-7878.**
4.75 x REVENU: Occasion. Propriété de luxe avec ascenseur, garages intérieurs. 32 logements, 3½, 4½, 5½, aucun meublé. Comptant $50,000. **Richard C. Durocher 259-0675.**
PLAZA ST-HUBERT: Près métro, 28 logements, 1er plancher béton, location facile. Revenu brut $59,800. Prix 5.2 x revenu. Comptant $50,000. **Gilles Brunet 255-7545.**
CÔTE-DES-NEIGES: Près Université de Montréal et Ste-Justine, 13 ou 26 appartements, chauffage central, fenêtres aluminium, loyers raisonnables, comptant $20,-000, par propriété. **Bruno Gobeille 382-6985.**
5.3 x REVENU: 55 appartements, 1970, 3, 3½, 4½, piscine, sauna, revenu $115,500. Prix demandé $600,000. Petit comptant. **Yvan Sarrazin 324-4375.**
OUTREMONT: Coin semi-commercial, 15 logis et 3 commerces, hypothèque à 8%, capitalisable $4,000 annuellement. Revenu $53,000. au 1er juillet. Prix moins de 5 fois. Comptant $50,000. **Norman Laberge 276-7789.**
45% NET SUR INVESTISSEMENT: 32 appartements, près stade olympique, totalement rénové, loué à 100%. Revenu $60,-000. Prix $235,000. Comptant discutable. **Bernard D'Amour 725-4837.**
$8,600 PAR LOGEMENT: Rosemont, 25 appartements, surtout 3½, loyers très bas. Immeuble excellente condition, comptant seulement 11%. **André Lamaire 523-3449.**
OUTREMONT, 5 x REVENU: 14 logements tous 4½ pièces. Bien entrenus et bien situés. Revenu garanti par propriétaire: $31,100. **Claire Bélisle 465-1943, Claude Boisjoly 281-1515.**
12% RENDEMENT: Édifices commerciaux dans petit centre d'achats, bons locataires, bien situé, prix $135,000. **A.J. Bélec 331-4034.**

RIVE-SUD
651-1904

RIVE-SUD: Construction 1974-75. Deux 16 logements 7 x 5½, 8 x 4½, 1 x 3½. Deux 12 logements, 11 x 4½ et 1 x 1½ pièces. Tous loués avec baux. Chauffage électrique, locataires. Vendus ensemble ou séparément. Prix $240,000. par 16 logements, $180,000 par 12 logements. Classe 32. Exclusif. **Jean-Claude Vandelac 256-7810.**
BROSSARD: 3 bâtisses de 8 x 4½ pièces. Chauffage électrique par locataires. Loyer très bas. Gros potentiel. Comptant entre $10,000. à $15,000. **Denis Lussier 672-3384.**
MONTRÉAL: Maison appartement de 52 lo-

Le Maître Courtier
1111er
en investissement

gements, chauffage à l'huile, revenus annuels $104,000. Nous demandons 5 fois les revenus. **Françoise Armstrong 672-7959.**
LONGUEUIL: Maison à revenus, 8 logements, 1969. Nous demandons $93,500. **Françoise Armstrong 672-7959.**
LONGUEUIL: Quatre 8 logements, en vente en bloc ou séparés. $8,000. chacun de comptant. Tous loués. Aucun meuble. Construction de qualité 1970. Excellente occasion. **Gilles Lefebvre 672-8345.**
LONGUEUIL: 16 logements 1970, chauffés. Très bonne condition. Revenus $35,000 avec possibilité d'augmentation d'ici 3 mois. Comptant demande $15,000. seulement. **Gilles Lefebvre 672-8345.**
LONGUEUIL: Quatre 8 logements seulement $8,000. de comptant chacun. Tous bien loués. Construction de qualité 1970. Excellente opportunité. Près de $18,000. de revenus. **Gilles Lefebvre 672-8345.**
15-3-78

COURTIER EN IMMEUBLE ET PRÊT HYPOTHÉCAIRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CARTIERVILLE: luxueux bungalow 12 pièces sur bord de l'eau, piscine, grand terrain, secteur recherché. M.L.S. **Stella Tremblay 334-2771 et Michelle Nagy 331-1577. Bur.: 334-0700.**
OUTREMONT: près des parcs, écoles, maison détachée 8 pièces, 5 chambres à l'étage, 2½ salle de bains. $112,500. **Raymonde Trudeau: 733-3668 et Estelle Brodeur 342-3548. Bur.: 334-0700.**
OUTREMONT: cottage 8 pièces, salle à manger séparée,

DES ROSIERS
de Fiducie Nord-Amérique

4 chambres, belles boiseries, entrée privée pour voitures. $66,000. **Estelle Brodeur 342-3548 et Raymonde Trudeau 733-3668. Bur.: 334-0700.**
PAROISSE ST-GERMAIN: style Tudor, 2 foyers, grand salon, salle à manger séparée, 5 chambres, magnifiques boiseries. $98,500. **Estelle Brodeur 342-3548 et Raymonde Trudeau: 733-3668. Bur.: 334-9799.**
OUTREMONT: magnifique résidence en pierres, complètement renovée, air filtré climatisé, 3 foyers naturels, grand jardin, garage 2 voitures. **Estelle Brodeur 342-3548 et Raymonde Trudeau 733-3668. Bur.: 334-0700.**
OUTREMONT: magnifiques cottages, 10 pièces, 4 chambres, salle à diner, foyer naturel, beau terrain. M.L.S. **Stella Tremblay 334-2771 et Michelle Nagy 331-1577. Bur.: 334-0700.**
ANJOU: duplex complètement détaché, garage double, système électrique.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

M.L.S. **J. Louis Savard 354-2950, 721-9989.**
BOUL. GOUIN: cottage pierre brique, 8 pièces, garage, piscine creusée, grand terrain, vue sur rivière. M.L.S. **Mme Gouger 354-2950, 259-4078.**
DES CARRIÈRES, ÂGÉ: chauffé électrique, 2 logis, tapis rez-de-chaussé partout. 1 x 6, 1 x 7. Haut loué $150. mois. M.L.S. **M. Marthe Lepage, 354-2950, 353-4058.**
LAVAL: magnifique duplex semi-détaché 2 x 5½ plus bachelor, piscine creusée chauffée 17 x 30, 6' plafond. Impeccable, beau secteur. M.L.S. **Jacques Charbonneau, 354-2950, 472-5474.**
MERCIER: duplex 2 x 5 pièces, semi-détaché, grand terrain, comptant $6,000. M.L.S. **Lili Daigle, 354-2950.**
MONTRÉAL NORD: duplex

Le Maître Courtier

2 x 5½, semi-détaché avec dépanneur, $52,000. M.L.S. **Lili Daigle 354-2950.**
NOUVEAU ROSEMONT: près métro Langelier, luxueux bungalow renové, piscine creusée, foyer dans salle jeux sous-sol. M.L.S. **M. Marthe Lepage 354-2950, 353-4058.**
NOUVEAU ROSEMONT: triplex pierre brique 1 x 7, 2 x 4½ plus bachelor, impeccable, comptant $25,000. Cause mutation. M.L.S. **Mme Gouger, 354-2950, 259-4078.**
ST-LÉONARD: luxueux 2 x 5½, 3 x 4½, plus sous-sol, salle jeux foyer, cuisine. Garage double. M.L.S. **M. Marthe Lepage 354-2950, 353-4058.**
15-3-78

COURTIER EN IMMEUBLE ET PRÊT HYPOTHÉCAIRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A.E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
COURTIER

ST-LAMBERT
Grand duplex détaché. C'est rare qu'on a ce modèle, 7-6 pièces, à vendre, donc faites vite. Le rez-de-chaussée comprend une salle familiale avec bar, garage double et un tas d'extras. **Robert Marois 465-2510 ou 679-7332.**

STE-THÉRÈSE
(JARDIN BLAINVILLE)
Sur site élevé avec magnifique vue sur la ville lointaine, une maison deluxe, style Manoir Français Provençal. Construction récente avec 4 chambres à coucher. Faut voir pour apprécier la beauté de cette maison imposante. Piscine intérieure. Jardin en deux terrasses. M.L.S. **Dora Brunet 687-1010, 627-0348.**
15-3-78

AHUNTSIC: Triplex 3 x 4½, chauffage individuel, moderne, rue résidentielle. **Denise Trahan 337-5480 ou 334-6588.**
CARTIERVILLE: Split level détaché 9 pièces, 4 chambres, salle à diner séparée, den avec portes françaises donnant sur beau patio, garage niveau du sol, façade en pierres, fenêtres et corniches rusco, près train. Prix $77,000. **Denise Brissette 337-5480.**
LE PERMANENT,
Courtier
15-3-78

ST-SAUVEUR: maison neuve à vendre, site privé et pittoresque, à 5 minutes de marche du Mont Habitant et des services municipaux. Modèles Suisses, canadiens et modernes, conçus par architectes. Terrain boisé de 15,000 à 25,000 pi. ca. Pas d'intermédiaire pour la vente. Bonnes conditions de financement. Tél.: 388-3138, ou 389-4682. 15-3-78

BUNGALOW: neuf, en briques, avec garage et foyer, à Laval, tél.: 666-7826 4-4-78

MAISON DE VILLE, CONDOMINIUM, 3 étages, 3 chambres à coucher, foyer, sous-sol fini insonorisé, garage intérieur, piscine extérieure, tapis mur à mur, sans agent 465-1567. 13-3-78

Pointe aux Trembles, bord de l'eau, 54e avenue, cottage, 5 ans, stuc, tout électrique, intérieur rustique, 2 foyers, garage, paysagé, $49,500. Pas d'agent. 642-4199 17-3-78

ST-BRUNO: Grand bungalow 24x56, 2 salles de bain, garage, sous-sol fini, situation privilégiée: en montagne, terrain paysagé, en bordure du parc provincial, $41,000. 653-1237 16-3-78

ST-BRUNO: bungalow 1970, 5½, salle familiale, chambre froide, abri d'auto, patio, jardin, BBQ, arbres adultes, évaluation $41,900. Prix demande: $36,000 Agent, s'abstenir. 653-0997 ou 651-9830. 16-3-78

ST-HILAIRE, magnifique cottage, salon avec foyer, 4 chambres à coucher, garage, terrain boisé de 9,000 p.c. Appeler à: 464-3028. 25-3-78

ST-BRUNO: bungalow neuf, construit sur terrain vacant, dans secteur établi depuis 5 ans, voisinage accueillant, toutes commodités à l'intérieur, gazon fait, haie de cèdres. 653-8388. 20-3-78

HAMSTEAD, 84 Thurlow Road, 7 pièces, 2 salles de bains, jardin, visiter le 15 mars, de 6:00 à 8:00 PM. Offres acceptées. Mrs. Brigel, 481-0241. 16-3-78

PIERREFONDS, (boul. Saraguay) magnifique bungalow en aluminium sur le bord de la rivière, quai et descente en ciment. 7 pièces pous sous-sol toiture neuve, garage, terrain 80x152, belle opportunité. Prix $48,000. Marcel Parisé 866-9641 (b) ou 684-3721 (r). TRUST GÉNÉRAL, Courtier. 15-3-78

OUTREMONT détaché, près du collège Stanislas, charmant cottage en terrasse entièrement rénové, 7 pièces, foyer, garage, état impeccable. OUTREMONT: duplex semi-détaché, 2x6, sous-sol fini, foyers, garage double, beau jardin, rue paisible, les deux étages libres sur demande. CÔTE-DES-NEIGES, près Université de Montréal, grand duplex détaché, 6½, 7½, 3 garages doubles, très grand jardin, haut loué $400. Exclusivités de Mme L.C. Simard: 738-8575, Mme M.D.A. Préfontaine: 731-3158. 15-3-78

Terrain boisé, 60 âcres, avec 2 maisons, à Labelle, $23,000. Particulier. De 12:00 à 16:00, demander Mme Telmosse à 381-5570. 20-3-78

Daytona, Floride, beau bungalow, meublé, tapis partout, air climatisé, arbres fruitiers, oranges, à quelque 100 pieds de la mer. Prix $29,000. Hypothèque $12,000. Comptant requis $17,000. ou prendrait camper ou roulotte comme partie du comptant. Information, propriétaire. 384-4094. 15-3-78

Outremont, cottage détaché, 9 pièces, en très bon état, rue tranquille, face parc Outremont. Garage doublé. Vente immédiate. $88,000. Sans intermédiaire. Tél.: 277-8427. Du lundi au jeudi inclus, visite sur rendez-vous. 11-4-78

ST-LAMBERT: Cottage, 4 chambres à coucher, 2½ salles de bain, salon, salle de séjour avec foyer, salle à manger, cuisine dînette, proximité du métro et des écoles, possibilité de bureau pour exécutif ou professionnel. 672-9960. J.N.O.

ST-LAURENT, split-level, 8½, 4 chambres, toutes commodités. Tél.: 744-5778 ou 748-7688 18-3-78

OUTREMONT: duplex détaché 1945, 2x6, 3 chambres, salle de jeu, et chambre de bonne, bas $425. haut propriétaire.
C.D.N. près Université, cottage détaché, 7 pièces, 4 chambres, cave pas finie, jardin, $59,500. réduit $55,000. Gouban Courtier 843-3731. 15-3-78

STE-THÉRÈSE-EN-HAUT: Très Spécial! avec $10,000.00 comptant vous devenez propriétaire de 3 cottages attaches, tout brique, style colonial et intérieur moderne. Vous occupez un cottage et les deux autres revenus vous aident à défrayer votre propre loyer. Piscine extérieure, stationnement individuel, poêle et réfrigérateur inclus, chauffage électrique, salle à diner combinée au salon, etc... District [illegible] Faire très vite. Dubois 625-6977. IMMEUBLES SUPÉRIEURS. 15-3-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BASILE: Cottage construction très soignée, secteur paisible, foyer, beaucoup de commodités. Appelez **R. Langlois 679-1110.**
ST-BRUNO: Cottage canadien 30 x 44, grand terrain 4 c.c., 11 pièces, bâti sur spécifications. Voir **R. Langlois 679-1110.**
BROSSARD: Très belle maison à paliers multiples. Foyer pierres. Garage. **Nicole Pelletier 463-0651, 679-1110.**
Fiducie du Québec
Courtier
15-3-78

LUXUEUX DUPLEX

Longue Pointe, style colonial, 8045 Tellier, coin de rue près parc, immense terrain paysagé, moderne, très propre, 7 grandes pièces, salle de jeu, bibliothèque, garage double. Pas d'agent **353-3413.**
15-3-78

PINCOURT

Split level, 3 chambres à coucher, briques et aluminium, sous-sol fini, $34,000. Appeler le jour: **364-3220,** le soir: **453-2301.**
17-3-78

BOUL. ST-JOSEPH: 3 x 7 logements - 1 bureau de professionnel, libre au sous-sol, fenêtres panoramiques en baie. Inf.: **M; Paquin 254-4591 M.L.S.**
LE PERMANENT
Courtier
15-3-78

OUTREMONT: Maison moderne détachée, 8 pièces très éclairées, foyer naturel, 2 salles de bain, powder room, jardin paysagé. Vente privée.
77 avenue Beloeil
342-3618
15-3-78

LAVAL, secteur St-Rose, maison unifamiliale, construction 1973, 45 par 30, sous-sol semi-fini, 8 pièces, extérieur: pierres naturelles et cèdre. Terrain boisé, 10,000 pieds carrés. Vente privée. Prix $58,000. **Tél.: 622-1991, Mme Lachapelle.**
20-3-78

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

N.D.G.: Cottage détaché en pierres. Jolie maison de 8 pièces, foyer naturel au salon, salle à manger séparée, 4 chambres, salle de séjour, garage en façade, très beau jardin. **Mireille Turp 735-2761, 481-2561.**
N.D.G.: Duplex. 6½-7½ pièces, salon, salle à manger à la suite, boiseries et parquets de chêne, 2 pièces finies au sous-sol plus salle de bain, garage double. **Mireille Turp 735-2761, 481-2561.**
LE PERMANENT,
Courtier
15-3-78

BUNGALOWS

Montréal (Nord-Est), bungalows neufs, super isolés, détachés, 80 modèles déjà vendus, $41,500 et plus.
648-7448 ou 648-2680
15-3-78

STE-THÉRÈSE: prop. à rev. 6 x 5 chauff. élect. loc. Faites offre. **Laurent Cournoyer 655-9400, 336-3124.**
TRUST NATIONAL
Courtier
15-3-78

N.D.G.: belle propriété 12 ans, 17 appts, 4½/5½, locataires de choix, ascenseur, loué à très bas prix. **D. Rufiange 735-6381.**
Fiducie du Québec
Courtier
15-3-78

ANJOU

Duplex de luxe avec piscine creusée, chauffée, 2 foyers, bas disponible, prix $95,000.
352-9130
16-3-78

OUTREMONT: Sur la montagne, cottage détaché, 8 pièces, salon avec foyer, salle de bains attenante chambre principale. Pièce familiale au sous-sol, garage. OUTREMONT: Rockland cottage 10 pièces, salon avec foyer, 5 chambres à coucher, sous-sol fini, garage information M. Savoie, Audette, Audette 273-3653. 15-3-78

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE OU À LOUER

Magnifique propriété, terrain 25,000 pieds, 10 pièces, foyer, garage. Ste-Foy. 651-5682. 21-3-78

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

Ste-Christine de Bagot, grande maison de campagne, 4 milles village. Chauffage électrique. Prix à discuter, comptant. Tél: 5 à 9 hres P.M. 819-858-2020. 15-3-78

Authentique maison québécoise, bicentenaire, rénovée, 2 foyers, intérieur murs de pierre nettoyés à l'acide, poutres décapées, sur rang paisible, St-Jacques. 45 minutes de Montréal, $50,000. 839-2376. 1-4-78

PROPRIÉTÉS À LOUER

Bachelor, au Castel de Laval, Laval des Rapides, Tél: 324-0466 20-3-78

MONTRÉAL-NORD, bachelor 2½ avec poêle et frigidaire. Prix sur les lieux. 324-0387. 15-3-78

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

Rosemont, 24 appartements, revenu $46,000. Appelez M. Mike 481-5868. 31-3-78

ST-HUBERT, maison de 6 logements pierre et brique, construction 1969, 6x5½ pièces, chauffage électrique. Revenus des loyers $12,180. Comptant requis $10. à $15,000. Prix $82,000. Yvon Landry 672-0530. IMM. TAPIS ROUGE, COURTIER. 15-3-78

Notre service d'
ANNONCES CLASSEES
est assuré par
l'agence Valrain
C.P. 117
Brossard, Québec
J4Z 3J1
du lundi au vendredi
de 9h.15 à 18h.
465-2145
LE DEVOIR
JNO

Carrières et Professions

AGENCE DE PUBLICITÉ

située au centre-ville
recherche un

DIRECTEUR DE LA PRODUCTION ÉCRITE

Faire parvenir curriculum vitae à:

DOSSIER 2947
Le Devoir,
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

REPRÉSENTANT BILINGUE

Une des plus grandes compagnies du Québec recherche un représentant dynamique et ambitieux.

Fonctions:
— Assurer un service auprès d'une clientèle établie.
— Assumer la responsabilité d'un territoire.
— Contrôle d'inventaires, prix et ajustement.
— Négociation en termes de besoins de la clientèle.
— Collaboration étroite avec le département des ventes.

Qualifications:
— Posséder une expérience pertinente dans la vente, minimum 3 ans.
— Âge 25-40 ans.
— Posséder une automobile.
— Expérience de collection un atout.

Traitement:
— Salaire et commissions, possibilité $15,000 - $25,000.
— Allocation de voiture.
— Compte de dépenses.

COMMUNIQUEZ À
273-9514

LA MAISON ROUYN-NORANDA INC.
CENTRE DE RÉÉDUCATION POUR MÉSADAPTÉS SOCIO AFFECTIFS

RECHERCHE DES

EDUCATEURS

Poste:
Personne qui en collaboration avec l'équipe en place, répond aux besoins physiques, psychologiques et de rééducation totale des enfants par une action éducative personnelle et par des méthodes d'initiation, en collaboration avec les professionnels en charge des différentes thérapies, en vue de leur formation et de leur réintégration à la société. Elle suit l'évolution des enfants en remplissant les documents de contrôle d'évolution. Elle fournit la programmation de sa journée.

Exigences:
— Détenir un diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation spécialisée;
— Les candidats n'ayant que 12 ans de scolarité pourront être considérés s'ils possèdent de l'expérience dans le travail auprès d'adolescents et à condition d'accepter de suivre une formation en technique d'éducation spécialisée;
— Doit être âgé de 21 à 35 ans;
— Doit être en mesure d'oeuvrer auprès de jeunes de 9 à 18 ans, garçons et filles.

Rémunération:
La rémunération suivant les normes du Ministère des Affaires Sociales et selon les qualifications du candidat.

Prière de se présenter au:

Service du Personnel
Maison Rouyn-Noranda Inc.
700 Chemin Granada
Rouyn, P.Q.
Tél.: (819) 762-6592

LE GROUPE COMMERCE

L'une des plus importantes compagnies d'assurances générales au Québec recherche les services d'un

OPÉRATEUR EN INFORMATIQUE

FONCTIONS
La personne sera appelée à opérer le pupitre des commandes et à effectuer diverses fonctions auxiliaires liées à la tâche.

QUALIFICATIONS
Les personnes intéressées doivent détenir un D.E.C. en Informatique et devront être disposées à travailler selon un horaire rotatif.

LIEU DE TRAVAIL
Saint-Hyacinthe

CONDITIONS DE TRAVAIL
Le salaire sera établi selon les qualifications. Les avantages sociaux sont généreux.

Toute demande sera traitée confidentiellement. Faites parvenir votre curriculum vitae au

Service du Personnel
Le Groupe Commerce Compagnie d'assurances
2450, rue Girouard
Saint-Hyacinthe, Québec
J2S 3B3

CABLEVISION NATIONALE LTÉE

GÉRANT DES ACHATS

Fonctions:
Le gérant des achats est responsable de l'acquisition de pièces et services selon les spécifications établies par les requérants.

Il est également responsable du contrôle des commandes, des stocks et des prix et doit veiller à la bonne marche de son département.

Il évalue le personnel sous sa responsabilité.

Exigences:
Le titulaire de ce poste doit posséder une formation minimale de niveau C.E.G.E.P. et avoir 3 à 5 ans d'expérience dans la fonction d'achat de pièces et de services. Le candidat aura une expérience dans l'organisation d'une salle d'insertion et la distribution du courrier.
Il doit également bien connaître les systèmes et procédures de contrôle d'inventaire et pouvoir communiquer dans les deux langues.
Des connaissances en électricité ou en électronique seraient un atout.

Rémunération:
Selon les normes et politiques de la compagnie.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae à:

Cablevision Nationale Ltée
90 Beaubien Ouest
Montréal, Québec
H2S 1V7
Service du Personnel

Chaque candidature sera traitée confidentiellement.

LE COLLÈGE SAINT-FÉLICIEN

pour le Service de l'Education des Adultes, recherche les services d'un (1) spécialiste en

ÉDUCATION PHYSIQUE

Supérieur immédiat
Coordonnateur de l'Educationdes Adultes

Attribution caractéristiques:
1) assurer l'implantation du module de service dans le secteur de la condition physique des québécois tel que promu par le Haut-Commissariat à la Jeunesse aux Sports et aux Loisirs (Kino-Québec)
2) assurer l'implantation du programme "SAINT-E-ACTION"; programme original de mise en condition physique pour tout le territoire du Comté Roberval
3) coordonner les activités reliées au module Kino-Québec et au programme de SANT-E-ACTION
4) assurer la formation des ressources nécessaires à la réalisation de ce programme
5) assurer la réalisation du programme
6) autres tâches connexes reliées au programme SANT-E-ACTION

Qualifications requises:
— Posséder un diplôme universitaire de premier cycle en Education Physique.
— Une préférence sera accordée aux spécialistes en conditionnement physique.
— avoir une facilité pour les relations humaines.
— Esprit d'organisation et de débrouillardise.

Salaire:
Selon la convention collective des professionnels.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 22 mars 1978 à:

Service du Personnel
Collège de St-Félicien
1298 rue Leclerc
St-Félicien, Qué.
G0W 2N0

LE GROUPE COMMERCE

L'une des plus importantes compagnies d'assurances générales au Québec recherche les services d'un

PROGRAMMEUR en INFORMATIQUE

FONCTIONS
La personne sera appelée à élaborer des programmes de type commercial pour les différents services de notre compagnie.

QUALIFICATIONS
Les personnes intéressées doivent posséder un diplôme universitaire de premier cycle avec spécialisation informatique ou un D.E.C. (option informatique) avec deux années d'expérience comme programmeur d'application.

Une connaissance du langage Cobol, de la méthode d'accès VSAM et du produit de gestion de banque de données DL/1 serait un avantage.

LIEU DE TRAVAIL
Saint-Hyacinthe

CONDITIONS DE TRAVAIL
Le salaire sera établi selon les qualifications. Les avantages sociaux sont généreux.

Toute demande sera traitée confidentiellement. Faites parvenir votre curriculum vitae au

Service du Personnel
Le Groupe Commerce Compagnie d'assurances
2450, rue Girouard
Saint-Hyacinthe, Québec
J2S 3B3

"Bureau de comptables agréés
recherche

JEUNE DIPLÔMÉ

C.A. ou C.G.A.

S.V.P. faire parvenir curriculum vitae à:

Gaudette, Bergeron, Caron,
Gratton et associés
3730 est boul. Crémazie, suite 402
Montréal, Qué. H2A 1B4"

DIRECTEUR ADJOINT

Fonctions:
— planifier, diriger le secteur administratif du service Développement Immobilier
— participer, s'assurer de l'application du plan d'action, contrôler l'administration des baux, de leur prolongation et de leur renouvellement
— préparer les rapports servant de support pour les prises de décision par les officiers supérieurs.

Qualifications requises:
— degré universitaire en administration ou expérience équivalente
— minimum de 3 ans d'expérience dans le domaine immobilier avec responsabilité de personnel.

Lieu de travail:
— Montréal

Salaire:
— Selon l'expérience et compétence.

Il nous fera plaisir de recevoir votre curriculum vitae accompagné d'une photocopie de vos certificats d'études que nous traiterons confidentiellement avant le 20 mars 1978, à:

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
Service du personnel
C.P. 1058
Place d'Armes
Montréal, Qué. H2Y 3J8

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

commission scolaire Régionale de Tilly

ORTHOPÉDAGOGUE

DÉBUT DU TRAVAIL: 1er avril 1978.

L'ENDROIT: Centre d'Accueil L'Escale, 4515 de la Colline, Cap-Rouge.

LA TÂCHE:
- Il exerce principalement une fonction de dépistage, d'identification, d'évaluation des difficultés d'adaptation et d'apprentissage (niveau élémentaire et secondaire) avec les instruments et techniques qui lui sont propres;
- Il propose un plan d'éducation spéciale ou de rééducation aux enseignants et travaille en étroite collaboration avec eux;
- Il est appelé à participer à des études de cas avec l'équipe multidisciplinaire de l'école en ce qui concerne les implications pédagogiques;
- Il rencontre certains élèves présentant des problèmes spécifiques pour favoriser leur intégration au groupe de rééducation ou leur intégration au groupe régulier.

AUTRES SPÉCIFICATIONS
- Travail en milieu fermé;
- Clientèle mésadaptée socio-affective lourdement atteinte (filles: 12-18 ans).
- Programme académique: élémentaire, secondaire.
- Milieu spécialisé ou l'enseignement est utilisé comme medium de traitement de réadaptation.

QUALITÉS REQUISES:
- Aptitudes au travail en équipe.
- Connaissance de la clientèle mésadaptée socio-affective.

QUALIFICATIONS REQUISES:
- Diplôme universitaire de 1er cycle en orthopédagogie.
- Détenir une autorisation d'enseigner.

CONDITIONS DE TRAVAIL: Selon l'entente des enseignants (C.E.Q.).

LES CANDIDATS INTÉRESSÉS sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 20 mars 1978, 16:30 heures, AU:

SERVICE DU PERSONNEL
(CONCOURS 78-20)
945, rue Wolfe
Ste-Foy
G1V 4E2

CABLEVISION NATIONALE LTÉE

ANALYSTE EN PRIX DE REVIENT

Fonctions:
L'analyste maintient et contrôle les systèmes nécessaires à l'établissement du prix de revient pour les opérations des services de la division; il participe également à l'évaluation et à l'élaboration de systèmes d'analyse et de contrôle des coûts.

Exigences:
Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques administratives.
Posséder une expérience de 2 ans dans un service de prix de revient au sein d'une industrie ou d'un service public.

Rémunération:
Selon les normes et politiques de la compagnie.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae à:

Cablevision Nationale Ltée
Service du Personnel
90 Beaubien Ouest
Montréal, Québec
H2S 1V7

Chaque candidature sera traitée confidentiellement.

UNIVERSITÉ DE MONCTON

L'Université sollicite des candidatures de

PROFESSEURS

en Biologie
Droit
Éducation
Mathématiques
Nutrition et diététothérapie
Psychologie
Sciences infirmières
Science politique

La date d'entrée en fonction est le 1er juillet 1978. Les candidats doivent maîtriser la langue française, tant orale qu'écrite. Toute candidature doit comporter un curriculum vitae détaillé avec le nom de trois répondants et être transmise au directeur du département concerné à l'adresse suivante:

Université de Moncton
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1A 3E9

BIOLOGIE (2 postes)

Fonctions:
a) Enseignement de la biologie générale et de la biométrie, au niveau du 1er cycle, et recherche.
b) Enseignement de l'écologie végétale aux 1er & 2e cycles, recherche.

Qualifications:
Ph.D. ou l'équivalent en biologie. Les candidats détenant la maîtrise seront aussi considérés. Une expérience pertinente dans l'enseignement et dans la recherche serait avantageuse.

Communiquer avec le
Directeur
Département de biologie
Faculté des sciences et de génie

DROIT

Fonctions:
Enseignement dans le cadre de la licence en droit, dans les domaines suivants:
droit du travail
droit fiscal
droit administratif

Qualifications:
Maîtrise ou l'équivalent. Les candidats détenant le baccalauréat ou la licence seront aussi considérés, surtout s'ils possèdent une expérience pertinente.

Communiquer avec le
Doyen
École de droit

ÉDUCATION

Fonctions:
Supervision des stagiaires en milieu scolaire. Participation à la préparation des stagiaires et des enseignants coopérants. Tâches administratives en relation avec les stages. La personne choisie sera appelée à se déplacer en dehors de la région de Moncton. Le poste est d'une durée d'une année.

Qualifications:
Maîtrise en éducation et expérience substantielle en enseignement.

Communiquer avec le
Doyen
Faculté des sciences de l'éducation

MATHÉMATIQUES

Fonctions:
Enseignement au niveau 1er cycle dans le domaine des statistiques appliquées, de l'informatique et de la recherche opérationnelle. Recherche ou collaboration à des projets de recherche.

Qualifications:
Doctorat ou maîtrise avec expérience.

Communiquer avec le
Directeur
Département de physique-mathématiques
Faculté des sciences et de génie

NUTRITION ET DIÉTOTHÉRAPIE

Fonctions:
Enseignement aux niveaux 1er et 2e cycles, supervision de stages, recherche.

Qualifications:
Ph.D. ou l'équivalent. Les candidats détenant la maîtrise et une expérience appropriée seront également considérés.

Communiquer avec la
Directrice
École des sciences domestiques

PSYCHOLOGIE (trois postes)

Fonctions:
Enseignement aux niveaux 1er et 2e cycles et recherche, dans les domaines suivants:
psychologie de l'enfant
psychologie sociale
psycho-physiologie

Qualifications:
Ph.D. ou l'équivalent. Les candidats détenant la maîtrise avec expérience seront également considérés.

Communiquer avec le
Directeur
Département de psychologie
École des sciences sociales et du comportement

SCIENCES INFIRMIÈRES

Fonctions:
Enseignement au niveau 1er cycle, supervision clinique, recherche.

Qualifications:
Maîtrise en sciences infirmières. Les candidats détenant une expérience d'enseignement universitaire ou une expérience pratique seront préférés. Les domaines concernés sont la santé mentale et psychiatrie et la santé communautaire.

Communiquer avec la
Directrice
École des sciences infirmières

SCIENCE POLITIQUE

Fonctions:
Enseignement aux niveaux 1er et 2e cycles, recherche. Le poste est d'une durée de deux (2) ans.

Qualifications:
Le doctorat ou l'équivalent en science politique. Les candidats détenant la scolarité du doctorat seront également considérés. Le domaine visé principalement est l'administration publique.

Communiquer avec le
Directeur
Département de science politique
École des sciences sociales et du comportement

Les "parents pauvres" ontariens

SUDBURY, Ontario (PC) — Selon l'avocat Etienne Saint-Aubin, la situation au Québec a profité aux francophones de l'Ontario et elle va continuer à le faire.

Dans une interview, l'adjoint au procureur de la couronne a souligné qu'à Sudbury, dans le nord de l'Ontario, il travaillait en français, parlait français à la maison, écoutait la radio et la télévision françaises et envoyait ses enfants à l'école française.

Mais, a-t-il ajouté, "je ne partage pas l'opinion des gens qui insistent pour que le français obtienne le même statut que l'anglais, car ce n'est pas réaliste".

Sudbury, qui est devenue officiellement bilingue en 1974, compte 60,000 francophones sur une population de 160,000.

Un étudiant universitaire, M. Michel Dupuis, admet lui aussi que la situation s'est améliorée, mais il trouve que "les Franco-Ontariens sont encore les parents pauvres des anglophones".

C'est dans le domaine économique, selon lui, qu'il faudrait gagner du terrain.

"Si le Franco-Ontarien ne contrôle pas sa destinée économique, a-t-il souligné, il n'aura sûrement pas grand-chose à dire au point de vue politique et culturel."

† DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

BEAUBIEN, André Stuart. — À Montréal, le 9 mars 1978 à l'âge de 77 ans, est décédé, M. Andrew Stuart Beaubien, agent de change pour la Maison Levesque et Beaubien Inc. Il laisse sa première épouse Jeanne Brossard, sa deuxième épouse Gisèle Boisseau, ses deux filles, Luce (Mme Philippe Van de Walle), Suzanne (Mme Ivan Balla) et ses neuf petits-enfants, également ses soeurs, Laurette (Mme J.J. Perreault), Marie (Mme F. Drumm), Lucette (Mme H. Bennington), Mimi (Mme G.G. Ryan) et ses frères Philippe, Joseph et Claude. Les funérailles ont eu lieu dans l'intimité. Une messe commémorative sera chantée dans la chapelle du Sacré-Coeur de l'église Notre-Dame, Place d'Armes, le 10 avril à 11:30 a.m. 1978. Dons à l'Institut de Cardiologie de Montréal seraient appréciés (5000 est Bélanger, Montréal).

BÉDARD, Rodrigue. — À Montréal, le 10 mars 1978 à l'âge de 70 ans, est décédé, l'Honorable Rodrigue Bédard, juge à la Cour Supérieure du district de Montréal. Du 90, rue Isabelle à Hull. Il était le fils de feu Edgar Bédard et de feu Emilia Bélanger. Outre son épouse Aline Larose, il laisse une fille Francine Sarrazin de Hull, une soeur, Sr. Marguerite Marie s.j.m. de Hull, ses petits-fils, Luc et François, un beau-frère Gaston Larose époux de Viola Sirrett de Floride, 2 belles-soeurs, Carmen Larose épouse de Claude Brault de Hull, Carmel Bédard-Morin épouse de Roland Morin de Laval. Il repose à la maison funéraire Lionel Emond et fils Inc., No 271 boul. St-Joseph à Hull. À compter de 1 h 00 lundi. Funérailles mercredi, le 15 mars à 11 h, en l'église Notre-Dame de la Guadeloupe, Hull. Inhumation au cimetière Notre-Dame de Hull, heures de visite: 1 h à 5 h, 7 h à 10 h.

BOUCHER DE LA BRUERE, Pierre Paul. — À Outremont, le 13 mars 1978 à l'âge de 72 ans, est décédé, Pierre Paul Boucher de la Bruère autrefois gérant de la région de l'est du Canada de la Continentale Casulaty Company, ancien membre des clubs Saint-Denis et Laval sur le lac et de l'Association des Blue-Goose, époux de Alice Ouimet. Lui survivent ses filles, Odette (Mme Pierre Lespérance), Andrée (Mme Guy F. Gervais) son petit-fils Philippe, ses petites-filles Louise (Mme Pierre Langlois), Sophie et Claude, ses frères, Fleurimont, Jacques, ses belles-soeurs Rolande (Maurice décédé), Laure (Fleurimont), Hélène (Jacques), ses beaux-frères Raoul Pinsonnault (Marie-Paule décédée), M. Mme Émilien Ouimet et M. Mme Henri Ouimet, et M. Mme Robert Ouimet. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 mars. Le convoi funèbre partira du salon Alfred Dallaire Inc. et J.S. Vallée Ltée. No 1111 rue Laurier ouest, Outremont à 1:45 heures, pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIARD Honorine. — À St-Hyacinthe, le 10 mars 1978 à l'âge de 83 ans, est décédée, Mme veuve Donat Giard, née Honorine Giard de Ste-Rosalie, elle laisse 3 fils et 5 filles, Gilles Giard, notaire de St-Hyacinthe, Hermel Giard époux de Huguette Perreault de St-Simon, Benoit Giard époux de Catherine Thibault de l'Islet Ville, Mme Albany Lafleur (Paquerette), Mme Charles-Auguste Gauvin (Huguette) de St-Hyacinthe, Sr. Estelle Giard des Soeurs St-Joseph missionnaire au Brésil, Sr. Justine Giard des Soeurs adoratrices du Précieux sang d'Amos et Mlle Lorraine Giard de Ste-Rosalie. Les funérailles auront lieu mardi après-midi. Le convoi funèbre partira du salon René J. Mongeau Ltée No 1115, rue Girouard à St-Hyacinthe, pour se rendre à l'église Ste-Rosalie où le service sera célébré à 3:00 heures. Inhumation à Ste-Rosalie. Au lieu de fleurs des offrandes pour les missions de St-Hyacinthe au Brésil seraient appréciées.

LABRIE Léo — A Montréal-Nord, le 13 mars 1978 à l'âge de 70 ans, est décédé, M. Léo Labrie époux de Ella Séguin. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 mars. Le convoi funèbre partira du salon Giroux et Fils inc. No 11,130 boul. Pix IX, pour se rendre à l'église Ste-Gertrude où le service sera célébré à 11:00 heures, et de là au cimetière Côte des Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation Salon fermé de 5 à 7 PM.

LEE SMITH, Rachel. — À St-Petersburg, Floride, le 11 mars 1978 est décédée, Mme Rachel Lee Smith née Létourneau, épouse de feu Robert Lee Smith. Lui survivent son fils, Richard, sa femme et deux petits-enfants, ses frères, Paul, Hubert et Jean Létourneau, sa soeur, Madeleine Boyer, nombreux neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 mars en l'église St-Jude à St-Petersburg. Messe commémorative sera célébrée à Montréal en l'église Notre-Dame des Neiges à 2:00 p.m. samedi le 18 mars.

PARENT, Antonio Abbé. — À l'hôpital Ste-Anne de Beaupré, le 12 mars 1978 à l'âge de 79 ans, 11 mois est décédé, M. l'abbé Antonio Parent retraité, fils de feu Victorien Parent et de feu Dame Eva Lortie. Il demeurait chez les frères Mariste de Château Richer. Il laisse sa soeur, sr Ste-Marie Léa C.N.D. de Montréal, ses belles-soeurs, Mme Christiana Parent, Mme Marie-Laure Parent, son neveu Michel ainsi que plusieurs autres neveux et nièces. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 mars. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Wilbroad Robert Inc. No 3221 ave. Royale Giffard à 10:45 heures, pour se rendre à l'église de Giffard où le service sera célébré à 11:00 heures, et de là au cimetière paroissial lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBERGE Bertha — A Montréal, le 11 mars 1978 à l'âge de 80 ans, est décédée, Bertha Trépanier, épouse de feu Ulric Roberge. Elle laisse ses enfants, Lucine, Laurent, Germain (époux de Huguette Charbonneau), Marthe-Andrée (Mme Jacques Léonard) et Véronique ainsi que ses soeurs Mlle Marguerite et Mlle Desneiges Trépanier et ses petits-enfants. Les funérailles auront lieu mardi, le 14 mars. Le convoi funèbre partira du salon J.R. Deslauriers Ltée No 790 boul. Ste-Croix, pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 9:00 heures. Inhumation au cimetière St-Charles de Québec, qui sera précédé d'un libérat en l'église Notre-Dame de la Pitié à 14:00 h.

MERCI À ST-JUDE THADDÉE

POUR FAVEUR OBTENUE M.D.

Avant, pendant et après le dîner

Donnez à votre prochain grand dîner un cachet d'élégance et de sophistication. Ces coupes font partie de la série Old English de Birks... en magnifique plaqué argent Primrose.

De gauche à droite: vin, **$12..50;** liqueur, **$11.00;** eau, **$15.00;** cocktail, **$12.50;** flûte à champagne, **$16.50.**

BIRKS
JOAILLIERS

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Le requérant-cédant, M. Cyrille Groleau, domicilié au 1020, Boul. de la Montagne, St-Casimir, Cté Portneuf, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Michel Groleau, domicilié au 2030, boul. de la Montagne, St-Casimir, Cté Portneuf, l'attestation et ou le permis portant le numéro: Q-505919 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 03, catégorie Artisan.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère publication: 13 mars 1978
2e publication: 14 mars 1978
3e publication: 15 mars 1978

AVIS

La requérante, La Compagnie de Transport Reliable (Québec) Ltée, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, pour obtenir l'émission d'un permis spécial l'autorisant à louer à court terme, pour une période de 90 jours, deux (2) tracteurs de marque International Harvester, pour remplacer pendant cette période deux (2) véhicules présentement en réparation.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis.

1ère publication: 13 mars 1978
2ième publication: 14 mars 1978
3ième publication: 15 mars 1978

Corbeil & Dufresne
Procureurs

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL

MADAME X,

Requérante.

AVIS A: Monsieur Robert Lalonde, de lieux inconnus.

PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption en faveur d'un enfant prénommé Sylvain né le 6 avril 1972 sera présentée au Juge en Chef de la Cour de Bien-Etre Social, de Montréal, le 20 avril 1978 à dix (10) heures de l'avant-midi ou aussitôt que Conseil pourra être entendu au 410 de la rue Bellechasse, Montréal. Vous êtes donc requis de vous présenter à ces lieux et date.

MONTRÉAL, ce 9 mars 1978.

ARCHAMBAULT, BOUCHER, SKLAR & Associés.
Procureurs de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-003355-789

Jean Sylvere,

demanderur

versus

Charles Lallouz

et

Boutiques de Vêtements La Rive Gauche Ltée,

défendeurs,

conjointement et solidairement.

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défendeurs, Charles Lallouz et Boutiques de Vêtements La Rive Gauche Ltée, d'adresse inconnue, sont appelés à comparaître dans un délai de trente (30) jours de la date de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ayant été déposée pour ceux-ci au Greffe de cette Cour, 1 Notre-Dame Est, Montréal.

Et soyez avisés qu'en défaut de comparaître ou contester dans les délais susmentionnés, le demandeur procédera à obtenir jugement contre vous par défaut sans autre avis.

MONTRÉAL, le 2 mars 1978.
Mes Stein & Stein,
800 Dorchester Ouest,
Suite 1430,
Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PERMIS NUMÉRO: 23471-V

FAFARD TRANSPORT INC.,

Requérante

PERMIS SPÉCIAL
ART. 2.74 — REG. 2(1976)

La requérante FAFARD TRANSPORT INC;, détentrice du permis numéro 23471-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation suivante:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT.

De Drummondville à Port Cartier, Rimouski, Hull et Alma pour le transport et/ou remorquage de maisons préfabriquées en usine et retour avec marchandises refusées et/ou avariées pour le compte de Bo-Plex Inc.

DROIT ADDITIONNEL:

En demandant le service ci-haut mentionné, la requérante pourra utiliser les semi-remorques, propriété de la compagnie Bo-Plex Inc.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.74 du règlement 2(1976) sous les règles de pratiques et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 13 mars 1978
2ème publication: 14 mars 1978
3ème publication: 15 mars 1978

SIGNÉ: Me Benoît GROLEAU
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
200 ouest, St-Jacques, suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

TRANSFERT

(article 2.59.1 du Réglement 2 (1976) sur les Règles de Pratique et de Régie Interne de la Commission des Transports du Québec adoptées en vertu de la Loi des Transports (1972) Chapitre 55).

Canamerican Auto Lease & Rental Ltd. située au 4480, Côte de Liesse, Ville St-Laurent, détentrice du permis no. 1-DYV, qui détient le droit de faire de la location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques) aux adresses suivantes:

— 2105 Côte de Liesse, Montréal 379, Qué.
— 545 boul. Taschereau, Greenfield Park, Qué.
— 745 avenue Halpen, Dorval, Qué.
— 8670 Le Creusot, St-Léonard, Qué.
— 325 rue Marconi, Ste-Foy, Qué.
— Coin boulevard Charest et rue Anna, Québec.
— 72 route Kennedy, Lévis, Qué.
— 2775 boul. Royal, Trois-Rivières, Qué.
— 314 rue Montigny, St-Jérôme, Qué.
— 201 rue Dorion, Drummondville, Qué.
— 130 rue Richer, Ville St-Pierre, Qué.
— Rond-Point Chicoutimi (R.R. no. 1, route 16-A, Chicoutimi)
— 89 rue Hôtel de Ville, Rivière-du-Loup, Qué.
— 660 ouest, St-Germain, Rimouski, Qué.

demande à la Commission des Transports du Québec de bien vouloir transférer à Snyder Automobiles (Leasing) Ltd., située au 2150 Notre-Dame, Lachine, détentrice du permis no. 288-DYV, le bureau de location suivant:

— 745 avenue Halpen, Dorval, Québec.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis en s'adressant à la Commission des transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

1ière publication: 13 mars 1978
2ème publication: 14 mars 1978
3ème publication: 15 mars 1978

GEOFFRION & PRUD'HOMME
procureurs
500 Place d'Armes,
Suite 1200,
Montréal, Qué.

Me Adrien R. Paquette, C.R.
Suite 900,
200 ouest, rue St-Jacques,
Montréal, Qué.

première publication: lundi le 13 mars 1978
deuxième publication: mardi le 14 mars 1978
troisième publication: mercredi le 15 mars 1978

AVIS

Avis est par la présente donné conformément à l'article 1571 D du Code Civil de la Province de Québec, que ROUTHIER, GAGNÉ & ASSOCIÉS, dont la principale place d'affaires dans la province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Québec, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Royale du Canada à titre de garantie par acte portant la date du 13e jour de février 1978 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 17e jour de février 1978 sous le no 2850490.

Daté à Montréal, ce 8 mars 1978

Prenez avis que J.G. Bernier & Frères Ltée, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour avoir l'autorisation d'ajouter à son permisno: 434 V

Transport Longue distance rayons:

De St-Jérôme Lac St-Jean et les districts: Lac St-Jean est et ouest, Roberval, Chicoutimi, Dubuc, Saguenay aux endroits suivants: Québec, Drummondville, Montréal, Trois-Rivières, Joliette, Hull, Ste-Agathe pour le bois fini.

Transport Longue distance Rayons:

De Montréal, Laprairie, Charny, Québec, St-Hyacinthe, St-Thomas de Joliette St-Romuald, Drummondville aux districts électoraux de Lac St-Jean est et ouest, Roberval, Chicoutimi, Dubuc, Saguenay pour le transport en sacs suivants: ciment, céréales moulées et engrais chimique.

1ère publication: 13 mars 1978
2ème publication: 14 mars 1978
3ème publication: 15 mars 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille-Divorce)

NO: 705-12-000963-784

ELZEAR GAUVREAU, rentier, résidant et domicilié au 89 rue Robillard, à Joliette, district de Joliette,

requérant,

-vs-

DAME MARTHE LAPIERRE, infirmière, de lieux inconnus

Intimée.

AVIS

Il est ordonné à l'intimée en cette cause de comparaître au greffe de la Cour dans un délai de soixante (60) jours à compter de la publication de cette ordonnance.

Une copie de la requête en divorce du requérant a été laissée à l'intimée au greffe de la Cour à son intention.

JOLIETTE, le 23 février 1978.

Protonotaire de la Cour Supérieure

Dugas, Beauséjour & Pauzé-Forest,
643 Manseau,
Joliette, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PERMIS NUMÉRO: 964-DYV

LOCATION CENTRO ENRG., (Monsieur Emilien Letarte, opérant sous le nom de:)

Requérante

TRANSFERT
ART. 2.59.1 — RÉG. 2 (1976)

Monsieur Emilien Letarte, opérant sous le nom de LOCATION CENTRO ENRG., détenteur du permis 964-DYV s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin de transférer tous ces droits, titres, intérêts et privilèges qu'il a et/ou qu'il pourrait avoir au moment de l'audience, si audience il y a, à la compagnie LOCATION C.L.E. INC.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 14 mars 1978
2ème publication: 15 mars 1978
3ème publication: 16 mars 1978

Me Benoit GROLEAU
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
200 ouest St-Jacques, suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

Le requérant-cédant, M. Florian Dubois, domicilié au rue Bois-de-l'Ail, St-Flavien, Cté Lotbinière, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Jacques Auger (Côme), domicilié au 125, rue St-André, Laurier-Station, Cté Lotbinière, l'attestation et ou le permis portant le numéro: Q-500394 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 03, catégorie Artisan.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère publication: 13 mars 1978
2e publication: 14 mars 1978
3e publication: 15 mars 1978

Avis est donné que: "TRANSPORT PAUL SAVARD ENR.," 3567, Boul. des Miles-Iles, St-François, Ville de Laval, P.Q., s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir un permis spécial, TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — TERRITOIRE CONTRAT, pour le transport de marchandises aller-retour, de Montréal à partout dans la province de Québec, et à tous les ports d'entrées des États-Unis, et des autres provinces pour le compte de "G. LAPOINTE FENCE LTÉE.," conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2C.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution: le 13 mars 1978
2ème parution: le 14 mars 1978
3ème parution: le 15 mars 1978

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.,
5205 est, Boul. Métropolitain,
St-Léonard, Montréal, P.Q.
Tél. 321-9275
R1R 1Z7

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-005188-782

ANTONIO CHIMIENTI

demandeur

-vs-

RENÉE LAVIGNE

défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse RENEE LAVIGNE, est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissé à son intention au Greffe de la Cour.

MONTRÉAL, le 8 mars 1978

(S) ROLANDE ALARIE
Registraire

Me Hélène Leduc
6850, rue Sherbrooke est
Suite 350
Montréal, Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (DIVISION DES DIVORCES)

NO: 500-12-076125-784

DAME GISÈLE DUROCHER, ménagère, des ville et district de Montréal,

Requérante

-vs-

JEAN-CLAUDE CHARBONNEAU, de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JEAN-CLAUDE CHARBONNEAU est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance acceuillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, LE 8 MARS 1978

(S) A. BEAULIEU
REGISTRAIRE-ADJOINT

PROCUREURS DE LA REQUÉRANTE
GRENIER, TRUDEL & GRÉGOIRE, Avocats
4227 ouest, St-Jacques
Montréal H4C 1J5
Tél.: 933-4211
Dom. Elu: 31, St-Jacques
suite 500

Le requérant-cédant, M. Philippe Boislard, domicilié au R.R. no 1, 78, Laurier Ouest, Cté Arthabaska, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Ironnée Houle, domicilié au R.R. no 2, Princeville, Cté Arthabaska, l'attestation et ou le permis portant le numéro: Q-501211-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 04, catégorie Artisan.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère publication: 13 mars 1978
2e publication: 14 mars 1978
3e publication: 15 mars 1978

Le requérant-cédant, M. Denis Bergeron, domicilié au 313, St-Georges, Lévis, Cté Lévis, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à BERGEDAC LTÉE, domicilié au 313, St-Georges Lévis, Cté Lévis, l'attestation et ou le permis portant le numéro: Q-500813 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 03, catégorie Entrepreneur.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère publication: 13 mars 1978
2e publication: 14 mars 1978
3e publication: 15 mars 1978

Avis est donné que Rolland Villemaire, 11 boul. Edouard VII détenteur du permis #M-50293-D-001 catégorie entrepreneur région 10 s'adressera à la commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer par donation son permis en faveur de son fils Gilles Villemaire, 3425, rue Mont-Royal, apt. 1, Ville de St-Hubert catégorie artisan région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2C + 12.35 règlement 12.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

1ère parution: 14 mars 1978
2e parution: 15 mars 1978
3e parution: 16 mars 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-001365-780

JEAN GILLES ROUSSEAU

Partie demanderesse

vs

TRANS URBAIN INC.

et

RICHARD DEMICK

Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur RICHARD DEMICK d'adresse inconnue, estpar les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation déclaration et avis a été laissée, à son intention à la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au numéro 2, rue Notre-Dame, est, à Montréal.

FAUTE PAR le défendeur, RICHARD DEMICK de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

MONTRÉAL, ce 8 mars 1978.
Me BELIVEAU et ZAURRINI, avocats
360 rue St-Jacques, suite 407
Montréal, P.Q.

A. BEAULIEU
Protonotaire adjoint

À compter de cette date, je déclare que je ne suis pas responsable des dettes que pourrait faire mon épouse Mme Manon Vairy (Legault).

M. Dominique Vairy

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-004155-782

GEORGE GRIBEAUVAL, Architecte, domicilié au 925 rue Davaar, Outremont, Québec;

—et—

SARAH RANDANI, son épouse, domiciliée à la même adresse;

Requérants

Avis est par la présente donné qu'une requête en homologation pour le changement du régime matrimonial de George Gribeauval et de son épouse Dame Sarah Randani, tous deux domiciliés au 925 rue Davaar, Outremont, Québec, sera présenté à la Cour Supérieure du Palais de Justice de Montréal, le 29 mars, 1978 à 10:00 heures a.m. Le tout conformément à l'article 1266 du code civil de la Province de Québec.

MONTRÉAL, 23 février, 1978

POLLACK, TEITELBAUM & COHEN
800, ouest boul. Dorchester
Suite 1410
Montréal, Québec
Procureurs des Requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 500-12-076248-784

COUR SUPÉRIEURE CHAMBRE DE LA FAMILLE — DIVORCE

PIERRETTE BARON,

requérante,

-VS-

PIERRE LAFONTAINE,

intimé.

PR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, PIERRE LAFONTAINE, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, CE 8 mars 1978
(S) A. BEAULIEU
P.A.C.S.M.

Mes COUSINEAU, BEAUCHEMIN & BEAUVAIS
1843 est, rue Ste-Catherine
Montréal
PROCUREURS DE LA REQUÉRANTE

CN

APPEL D'OFFRES POUR

Nouvelle salle de chaudière et modification à l'édifice à bureau Bonaventure, Montréal, Québec.

NATURE DES TRAVAUX:
Mécanique, électrique, maçonnerie, betonnage, etc.
Les soumissions cachetées seront acceptées jusqu'au mercredi le 29 mars, 1978 H.N.E. à midi.

Les documents pertinents aux soumissions seront fournis sur demande à la salle des plans des services techniques, 14e étage, 935, rue de Lagauchetière ouest, Montréal, H3C 3N4, moyennant dépôt d'un chèque certifié de cinquante dollars ($50) payable à l'ordre de la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada. Ce dépôt sera rendu aux intéressés qui auront renvoyé les documents en bon état. Pour tous renseignements complémentaires, téléphoner au (514) 877-8972.

La Compagnie se réserve le droit de rejeter toute offre, si basse soit-elle.

Bureau du Vice-président Régional
Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada
Montréal, Québec.

- AVIS -

SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION
LE CENTRE D'ACCUEIL MIRIAM
THE MIRIAM HOME

4321 rue Guimont, Chomedey, Laval, P.Q. H7W 1E7

Selon l'Article 89 du Chapître 48 de la Loi sur les Services Sociaux, et les règlements émis par le Conseil de la Santé et des Services Sociaux de Montréal Métropolitain (6A), nous désirons vous aviser qu'il y aura Séance Publique d'Information pour le Centre d'Accueil Miriam, mercredi le 29 mars, 1978 à 8.00 P.M. Lieu: Le centre d'Accueil Miriam, 4321 rue Guimont, Chomedey, Laval, P.Q.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES
appel d'offres
PARC OLYMPIQUE

— STADE —
POST-TENSION ET JONCTION EN ACIER DES ÉLÉMENTS DE L'ANNEAU TECHNIQUE
PROJET NO. C-215-05
APPEL D'OFFRES NO. A-740

— Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.
— Un versement de $75.00 non remboursable, sous forme de chèque visé, à l'ordre de la Régie des Installations Olympiques, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.
— Dépôt de soumission exigé:
Cautionnement de soumission: $100,000.00
OU
Chèque visé: $50,000.00
— La VENTE des documents se fera à l'adresse suivante:
Régie des Installations Olympiques
Service des contrats
Stade Olympique
4545, rue Pierre-de-Coubertin
(Entrée Stationnement P-5)
Montréal, Québec
Tél.: 252-4632
— La RÉCEPTION des soumission se fera à l'adresse suivante:
Régie des Installations Olympiques
a/s du Secrétaire
Stade Olympique
4545, rue Pierre-de-Coubertin
(Entrée Stationnement P-5)
Montréal, Québec
— La CLÔTURE de la réception des soumission est fixée à:
15.00 HEURES, MARDI LE 11 AVRIL 1978.
— La Régie des Installations Olympiques ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Le Secrétaire
Me Mireille Zigby

Travaux publics Canada | Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après adressées au Chef, Politique et Administration des marchés, Capitale Nationale, ministère des Travaux publics Canada, L'esplanade Laurier, tour de l'Est, 16e étage, 140, rue O'Connor, Ottawa (Ont.) K1A 0M3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à la même adresse que ci-dessus, numéro de téléphone 992-6433, sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE

Numéro 600341-DN-003 — Nouveau passage couvert entre l'immeuble Norlite et l'immeuble Booth et amélioration pour prévention des incendies, immeuble Booth, rue Sparks, Ottawa, Ontario.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Date limite: mardi, le 4 avril 1978.
Dépôt: 50.00 dollars.

Bureau dépositaire des soumissions: les sous-traitants pour construction électrique et mécanique, doivent présenter leur soumission par l'entremise du bureau dépositaire des soumissions, 196, Avenue Bronson, Ottawa, Ontario, au plus tard à 15 heures, le vendredi, 31 mars 1978, conformément aux dispositions du document intitulé "principes et procédures à suivre pour présenter des offres au dépôts de soumissions concernant les travaux fédéraux" deuxième édition, 1er avril 1970.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général pour le Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.
Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de soumission.
Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Administrateur
Service financiers et administratifs
Capitale Nationale
Travaux Publics Canada
E.A. Slot

La FAPUQ dénonce les "censeurs" du CSE

Dans un communiqué intitulé "les censeurs récidivent", la Fédération des associations de professeurs des universités du Québec (FAPUQ) dénonce l'attitude du Conseil supérieur de l'éduction au sujet de l'enseignement de la philosophie.

Faisant allusion à un texte soumis récemment par le CSE au ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, et dans lequel l'organisme consultatif propose certaines mesures pour corriger la nature propagandiste de certains cours de philosophie dans les cégeps, la FAPUQ "dénonce la mentalité de censeur du CSE".

La FAPUQ trouve déplorable la suggestion d'éliminer la philosophie du cours collégial pour la reporter à un hypothétique plus tard; elle trouve aussi irresponsable la proposition d'introduire dans la loi des collèges une clause touchant une sorte de neutralité idéologique des enseignements.

"Il ne se trouve plus de personne sensée et compétente pour parler aujourd'hui de meutralité de l'enseignement", rétorque la FAPUQ, qui demande au CSE de s'abstenir de faire de telles déclarations qui ne lui semblent fondées sur aucune étude sérieuse.

La FAPUQ rappelle que le CSE avait, l'an dernier, éliminé des listes de livres à être envoyées aux professeurs d'histoire des cégeps tout titre traitant de l'URSS, de la Chine ou du tiers monde.

VOYEZ TOUT CE QUE VOUS OBTENEZ POUR $3668*!

OU MOINS

*Prix maximal suggéré par le fabricant pour une Canadienne 2 portes. Les taxes, les frais de transport, d'immatriculation et de préparation par le concessionnaire ne sont pas inclus.

LA TOYOTA CANADIENNE. TOUTE UNE VOITURE!

LE PRIX. Côté prix, la Toyota Canadienne mérite sans aucun doute toute votre attention. Parce qu'elle est l'une des voitures les moins chères au Canada, la Canadienne vous en donne beaucoup pour votre argent. Et ça, c'est un bon point de départ!

LA CANADIENNE

L'ÉQUIPEMENT STANDARD. En plus du prix exceptionnellement bas, vous obtenez un équipement tout aussi exceptionnel sans frais supplémentaires. Exemples: batterie et alternateur ultra-puissants, dégivreur électrique de la lunette arrière, désembueurs des glaces latérales, suspension avant à étai MacPherson, freins à disque assistés à l'avant, protection antirouille d'avant-garde et, pour les petits matins frisquets, une chaufferette rapide et ultra-puissante.

EPROUVÉE SELON LES MÉTHODES DE TRANSPORT CANADA.
83 km/g
GRAND-ROUTE
54 km/g
VILLE

L'ENDURANCE EN HIVER. C'est à partir de rigoureux tests dans le Grand Nord et dans des rues couvertes de sel que la Toyota Canadienne a été conçue. Cette voiture a su relever le défi de l'hiver canadien et elle continue de le faire avec succès chaque année.

L'ÉCONOMIE. La Toyota Canadienne est moins chère à l'achat et moins chère à l'usage. Parce qu'avec son moteur de 1200 cc, la Canadienne vous permet d'économiser beaucoup d'essence. Parce qu'elle est robuste et qu'elle dure donc plus longtemps.

Parce qu'enfin, c'est une Toyota et que chez Toyota, les voitures économiques, ça nous connaît. TOYOTA

AUJOURD'HUI, C'EST LA TOYOTA CANADIENNE!

VOYEZ CES CONCESSIONNAIRES TOYOTA DÈS AUJOURD'HUI!

ÎLE DE MONTRÉAL
Alix Toyota
6807 rue de Lorimier
Tel: 376-9191

Chassé Toyota Inc.
819 Rachel est.
Tel: 527-3411

Toyota Centreville Inc.
1922 ouest, rue Ste-Catherine
Tel: 935-6352/4

Fairview Toyota Inc.
12 Auto Plaza
Pointe Claire
Tel: 694-1510

Houle Automobile Ltée
9080 rue Hochelaga
Tel: 351-5010

N. Lesage Auto Ltée
3478 boul. LaSalle
Verdun
Tel: 769-3843

Spinelli Toyota
561 boul. St-Joseph, Lachine
Tel: 634-7171

St. Laurent Toyota (1977) Inc.
2955 Cote de Liesse
Tel: 747-9811

Tessier Toyota
5600 est, boul. Metropolitain
Tel: 259-4626

Toyota Pie IX Inc.
3955 est rue Fleury
Montreal Nord
Tel: 323-9780

BANLIEUES DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Beloeil (McMasterville)
Réal Boucher Automobiles Inc.
555 boul. Laurier
Tel: 467-0229

Chambly
Chambly Toyota Inc.
1219 boul. Perigny
Tel: 658-4334

Châteauguay
Automobiles Pascha Ltée
46 boul. St-Jean Baptiste
Tel: 691-1000

Ile Perrot
Ile Perrot Toyota Ltée
421 Grand boul.
coin Don Quichotte
Tel: 453-2510

Laval/Chomedey
Chomedey Toyota Inc.
3665 boul. St-Martin
Tel: 687-2634/333-1151

Laval/Duvernay
Duvernay Toyota Inc.
1615 est, boul. St-Martin
Tel: 387-6481

Longueuil
Longueuil Toyota Inc.
839 boul. Taschereau
Tel: 679-1890

Repentigny
Barnabé Campbell Auto Inc.
142 rue Notre-Dame
Tel: 581-6430

St-Eustache
Toyota St. Eustache Inc.
260 boul. Sauvé
Tel: 627-2697

Ste-Thérèse
Blainville Toyota Inc.
104 boul. Desjardins
Tel: 622-3313

Terrebonne
Automobiles L. G. Léveillé Inc.
501 boul. Terrebonne
Tel: 471-4117

VOUS TROUVEREZ AUSSI DES CONCESSIONNAIRES DANS LES VILLES SUIVANTES:
ALMA - BAIE COMEAU - CAPLAN - CHICOUTIMI - CO. DORCHESTER - DRUMMONDVILLE - FARNHAM - GASPE SUD - GRANBY - JOLIETTE - LACHUTE - LA MALBAIE - LÉVIS - MAGOG - MATANE - MONT-JOLI - MONT-LAURIER - NICOLET - POINTE GATINEAU - QUEBEC - RICHMOND - RIGAUD - RIMOUSKI - RIVIERE-DU-LOUP - ROUYN - SEPT ILES - SHAWINIGAN - SHERBROOKE - ST-FELICIEN - ST-HYACINTHE - ST-JEAN - ST-JÉRÔME - ST-JOACHIM DE TOURELLE - ST-NORBERT DE BERTHIER - ST-PASCAL DE KAMOURASKA - ST-RAYMOND DE PORTNEUF - THETFORD MINES - THURSO - TRACY - TROIS RIVIERES - VALLEYFIELD - VAL-DAVID - VICTORIAVILLE

AF

Mise de côté
d'un bout à l'autre une aubaine qui vous attend!
Une vraie chance! Une Thunderbird '78 dotée d'un équipement fantastique à prix d'aubaine.

$6295
Stock #8327
voiture bas millage

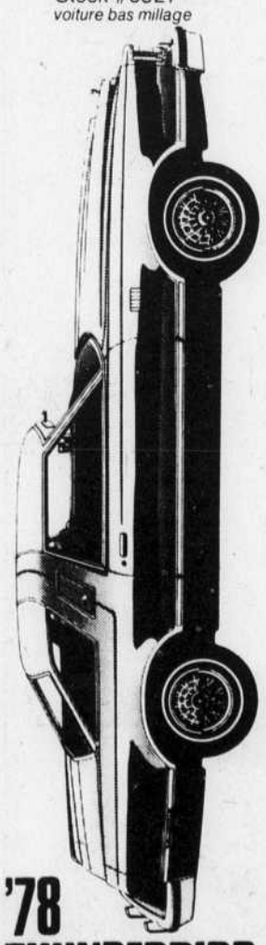

'78 THUNDERBIRD

V-8, automatique, conduite assistée, freins assistés à disques à l'avant, enjoliveurs de roues, horloge électrique, moteur 302 p.c., sièges baquets, console, pneus radials: flancs blancs HR 78 × 15, dégivreur arrière électrique, montures de protection sur les côtés, ainsi équipée spécialement pour Avenue Ford.
Ne laissez personne vous piquer votre tour, venez maintenant car notre offre se limite à la quantité que nous avons en main.
P.S. la beauté des modèles que nous avons en montre n'est égalée que par le prix.

Avenue Ford
En route en Ford
4475 Bannantyne, Verdun
(769-8831)
Ford

FOIRE DU DISQUE

Archambault musique

Cartes "CHARGEX" et "MASTER CHARGE" acceptées

Plus de 50,000 disques dans cette foire

TOUS NOS DISQUES, CASSETTES ET CARTOUCHES 8 pistes (2 étages) à PRIX RÉDUITS

1 X 5
Charlebois, Deschamps, Ferland, Léveillé et Vigneault
spécial **5.99** 2 disques

JOE DASSIN
Les femmes de ma vie
spécial **4.99**

SATURDAY NIGHT FEVER
Musique du film avec les Bee Gees
spécial **6.99** 2 disques

JACQUES BREL
NOUVEAU
spécial **4.99**

ANGÈLE ARSENAULT
Libre
spécial **3.99**

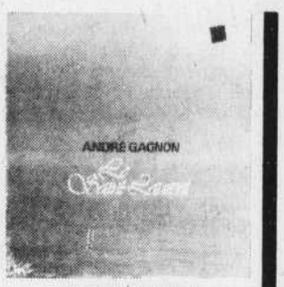

ANDRÉ GAGNON
Le Saint-Laurent
spécial **3.99**

Disques classiques
Deutsche Grammophon et Mercury

En stock, environ 1,200 disques variés et en quantité limitée dans chaque titre

spécial **3.99**

VIVALDI
Les 4 saisons **3.99**

FÉLIX LECLERC

GHEORGHE ZAMFIR

DISQUES IMPACT importés de France
(Environ 2,000 disques en stock)

3.99 ch.

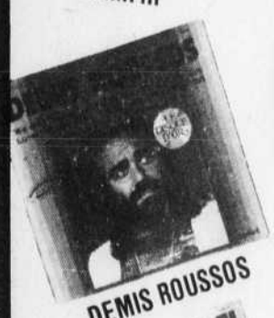

DEMIS ROUSSOS

NANA MOUSKOURI

2 étages de disques

JACQUES BREL

ALAN STIVELL

(Quantité limitée)

Aussi quelques disques
"Heliodor"
à **1.99** chacun

DISQUES CLASSIQUES TURNABOUT

spécial **3.99 ch.**
(environ 2.000 en stock)

Disques classiques "Concert Hall" importés de France

RÉCITAL CHOPIN
(Grand Prix du disque)

J.S. BACH
P. Cochereau aux grandes orgues N.D. de Paris

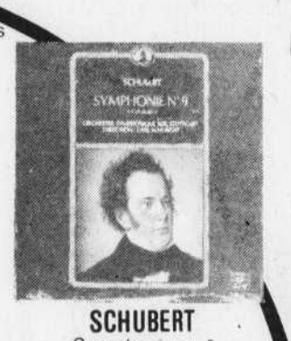

SCHUBERT
Symphonie no. 9

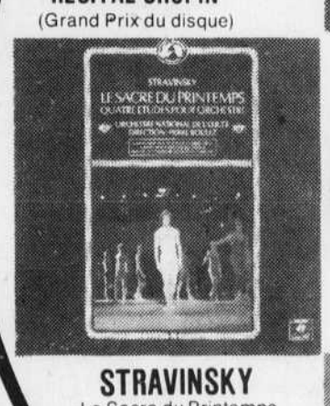

STRAVINSKY
Le Sacre du Printemps — Boulez
(Quantité limitée)

spécial **3.79 ch.**

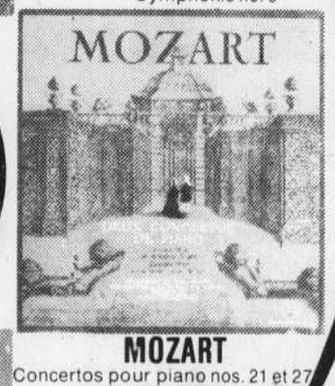

MOZART
Concertos pour piano nos. 21 et 27

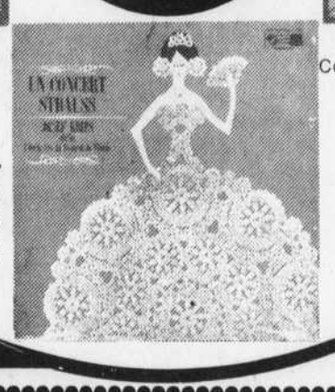

UN CONCERT STRAUSS
J. Krips
Orch. Vienne

BEETHOVEN
Concerto no. 5 "Empereur"

DISQUES 45 tours 99¢ ch.

IMPORTATIONS FRANÇAISES

LOS INCAS

S. GRAPELLI - B. POWELL

SPÉCIAL **3.99 ch.**

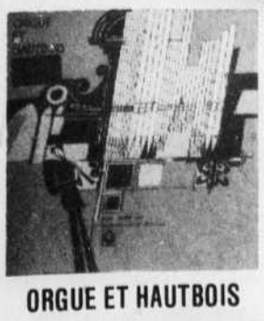

ORGUE ET HAUTBOIS

GHEORGHE ZAMFIR

(Quantité limitée)

Tous nos cours de langues
ASSIMIL
À PRIX RÉDUITS

ST-4816
SANTA ESMERALDA
The house of the rising sun. spéc. **4.99**

LAT-1037
PATSY GALLANT
Will you give me your love. spéc. **4.99**

MM-501
GINETTE RENO
Ce que j'ai de plus beau. spéc. **4.99**

ST-70056
JULIE AREL
Je nous aime. spéc. **4.99**

DLP-10006
BARDE
spéc. **4.99**

LUL-509
LES PETITS VIOLONS
Volume 3 spéc. **4.99**

EFM-18005
Autour du célèbre canon de PACHELBEL spéc. **6.49**

KKL-1-0269
SPACE PROJECT
Conquest of the stars spéc. **4.99**

S-398235
RAOUL ROY
Volume 5 spéc. **3.99**

JC-34830
BARBARA STREISAND
Superman spéc. **5.99**

2209-541
STAR WARS
"La guerre des étoiles" Musique originale du film. 2 LP spéc. **7.49**

AE-1510
JEAN-PIERRE FERLAND
La pleine lune spéc. **4.99**

ABL-17028
RICHARD CLAYDERMAN
Ballade pour Adéline. spéc. **4.99**

KKL-1-0252
BLACK LIGHT Orchestra
One upon a time spéc. **4.99**

2310-555
JEAN-MICHEL JARRE
Oxigène spéc. **4.99**

SP-4634
SUPERTRAMP
Even in the quietest moments. spéc. **4.99**

2424171
CLAUDE LÉVEILLÉ
Black sun spéc. **4.99**

PFS-90443
ZACHARY RICHARD
Mardi Gras spéc. **4.99**

LA MAJORITÉ DE CES DISQUES SONT DISPONIBLES SUR CASSETTES ET 8 PISTES

AUCUNE COMMANDE POSTALE OU TÉLÉPHONIQUE POUR LES SPÉCIAUX DE CETTE FOIRE

Ed Archambault INC.
LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA

500-EST, STE-CATHERINE/BERRI
849-6201 - EN FACE DU MÉTRO